HISTOIRE DE LA REVOLUTION DE FRANCE. PRECEDEE DE L'EXPOSE RAPIDE DES...

Palat. XLIII 75(12

8690

58687 h

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

DE FRANCE.

TOME DOUZIÈME.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

DE FRANCE,

PRÉCÉDÉE de l'exposé rapide des Administrations successives qui ont déterminé cette Révolution mémorable.

PAR DEUX AMIS DE LA LIBERTÉ.

TOME DOUZIÈME.

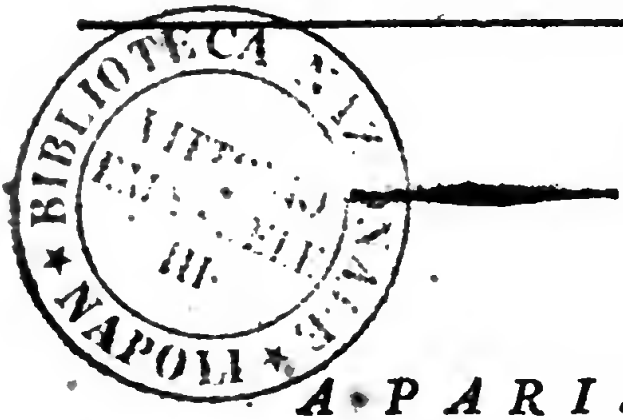

A PARIS,

Chez BIDAULT, Libraire, rue Haute-Feuille, n°. 10, au coin de la rue Serpente.

An sixième (1798.)

HISTOIRE
DE LA RÉVOLUTION
DE FRANCE.

TROISIÈME PARTIE.

TROISIÈME ÉPOQUE.

Supplice de Vergniaud, Gensonné et autres Girondins. Gens de lettres. Vandalisme. Théâtres. Désertion des Colléges. Nouveau Calendrier. Réquisition depuis dix-huit jusqu'à vingt-cinq ans. Armée révolutionnaire. Suspects. Athéïsme propagé. Abjuration des prêtres. Marat au Panthéon. Activité du tribunal révolutionnaire. Suprématie des comités de gouvernement. Sur Saint-Just. Mort d'Hébert, Ronsin, Vincent et autres. Procès et mort de Danton, Camille-Desmoulins et autres. Mort de Chaumette.

Gobel et autres. Atrocités révolutionnaires. Suppression du conseil exécutif. Tableau de la capitale sous le régime de la terreur. Comités révolutionnaires. Leur intérieur. Régime intérieur des prisons. Fusillades, noyades, incendies. Translation de tous les détenus à Paris. Fouquier est révolté de la multiplicité des assassinats juridiques qui lui sont commandés. Procès de la sœur du roi. Hypocrisie de Robespierre, sa soif du sang, ses débauches, ses dilapidations, son assassinat prétendu et celui de Collot. Fête de l'Etre suprême. Loi du 22 prairial. Conspiration des prisons : massacres. Sur Payan. Scission entre le tyran et les comités : projets de ce monstre : ses moyens. Situation de Robespierre. Situation des comités de gouvernement. Situation de la convention. Journées des 8 et 9 thermidor. Robespierre monte à l'échafaud.

IMMÉDIATEMENT après l'exécution de Marie-Antoinette, on s'occupa du procès des Girondins proscrits à la suite des jour-

nées des 31 mai et 2 juin. Depuis long-tems, dans la société des Jacobins, les Renaudin, Brichet, Hébert et autres demandoient leur mort; mais pour la leur donner impunément, il falloit attendre que les troubles excités par leur proscription dans les départemens, fussent appaisés, ou du moins fussent calmés au point qu'on n'eû plus rien à en redouter. Tant qu'il y eut du danger pour les chefs des Jacobins, ils gardèrent les Girondins qui ne leur étoient point échappés, en otage. Mais Lyon soumis, les rassemblemens du Calvados anéantis, Marseille rentré dans le devoir, Bordeaux sans force agissante, il n'y eut plus de danger, et Amar, membre du comité de sûreté-générale, Robespierre et Billaud de Varennes, membres du comité de salut public, pressèrent à la convention le dénouement de cette scène tragique.

Dans la séance où Amar lut son rapport contre les Girondins, il exigea en montant à la tribune, que, par un décret, la convention se consignât elle-même aux portes du lieu de ses séances et qu'aucun des spectateurs répandus dans les galeries publiques,

n'eût la faculté d'en sortir avant la décision qui alloit être prononcée. Cette mesure avoit pour but d'empêcher que plusieurs députés Girondins qui n'étoient point encore compris dans cette proscription et qui alloient y être enveloppés, ne pussent s'évader au moment où ils entendroient prononcer leurs noms. En effet, plusieurs de ces derniers, qui ne s'attendoient pas à ce coup d'autorité, voulurent élever la voix quand ils se virent signalés, mais leurs objections furent vaines, on leur répondit qu'ils feroient entendre leurs réclamations devant le tribunal révolutionnaire; et l'on décréta d'accusation, comme prévenus de conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la république, les députés ci-après nommés, savoir: Brissot, Vergniaud, Gensonné, Duperret, Carra, Sillery, Condorcet, Fauchet, Doulcet de Pontécoulant, Ducos, Boyer-Fonfrède, Gamon, Mollevaut, Gardien, Dufriche-Valazé, Vallée, Duprat, Mainvielle, Delahaye, Bonnet, Lacase, Mazuyer, Savary, Lehardy, Boileau, Rouyer, Antiboul, Lasource, Lesterpt-Beauvais, Isnard,

Duchatel, Duval, Devérité, Bresson, Noël, Coustard, Andrey, Grangeneuve, Vigée, et Philippe d'Orléans dit Égalité.

Ce dernier fut décrété d'accusation sur la motion qu'en fit, à cette séance, Billaud de Varennes. On se rappelle qu'à cette époque, d'Orléans étoit renfermé à Marseille dans les prisons de cette ville, et, si les députés girondins durent être étonnés de quelque chose, ce fut de se voir accoler par le même acte d'accusation à ce d'Orléans, qui sans doute avoit pu conspirer contre l'unité de la république, et dont ils avoient si souvent eux-mêmes provoqué le bannissement, à cause des machinations que ce prince pouvoit tramer contre la liberté, lui et ses partisans.

Par l'article 3 de ce décret, il ne fut rien changé à celui du 28 juillet précédent, qui avoit déclaré traitres à la patrie les députés fugitifs, tels que Buzot, Barbaroux, Gorsas, Lanjuinais, Salles, Louvet, Bergoing, Pétion, Guadet, Chasset, Lydon, Valady, Fermont, Kervelegan, Henry Larivière, Rabaut-Saint-Étienne, Lesage, Cussy, Meillan, Chambon et Biroteau;

et en demandant qu'on attendît, avant que de les condamner, un rapport que devoit faire à leur égard le comité de sûreté-générale.

Si Robespierre qui, par la mort de d'Orléans et celle des hommes les plus instruits de la Gironde, alloit entièrement établir sa domination, prévoyoit, dès cette époque, qu'il auroit peut-être besoin, un jour, du reste de la Gironde pour contre-balancer ou écraser les Jacobins, voulut sauver, dans cette intention, les signataires des protestations, on doit en conclure qu'il n'étoit pas un homme ordinaire. Effectivement, ceux qui sont instruits à fond des détails relatifs à la journée du 9 thermidor, savent combien ce tyran, avant sa chûte, fit d'efforts pour rallier à lui les Girondins qui siégeoient encore dans la convention, et combien il fit valoir à leurs yeux, que sans lui ils n'existeroient plus. Cette obligation celle que le côté droit avoit à ce monstre, manqua de faire avorter la mémorable journée du 9 thermidor.

Quoi qu'il en soit, ce fut lui qui, ce jour-là, sauva la vie aux nombreux signataires

des protestations dont il s'agit ; l'article 4 du décret, rédigé et sollicité par Amar, porta seulement que ces signataires seroient mis en état d'arrestation dans une maison d'arrêt et les scellés apposés sur leurs papiers.

Vergniaud et ses autres collègues, contre lesquels on venoit de rendre un décret d'accusation, furent donc aussi-tôt traduits devant le tribunal révolutionnaire qui avoit ordre de les égorger avec le fer des loix. Nous ne parlerons point de leur acte d'accusation, il nous suffira de dire qu'on leur chercha des crimes, et que ceux sur lesquels on insista le plus, fut d'avoir voulu transformer la France en républiques partielles, d'avoir voulu la *fédéraliser* et d'avoir été cause par-là de l'effusion du sang qui couloit ou étoit prêt à couler dans les départemens depuis la journée du 2 juin.

Les témoins à charge contre ces députés, parmi lesquels on comptoit Hébert, Chaumette, Desfieux et les représentans Duhem, Fabre d'Églantines et Chabot avoient presque tous été leurs accusateurs dans le principe ; plusieurs des accusés se défendirent

avec tant de chaleur et de vérité, que l'auditoire, quoique renforcé de Jacobins et d'hommes à la dévotion des meneurs, fut un moment attendri ; la conviction de leur innocence faisoit des progrès sur la multitude ; la commune et les Jacobins en furent alarmés, ils craignirent que les premiers fondateurs de la république n'échapassent aux bourreaux et ne reprissent leur ascendant premier. Marat avoit été arraché par le peuple au tribunal ; le même peuple, et à plus juste titre, pouvoit arracher la Gironde au supplice ; et quelles suites ce triomphe n'eût-il pas eues contre les anarchistes ! On se hâta donc de prendre des mesures pour que les accusés ne pussent se soustraire au coup qui les menacoit.

Comme l'instruction se continuoit et qu'on ne vouloit pas qu'elle allât plus loin, Hébert se chargea d'abord d'empêcher que les journalistes qui rendoient compte de ce qui se passoit au tribunal révolutionnaire, insérassent, dans leurs feuilles, la vérité des faits et l'énergie des défenses des accusés. En conséquence Hébert dénonça les journalistes aux Jacobins, comme

vendus à la Gironde, et il fut convenu, dans une des séances de cette société, qu'on députeroit au comité de sûreté-générale de la convention, pour solliciter l'arrestation de tous les journalistes *contre-révolutionnaires* (c'étoit là le mot bannal) qui avoient rendu compte, d'une manière infidèle, des débats du tribunal révolutionnaire, dans l'affaire de Brissot et consorts; on arrêta de plus, dans la même séance, que cinq commissaires jacobins assisteroient désormais aux séances du tribunal révolutionnaire et en feroient imprimer l'extrait; précaution infâme, qui n'avoit d'autre but que de charger les faits qu'on imputoit aux accusés et d'atténuer ou tronquer leurs réponses à ces inculpations.

On ne s'en tint pas là; pour couper court plus vîte à ces débats qu'on redoutoit, parce que, chaque jour, la défense des accusés devenoit plus lumineuse, ces mêmes Jacobins trouvèrent plus expédient de faire demander leurs têtes à la convention; en conséquence une députation prise dans leur sein se présente à la barre, et un nommé Audouin, gendre du maire Pache,

portant la parole, s'exprime ainsi : « Vous avez créé un tribunal révolutionnaire chargé de punir les conspirateurs ; nous pensions que l'on verroit ce tribunal, dénonçant le crime d'une main et le frappant de l'autre, *mais il est encore asservi à des formes qui compromettent la liberté.* Quand un coupable est saisi commettant un assassinat, avons-nous besoin de compter les coups qu'il a donnés pour être convaincus de son forfait ? Eh bien ! les délits des députés sont-ils plus difficiles à juger ? n'a-t-on pas vu les crimes du fédéralisme ? Des citoyens égorgés, des villes détruites, voilà leur attentat. Pour que ces monstres périssent, attend-t-on qu'ils se soient noyés dans le sang du peuple ? Le jour qui éclaire un crime d'état ne doit pas luire pour les conjurés. Vous avez le *maximum* de l'opinion, frappez. Nous vous proposons : 1°. de débarrasser le tribunal révolutionnaire des formes qui étouffent leur conscience ; 2°. d'ajouter une loi qui donne aux jurés la faculté de déclarer qu'ils sont assez instruits ; alors les traîtres seront déçus, et la terreur sera vraiment à l'ordre du jour.

Telles furent les propositions de ces Jacobins, qui furent aussi-tôt transformées en loix sur la motion de Robespierre appuyée par Barrère.

Le président du tribunal eut lui-même l'impudence de soutenir la députation des Jacobins par une lettre, dans laquelle il marquoit à la convention, que les accusés vouloient éterniser leur procès, en faisant chacun une plaidoirie générale : « La France entière, disoit ce monstre, dans son abominable épître, la France entière accuse ceux dont nous instruisons le procès, les preuves de leurs crimes sont évidentes, chacun a dans son ame la conviction qu'ils sont coupables : le tribunal pourtant ne peut rien faire, il faut qu'il suive la loi ; c'est à la convention à faire disparoître toutes les formalités qui entravent sa marche ».

Les vœux de ce tribunal de tigres furent exaucés par le décret rendu sur la députation des Jacobins dont nous venons de rendre compte, et en condamnant sans forme de procès les accusés qui étoient devant eux, ils se hâtèrent de se débarrasser

de

l'image importune que leur offroient des victimes luttant avec les armes victorieuses de la raison, contre des bourreaux implacables qui vouloient les égorger à quelque prix que ce fût.

A peine le décret qui autorisoit le juri à cesser l'instruction du procès dès qu'il se croiroit suffisamment instruit, fut-il rendu, que le juré Antonelle, membre de cet exécrable tribunal, demanda que ce tribunal déclarât qu'il étoit suffisamment instruit. En vain les accusés réclamèrent contre cette formalité horrible; en vain ils représentèrent qu'on n'avoit entendu aucuns témoins à décharge, que plusieurs d'entre eux n'avoient pas même été nommés dans l'instruction du procès, qu'on ne pouvoit les condamner sans les entendre: ces cris furent inutiles, l'arrêt de mort fut prononcé. Valazé, l'un d'eux, se poignarda aussitôt dans la salle et tomba mort aux pieds de ses collègues. Brissot, Vergniaud, Gensonné, Lasource, Fonfrède, Sillery, Duprat, Carra, Duperret, Gardien, Duprat, Duchet, Beauvais, Duchatel, Mainvielle, Valazé, Lehardi, Boileau, Antiboul et

Vigée furent conduits le lendemain à l'échafaud : les autres coaccusés, se doutant du sort qui les attendoit, s'étoient sonstraits au supplice par la fuite. Le féroce Fouquier, voulant tourmenter ses victimes jusqu'au dernier instant de leur existence, fit ordonner que le cadavre de Valazé seroit conduit, traîné au lieu du supplice dans la même charrette que les condamnés, pour être enseveli avec eux.

Si ces malheureux eurent, dans le court intervalle de l'instruction de leur procès, la foiblesse de vouloir échapper à la mort par des réponses qui ne furent pas toujours dignes d'eux, leur jugement fut à peine prononcé qu'ils reprirent toute leur énergie et leur courage : le cri de *vive la république* fut unanime dans leur bouche, leurs derniers vœux furent pour le bonheur de leur patrie ; ils passèrent la nuit à philosopher et le lendemain marchèrent à l'échafaud avec l'héroïsme qui naît d'une conscience sans reproche et cette fierté qu'inspire l'amour de son pays à un martyr de la liberté.

D'Orléans, transféré de Marseille à Paris,

et auquel on avoit rendu commun l'acte d'accusation dressé contre Vergniaud et consorts, subit la peine de mort peu de tems après. Son procès s'instruisit sans bruit; aucuns de ceux qui avoient jadis secondé ses vues ne se soucièrent de remuer pour prendre sa défense; ils furent flattés au contraire que la procédure et l'instruction du procès fussent de courte durée, afin d'ensevelir dans l'oubli les preuves de leur complicité. D'Orléans fut à peine arrivé à la Conciergerie, qu'il parut au tribunal révolutionnaire et fut de-là au supplice. Il vit bien qu'il étoit sacrifié par ceux qui jadis avoient été ses prôneurs; il dédaigna de les compromettre par des aveux qui auroient pu les écraser, s'ils eussent été faits publiquement, et mourut avec plus de courage et de fermeté qu'on ne devoit en attendre d'un homme qui jusqu'alors avoit sali son existence par des bassesses et des lâchetés. Le peuple l'insulta généralement dans le trajet qu'il fit de la Conciergerie à la place de la Révolution; chacun le vit périr avec satisfaction, parce qu'on le regardoit comme une des causes principales

des horreurs qui avoient existé et qui existoient encore, et qu'on ne lui pardonnoit pas d'avoir, à la convention, voté la mort de Louis XVI son parent. Une justice à rendre à la convention et qui doit trouver ici sa place, c'est qu'au moment où d'Orléans vota la mort de Louis, il partit de la majorité de l'assemblée et de la totalité des tribunes, un bruit unanime, un bourdonnement sourd qui dénotoit l'indignation qu'inspiroit une conduite aussi affreuse.

Peu de tems après cette exécution, celle de la femme de l'ancien ministre Roland eut lieu, elle mourut en héroïne. Girey-Duprey, collaborateur de Brissot et jeune homme d'une grande espérance, transféré de Bordeaux à Paris, fut immolé quelques jours après; rien n'égala sa tranquillité, sa grandeur d'ame en allant au supplice. Rabaut-Saint-Étienne monta ensuite sur l'échafaud: déclaré traitre à la patrie, mis hors la loi, il s'étoit retiré chez des amis généreux où il fut découvert par la trahison d'un ouvrier qui avoit aidé à fabriquer l'asyle dans lequel il étoit caché. Rabaut étoit un homme du plus grand mérite, un

des fondateurs de la liberté ; sa femme qui le chérissoit, ne voulant point survivre à la perte d'un époux adoré, se donna la mort de sa propre main, et, pour comble de barbarie, le tribunal révolutionnaire envoya au supplice les amis de Rabaut, par la seule raison qu'ils lui avoient accordé un asyle dans le moment où il étoit persécuté.

Qu'on juge, d'après un pareil exemple, si les victimes pouvoient échapper aux bourreaux ; on frappoit de mort les citoyens vertueux qui offroient une retraite à l'innocence persécutée ; la sensibilité, la bienfaisance étoient des crimes irrémissibles. Etoit-il étonnant que celui qui étoit désigné au fer assassin, ne pût se soustraire au coup qui le menaçoit, puisque le premier devoir d'un être généreux dévoué à la mort, devoit être de ne demander un asyle à personne, dans la crainte d'exposer la vie de ceux qui l'auroient recélé ? Nous avons été témoins d'un fait qu prouve jusqu'à quel point la terreur, qui paralysoit la France à cette époque, rétrécissoit, froissoit le cœur des citoyens, et

comprimoit dans leur ame l'humanité qui cherchoit vainement à s'épancher.

Un homme qui avoit été dans l'opulence, et qui se trouvoit encore dans l'aisance, au moyen de la fortune qui restoit à sa femme, un nommé Sérilly, s'étoit retiré dans le village de Passy, distant de Paris de près de trente lieues : des assassins, de ces bêtes féroces aux gages des pourvoyeurs du tribunal révolutionnaire, arrivent chez lui ; on l'enlève ; on jette aussi dans les fers sa femme et la veuve Montmorin, dont le mari avoit été massacré au 2 septembre dans les prisons, et à qui Sérilly donnoit un asyle dans sa campagne : bientôt on apprend dans l'endroit que Sérilly et sa femme ont péri sous la hache révolutionnaire. Comme les biens de ceux que l'on égorgeoit étoient confisqués au profit de la nation (loi barbare qui conduisit à la mort tous les riches propriétaires, dans le seul dessein, disoient les monstres, *de battre monnoie sur la place de la Révolution*), le district de Sens se rend au château de Passy, pour s'emparer de tout ce qui étoit à Sérilly et

à sa femme : trois petits enfans qui leur appartenoient, sont aussi-tôt mis à la porte de la demeure paternelle : errans, sans asyle, sans pain, ils vont dans la ville voisine mendier les secours nécessaires à leur subsistance : leur père avoit eu des amis dans cette ville, des amis qui ne demandoient pas mieux que de recueillir ces pauvres orphelins, de leur donner des secours : mais la crainte paralyse tous les cœurs ; au moment où la pitié vous dit de vous élancer vers eux, la crainte de la mort vous en arrache ; on se détourne pour ne pas les voir, pour ne pas recevoir leurs caresses déchirantes ; une seule marque d'affection qu'on leur auroit donnée, pouvoit compromettre la vie de celui à qui elle seroit échappée, si elle fût parvenue à la connoissance de ces êtres féroces qui traitoient de contre-révolutionnaires tous ceux qui s'appitoyoient sur le sort des victimes de la révolution. Ce stoïcisme sanguinaire a été poussé si loin par certains individus, qu'il y en avoit, dans la capitale, qui ne manquoient jamais de se trouver aux exécutions révolutionnaires, afin d'avoir le

plaisir de voir tomber des têtes, et qui insultoient aux spectateurs qui, dans le moment de l'effusion du sang, avoient, à leurs yeux, la foiblesse de pâlir ou de pousser un soupir. Nous avons connu un citoyen qui fut maltraité, et presque conduit à un comité révolutionnaire par un de ces cannibales, parce qu'il n'eut pas le courage ni la force de voir tomber les têtes de vingt religieuses ou jeunes femmes, sans laisser échapper un gémissement, et parce qu'il voulut quitter le lieu de l'exécution avant que cette expédition sanguinaire fût achevée. La terreur avoit tellement avili notre espèce dans ces jours désastreux, que l'on vit se renouveller pour nous ces tems horribles dont parle Tacite : les citoyens honnêtes, en passant auprès d'un cadavre, trembloient qu'on ne s'apperçût qu'ils avoient peur. Que faisoient donc alors tous les membres de la convention ? Ils participoient donc à ces horreurs ? Non, pas tous : encore une fois, ne les chargeons point de crimes dont la plupart étoient innocens. Les membres de la convention composant les comités de salut public et de

ireté générale assassinoient, à l'exception
e quelques-uns; d'autres membres de la
onvention, vendus aux comités, tels que
s *Lebon*, les *Carrier*, aidoient ces comi-
s à assassiner; et le reste de la conven-
on, déjà assassinée en partie par ces co-
ités, craignoit de l'être entièrement, et
ût été infailliblement, si elle eût tenté un
oup contre les tyrans avant que ce coup
it être décisif.

Si une politique machiavélique déter-
ine les tyrans soupçonneux, les tyrans
ui n'ont point encore affermi leur auto-
é usurpée, à se défaire successivement
s guerriers qui ont vaincu à la tête des
uées, dans la crainte que ces hommes
tournent contre eux l'autorité qu'ils
t sur le soldat, par la confiance qu'ils
t méritée; la même politique engage
alement ces tyrans précaires à se défaire
tous les gens éclairés, qui, par leur in-
ence sur la multitude, pourroient con-
rier les vues ambitieuses de ces monstres,
dévoiler leur turpitude. La tyrannie est
nemie naturelle des sciences et des arts;
: a tout à perdre quand les lumières

commencent à percer dans un état despotique ; et dans un état que l'on veut despotiser, il faut également y anéantir les sciences, pour y établir sûrement et longuement un règne tyrannique ; et, à cet égard, les dominateurs n'épargnèrent rien pour consolider leur puissance.

Ce fut peu pour ces nouveaux Tibères qui écrasoient la France, d'envoyer à l'échafaud les généraux victorieux dont ils redoutoient l'ascendant ; d'envoyer à l'échafaud tous ceux qui portoient un nom illustre, dans la crainte que ce nom ne ralliât des mécontens, s'il se manifestoit une émeute populaire ; d'envoyer à l'échafaud tous les riches propriétaires, afin de s'approprier leurs biens : on ingloba aussi dans la proscription générale, les savans et les gens de lettres ; on frappa de la hache révolutionnaire les Lavoisier, les Bailly, les Chénier, Linguet, Dionis-Duséjour, Marivet, Cazotte, Roucher et beaucoup d'autres ; et l'on eût fait périr infailliblement tous les gens éclairés qui s'étoient distingués en France par leurs talens et leurs connoissances, si le 9 thermidor n'eût mis

un terme à la fureur dévastatrice des brigands sanguinaires, qui disoient hautement qu'il ne falloit en France que du pain, du fer et des soldats, et qu'il étoit impolitique de conserver des gens qui savoient lire et écrire. Condorcet aussi, Champfort, Florian, Vicq-d'Azir, noms chers aux sciences et aux arts, hâtèrent le moment de leur mort, ne pouvant plus supporter les horreurs dont ils étoient les témoins et les victimes. Déjà plusieurs valets aussi atroces que leurs maîtres répétoient, dans plusieurs sociétés populaires, qu'il falloit incendier les bibliothèques : les membres des comités révolutionnaires qui faisoient des visites domiciliaires, avoient grand soin de s'approprier ou de lacérer tous les livres qu'ils trouvoient chez les particuliers, ornés de fleurs-de-lys ou de portraits de quelques grands seigneurs, sous le prétexte que ces fleurs de lys étoient des signes de contre-révolution; et les individus qui avoient des livres ou des gravures entachés de ces ornemens, se hâtoient eux-mêmes de jeter au feu des ouvrages précieux, dans la crainte d'être déclarés

suspects et traînés en prison, si les inquisiteurs révolutionnaires les trouvoient nantis de ces objets.

Des barbares mutilèrent sans pitié des chefs-d'œuvre de sculpture et de peinture, sans que l'on osât se permettre d'arrêter leurs mains sacrilèges. On fit, dans la cour des Gobelins, un autodafé des plus riches tapisseries de cette étonnante manufacture, par la seule raison qu'elles portoient le chiffre du roi et les armes de France. Des barbouilleurs dégradèrent les chefs-d'œuvre qui décoroient les Invalides, et au lieu d'auréole ou de diadême qu'ils supprimèrent, ils affublèrent des empereurs ou des saints d'un large bonnet rouge. Pour parvenir efficacement à l'anéantissement des sciences ou des arts, on supprima toutes les académies: on les verra renaître dans un tems plus prospère, sous une autre dénomination; mais disons qu'à l'époque où l'on prononça leur suppression, elles étoient supprimées de fait, car la terreur avoit dispersé les savans qui les composoient, et cette terreur étoit si forte, que, loin de pouvoir s'occuper de sciences, on

ne

ne songeoit qu'à mettre ses jours en sûreté.

Jusqu'alors il y avoit eu en France trois académies célèbres par les gens à talens qui les avoient illustrées. L'académie française, qui devoit son établissement à Louis XIII, sous le règne duquel le cardinal de Richelieu la fit ériger en compagnie par lettres-patentes de 1635 (1). Cette société, com-

(1) Il est vrai de dire cependant que l'académie française étoit antérieure de quelques années aux lettres patentes qui lui furent accordées par Louis XIII, en 1629; quelques particuliers gens de lettres et de mérite, logés en divers endroits de Paris, ayant réselu de se voir un jour de la semaine chez l'un d'eux, pour conférer ensemble plus commodément, furent les premiers qui donnèrent naissance à l'académie. D'abord, ils n'étoient que neuf, mais à ceux-là s'en joignirent d'autres, du nombre desquels étoient *Desmarets* et *Boisrobert*, qui ayant entretenu le cardinal de Richelieu de ce qui se passoit dans ces sortes d'assemblées, lui firent venir la pensée de les faire autoriser par le roi.

Les académies, dans leur ensemble, ne produisent point de ces grandes idées, de ces inventions ou découvertes capables de changer la

posée des gens de lettres les plus distingués, a rendu de grands services à la langue.

---

face du monde ou d'un empire ; ces vastes conceptions ne sont jamais que les enfans du génie ; mais comme toutes les vérités se tiennent, les académies font un grand bien, en ce qu'elles produisent une foule de petites vérités et de connoissances partielles dont la masse fait une somme. La physique, les mathématiques, la médecine, l'histoire naturelle, tout cela semble n'avoir aucun rapport aux idées que le despotisme politique ou sacré, prétend conserver intactes ; mais la lumière portée dans ces sciences, rejaillit toujours sur elles. La boussole a perfectionné la navigation, la navigation a étendu la géographie, et c'est absolument à la connoissance et à l'observation d'une foule de peuples divers, à la connoissance entiere de toute la race humaine que nous devons la philosophie actuelle. Voilà comme les académies influent partout dès qu'elles sont composées d'hommes vraiment savans ; mais le plus grand service que les sociétés littéraires pourroient rendre aujourd'hui aux lettres, aux sciences et aux arts seroit de faire *des méthodes*, et de tracer des routes qui épargneroient du travail, des erreurs, et conduiroient à la vérité par les voies les plus courtes et les plus sûres ; car si l'impression a multiplié les bons ouvrages, elle

L'académie des sciences établie en 1666, par les soins de Colbert, avoit également rendu de grands services, en ce que n'adoptant aucun système, elle publioit les découvertes et les tentatives nouvelles.

L'académie des inscriptions, qui s'occupoit des recherches sur les monumens de l'antiquité, avoit, particulièrement depuis quelques années, produit des mémoires très-instructifs.

Outre ces trois académies, il y en avoit encore une autre, celle d'architecture et de peinture, qui n'étoit pas moins célèbre dans son genre que les précédentes. Toutes furent supprimées : on ne vouloit pas plus de peinture, d'architecture et de sculpture, que de sciences et de littérature : dès longtems on avoit mis en avant une maxime bien funeste en soi, et qui concordoit par-

---

a aussi favorisé un nombre effroyable de mauvais traités sur différentes matières; de sorte qu'un homme qui veut s'appliquer à un genre particulier, l'approfondir et s'instruire, est obligé de payer à l'étude, un tribut de lectures inutiles et souvent contraires à son objet.

faitement avec ce vandalisme : *guerre aux châteaux, paix aux chaumières.* Ce n'est pas que cette maxime n'offre d'abord une idée philantropique; rien de plus juste que de poursuivre le crime opulent et de protéger la pauvreté laborieuse; mais comme il peut se trouver un citoyen vertueux dans un palais, ainsi qu'un scélérat dans une cabane, il ne falloit pas généraliser la chose dans un tems où l'on prenoit tout à la lettre, dès qu'il s'agissoit de faire le mal. Cette maxime une fois mise en avant, fut un ordre sacré pour tous les anarchistes : quiconque habitoit un château ou une maison de belle apparence, étoit sûr d'être déclaré suspect, et les proconsuls, qui firent tant de mal dans les départemens, quand ils prononçoient sur le sort d'un détenu, faisoient toujours précéder leur arrêt de cette question : *est-il riche?* et en cela on peut dire qu'ils ne faisoient que se conformer aux ordres secrets qui leur étoient donnés par le comité de salut public dont ils tenoient leurs missions.

A l'époque où les académies furent supprimées, les maisons d'instruction publique et

les colléges, tant de la capitale que des provinces, commençoient déjà à être déserts ; l'insubordination avoit éclaté parmi les élèves dans plusieurs de ces établissemens, dès le principe de la révolution ; les germes d'indépendance avoient pénétré jusques dans ces lieux jadis recommandables par la plus sévère discipline ; mais bientôt les collèges, dans chacun desquels on comptoit naguère quatre à cinq cents écoliers, ne renfermèrent au plus que trente à quarante élèves : sous le régime de la terreur particulièrement, ils étoient absolument abandonnés, soit parce que tous ou presque tous les instituteurs étoient en fuite ou incarcérés, attendu que, dans les provinces, c'étoit des ecclésiastiques qui étoient à la tête de l'instruction publique ; soit parce que beaucoup de parens n'avoient plus les moyens suffisans de procurer de l'éducation à leurs enfans ; soit enfin parce que, dans ces jours désastreux, les pères et mères ne songeant qu'à mettre leurs jours en sûreté, étoient plus occupés des moyens de conserver leur existence, que de ceux de procurer de l'instruction à

ces malheureux enfans : une autre raison encore qui fit déserter les écoles, c'est que les dernières classes, telles que la rhétorique et la philosophie, auxquelles on ne parvenoit guère qu'à l'âge de dix-huit ans et plus, ne pouvoient pas être fréquentées, puisque les jeunes gens depuis dix-huit jusqu'à vingt-cinq ans, étoient forcés de porter les armes pour la défense de la république, qui avoit, à cette époque, toutes les puissances de l'Europe à combattre ; enfin, l'on peut dire que l'instruction publique fut entièrement abandonnée pour un tems, et que les vœux des scélérats qui vouloient asservir la France par l'effusion du sang et l'extinction des lumières, furent entièrement remplis pour un moment.

Nous disons pour un moment, parce que le règne horrible du cannibale Robespierre et de ses satellites ne fut pas de longue durée ; encore bien qu'à lui seul il ait embrassé plus de monstruosités que tous les règnes réunis des tyrans connus : cependant, malgré que cette lacune dans la continuité de l'instruction publique n'ait pas été très-prolongée, elle n'a pas laissé

que de faire aux sciences et aux arts un mal qui ne se réparera que difficilement.

Si le bon goût perdoit d'un côté, la stupidité gagnoit infiniment de l'autre. Les bons écrivains qui, à l'aurore de la révolution, avoient embrassé la cause de la liberté et l'avoient soutenue de leur plume et de leurs talens, n'osoient plus écrire, parce qu'ils ne pouvoient rien imaginer qui fût assez atroce pour être à la hauteur des principes du jour; ils cherchoient d'ailleurs à se faire ignorer, loin de se mettre en évidence : d'un autre côté, ce n'est pas lorsque le sang coule de toutes parts, que le bronze résonne, que les rivières charient les cadavres, et que la nuit éclaire de nombreux incendies, qu'un homme de génie peut se livrer aux rêveries de son imagination. Les arts sont enfans du repos, de la paix, de l'aisance; la frayeur comme la misère, étouffe le germe des talens. Mais si les auteurs d'un mérite reconnu toient glacés par la crainte ou jetés dans es cachots, on voyoit en revanche paroître ur la scène française une foule de plats uteurs, dont les productions monstrueuses

étoient le produit de l'ineptie la plus crasse, et de la démagogie la plus délirante.

Plusieurs raisons concouroient à faire naître une foule de ces ouvrages ridicules, la multiplicité des théâtres, et un décret portant qu'il ne seroit plus représenté que des pièces républicaines. Il n'y avoit pas assez long-tems que l'on avoit passé du gouvernement monarchique à l'état républicain, pour que, dans cet intervalle, on eût eu le tems de faire beaucoup de pièces, et sur-tout beaucoup de bonnes pièces patriotiques, et en assez grand nombre pour alimenter tous les théâtres. Décréter qu'on ne joueroit plus que des pièces patriotiques, c'étoit inviter tous les écrivassiers, car on ne commande pas au génie, de mettre la main à la plume, pour barbouiller des scènes dramatiques adaptées à la manie du jour. Aussi les théâtres ne chommèrent-ils point de ces nouveaux chefs-d'œuvre; il n'y eut pas de jour sous le règne de la terreur, où l'on ne vît paroître sur la scène de nouvelles productions, dans lesquelles on avilissoit, on brûloit les prêtres, les grands, les riches, les rois, les modérés;

l n'y avoit dans ces productions éphémères
i intrigue, ni conduite, ni versification,
nais il y avoit des injures contre les castes
ro·crites, et cela suffisoit, cela tenoit lieu
e talent.

Dans ces ouvrages, on avoit grand soin
e renchérir encore sur les cruautés qui se
ommettoient, on y demandoit du sang;
n y flagornoit les tyrans de la France,
n retranchoit des anciennes pièces les
naximes d'humanité qui pouvoient s'y
rouver; enfin, dans les entr'actes, un offi-
ier de police qui avoit l'inspection du théâ-
re, apportoit aux acteurs des couplets à
hanter dans lesquels on faisoit l'éloge de
guillotine et des services qu'elle rendoit
la patrie en jetant par terre tant de têtes
i si peu de tems; et les spectateurs,
emblans de ne pas paroître assez révolu-
onnaires, applaudissoient avec transport
ces chansons d'antropophages, quoiqu'in-
rieurement ils dussent frémir de tant d'in-
mies (1).

(1) Ce que nous avançons ici sur les couplets l'honneur de la guillotine a l'air d'une fable;

Nous avons dit qu'une raison encore qui concouroit à ces pitoyables ouvrages

---

le fait est pourtant très-vrai : nous avons vu nous-mêmes, dans ces tems désastreux, un officier de police donner ordre aux acteurs de chanter des couplets infâmes, dont le refrein étoit :

Mettons-nous en oraison
Maguingueraingon,
Devant sainte guillotinette
Maguingueraingon,
Maguingueraingueuette.

Et nous les avons entendu chanter, et qui plus est applaudir. On ne donnoit plus Gracchus, pièce patriotique, parce qu'il y avoit dans un vers cette hémistiche : *des loix et plus de sang.* On ne donnoit plus une autre pièce patriotique, parce qu'elle renfermoit ce vers ci :

Servir un malheureux c'est servir la patrie.

On n'osoit plus jouer une pièce de Voltaire remplie de l'amour de la liberté, parce que les deux vers suivans :

Arrêter un Romain sur de simples soupçons,
C'est agir en tyrans, nous qui les punissons.

frappoient à bout portant contre les décemvirs.

ramatiques, étoit le grand nombre de héâtres. En effet, lorsque la révolution se manifesta, il n'y avoit dans Paris que trois grands spectacles, l'Opéra ou l'Académie royale de musique, genre de spectacle où la poésie, la musique, la danse, la peinture, la richesse des habits, enfin tout ce qui peut étonner, flatter les sens, se trouvoient réunis; ce spectacle unique dans son genre, envié de toutes les puissances, étoit si dispendieux, que le gouvernement avoit été de tous tems obligé d'en faire les frais, par l'impossibilité où étoient les nombreux artistes qui le composoient, de faire une somme d'argent assez considérable pour se défrayer. Le second théâtre, appelé celui des Comédiens Français, et dans la composition duquel il n'entroit ni chant, ni danse, ni musique, étoit uniquement destiné à la représentation des chefs-d'œuvre dramatiques des auteurs célèbres qui avoient illustré la scène française, et à la représentation des ouvrages des auteurs modernes qui couroient la même carrière. C'est sur ce théâtre, qui n'eut jamais son égal, que, depuis plus de cent ans, des acteurs fameux représen-

roient avec succès les tragédies des Rotrou, des Duryer, des Corneille, Racine, Crébillon, Voltaire et autres; les comédies de Molière, Renard, Destouches, Dufreny, Dancourt, et de plusieurs autres poètes comiques qui avoient porté en France ce genre à un point de perfection que n'avoient point atteint les anciens ni les modernes. Un troisième spectacle, né de la dégradation du goût, et qui tenoit l'intermédiaire entre les deux premiers, étoit le théâtre Italien ou de l'Opéra comique, sur lequel on représentoit des pièces bâtardes, moitié prose, moitié vers et musique : dans les derniers tems, il étoit aussi fréquenté que les deux premiers.

Tels étoient les seuls spectacles de la capitale, ou du moins les seuls où les gens de goût se permettoient d'aller, car il y en avoit encore trois ou quatre autres, mais relégués sur les Boulevards, destinés au peuple grossier, et où l'on ne donnoit que des pièces dégoûtantes, sans intrigue, sans intérêt, assaisonnées d'obscénités, et représentées par des saltinbanques aussi décriés par leur vie crapuleuse, que nuls du

côté

côté des talens : ces farceurs ou bateleurs n'étoient point rangés dans la classe des comédiens, comme les treteaux sur lesquels ils montoient n'étoient point compris dans le nombre des théâtres.

Mais à peine les privilèges furent-ils abolis (et jusqu'à l'époque de la révolution, les Comédiens Français avoient eu seuls le privilège de jouer les comédies et les tragédies), qu'il s'éleva dans la capitale une foule innombrable de théâtres, que des spéculateurs avides érigèrent, sans trop savoir comment ils les garniroient de comédiens à talent : de-là beaucoup de gens qui, sans avoir les premières notions de l'art qu'ils alloient embrasser, se firent comédiens et se donnèrent pour tels; de-là beaucoup d'écrivailleurs qui, certains d'être joués sur un théâtre ou sur un autre, se mirent à faire des pièces, et se crurent du génie, tandis qu'ils n'avoient pas même les premières notions d'un genre d'ouvrage qui exige une profonde connoissance du cœur humain, des convenances de la scène, une lecture approfondie des grands auteurs dramatiques, et une couleur, une

force dans la verve, que le travail ne procure pas même à ceux qui ne sont pas nés pour ce genre de poëme; de-là aussi la décadence du goût; de-là un genre de pièces pitoyables, qui s'enracina d'autant plus parmi nous, que sous le règne de la terreur il ne fut plus permis de jouer que des drames patriotiques: de-là aussi la dispersion, la désunion des grands talens, qui jusqu'alors avoient été réunis sur le théâtre Français. Plusieurs des acteurs, gagnés par les sollicitations des entrepreneurs de spectacles nouveaux, abandonnèrent leurs confrères: au lieu de bien jouer la comédie dans un seul endroit, par le moyen de cette désunion on la joua mal par-tout, attendu qu'il ne pouvoit plus exister d'ensemble; et ce qui acheva de désorganiser, d'anéantir la scène française, ce fut l'incarcération de la partie des Comédiens Français qui étoit restée unie, et continuoit de jouer dans l'ancien local qui lui étoit affecté.

On reprocha à ces artistes d'être des royalistes, on les jeta dans les maisons de réclusion, comme suspects, et pour avoir joué une comédie du citoyen François-

de-Neufchâteau, intitulée Paméla. Cette Paméla, fille vertueuse, étoit noble, et l'on ne vouloit pas qu'on représentât un noble avec des vertus. L'auteur changea sa pièce, fit Paméla roturière, mais il étoit trop tard, on vouloit incarcérer les Comédiens Français; ils le furent et l'auteur de Paméla avec eux. Un autre motif de leur incarcération, et beaucoup plus puissant sans doute que celui que nous venons de rapporter, fut la représentation d'une autre pièce intitulée : *l'Ami des Loix*, et dont il a été déjà parlé dans un des volumes précédents. Dans cette pièce, jouée plusieurs mois avant celle de Paméla, avant que la terreur fût à l'ordre du jour, il y avoit aussi un rôle très-beau, joué par un personnage noble, et trois rôles affreux mis dans la bouche de roturiers; dans ces trois derniers rôles, le public avoit fait des allusions, et avoit cru y reconnoître Marat, Robespierre et Danton. A l'époque où elle fut représentée, ces trois hommes, quoique prépondérans dans les mouvemens politiques, n'avoient point encore assez de puissance pour faire incar-

cérer les acteurs ; mais une fois le règne de Robespierre et de ses satellites établi, ils n'oublièrent point l'injure qui paroissoit leur avoir été faite, et la perte des Comédiens Français fut jurée. Joignez à cela, qu'à cette époque désastreuse, les entrepreneurs des nouveaux spectacles qui s'érigeoient, n'étoient sans doute pas fâchés de voir la ruine d'un spectacle où il y avoit plus de mérité que dans les leurs, et qui, une fois renversé, faisoit refluer chez eux des spectateurs que le talent attiroit ailleurs.

Puisque nous en sommes sur l'article des théâtres, nous allons placer ici quelques réflexions qui nous paroissent judicieuses. Le genre dramatique, étant celui de tous auquel on s'adonnoit le plus en France, et tous les auteurs étant concentrés dans la capitale, où l'art les fixoit naturellement, il n'est pas douteux qu'il n'y eût trop peu d'un seul théâtre Français dans Paris. Depuis cinquante ans particulièrement, les comédiens, au moyen de ce qu'il n'y avoit que ce seul spectacle dramatique, étant surs de gagner beaucoup d'argent, sans se donner beaucoup de

peine, travaillant fort peu, montoient très-rarement des nouveautés, et tranchant du grand seigneur, parce que la richesse donne de l'importance et de la fatuité, recevoient souvent des auteurs avec un air de dédain aussi ridicule que déplacé; les comédiennes sur-tout, qui avoient quelques talens, étoient aussi impertinentes que décriées dans leurs mœurs; il falloit des souplesses, des bassesses même, pour parvenir à leur faire jouer un rôle auquel un auteur, qui sentoit la dignité de son être, ne se soucioit pas de s'avilir; dès-lors il falloit se résoudre à la dure nécessité de n'être pas joué ou de ne l'être de long-tems; d'un autre côté, un acteur qui avoit quelque talent, et beaucoup d'argent, ayant sa subsistance assurée, ne cherchoit point à se perfectionner: il y avoit donc une nécessité d'établir deux théâtres dramatiques, tant pour l'avantage des auteurs que pour la perfection de l'art en lui-même, à qui la rivalité des artistes n'eût pas manqué de donner un nouveau relief. Mais au lieu d'établir deux théâtres ri-

vaux, on tomba dans un excès opposé, on souffrit qu'il s'en érigeât mille, et l'on n'en eut pas un bon.

Sous le rapport des pièces patriotiques, nous convenons que dans un gouvernement qui naît à la liberté, il est peu de véhicule aussi puissant que celui que procure la représentation d'un ouvrage où l'amour de la patrie et les sentimens qu'il fait naître sont exprimés avec chaleur ; l'étincelle électrique se communique à tous les spectateurs, l'enthousiasme éclate et produit une fermentation dont le levain précieux reste dans l'ame de celui qui a été témoin de l'action et de l'effervescence qu'elle a produite ; dans un gouvernement libre, et qui est enfin assis sur des bases solides, il est encore bon d'entretenir le peuple de ses droits, de maintenir sa haine contre les tyrans et ceux qui voudroient attenter à sa liberté, mais il ne faut pas pour cela, comme sous le règne de la terreur, bannir de la scène tous les chefs-d'œuvre dramatiques, parce qu'il y est question de rois, et encourager les plus dégoûtantes rapsodies, parce qu'il y est

question de liberté et de fraternité : il y a en tout, un juste milieu, et les arts, ainsi que les belles-lettres, exigent pour leur développement, une liberté à laquelle on ne peut porter la plus légère atteinte, sans nuire essentiellement à leurs progrès.

Au moyen de ce que la république étoit décrétée et substituée à la monarchie, il étoit bon de ne pas laisser subsister les anciennes dénominations qui pouvoient rappeler la royauté; effectivement, on avoit banni toutes les anciennes qualifications féodales, et chaque jour on faisoit disparoître avec la plus grande activité, tous les signes, tous les noms qui pouvoient avoir quelques rapports à l'ancien régime; les armoiries, les fleurs-de-lys furent enlevées de tous les édifices, de tous les lieux où elles pouvoient encore se trouver; on fut jusqu'à déclarer suspects, et à incarcérer comme tels, des citoyens qui, sans mauvaise intention, avoient oublié de faire disparoître ces marques proscrites, parce qu'elles se trouvoient quelquefois dans des endroits écartés, ou des recoins de leurs maisons qu'ils n'avoient pas aper-

çus. Comme les plaques de cheminées étoient presque toutes ornées d'un écusson portant les armes de France, tous les citoyens furent obligés de les faire retourner; on supprima aussi les dénominations de villes, bourgs et villages, auxquelles on substitua le nom de *commune*.

Parmi des réformes ridicules en ce genre, on en fit aussi d'utiles ou de plus sérieuses: en attendant que l'on réformât les poids et mesures, que l'on mît de l'uniformité entr'elles; en attendant que l'on changeât les monnoies et particulièrement leur effigie, et que l'on substituât le systême décimal au systême duodénaire, on réforma l'ancien calendrier, et on le remplaça par un autre, dont la division des mois en *décades*, s'allioit d'avance avec le calcul décimal qu'on se proposoit dès-lors d'établir. Voici les articles fondamentaux du décret rendu à ce sujet. « L'ère des Français compte de la fondation de la république, qui a eu lieu le 22 septembre 1792 de l'ère vulgaire, jour où le soleil est arrivé à l'équinoxe vrai d'automne, en entrant dans le signe de la Balance, à

9 heures 18 minutes 30 secondes du matin, pour l'Observatoire de Paris. L'ère vulgaire est abolie pour les usages civils. Le commencement de chaque année est fixé à minuit, commençant le jour où tombe l'équinoxe vrai d'automne, pour l'Observatoire de Paris. La première année de la république française a commencé à minuit, le 22 septembre 1792, et a fini à minuit, séparant le 21 du 22 septembre 1793. Le décret qui fixoit le commencement de la seconde année républicaine est rapporté : tous les actes datés de l'an second de la république, dans le courant du 1er. janvier au 22 septembre 1793 exclusivement, doivent être regardés comme appartenant à l'an 1er. de la république ».

L'ancien calendrier avoit quelque chose de ridicule en soi, d'inconvenant, et particulièrement pour des chrétiens, en ce que la dénomination des mois dérivoit des dieux du paganisme ; il étoit ridicule aussi que les mois de septembre, octobre, novembre et décembre, qui, par leur qualification, par le mécanisme de leurs noms,

sembloient devoir être les 7, 8, 9 et 10mes. mois de l'année, n'en fussent que les neuvième, dixième, onzième et douzième. La dénomination des jours de la semaine étoit également pour le tems passé un mélange de profane et de sacré ; elle rappeloit indistinctement et Mars et Vénus, et le jour du sabat et le jour destiné à sanctifier le christ. Mais ce que l'ancien calendrier offroit sans doute de plus risible aux yeux des penseurs, et de plus affreux pour les nouveaux réformateurs, c'étoit cette légende interminable de saints, de tous les âges, de tous les tems, de tous les lieux, de tout sexe, dont les noms se trouvoient impitoyablement accolés à chaque jour de l'année. Tous ces héros chrétiens, dont les promesses étoient aussi fabuleuses et moins riantes que celles des demi-dieux de l'antiquité, ne faisoient plus depuis long-tems qu'exciter le rire de la pitié, et à l'exception de quelques-uns qui méritoient plus la qualification de grands hommes que celle de saints, les autres n'étoient guère connus que par leur démence, leur frénésie ou les contes risibles

que leur avoient attribué autrefois des charlatans fanatiques, pour tromper le peuple grossier dans des tems d'ignorance et de barbarie. Aussi dans le nouveau calendrier, s'empressa-t-on de jeter de côté tous ces objets usés d'une sotte et antique vénération ; ce n'étoit pas un mal, mais on verra bientôt que la manière dont on s'y prit pour déloger les saints des églises, après les avoir expulsés du calendrier, se sentit des horreurs du tems, et que l'on ne fit rien sous le régime de la terreur, qui ne portât l'empreinte de ce règne funeste.

Dans le nouveau calendrier, les mois ainsi que les jours reçurent une nouvelle dénomination, une dénomination plus analogue à ce qu'ils devoient exprimer, à la température dans laquelle ils se trouvoient classés ; par exemple, le mois dans lequel on recueille les fruits, fut appelé *Fructidor*. Cette méthode de faire signifier par le nom du mois, la production que donne la terre pendant le cours de ce mois, ou de lui faire signifier les variations de l'atmosphère, n'étoit pas nouvelle, elle

avoit été employée par les anciens Francs et par beaucoup d'autres peuples, mais il nous semble que puisqu'on faisoit tant que de vouloir tout régulariser, il falloit être régulier soi-même, et conséquent dans les nouvelles opérations : on a appelé le mois des vents, *Ventôse* : l'origine de ce mot francisé est toute latine, tandis que fructidor est composé de deux mots, dont l'un *fructus* est latin, et l'autre *doron* est grec ; c'est une disparate qu'il étoit facile d'éviter. On a donné aux jours une dénomination latine, qui par la terminaison *i*, se grave aisément dans la mémoire du peuple, mais qui n'est pas facile à comprendre pour quiconque ne sait pas le latin : si vous en exceptez l'habitude, il n'y a pas de raison pour qu'un homme qui n'a pas fait ses études, ne prenne *quintidi* pour le 9 de la décade plutôt que pour le 5 : cependant, comme la classe non lettrée est la plus nombreuse, il étoit essentiel que la dénomination des jours fût mise à sa portée, sur-tout dans un tems où l'on prétendoit ne rien faire que pour le peuple.

Un inconvénient du nouveau calen-

lendrier,

drier, inconvénient beaucoup plus réel peut-être qu'on ne se l'imagine, c'est la fixation du jour de repos au dixième jour, appelé *décadi*. Il faut bien prendre garde que ce jour est fixé chez presque tous les peuples au septième ; que dans cette fixation, les législateurs ont eu un but plus politique encore que religieux : il a été démontré de tout tems, que quand l'homme s'étoit livré six jours de suite à un travail pénible, et particulièrement au travail fatigant qu'exige l'agriculture, il devenoit nécessaire qu'il se reposât le septième. Neuf jours d'un travail continu outre-passent en général la mesure des forces accordées à l'homme. La tension des forces du corps, ainsi que la tension des facultés de l'esprit, lorsqu'elle se prolonge trop, nuit essentiellement au physique et au moral.

Dans les jours hideux dont nous retraçons l'histoire effroyable, ce nouveau calendrier fut exécuté à la lettre, aussi-tôt qu'il fut décrété, c'est-à-dire qu'il ne fut plus question de dimanches, ni de fêtes analogues au calendrier supprimé, et que dans les campagnes, ainsi que dans les

villes, les citoyens se conformant au nouvel ordre de choses, ne chommèrent plus que les décadis; mais ce n'étoit-là qu'un effet de la peur générale; quiconque étoit surpris à travailler un jour de décade, ou à fêter un jour de dimanche, étoit aussitôt appréhendé au corps par la nombreuse milice composant les comités révolutionnaires, et jeté dans les prisons comme royaliste, fanatique ou suspect; du moment que le règne de la terreur eut disparu, l'habitude reprit le dessus, et dans les campagnes particulièrement, on chomma le dimanche, moins en général parce que c'est un jour de fête, que par le besoin réel où l'on est de prendre du repos après six jours de travail. C'est donc une très-grande difficulté à vaincre de la part du gouvernement actuel, que de faire adopter au peuple le décadi, et sur tout au peuple des campagnes: peut-être existeroit-il un moyen de concilier le besoin du repos avec l'existence du calendrier actuel; mais comme des raisonnemens de cette nature nous jetteroient hors de notre

sujet, nous ne nous étendrions pas davantage sur cette matière.

On connoissoit les paroles de Mirabeau, qui peu d'heures avant sa mort avoit dit qu'on n'avoit encore rien fait pour la révolution, ou qu'on ne feroit rien pour elle, tant qu'on n'auroit pas *déchristianisé* la France : elles ne furent pas perdues. Mirabeau d'ailleurs ne se fût pas exprimé de la sorte, qu'on n'en auroit pas moins agi dans le sens de ses expressions. Depuis plus d'un demi-siècle, les philosophes faisoient tout ce qui étoit en leur pouvoir pour anéantir la religion catholique, et mettre les prêtres à leur place ; on outrepassa leur volonté, rien ne fut épargné de ce qui pouvoit anéantir à jamais le culte du christ ; mais les hommes sont organisés de manière que la persécution qu'on leur fait éprouver pour leur arracher l'objet de leur affection, loin de les détacher de cet objet, finit par le leur rendre plus cher.

Il eût été possible, peut-être, de détacher la masse du peuple du catholicisme, dont les principes et le système des prêtres qui lui sont fidèles sont entièrement oppo-

sés à un gouvernement libre ; il eût été possible, en se servant de bases préparatoires, d'inoculer insensiblement une autre réligion en France, car il en faut une quelque chose que l'on fasse, quelque nom, quelque base qu'on lui donne ; mais ce parti exigeoit des précautions, des ménagemens, auxquels les décemvirs étoient bien loin de condescendre ; accoutumés à tout emporter de vive force, à tout faire plier sous un joug accablant, à porter partout, avec la rapidité de la foudre, la flamme, le fer et la mort, ils s'embarrassèrent fort peu d'examiner s'il étoit important, en détruisant le catholicisme, de lui substituer un autre culte ; ce qu'ils vouloient, c'est que la religion du christ, la religion apostolique et romaine ne subsistât plus, et il n'y eut plus de religion apostolique ; ce qui leur importoit davantage, pour parvenir à leur but, c'étoit d'ôter l'idée d'un Dieu, idée qui arrête souvent la main du scélérat, au moment où il va se souiller d'un crime, et l'athéïsme prit racine à leur voix. Peu clair-voyants pour l'avenir, ces misérables ne songèrent qu'au

moment présent, qui étoit tout pour eux. Il leur falloit des sicaires en sous-ordre; des Seïdes impies, ils en forgèrent; car du moment qu'ils eurent dévasté, dilapidé les églises, et qu'ils eurent transformé ces édifices en *temples de la raison*, dans ces temples de la raison, on n'osa plus proférer le nom de l'Être suprême, jusqu'au moment où l'ame froidement scélérate du cannibale Robespierre, compta assez sur la stupidité des Français, pour se permettre de décréter et de faire proclamer qu'il y avoit un Dieu.

Rien n'égale la fureur ni l'indécence avec laquelle on spolia les temples: ceux qui se portèrent plus particulièrement à ces excès, furent les individus enrégimentés dans un espèce de corps, nommé armée révolutionnaire. Cette armée révolutionnaire, de l'invention du procureur de la commune, Chaumette, et entièrement composée de brigands et de coupe jarrets, n'étoit pas sans objet. D'abord, comme on manquoit ou qu'on feignoit de manquer de subsistance dans Paris, ces nouveaux militaires, indignes de porter ce nom,

furent destinés à protéger l'arrivage des subsistances, c'est-à-dire, destinés à piller le grain de ceux qui en avoient. En second lieu, comme ces prétendus soldats étoient aussi audacieux pour le crime que diffamés, les puissances du jour n'étoient point fâchées de trouver un moyen d'occuper et de salarier des êtres qui, non-moins versatiles que dangereux, pouvoient d'un moment à l'autre tourner leurs efforts contre elles; en troisième lieu, ces bataillons de nouvelle fabrique, qui n'avoient guère de courage que pour égorger, comme on le verra par la suite, ou pour marcher au pas de charge contre des gens sans armes, étoient excellens pour intimider les citoyens paisibles et sans fortune qui murmuroient hautement, (et l'on n'étoit pas accoutumé à entendre murmurer) de ce qu'une loi leur enlevoit leurs enfans, depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à vingt-cinq.

Cette loi qui plaçoit aux frontières, c'est-à-dire sous le feu du canon, toute une génération, avoit deux objets; le premier d'opposer une résistance formidable

aux puissances de l'Europe que nous avions à combattre, le second d'empêcher que cette brillante jeunesse, soulevée contre les horreurs projetées, ne s'opposât au règne de sang qui alloit dévaster la France.

L'armée révolutionnaire étoit en soi une invention merveilleuse pour les Jacobins, qui avoient le timon du gouvernement; car il est bon de rappeler que les chefs des comités de salut public et de sûreté générale étoient Jacobins, et que ces comités se faisoient qualifier de comités de gouvernement; et effectivement, à dater du régime révolutionnaire, tous les rouages premiers de la machine politique résidèrent dans les comités de gouvernement, et en définitif dans le seul comité de salut public.

Nous avons dit que les murmures qu'occasionnoit la réquisition des jeunes gens depuis dix-huit jusqu'à vingt-cinq ans, avoit effrayé la commune, qui depuis longtems étoit en possession de dicter des ordres absolus : le premier acte de résistance aux ordres d'un tyran, est pour lui un coup de foudre; il craint de se voir arra-

cher le sceptre sanglant dont il frappe ses esclaves ; la commune trembla, et donnant le change sur les véritables motifs de sa frayeur, elle vint demander des mesures extraordinaires à la convention, dont les meneurs, pour renchérir sur elle, attendoient qu'elle se présenta. La commune qui, au moment où nous parlons, se croyoit encore toute-puissante, ne l'étoit plus que pour faire le mal, ne l'étoit plus que pour commettre des crimes qui cadroient avec les plans des coriphées du comité de salut public et de la montagne ; mais dès-lors, si la commune eût voulu former quelque dessein qui eût été opposé aux projets des comités de gouvernement, elle étoit perdue.

De son côté la commune pressentoit déjà qu'elle n'avoit de force qu'autant que ses actions, que les actes émanés de son sein étoient d'accord avec les vues des comités de gouvernement ; aussi dans la démarche qu'elle alloit faire près de la convention, pour obtenir une armée révolutionnaire, elle étoit sûre d'être fortement appuyée.

Chaumette et le maire Pache se rendirent

donc à la barre, où, après avoir parlé contre les égoïstes, les acapareurs, les modérés, (on appeloit ainsi ceux qui ne vouloient pas de sang) les affameurs du peuple et les royalistes, Chaumette fit entendre ces épouvantables paroles: « Montagne à jamais célèbre dans les pages de l'histoire, soyez le Sinaï des Français; lancez, au milieu des foudres, les décrets éternels de la justice et de la volonté du peuple. Inébranlable au milieu des orages amoncelés de l'aristocratie, agitez-vous et tressaillez à la voix du peuple. Assez long-tems le feu concentré de l'amour du bien public a bouillonné dans vos flancs; qu'il fasse une irruption violente. Montagne sainte, devenez un volcan dont les laves brûlantes détruisent à jamais l'espoir du méchant, et calcinent les cœurs où se trouve encore l'idée de la royauté. Plus de quartier, plus de miséricorde aux traîtres. Si nous ne les devançons pas, il nous devanceront: *jetons entr'eux et nous la barrière de l'éternité* ».

A ce cri de destruction, l'ange exterminateur paroît, l'armée révolutionnaire est

décrétée. La crête de la montagne s'électrise, elle s'entr'ouvre, et vomit par l'organe des membres des comités de gouvernement, les laves brûlantes évoquées par Chaumette.

Cette armée révolutionnaire, portée à six mille hommes, et qui se transportera par-tout pour l'exécution des loix, sera suivie d'un tribunal *incorruptible*, redoutable, qui traînera à sa suite la hache sanglante qui tranche la tête des conspirateurs et coupe le fil des conspirations. Elle effrayera les égoïstes, et son aspect fera regorger aux riches les productions de la terre; la prospérité va naître de cette promenade civique. Mais c'est peu encore; l'on veut que, pour accélérer l'expédition projetée, on ferme à l'instant même les barrières, et qu'on suspende la délivrance des passe-ports: Billaud de-Varennes veut que sur l'heure on incarcère tous les contre-révolutionnaires, tous les suspects, ou du moins tous ceux qui sont désignés comme tels; qu'on donne aux comités révolutionnaires le droit de lancer, de leur chef, des mandats-d'arrêt, et qu'on rapporte le décret qui défendoit les visites domiciliaires

nocturnes. Bazire demande à son tour, qu'on déclare suspects les nobles, les prêtres, les membres de l'ancien club des Feuillans, les hypocrites, les Brissotins, les gens ayant boutique, les agioteurs, les commerçans, les procureurs, les huissiers, les intendans des ci-devant seigneurs et leurs valets; enfin, un autre législateur, craignant de rester au-dessous des préopinants, et ne sachant plus de quelles expressions se servir pour être à la hauteur des circonstances, s'écrie tant qu'il a de poumons: « Puisque notre modération, nos idées philosophiques ne nous ont servi de rien, *soyons brigands* pour le bonheur du peuple; que les suspects répondent sur leur tête de tous les malheurs de l'état ». On s'imagine que d'après des sorties aussi virulentes, des propositions de cette nature, on ne peut aller plus loin; erreur: arrive à son tour la société-mère, la société des Jacobins, l'antre des exclusifs, dominée par une faction cannibale. « Placez, dit-elle, placez la *terreur* à l'ordre du jour, et que l'égalité promène sa *faulx* sur toutes les têtes ».

Ce carnage demandé en masse, cette nouvelle septembrisation n'eut pas lieu, on la prépara en détail ; en conséquence on ordonna que la délivrance des passe-ports seroit suspendue, que les comités révolutionnaires mettroient sans délai en arrestation toutes les personnes suspectes ; et il leur fut permis de faire des visites domiciliaires à toute heure de jour et de nuit, ainsi que des désarmemens et des arrestations, sans qu'ils eussent besoin de motiver leurs jugemens souverains. Nous disons sans motiver leur arrêt de pleine puissance, parce qu'un premier décret ayant restreint les membres des comités révolutionnaires à donner aux personnes par eux arrêtées les motifs de leur incarcération, ce premier décret fut rapporté par un second, qui supprima cette formalité, et ce second décret fut rendu sur la demande des comités révolutionnaires de Paris, dont l'orateur s'exprima en ces termes : « Nous ne voyons pas sans douleur le décret que vous avez rendu à notre égard, (il parloit du premier décret qui astreignoit les membres des comités révolutionnaires

lutionnaires à donner aux personnes arrêtées les motifs de leur arrestation) nous ne voyons pas sans douleur, disoit cet orateur, le décret que vous avez rendu à notre égard. *La conviction morale* détermine souvent les mesures que nous prenons contre les gens suspects. *Il seroit difficile de consigner dans un procès-verbal les motifs de leur arrestation ;* d'ailleurs, citoyens législateurs, les comités révolutionnaires composés de sans-culottes, feroient souvent, dans la rédaction des procès-verbaux, *des erreurs involontaires*, dont profiteroient les contre-révolutionnaires pour se faire mettre en liberté ».

Ce discours suffit pour donner une juste idée de la moralité et des opérations des individus qui composoient les cinquante mille comités révolutionnaires, dont le dernier recoin de la France étoit infecté. Soyons justes toutefois, s'il s'est trouvé en grand nombre dans ces comités, des voleurs, des assassins, des brigands dignes du dernier supplice, il s'y est trouvé aussi des hommes vertueux qui, pleurant sur les nombreux forfaits dont ils étoient

environnés, exposèrent leurs jours pour sauver ceux de leurs semblables.

L'armée révolutionnaire fut à peine organisée, que sa formation, qui n'étoit qu'un amalgame impur de tout ce que la capitale receloit de plus immonde, augmenta la terreur qui pèsoit sur les citoyens : âpres à la rapine, ces hommes que l'on envoya aux environs de Paris pour accélérer l'entrée des comestibles, se rendirent fameux par leurs brigandages et leurs dévastations en tout genre. La crainte les devançoit, tout trembloit à leur aspect, ou fuyoit à leur approche; aussi lâches qu'ils étoient fanfarons, il sembloit qu'ils n'avoient de courage que dans leurs longues moustaches, leur chapeau sur l'oreille et les blasphêmes qu'ils vomissoient sans cesse. Il pouvoit très-bien se faire qu'il y eût parmi cette bande d'escrocs, quelques braves gens, quelques citoyens que la misère et le défaut d'occupations avoient poussés à s'enrôler dans cette horrible milice; mais nous pouvons affirmer qu'ils étoient en petit nombre, et que ce dût-être pour eux un supplice bien cruel, que d'être associés

aux exploits de tant de mauvais sujets et de méchants citoyens.

Il est à présumer que quand ils se mirent en route pour les environs de Paris, avant que d'aller mitrailler les Lyonnais, ils reçurent des ordres particuliers de Chaumette ou de tel autre révolutionnaire de sa trempe, de ne laisser subsister sur leur passage aucun vestige des signes qui pourroient rappeler le catholicisme. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils s'acquittèrent merveilleusement des missions qu'ils avoient reçues à cet égard.

Dans tous les villages, bourgs et petites villes où ils passèrent, ils commencèrent par visiter les églises, pour en arracher, y lacérer, briser les effigies des saints; y insulter de la manière la plus grossière aux objets de la vénération du peuple, dont une partie n'étoit point encore détrompée. Ils brisoient toutes les croix qui se trouvoient sur leurs routes, ils insultoient aux cendres des morts, pour faire disparoître de dessus leurs tombes des inscriptions ou des signes religieux qui leur déplaisoient; mais c'étoit particulièrement dans les

petites villes qu'ils mettoient toute leur valeur à opérer ces prodiges, parce que dans les communes populeuses, ils craignoïent que la majorité des habitans ne se tournât contre eux, dans le cas où leurs excès viendroient à l'indisposer. Les girouettes, les fleurs-de-lys, ou autres signes féodaux qui se trouvoient encore sur quelques maisons ou sur la flêche d'un clocher, étoient pour ces braves un grand sujet de scandale, et nous les avons vus dans la petite commune de Villeneuve sur Yonne, braquer toute leur artillerie contre une seule fleur-de-lys qui restoit au sommet d'un clocher, tandis qu'à Auxerre, ville beaucoup plus populeuse, où il subsistoit encore beaucoup de ces signes sur les croix des églises, ils n'osèrent pas brûler une amorce, parce que le représentant du peuple Maure qui s'y trouvoit alors en mission, menaça de faire fusiller le premier coquin de l'armée révolutionnaire qui oseroit sourciller.

La disparution, l'enlèvement des croix, dont toutes nos voies publiques étoient encombrées, n'étoit point en soi une chose

déplacée. La piété de quelques hommes religieux, mais bien plus le fanatisme des prêtres et leur esprit de domination avoient multiplié ces signes religieux ; il étoit bon de les reléguer dans les temples, mais il falloit le faire avec décence, ce n'est pas en outrageant d'une manière barbare ce qui est l'objet de la vénération du vulgaire, qu'on lui persuade qu'il avoit tort de vénérer cet objet ; au contraire on le soulève, on l'aigrit, ou si l'on ne produit pas, en lui ce sentiment, on lui en fait naître un plus dangereux, celui de l'incrédulité.

Si, à cette époque, la totalité du peuple ne devint pas incrédule ou athée, assurément ce ne fut pas la faute des Hébert, des Chaumette, des Anacharsis Clootz, des Dupont et de tant d'autres énergumènes qui, soit dans les clubs, soit à la convention, soit dans les séances de la commune, firent tout ce qui étoit en eux pour anéantir l'amour de la divinité. On eût dit que ces Aristarques de nouvelle fabrique, nés pour le malheur de l'humanité, n'avoient puisé leur philosophie que dans les ouvrages des Freret, des Boulanger, des

Lamettrie, des Mirabeau, matérialistes trop fameux, qu'il étoit réservé à notre siècle d'engendrer, pour combler la mesure de nos désastres.

Voici comme s'exprimoit, dans le sein même de la représentation nationale, l'athée Anacharsis Cloots qui se berçoit de l'idée de fonder une république universelle, et de l'espoir de rendre libre tout le genre humain. « Je dois à mes voyages continuels, à mon cosmopolisme indépendant d'avoir échappé à la vengeance des tyrans sacrés et profanes. J'étois à Rome quand on vouloit m'incarcérer à Paris ; j'étois à Londres quand on vouloit me brûler à Lisbonne; c'est en faisant la navette d'un bout de l'Europe à l'autre que j'ai échappé aux sbirres, aux alguazils, à tous les maîtres et à tous les valets; et moi aussi j'ai émigré, j'ai eu l'ingratitude d'abandonner mon pays natal, pour ne songer qu'à la république universelle, si toutefois c'est oublier son pays natal que de propager les lumières dans le chef lieu du globe. (Cloots étoit Prussien et parloit alors dans Paris) Quoi qu'il en soit, mes émigrations

cessèrent quand l'émigration des scélérats commença ; Paris régénéré étoit le port de l'orateur du genre humain et je ne l'ai pas quitté depuis 1789. *C'est alors que je redoublois de zèle contre les prétendus souverains de la terre et du ciel : je prêchois hautement qu'il n'y avoit pas d'autre Dieu que la nature*, d'autre souverain que le genre humain, *que le peuple Dieu*. Le peuple se suffit à lui même, il est toujours debout, la nature ne s'agenouille point ».

Après avoir continué quelque tems sur ce ton emphatique, et prêché le matérialisme dans des phrases inintelligibles, Cloots fit hommage à la convention d'un ouvrage rédigé dans les principes qu'il venoit de poser : il étoit intitulé ; *Certitude des preuves du Mahométisme*, et la convention rendit le décret suivant : « Anacharsis Cloots, député à la convention, ayant fait hommage d'un de ses ouvrages intitulé : *Certitude des preuves du Mahométisme*, ouvrage qui constate la nullité de toutes les religions, l'assemblée accepte cet hommage, en ordonne la mention ho-

norable, l'insertion au bulletin et l'envoi dans tous les départemens.

» La convention renvoye au surplus à son comité de salut public, la proposition faite par Clootz, d'ériger une statue à Jean Meslier, le premier qui ait eu la bonne-foi d'abjurer les erreurs religieuses ».

Pour l'intelligence de ce passage du décret dont il s'agit, il est nécessaire d'observer ici, que, dans le courant du discours de Clootz, dont nous n'avons rapporté qu'une foible partie, cet orateur avoit effectivement demandé qu'on érigeât une statue à ce Meslier dont il est question. Ce Meslier, fils d'un ouvrier en serge du village de Mazerny et ensuite curé du village d'Étrépigny, en Champagne, n'étoit si recommandable aux yeux de l'orateur du genre humain, que parce que ce prêtre avoit laissé, en mourant, un écrit ayant pour titre: *testament de Jean Meslier*, dans lequel ce pasteur, qui toute sa vie avoit mené une conduite irréprochable, déclamoit contre les dogmes du christianisme et cherchoit à en démontrer l'extravagance et l'absurdité.

Si le Prussien Cloots, qui se disoit noble et se qualifioit de baron, avoit eu le bonheur d'éviter l'inquisition, les sbirres et les alguazils en pays étrangers, il n'eut pas celui d'éviter l'échafaud en France; Robespierre, qui n'aimoit pas la république française, et encore moins la république universelle, Robespierre, qui ne vouloit pas qu'on eût l'air plus patriote, plus populaire que lui, qui n'aimoit pas qu'on se singularisât à son préjudice, parce qu'il étoit assez vain, assez pétri d'orgueil pour vouloir concentrer en lui seul tous les genres de célébrité, Robespierre, disons-nous, fit couper la tête au baron prussien, moins parce qu'il étoit noble, que parce qu'il vouloit être le restaurateur de la liberté du monde, et qu'il n'appartenoit qu'au tyran des comités de gouvernement d'avoir des idées neuves et des conceptions singulières.

Quoi qu'il en soit, tandis que l'armée révolutionnaire, bien équipée et bien payée, disséminée dans les environs de la capitale, y faisoit arriver un peu de bled et abattoit beaucoup de croix, Chaumette allant de

son côté aussi vîte en besogne que ce camp volant, s'occupoit à *déprêtriser* dans Paris tous ceux des ecclésiastiques que la peur déterminoit à quitter la soutane. Il fit ouvrir à la commune un registre sur lequel on devoit inscrire les noms de tous les prêtres qui viendroient abjurer leur état. Un autre arrêté de cette commune ordonna ensuite la fermeture de toutes les églises; il cadroit parfaitement avec un décret de la convention, rendu la veille, qui accordoit une pension aux évêques, curés et vicaires qui abdiqueroient leurs fonctions; et comment ces vicaires et ces curés ne les auroient-ils pas abdiquées, puisque, par goût ou par terreur, personne ne se rendoit plus ou n'osoit plus se rendre dans les églises dont les ministres en chef s'étoient avilis, dans l'espoir de se populariser et d'éviter la mort ou l'incarcération.

Déjà Gobel, évêque de Paris, suivi de son clergé, s'étoit présenté à la barre de la convention, et parlant en son nom, ainsi qu'en celui de ses vicaires, avoit remis ses lettres de prêtrise ainsi que les leurs sur le bureau, en déclarant qu'ils renonçoient

tous à l'exercice des fonctions du culte catholique. La manière dont cette remise de lettres de prêtrise s'étoit faite, étoit un ordre formel pour les autres ecclésiastiques d'imiter promptement l'évêque métropolitain.

En effet, quand Gobel se rendit à la convention, il étoit escorté du département, de la municipalité de Paris, d'une nombreuse députation des Jacobins, et l'orateur Momoro, un des chefs les plus ardens du club des cordeliers, portant la parole, au nom de toute la députation, avoit prononcé un discours d'une nouvelle espèce : « Citoyens réprésentans, avoit-il dit, vous voyez devant vous des frères qui demandent à se régénérer et à devenir hommes. Vous voyez l'évêque de Paris, ses grands vicaires et quelques autres prêtres qui, conduits par la raison, viennent se dépouiller du caractère que leur avoit donné la superstition. *Ce grand exemple sera imité par leurs collègues.* C'est ainsi que les fauteurs du despotisme concourent à sa destruction ; *c'est ainsi que bientôt la république française n'aura d'autre culte*

que celui de la liberté, de l'égalité et de l'éternelle vérité, culte, qui, grâce à vos immortels travaux, sera bientôt universel ». Presque tous les prêtres qui étoient de la convention imitèrent à l'envi l'exemple que venoit de leur donner Gobel et remirent sur le bureau leurs lettres de prêtrise.

A la suite du discours de Momoro, Chaumette avoit demandé à la convention qu'elle assignât, dans le nouveau calendrier, un jour quelconque, pour célébrer une fête en l'honneur de la *raison*. Peu de jours après, l'administration centrale du département présenta la pétition suivante, pour appuyer la demande du procureur de la commune: « La raison humaine est enfin régénérée, le fanatisme et la superstition ont disparu, la raison seule a des autels. Vous avez décrété que la ci-devant église métropolitaine de Paris seroit dorénavant consacrée à la raison ; *nous y célébrerons une fête en l'honneur de cette divinité :* le peuple vous y attend : la présence de la convention entière y est nécessaire, afin que cette fête ne soit point un acte partiele

partiel, mais le résultat du vœu de la nation ».

La pétition étoit à peine lue, qu'un détachement de l'armée révolutionnaire parut dans la salle; les uns portoient des piques, et au bout de ces piques des ornemens d'église; d'autres, grotesquement affublés, avoient recouvert leurs uniformes de chasubles et de chapes; ils annoncèrent ensuite avoir arrêté plus de cent prêtres dans le seul département de l'Oise; « nous les avons renfermés à Chantilly, disoient-ils, où ils ont le tems de lire leur bréviaire; vous voyez sur nous une partie des dépouilles de l'évêque de Senlis. Là nous avons pris cent soixante deux marcs d'argent, ici trois cent vingt; les cloches sont tombées par-tout où nous avons passé ».

La descente des cloches étoit encore un des exploits familiers de l'armée révolutionnaire: on n'en laissoit qu'une ou point dans chaque commune, et cette disparution totale des cloches avoit alors plus d'un objet; d'abord de supprimer une partie essentielle au culte, en second lieu d'empê-

cher, en cas de soulèvement, que les campagnes pussent se réunir par le bruit communicatif du tocsin, troisièmement de faire de la monnaie de billon ou des canons avec le métal provenant de la fonte de ces cloches.

Après avoir parlé de ses exploits, l'armée révolutionnaire demanda à la convention la permission de chanter et danser devant elle la *Carmagnole* autour des *brinborions* qu'ils venoient d'apporter. La Carmagnole fut dansée et la pétition du département décrétée.

En conséquence, peu de jours après, la fête de la Raison eut lieu dans toute la république, et particulièrement dans Paris, où les musiciens et les plus célèbres artistes reçurent ordre de concourir à sa célébration, sous peine d'être déclarés suspects. La divinité Raison, représentée par une actrice de l'Opéra, étoit portée par quatre hommes, sur un fauteuil entouré de guirlandes de chene; elle avoit un bonnet rouge sur la tête, une pique à la main, et un manteau bleu sur les épaules; des jeunes femmes, vêtues en blanc, ceintes d'un ru-

ban tricolor, et la tête ornée de fleurs, marchoient devant elle. Le cortège qui la suivoit, étoit composé des représentans et d'une multitude d'hommes coëffés comme la déesse. Cette foule, après avoir traversé Paris, se rendit en la ci-devant église Notre-Dame, où l'on recommença à chanter des hymnes patriotiques qui avoient été entonnés pendant la route.

D'après cette conduite, d'après les voies de fait de l'armée révolutionnaire, d'après les invitations de la commune et de l'autorité départementale, quel ecclésiastique, sans courir risque de sa vie, auroit encore osé se permettre d'exercer le culte catholique? Dans les provinces, où les révolutionnaires et les peureux se hâtoient, les uns par goût, les autres pour leur sûreté, de singer Paris et d'outre-passer ce qui s'y pratiquoit, on ne vit plus que des temples dédiés à la Raison, que des commissaires apportant à la convention les ornemens, les vases, l'or et l'argenterie des églises : chaque jour les cours du Carrouzel et du palais où siégeoit la convention, étoient remplies de voitures chargées de ces objets précieux.

Les habitans de Saint-Denis, comme étant les plus près de la capitale, furent des premiers à venir faire leur offrande : ceux qui étoient chargés de la présenter buvoient dans des calices, offroient à boire dans ces vases à ceux qu'ils rencontroient sur leur route : ils étoient vêtus d'étoles, de surplis, de chasubles, et se faisoient précéder d'un âne décoré, ainsi qu'eux, de riches habits pontificaux.

Une des sections de Paris, celle de l'Unité, ne se présenta qu'après la commune de Saint-Denis; mais elle ne fut pas moins remarquable par la bizarrerie de sa procession : sa marche, qu'elle dirigeoit dans le sein de la convention, étoit ouverte par un peloton de la force armée, suivie de tambours, de sapeurs et de canonniers, tous revêtus d'habits sacerdotaux : à leur suite venoit un groupe de femmes habillées de blanc, et portant une ceinture aux trois couleurs : après ces femmes venoit une file immense d'hommes rangés sur deux lignes, et bigarrés de dalmatiques et d'aumuces. Tous ces vêtemens, qui étoient ceux des religieux de l'église de Saint-Germain-des-

Prés, étoient remarquables par leur richesse, leur magnificence et l'éclat des broderies d'or et d'argent qui en rehaussoient le prix : des brancards chargés de calices, de ciboires, de soleils, de plats d'or et d'argent, relevés en trophées, suivoient ces hommes dont nous venons de parler. Ce cortège, qui étoit entré dans la salle, aux acclamations des spectateurs et aux cris de *vive la montagne*, étoit terminé par une espèce de catafalque en drap noir, qui fermoit la marche au son d'une musique qui jouait l'air : *Malbroug est enterré.* Sans les suites que ces orgies entraînoient, sans la manière dont elles s'opéroient, rien peut-être n'eût été plus risible qu'une semblable caricature : la carmagnole fut dansée de nouveau dans cette séance, et les représentans, ou du moins plusieurs d'entre eux y prirent part : mais au milieu de ces plaisantes caricatures, on invita sérieusement dans la même séance, et d'une manière assez formelle, tous les prêtres à se marier, en décrétant que ceux qui l'étoient déjà ne seroient point sujets à la déportation ni à la réclusion.

Chaumette et son digne collaborateur en athéïsme, Hébert, qui donnoient, plus qu'aucun autre fonctionnaire public, l'impulsion de l'irréligion et du matérialisme, arrêtèrent que désormais les morts ne seroient plus conduits au lieu de leur sépulture, que par un commissaire de la municipalité, ayant sur la tête un bonnet rouge, et que les draps mortuaires qu'on avoit employés jusqu'alors, dans ces cérémonies funèbres, seroient échangés contre une draperie aux trois couleurs. Chaumette fit également arrêter, par le conseil-général de la commune, que désormais on graveroit ces mots à l'entrée des cimetières : *L'homme juste ne meurt jamais, il vit dans la mémoire de ses concitoyens.* La mémoire des hommes étoit, selon lui, la seule immortalité à laquelle on pût prétendre. Dans les départemens, ce délire fut bientôt imité; et, long-tems encore après le règne de la terreur, nous vîmes cette inscription à l'entrée du lieu destiné à la sépulture des morts: *c'est ici le séjour du sommeil éternel.* C'étoit précisément dans le tems où l'on faisoit le plus de victimes, le plus de malheureux,

qu'on ôtoit ou qu'on cherchoit à ôter aux infortunés, la seule consolation qui fût en leur pouvoir, l'espérance en un Dieu rémunérateur.

Dans la même séance où le conseil-général de la commune s'occupa des innovations dans la sépulture des morts, Chaumette l'engagea à s'occuper des reliques de l'ancienne patrone de Paris, reliques jadis fameuses dans cette cité, objets long-tems vénérés par tout un peuple, qui recouroit à ces dépouilles antiques toutes les fois que des fléaux sembloient le menacer : il fut arrêté que le procès-verbal du dépouillement de la chasse de Sainte-Géneviève, seroit envoyé à toutes les sections de Paris et au *pape :* en outre, que les *ossemens* et les *guenilles* qui seroient trouvés dans cette boëte, seroient au même instant brûlés sur la place de Grève, pour y expier le crime d'avoir servi à propager l'erreur et à entretenir le luxe d'une foule de fainéans.

Cependant, si d'un côté on s'empressoit de jeter à bas les idoles du peuple, on s'empressoit également d'offrir d'autres objets à sa vénération. Sur la proposition du

peintre David, membre de la convention, il fut décrété que les honneurs du Panthéon seroient décernés au divin Marat, et l'on rapporta, en faveur de ce grand homme, un décret précédent, qui portoit que nul ne pourroit obtenir les honneurs du Panthéon que vingt ans après sa mort. Il est douloureux pour les amis des arts, que le peintre David, dont la postérité admirera les productions sublimes; que David, dont le pinceau est aujourd'hui le premier de l'Europe et fait tant d'honneur à la France, ait poussé si loin sa prédilection pour Robespierre et Marat : outre l'apothéose qu'il demanda pour ce dernier, il voulut encore l'immortaliser par son pinceau, et il fit son portrait, qui fut placé au sein même de la convention.

Le dépouillement de toutes les églises, de toutes les chapelles, qui se continuoit avec une activité sans exemple, dut produire des sommes exorbitantes : les débris de la seule chasse de Sainte-Géneviève donnèrent vingt-trois mille huit cent trente livres. On tira parti de tout ; on descendit jusques dans les caveaux des morts, pour

arracher de leurs cercueils le plomb qui s'y trouvoit, et un arrêté du comité de salut public ordonna que le fer des chapelles et des églises serviroit à faire des fusils. Mais les comités de gouvernement, qui vouloient tout attirer à eux, qui ne vouloient laisser ni or, ni argent dans les départemens, parce que c'étoit ôter à ceux-ci les moyens de se soulever contre leur tyrannie; les comités de gouvernement qui, en même-tems qu'ils retiroient toutes les espèces monnoyées, ne mettoient que du papier en circulation, trouvoient encore qu'ils avoient trop peu, et firent décréter, par l'organe de Vadier, que tout l'or et l'argent monnoyé ou non monnoyé, les diamans, les bijoux, enfin, tous les objets précieux qu'on auroit découverts dans l'intérieur des murs, sous les pavés ou ailleurs, seroient dévolus à la république; et il fut arrêté, en même-tems, que le dénonciateur qui auroit indiqué de semblables cachettes, auroit, en assignats, le vingtième de la valeur des objets cachés et par lui découverts.

Ce n'est que dans les tems de calamités que les citoyens enfouissent ce qu'ils ont de

plus précieux ; ce n'est que quand l'ennemi est aux portes d'une ville qu'il est sur le point de prendre d'assaut, que quand on est obligé de fuir devant lui ; ce n'est que quand un gouvernement oppressif enlève, à force ouverte, l'or et l'argent, que le propriétaire dépose sa fortune dans le sein de la terre ; et c'est particulièrement cette dernière raison qui avoit engagé en France beaucoup de gens opulens à cacher leurs richesses : en outre, beaucoup d'émigrés qui croyoient rentrer en France en partant, s'étoient également empressés de confier leur argenterie à la terre ; et il n'est pas douteux qu'elle recèle beaucoup d'objets précieux, soit parce que beaucoup d'émigrés ont péri sur un sol étranger et ne rentreront point dans leur patrie, soit parce que beaucoup de personnes riches, qui ont porté leurs têtes sur l'échafaud, n'avoient confié à personne le lieu secret où ils avoient déposé leur or. Cependant, comme beaucoup de valets étoient, à cet égard, dans la confidence de leurs maîtres, plusieurs sommes enfouies ont été retrouvées par leur moyen ; les uns en ont fait

part au fisc, les autres ont gardé ce qu'ils avoient déterré ; et en dernier analyse, une partie de cet argent se trouvant par-là en circulation, il est à présumer que ce qui n'est pas découvert forme au plus une centième partie du numéraire qui circuloit en France avant 1789.

Robespierre, qui ne laissoit rien échapper de ce qui pouvoit un jour consolider sa puissance, mit à profit, pour son compte, les folies religieuses dont la France, et Paris sur-tout, étoient depuis quelque tems le théâtre. Quand on eut bien *déchristianisé* la capitale et les départemens, quand on eut bien avili les ministres du culte catholique, et sur-tout quand tout l'or et l'argenterie qui étoient naguère dans les temples, furent versés au trésor public, il parut prendre indirectement le parti des prêtres ; et, dans une des séances de la société des Jacobins, fort de l'immense popularité qu'il avoit déja usurpée, il osa prononcer un discours qui eût, a cette époque, envoyé à l'échafaud quiconque, autre que lui, eût osé le proférer.

Robespierre déclara hautement, dans la

sein de cette société-mère, que la convention nationale, en acceptant les dons qui lui étoient offerts, n'avoit point proscrit le culte catholique, comme on vouloit le faire croire; qu'elle n'avoit jamais fait et ne feroit jamais une démarche aussi téméraire. « L'intention de la convention nationale, ajoutoit-il, est de maintenir la liberté des cultes qu'elle a proclamée, et de réprimer en même-tems tous ceux qui en abuseroient pour troubler l'ordre public: elle ne permettra pas qu'on persécute les ministres paisibles du culte; elle les punira avec sévérité toutes les fois qu'ils voudront se prévaloir de leurs fonctions pour causer du désordre. On a dénoncé les prêtres pour avoir dit la messe; ils la diront plus longtems si on les empêche de la dire: celui qui veut empêcher la messe est plus fanatique que celui qui la dit; il est des hommes qui veulent aller plus loin; qui, sous le prétexte de détruire la religion, veulent faire une religion de l'athéïsme lui-même ».

Ces dernières paroles furent un coup de foudre pour une grande partie des Jacobins, et particulièrement pour Hébert, Chaumette

Chaumette et leur clique, qui étoient présens à cette séance, et qui ne purent entendre, sans frémir, les applaudissemens universels dont ce discours fut couvert : l'empire de Robespierre étoit déjà tel qu'on n'osa répliquer : ceux qui se permettoient de combattre ses opinions, ou qui le devançoient dans une proposition qu'il eût été jaloux de faire lui-même pour accroître sa popularité ou sa réputation, étoient sûrs de payer de leur tête, et leur audace et leur mal-adresse.

Il étoit si jaloux de ne laisser à personne la gloire d'une innovation, que nous ne craignons pas d'avancer ici ce qui n'a encore été avancé par personne, que le malheureux et véritable patriote Camille-Desmoulins, que Robespierre fera bientôt assassiner sous la hache révolutionnaire, ne dut sa perte peut-être qu'à l'idée qu'il mit au jour d'établir un *comité de clémence*, qui sauroit pardonner à l'erreur, au lieu et place de ces innombrables comités, de ces tribunaux et commissions révolutionnaires qui se faisoient un devoir de juguler l'innocence.

Cette demande hardie, ce cri de l'hu-

manité expirante, poussé par Camille-Desmoulins, dans un moment où la terreur, portée au dernier période, infectoit de sang les places publiques, et encombroit nos rivières de cadavres : ce courage dans Camille lui concilia l'amour de toutes les victimes et la haine de tous les bourreaux. Voilà, n'en doutons point, ce qui exaspéra Robespierre contre lui ; et pourquoi ? Parce que Robespierre eût desiré avoir le mérite de cette invention, et que Camille-Desmoulins ne fit que le devancer peut-être : mais ceci mérite explication.

La Gironde, ou si on l'aime mieux, le parti de la convention attaché aux principes des Girondins, n'étoit pas entièrement détruit : cette Gironde, qui étoit nombreuse, ne consistoit pas seulement dans ceux qui avoient été guillotinés et dans les soixante-treize qui avoient été incarcérés, il restoit encore dans la convention une grande partie des Girondins ; et Robespierre, qui vouloit se ménager un parti pour écraser un jour les scélérats qui partageoient ses forfaits, afin de rester seul ; Robespierre, à qui il suffisoit que les

Girondins, qui avoient du mérite, fussent guillotinés, et par conséquent dans l'impuissance de renverser sa tyrannie par leurs talens, ménagea dès-lors les restes de la Gironde, pour qu'elle le servît en tems utile à anéantir la Montagne, à qui cette Gironde devoit en vouloir jusqu'à la mort; cette Montagne, ou plutôt les chefs de la Montagne, qui offusquoient aussi Robespierre par leur popularité, et dont il méditoit déjà de se défaire pour rester seul possesseur de l'autorité.

Si déjà Robespierre s'étoit ménagé des partisans dans les Girondins qui restoient à la convention; si déjà, en s'opposant à ce qu'ils fussent inquiétés, à ce que les 73 qui étoient incarcérés fussent mis à mort, il mettoit de son bord ces hommes qu'il se proposoit de tourner un jour contre la Montagne; quel parti encore, dans un moment décisif où il auroit voulu asseoir son autorité indépendante, n'auroit-il pas tiré de la protection qu'il avoit accordée aux prêtres et à la religion? Nous sommes convaincus qu'après avoir participé à tant de forfaits, commis tant de crimes, il avoit

le projet de rejeter tous ces crimes et tous ces forfaits sur une partie de la Montagne et de ses collègues membres des comités de gouvernement, de les envoyer à l'échafaud, de faire ouvrir toutes les prisons, de se proclamer le restaurateur de l'humanité et de la religion ; et nous sommes fondés à croire que ce projet qu'il mûrissoit, et que, pour son malheur, il tarda trop d'exécuter, fut cause de la mort de Camille, qui, en demandant un comité de clémence, vola à Robespierre une idée que celui-ci regardoit comme très-essentiel de mettre le premier en avant.

Si après avoir, pour mieux consolider sa dictature, fait décréter qu'il y auroit une fête en l'honneur de l'Être suprême ; si le jour de cette fête, où Robespierre eut l'air du Dieu de la France aux yeux de Paris enchanté, il eût, en rentrant dans le sein de la convention, et après avoir pris des mesures avec des gens affidés, déclaré hautement qu'il étoit tems que le règne du carnage cessât ; qu'il étoit tems que la justice et l'humanité reprissent leurs droits ; qu'il étoit tems que les bourreaux mar-

chassent au supplice (et il eût pu désigner tous ceux des comités de gouvernement et de la convention qui lui auroient fait ombrage) ; qu'il étoit tems que la religion de nos pères reprît sa splendeur première; Robespierre régnoit, et régnoit seul. Sorties, à sa voix, du fond des cachots où elles n'attendoient que la mort, des familles innombrables seroient venues en foule mouiller les pieds du tyran, des pleurs de la reconnoissance ; un cri d'alégresse, un concert unanime de bénédictions se seroient fait entendre, en sa faveur, d'un bout de la république à l'autre ; et ce monstre, préconisé par les prêtres qui auroient consolidé son empire, eût été par eux déclaré un saint, dès son vivant, pour peu qu'il eût eu la fantaisie de joindre une auréole à la couronne : il différa et fut perdu : l'occasion est tout ; les tyrans plus que les autres ne doivent jamais manquer de la saisir.

Pendant qu'on proscrivoit par-tout, qu'on abattoit jusques aux moindres vestiges du culte, et que l'armée révolutionnaire se couvroit de gloire par ses excès et ses dilapidations, de son côté, le tribunal

révolutionnaire poursuivoit avec activité le cours de ses assassinats juridiques ; il égorgeoit avec une telle atrocité, une telle abnégation de toutes les formes judiciaires, qu'on étoit tenté de regarder comme innocens des conspirateurs réels qu'il frappa, mais auxquels il ne se donnoit pas plus la peine de démontrer leurs crimes, qu'il ne prenoit soin de réfuter les raisonnemens des personnes innocentes qu'il envoyoit à la mort.

Dans l'impossibilité où nous sommes de nous étendre sur chaque assassinat de ce tribunal, dont des volumes énormes suffiroient à peine pour analyser les nombreux forfaits, nous nous contenterons d'observer que, dans la foule de ceux qu'il avoit déjà fait conduire à l'échafaud, on distinguoit le fameux Manuel, le général Brunet, l'ex-président Gilbert-de-Voisin, homme très-opulent ; le général Houchard, qui avoit rendu de grands services à la chose publique, et qui, dit-on, aimoit sincèrement sa patrie ; l'ancien contrôleur-général des finances Laverdy, janséniste outré, ministre inepte, mais que le tribu-

nal égorgea sous le prétexte qu'il avoit voulu affamer la république, en faisant pourrir du bled dans une boureille trouvée dans les fossés d'un château où il n'étoit point allé depuis six ans; le général Lamarlière; l'ex-constituant Barnave, accusé d'avoir conspiré en faveur de la royauté, tandis qu'il étoit prouvé qu'il étoit incarcéré avant que la république fût décrétée; Duport-du-Tertre, nommé ministre par Louis XVI dans les derniers instans de son règne; Kersaint, député de la convention; les banquiers Wandeniver père et fils; Cussy, ex-constituant, et lors membre de la convention, accusé de fédéralisme; et la fameuse duchesse Dubarry, digne maîtresse du crapuleux Louis XV, et qui montra autant de foiblesse et de lâcheté en allant à la mort, qu'elle avoit affiché de débauche et étalé de turpitude lorsque son stupide amant lui faisoit boire à longs traits la sueur du peuple dans des coupes de diamans.

Comme on séquestroit, au profit de la république, tous les biens de ceux que l'on tuoit juridiquement, la fortune des fer-

miers-généraux parut mériter l'attention des comités de gouvernement ; en conséquence un décret intervint, qui ordonna que les fermiers-généraux, les intendans et receveurs-généraux des finances seroient mis en état d'arrestation ; c'étoit un coup de filet unique pour le trésor national ; le tribunal révolutionnaire hâta la confiscation de leur énorme fortune ; et comme il n'avoit aucun grief contre eux, il les accusa d'avoir mis de l'eau dans le tabac qu'ils faisoient vendre au public, et, d'après cette inculpation les condamna tous à perdre la tête.

En voyant l'influence des comités de gouvernement, plusieurs Montagnards, membres de la convention, n'étoient pas tranquilles sur leur sort ; on envoyoit si légèrement à la mort, que la hache révolutionnaire pouvoit aussi les atteindre, malgré leur inviolabilité qui n'étoit plus qu'un mot dérisoire, sur-tout depuis qu'on avoit mis à mort et proscrit tant de conventionnels qui n'étoient pas de leur bord. En effet, le député Osselin, un des plus fougueux adversaires de la Gironde et trop connu par

les crimes dans lesquels il avoit trempé au 2 septembre, ayant été envoyé devant le tribunal révolutionnaire, pour avoir voulu cacher une femme nommée Charri, accusée d'émigration, et dont la beauté paroissoit avoir fait impression sur le cœur de cet homme barbare, Chabot et Bazire, qui jusqu'alors avoient été les plus ardens persécuteurs de la Gironde, réclamèrent contre la facilité avec laquelle on jetoit un député dans les fers. Ils implorèrent pour eux une formalité dont ils avoient frustré les Vergniaud, les Barbaroux et tant d'autres. Pressentant le sort qui lui étoit réservé, Bazire rappela les discussions solemnelles, les discussions qui avoient eu lieu à l'assemblée constituante sur l'inviolabilité de la représentation nationale, lui qui avoit montré tant d'acharnement pour faire traîner ses collègues à l'échafaud: mais comme il s'agissoit ici de son intérêt particulier, il ne vouloit se ressouvenir que de ce qui pouvoit lui être utile; tout ce que Chabot et lui purent obtenir dans cette discussion, fut de faire décréter en principe, que désormais aucun député ne

pourroit être arrêté sans avoir auparavant été entendu.

Ce triomphe ne fut pas de longue durée pour les montagnards, et cette tranquillité ne fut que passagère, car la société-mère, poussée par les meneurs des comités de gouvernement, que cette mesure gênoit dans les opérations arbitraires qu'ils avoient intention de se permettre, et qu'ils se permettoient journellement, vint demander à la barre, que la convention eût à retirer l'exception qu'elle venoit de décréter en faveur des députés susceptibles d'être accusés ou arrêtés. Les Jacobins obtinrent ce qu'ils demandoient.

Leur pétition embrassoit encore d'autres objets, ils demandoient en outre, que la convention maintînt l'égalité qu'elle avoit décrétée, en livrant au tribunal révolutionnaire les grands coupables et leurs complices. Ils demandoient la continuation des mesures révolutionnaires *dans toute leur rigueur;* et en conséquence qu'on attribuât aux comités de salut public et de sûreté générale la plénitude des pouvoirs dont la convention étoit elle-même in-

vestie. Ils demandoient, et cette proposition est remarquable en soi, qu'on réprimât tout membre de la convention et tout autre individu qui oseroit, *par la témérité de ses propositions, dégrader la liberté publique en disant* CALOMNIEUSEMENT, que le *tribunal révolutionnaire étoit une boucherie.* Assurément il n'étoit pas possible de déclarer plus authentiquement que ce tribunal n'étoit composé que de tigres. Ils demandèrent en outre, ces respectables Jacobins, que l'on eût à punir très-incessamment quiconque voudroit former un nouveau côté droit.

Cette dernière proposition s'appliquoit directement à Bazire et à Chabot qui, dans la discussion qui s'étoit engagée peu de jours avant, sur la proposition qu'ils avoient faite, qu'un député ne fût point incarcéré avant que d'être entendu, s'étoient permis de dire, que dans une assemblée délibérante il falloit un parti d'opposition, sans lequel il ne pouvoit y avoir de liberté publique.

La motion fut accueillie par les plus vives acclamations, chacun trembloit déjà

dans la convention, d'avoir l'air de résister aux comités de gouvernement, et la pétition qui vouloit qu'on leur conférât toute la puissance dont la convention étoit investie, étoit parfaitement inutile à cet égard ; mais la démarche de la société étoit utile à ces comités, en ce qu'elle faisoit voir par-là à l'assemblée, que si elle ne leur laissoit pas la pleine puissance, ils sauroient bien se l'arroger, et seroient soutenus dans leur prétention.

De ce moment, les comités de salut public et de sûreté générale deviennent tout-puissans, et dans l'instant même ils vont faire l'essai de leur toute-puissance sur ces membres mêmes de la montagne, qui avoient eu le courage de demander qu'on ne traduisît plus les députés en jugement sans qu'ils fussent entendus ; courage qui se démentit sur-le-champ, car lorsque Billaud-de-Varennes et Barrère, tous deux membres du comité de salut public, appuyèrent la motion des Jacobins et demandèrent que les députés fussent traduits en jugement sans être entendus, ceux mêmes qui avoient eu l'énergie de faire décréter

créter la proposition contraire peu de
ns auparavant, eurent la bassesse, tant
avoient peur, de demander, en quelque
te, pardon de l'opinion qu'ils avoient
ntenue, et abandonnèrent Osselin qui,
duit sur-le-champ devant le tribunal de
uquier-Tinville, fut condamné aux fers,
nduit à Bicêtre, et ensuite guillotiné,
nme complice des fameuses et fausses
spirations des prisons.

Les montagnards et les plus chauds pa-
tes consternés, effrayés de la puissance
rme dont ils avoient involontairement
insensiblement investi les comités de
vernement, et particulièrement le co-
é de salut public; le reste de la Gi-
de nul, et ne cherchant de salut que
s son silence et sa nullité, il étoit
ent qu'il n'y avoit plus d'assemblée
bérante, plus de parti d'opposition,
d'élémens de discussion. Le vouloir
force étoient concentrés dans les deux
ités; les Jacobins toujours vociférans,
oient plus que les instrumens serviles de
tyrannie, et la commune elle-même,
, dans un tems, avoit presque usurpé

la suprématie, et qui avoit si despotiquement concouru à la ruine des Girondins ; flexible et rampante, étoit asservie à son tour au despotisme comitorial, où tous les pouvoirs venoient se centraliser.

Si ces comités eussent douté de leur puissance, un événement majeur qui tourna contre la montagne, leur prouva qu'ils pouvoient tout oser sur la convention. C'étoit peu pour eux que d'avoir obtenu qu'ils mettroient les députés en jugement, sans que ces députés pussent se justifier dans le sein de la convention ; c'étoit peu pour eux que d'avoir à leur dévotion tous les bourreaux qui composoient le tribunal révolutionnaire ; c'étoit peu d'être les maîtres de fabriquer de fausses pièces pour assassiner les députés, sans que ceux ci eussent le droit de réclamer la parole pour se disculper, il leur manquoit encore le pouvoir de mettre en arrestation les députés, sans l'autorisation de l'assemblée ; mais ils ne daignèrent même pas solliciter cet accroissement de puissance, ils l'usurpèrent avec une impudence qui ne pouvoit être comparée qu'à la soif de la domina-

on dont ils étoient dévorés. Voici le fait :
Quatre membres de la convention, Ju-
en de Toulouse, Delaunay d'Angers (1),
azire et Chabot étoient accusés d'avoir
lsifié et dénaturé certains articles d'un
écret relatif à une compagnie chargée

(1) Delaunay d'Angers étoit un honnête homme, ccusé à tort, et qui ne dût sa mort qu'aux liai- ons étroites qu'il avoit avec Hérault-de-Séchelles, ie Saint Just fit assassiner. La haîne de Saint- ist contre Hérault, venoit de ce que dans un pas, Hérault qui étoit également du comité de lut public, avoit dit à son collègue Saint-Just, 'il étoit un plat coquin, un lâche, et qu'il lui onneroit vingt coups de pieds dans le ventre, ns qu'il en refusât un. Saint-Just refusa effecti- ment de se battre, mais il fit envoyer Hérault mission, et pendant ce tems, il travailla si en contre lui, qu'Hérault à son retour se vit popularisé, diffamé. Ses confrères du comité de lut public lui refusèrent l'entrée de ce comité, 'eut pas le courage de forcer la consigne, et fut rdu : il sentoit si bien qu'il alloit être assassiné, 'il dit à Gohier son ami : *Il ne me reste qu'à ourir, mais je mourrai avec courage, et tu seras rent de moi.* Hérault tînt parole ; mais il est alheureux que dans la circonstance où il se trou- it, il n'ait mis son courage qu'à mourir.

d'opérations financières, et pour prix de leur coupable complaisance, ils avoient reçu, dit-on, des sommes considérables. Soit que Bazire et Chabot craignissent que la fraude ne fût découverte, soit qu'ils crussent trouver une occasion de rehausser leur patriotisme chancelant, ils dénoncèrent cette trame au comité de sûreté générale, où ils restituèrent une somme de cent mille liv. qu'ils avoient touchée pour leur quote-part de la friponnerie; loin de les tirer d'un mauvais pas, cette démarche les perdit entièrement; le comité, de son autorité privée, fit arrêter et incarcérer Delaunay, Julien, et qui plus est, Bazire et Chabot; et le lendemain, Amar, membre de ce même comité de sûreté générale, Amar qui sembloit n'être à la convention que pour être le persécuteur et le bourreau de ses collègues, paroît à l'assemblée, où il annonce avec emphase, que son comité vient de découvrir la conspiration la plus vaste et la plus horrible; d'un délit, qui n'étoit qu'une peccadille auprès des spoliations et des horreurs que son comité se permettoit tous les jours, il forme un

système liberticide coïncidant avec les pro-ets de Pitt et Cobourg, et lâche enfin le not décisif, par lequel il apprend que les comités de salut public et de sûreté géné-ale réunis, *ont cru devoir mettre en arres-tation* les quatre députés dont il s'agit, sans n donner *connoissance à la convention.*

On a vu tout à l'heure que ces comités avoient fait rapporter le décret qui ne vou-oit pas qu'un député fût mis en arresta-ion, avant que d'avoir été entendu dans 'assemblée, mais l'assemblée n'avoit pas enoncé au droit qu'avoit chaque député de n'être mis en arrestation que par elle; en orte que, par ce coup d'autorité, qui ut applaudi de l'universalité de la con-ention déjà terrifiée, les comités se virent naîtres absolus d'incarcérer et guillotiner ous les membres de l'assemblée les uns près les autres, sans qu'ils eussent la fa-ulté de faire entendre leurs réclamations, et sans qu'il fût besoin de soumettre à ette assemblée les motifs pour lesquels ils ugeoient à propos de faire égorger ses membres.

Tous les riches propriétaires étant in-

carcérés, guillotinés, leurs biens confisqués et disponibles au profit des troupes et des sans-culottes, tous ceux qui portoient un nom qui pouvoit rallier les mécontens dans une émeute, étant également jetés dans des cachots, ayant déjà porté leur tête sur l'échafaud, ou étant sur le point de la perdre; le pouvoir absolu étant concentré dans les comités, l'assemblée conventionnelle étant terrifiée, les Jacobins entièrement dévoués au despotisme du gouvernement; que pouvoit donc encore redouter Robespierre? peu de chose. L'anéantissement des hommes à talens de la Gironde, ne lui laissoit que peu de concurrens subalternes à combattre, il s'en défit. Parmi ceux dont la popularité éphémère ou l'autorité très-précaire pouvoit lui porter quelqu'ombrage, on pouvoit compter dans la convention, Camille-Desmoulins, Lacroix et Danton; dans la commune, Hébert et Chaumette; et dans le club des Cordeliers, qui vouloit essayer de ressaisir son ancienne prépondérance, Ronsin, Vincent, Maillard et Momoro.

Ronsin et Vincent n'avoient de crédit

lans le club des Cordeliers et dans la ociété des Jacobins, que par l'audace avec aquelle ils se chargeoient de multiplier es victimes; Ronsin, commandant de 'armée révolutionnaire, étoit un scélérat léhonté, qui avoit fait consister son bonneur à égorger dans la Vendée, ainsi que lans les murs de Lyon, où il présidoit aux usillades, comme nous serons obligés de e faire voir dans un moment. Vincent, gent principal des bourreaux et du miistre de la guerre, n'étoit recommanable que par ses excès, que par l'activité vec laquelle, lui et un nommé Maillard, on digne acolyte, encombroient les prions et les maisons-d'arrêts; chargés d'or, e diamans qu'ils voloient et pilloient parout, ils n'étoient occupés dans Paris que e deux objets capitaux, d'emplir les cahots d'hommes riches, et se livrer ensuite la débauche la plus effrénée, aux plaisirs nmodérés de la table; il n'étoit bruit, uand tout Paris mouroit de faim, étoit ans la misère, que des repas splendides ue ces nouveaux Sardanapales dévoroient hez les traiteurs du Palais Royal. De

leur coterie étoit encore un homme bien digne de leur être accolé ; c'étoit un nommé Grammont, comédien de profession ; être nul du côté du talent, porteur d'une physionomie atroce et d'un cœur d'acier, adjudant-général de l'armée révolutionnaire, il avoit toute la bassesse et le sang-froid convenables pour commander une pareille troupe, et renchérir sur les assassinats dont elle se faisoit un jeu.

Quant à ce qui concerne le crédit que pouvoient avoir Chaumette et Hébert, au moment où Robespierre voulut les abattre, ce crédit étoit peu de chose, ce crédit n'étoit plus ce qu'il avoit été, parce que chacun trembloit sous les comités de gouvernement. Chaumette avoit quelqu'influence sur le conseil-général de la commune, sur le peuple des tribunes de ce conseil-général ; Hébert, par son journal ordurier, avoit également un peu d'influence sur la multitude qui le lisoit avec plaisir, mais encore une fois ce peu d'autorité étant isolé, étant séparé de l'autorité des comités de gouvernement, la puissance de ceux-ci ne pouvoit être mise

balance avec celle de ces magistrats balternes.

Il en étoit autrement de Danton et de Camille-Desmoulins. Bien que la convention fût terrifiée, la popularité de Danton avoit été si considérable, il avoit rendu de grands services à la liberté, il conservoit dans l'assemblée un si grand nombre d'amis, ou, si on l'aime mieux de partisans, que, quelle que fût l'autorité du comité de salut public, c'étoit de sa part un effort et un attentat inoui que de frapper cet homme jadis si prépondérant; d'un autre côté, Camille-Desmoulins, intime ami de Danton, outre qu'il étoit connu pour un patriote énergique, pour un ardent ami de la chose publique, venoit de tenter une entreprise qui lui concilioit tacitement tous les cœurs. Dans ces tems d'extermination, il avoit osé publier un journal dans lequel il s'élevoit contre les égorgemens, il comparoit l'époque sanglante dans laquelle nous vivions, à ces tems désastreux où les tyrans de l'ancienne Rome se vautroient dans le sang et la débauche. Tous les citoyens pressés dans l'é-

tau de la peur, étonnés qu'un homme fût assez hardi pour parler de clémence et d'humanité, formoient des vœux pour l'intéressant Camille ; on tremblait pour lui, les bénédictions de tout un peuple courbé sous la hache des licteurs, s'élevoient en sa faveur ; les conventionnels qui n'étoient pas dévoués aux assassins du comité de salut public, mêloient leurs assentimens secrets aux vœux étouffés des Français ; un rien pouvoit enflammer l'espoir de ces partisans de l'humanité, que les atroces comités appeloient *la faction des indulgens* ; un rien pouvoit produire une explosion, et terrasser les comités de gouvernement en arrêtant le cours des massacres. Ces comités pressentirent le coup qui pouvoit leur être porté, et anéantirent tous ceux qui pouvoient encore leur donner quelque ombrage. Pour y parvenir, il étoit besoin de quelques tartuferies préliminaires ; Robespierre et son Seïde Saint-Just, membre du même comité, aiguisèrent leurs poignards.

Robespierre fit donc un très-long et très-fastidieux discours sur la morale ré-

ublicaine, dans lequel, comme à son or-
inaire, ne parlant que de lui, il annonça
u'il alloit mettre l'univers dans la confi-
ence de ses principes politiques ; ces prin-
ipes si longuement délayés se réduisoient
peu près à cette phrase : « Le ressort du
ouvernement populaire, dans la paix,
st la *vertu* : le ressort du gouvernement
opulaire, en révolution, est la *vertu* et
terreur : la vertu sans laquelle la terreur
st funeste ; la terreur sans laquelle la ver-
est impuissante ». Après avoir émis cette
lée sublime autour de laquelle il écha-
uda une catilinaire *in folio*, il désigna
ux qu'il vouloit frapper, il les désigna,
on par leurs noms, mais par les vices
'il leur reprochoit. Il se déchaîna contre
s athées qui pervertissoient la morale,
de ce moment dûrent trembler les Hé-
rt, les Chaumette, les Cloots ; il
taqua les indulgens, et dès-lors Ca-
ille, Danton, Phélippeaux, Fabre-d'É-
antine dûrent prévoir le sort qui leur
oit réservé ; il parla des vicieux, de ces
ners splendides, de ces orgies scanda-
uses où l'on dévoroit la subsistance du

peuple, et dès-lors encore les Vincent, les Ronsin, les Momoro, les Grammont, les Maillard et tant d'autres furent menacés du coup qui alloit les frapper à leur tour.

« La terreur, s'écrioit Robespierre dans ce discours emphatique, la terreur n'est autre chose que la justice prompte, sevère, inflexible; elle est donc une émanation de la vertu. Elle est moins un principe particulier, qu'une conséquence du principe général de la démocratie appliquée aux plus pressans besoins de la patrie. On a dit que la terreur étoit le ressort du gouvernement despotique, le nôtre ressembleroit-il donc au despotisme? oui, comme le glaive qui brille dans les mains des héros de la liberté ressemble à celui dont les satellites de la tyrannie sont armés. Que le despote gouverne par la terreur ses sujets abrutis, il a raison comme despote. Domptez par la terreur les ennemis de la liberté et vous aurez raison comme fondateurs d'une république. Le gouvernement révolutionnaire est le despotisme de la liberté contre a tyrannie.... On se plaint de la déten-

tion

on des ennemis de la république, on nerche ces exemples (voici pour Camille) ans l'histoire des tyrans, parce qu'on ne eut pas les choisir dans celle des peuples. A ome, lorsque le consul découvrit la conspiration et l'étouffa sur le champ par la mort es complices de Catilina, il fut accusé d'aoir violé toutes les formes; par qui? par ambitieux César qui vouloit grossir son arti de la horde des conjurés; par les Pions, les Claudius et les mauvais citoyens ui redoutoient pour eux-mêmes la vertu l'un vrai Romain et la sévérité des loix. 'unir les oppresseurs de l'humanité, c'est lémence; leur pardonner, c'est barbarie. a rigueur des tyrans n'a pour principe que a rigueur, celle du gouvernement républicain part de la bienfaisance..... Les nnemis intérieurs du peuple français se ont divisés en deux corps d'armée; l'une le ces deux factions nous pousse à la foiblesse, l'autre à l'excès. Celle-ci veut changer la liberté en bacchante, celle-là en prostituée : ce sont les modérés et les faux révolutionnaires.... Tel appeloit la France à la conquête du monde, qui n'avoit d'au-

tre but que d'appeler les tyrans à la conquête de la France. L'étranger hypocrite Clootz, qui, depuis cinq années, proclamoit Paris la capitale du globe, ne faisoit que traduire, dans un autre jargon, les anathêmes des vils fédéralistes qui vouoient Paris à sa destruction (quel stupide amalgame de mensonges). Prêcher l'athéisme, n'est qu'une manière d'absoudre la superstition et d'accuser la philosophie; et la guerre déclarée à la divinité, n'est qu'une diversion en faveur de la royauté ».

Il falloit que ce tigre comptât beaucoup sur la terreur qu'il avoit inspirée et dont il parloit tant, pour qu'il ne craignît pas qu'un membre de la convention pulvérisât cet échafaudage et lui arrachât son masque. C'étoit déjà beaucoup qu'il eût parlé de la sorte, sans faire sur le champ mettre à mort ceux qu'il désignoit; car ordinairement, entre la menace et l'effet, il ne laissoit d'intervalle que celui qui existe entre l'éclair et la foudre: cependant, pour cette fois, il fit, comme nous l'avons annoncé tout-à-l'heure, précéder le coup qu'il méditoit d'une nouvelle diatribe pré-

parée par l'écolier Saint-Just qui, bien qu'à peine sorti de l'enfance, étoit aussi consommé et aussi froid dans le crime que son roi Robespierre.

Saint Just étoit né à Blérancourt, près Noyon, dans le département de l'Aisne; il avoit reçu de la nature un de ces caractères ardens qui ouvrent le cœur à toutes les impressions fortes et précipitent dans un abyme de déréglemens, lorsqu'ils ne sont pas contenus par des principes. L'enthousiasme de la nouveauté, aliment ordinaire d'une ame active et entreprenante, le lança de bonne heure dans la carrière révolutionnaire, où il se crut un géant. Cette idée se fortifia d'autant plus en lui, il eut d'autant plus lieu de se croire un héros, que quand il débuta dans la convention par ses extravagances révolutionnaires, les choses étoient tellement empirées, qu'on n'osoit déjà plus fronder les ridicules horreurs qu'il débitoit à la tribune. A peine échappé de la poussière de l'école, tout gonflé d'une prétendue érudition qu'il croyoit avoir puisée dans Montesquieu qu'il ne comprenoit pas, il pensa que le

luxe et les arts portés à l'excès, étant les principes vicieux qui inclinent un gouvernement vers sa chute, il falloit, des-lors, anéantir le luxe, le commerce et les arts; et aussi-tôt il s'écrie, que ce n'est pas le bonheur de Persépolis, mais celui de Sparte qu'il faut procurer à la France. Il n'admet plus de foi privée, une foi publique lui suffit. Détruisant ensuite la sensibilité, les larmes versées sur la tombe d'un père, d'un frère ou d'un ami, lui paroissent un vol fait à la cité; s'attendrir en particulier étoit un crime, et ne pas pleurer généralement c'étoit conspirer. Poussant au suprême degré la fureur de la dévastation, il dit ailleurs : « L'esprit humain est aujourd'hui malade et sa foiblesse produit le malheur; n'en doutez pas, tout ce qui existe autour de nous doit changer et finir, parce que tout ce qui existe autour de nous est injuste; un révolutionnaire doit être prêt à marcher les pieds dans le sang et dans les larmes ». Il semble que la tâche particulière de ce conspirateur fut de faire disparoître à jamais, du sein des Français, les principes de la morale sociale, pour les

plonger dans l'abrutissement des bêtes sauvages. La lecture d'un seul des rapports dont il fut chargé par Robespierre, d'un seul des verbeux discours qu'il débita à la tribune, suffiroit pour démontrer jusqu'à quel point de démence peut être emporté l'esprit humain quand il est livré aux déréglemens de l'immoralité, de l'ambition et d'une ignorance présomptueuse.

Lorsqu'il entra à la convention, son premier soin fut de se rallier *au grand homme, à l'incorruptible Robespierre*, dont il avoit déjà flatté par des écrits l'orgueil et l'ambition ; mais, long-tems dissimulé, on le connoissoit à peine, lorsqu'après le 31 mai il parut à la tribune, pour faire déclarer traîtres à la patrie les députés de la Gironde qui avoient fui, et faire décréter d'accusation ceux qui avoient été arrêtés et plongés dans les fers ; ce premier discours respiroit déjà la soif du sang et déceloit cette audace qui ne le quitta plus, toutes les fois qu'il vint demander le supplice de ses collègues. Souvent en mission, il sembloit ne s'arrêter dans les villes que pour désigner des conspirateurs et les livrer

à la hache des bourreaux, et après avoir couvert de sang, encombré de cachots les départemens confiés à sa dévastation, à son activité révolutionnaire, il revenoit sonder à Paris les sombres fureurs de Robespierre qui, le voyant digne enfin de sa confiance, l'admit aux honneurs du triumvirat dont Couthon formoit la troisième tête, et lui en confia un des principaux ressorts en partageant avec lui la surveillance de la police générale.

Saint-Just, pour ses atrocités, ne le cédoit en rien aux *Carrier*, aux *Collot-d'Herbois*, aux *Maignet* et à tant d'autres tigres, dont les forfaits épouvanteront les générations futures. Il sembloit avoir choisi les départemens voisins du théâtre de la guerre, pour y ajouter aux calamités qu'entraîne ce fléau, tous les malheurs d'une tyrannie intolérable. Ses fureurs répandoient dans ces pays infortunés le deuil et la consternation. Des peuplades entières fuyoient à l'approche de ce frénétique révolutionnaire et, dans leur désespoir, alloient chercher un asyle parmi les ennemis de leur patrie. Les départemens du Rhin

n'avoient plus ni cultivateurs ni artistes ; quelques hommes de sang régnoient sur des chaumières désertes et des villages abandonnés.

Ce fut ce Saint-Just, comme nous venons de le dire, que Robespierre lança en second à la tribune, pour préparer le coup qu'il méditoit contre Camille, Danton et autres. Une foible parcelle du rapport de ce jeune scélérat suffira pour justifier ce que nous avons dit de lui. « Ce qui constitue une république, s'écrioit-il, c'est *la destruction totale* de ce qui lui est opposé. On se plaint de nos mesures révolutionnaires, mais nous sommes des modérés, en comparaison des autres gouvernemens. Cette *modération parricide* laisse triompher tous les ennemis de notre gouvernement. Par quelle illusion persuaderoit-on que vous êtes inhumains ? votre tribunal révolutionnaire a fait périr des scélérats, mais la monarchie, jalouse de son autorité, nageoit dans le sang de trente générations : et vous balanceriez à vous montrer sévères contre des coupables. La *pitié* que l'on fait paroître pour les dé-

tenus, est un signe éclatant de *trahison* dans une république qui ne doit être *assise* que sur *l'insensibilité*. Il est une secte politique dans la France, qui se joue de tous les partis. Eprouvons-nous des revers, *les indulgens* prophétisent des malheurs; sommes-nous vainqueurs, on en parle à peine. Dernièrement on fut moins occupé de la république que de quelques pamphlets (le vieux Cordélier), et tandis qu'on détourne le peuple des mâles objets, les auteurs des complots criminels respirent et s'enhardissent. Vous demander *l'ouverture* des prisons, c'est comme si on vous demandoit la misère et l'humiliation du peuple. Au sortir des prisons, les détenus, rendus à la liberté, reprendroient les armes. La même conjuration semble s'ourdir pour les sauver, qui s'ourdit autrefois pour sauver le roi. La monarchie n'est point un roi, elle est le crime; la république n'est point un sénat, elle est la vertu. Quiconque ménage le crime, veut rétablir la monarchie: épargnez l'aristocratie et vous aurez trente ans de guerre civile: ceux qui font des révolutions à moitié, ne font que se creu-

ser un tombeau : celui qui s'est montré l'ennemi de son pays, n'y peut être propriétaire : celui-là seul a des droits à une patrie, qui a coopéré à l'affranchir : les propriétés des patriotes sont sacrées et les biens des conspirateurs sont là pour les malheureux : les malheureux sont les puissances de la terre.... *osez*.... ce mot renferme toute la politique de notre révolution ».

Pour sentir tout ce que ces phrases ont d'horrible, il ne faut point oublier que tous ces détenus n'étoient point réellement des ennemis de leur patrie, qu'il suffisoit d'être riche pour être incarcéré, et qu'il suffisoit d'être incarcéré pour être qualifié de conspirateur. Ce n'est pas que dans l'immensité des incarcérés il n'y eût des royalistes, des prêtres fanatiques, des coupables, mais comme on confondoit le crime avec la vertu, qu'on frappoit indistinctement l'innocent comme le sclérat, qu'on immoloit ces mêmes scélérats, non pour les fautes, non pour les forfaits qu'ils avoient commis, mais qu'on les frappoit pour des délits dont ils ne s'étoient point rendus coupables, sur des allégations aussi

vagues qu'insignifiantes, on ne peut s'empêcher de plaindre leur sort et d'avouer qu'on agissoit criminellement envers eux.

Voilà donc déjà deux grands discours préliminaires, imaginés par Robespierre et Saint-Just, pour préparer le chemin qui devoit conduire à l'échafaud, le peu d'hommes qui leur portoient encore quelque ombrage; mais ce n'est pas le tout que des paroles, qu'une accusation vague, pour colorer, aux yeux de la multitude, l'assassinat de plusieurs hommes qui avoient joui d'une grande popularité et dont le patriotisme ne pouvoit être douteux, puisque plusieurs d'entr'eux avoient été les fondateurs ardens de la liberté et les premiers apôtres de l'égalité. Il falloit encore inventer de nouveaux moyens d'accusation, établir un nouveau cercle de proscription, une espèce de cercle idéal dans lequel on pourroit pousser tous ceux sur lesquels il n'y auroit pas d'inculpation directe à diriger; ce fut encore Saint-Just qui se chargea de cette découverte révolutionnaire, et, pour cette fois, les athées, les vicieux, les modérés, les indulgens vont se trouver

dans la nomenclature des têtes bonnes à couper.

En effet, après un nouveau rapport d'une longueur éternelle, après avoir débité, pendant quatre heures, un amas de phrases aussi décousues qu'insignifiantes, après un échafaudage de mille conspirations incohérentes, le forcené Saint-Just fait décréter ce qui suit : « Sont déclarés traîtres à la patrie et comme tels seront punis de mort, ceux qui seront convaincus d'avoir, *de quelque manière que ce soit*, favorisé dans la république, le plan de corruption des citoyens, la subversion des pouvoirs et de l'esprit public ; d'avoir excité des inquiétudes à dessein d'empêcher l'arrivage des denrées à Paris ; d'avoir donné asyle aux émigrés (cette dernière disposition concernoit particulièrement Hérault-de-Séchelles qu'on vouloit aussi égorger) ; ceux qui auront tenté d'ouvrir les prisons ; ceux qui auront introduit des armes dans Paris, dans le dessein d'assassiner la liberté ; ceux qui auront tenté d'ébranler la forme du gouvernement républicain. La convention nationale étant investie par le peuple français

de l'autorité nationale, quiconque usurpe son pouvoir, quiconque attente à sa *sûreté* à sa *dignité* (quelle exécrable ironie) directement ou indirectement, est ennemi du peuple et sera puni de mort. La résistance au gouvernement révolutionnaire et républicain est un attentat contre la liberté publique, quiconque s'en sera rendu coupable, quiconque tentera, *par quelque acte que ce soit*, de l'avilir, de le détruire ou de l'*entraver*, sera puni de mort. Il sera nommé six commissions populaires pour *juger promptement* tous les ennemis de la révolution détenus dans les prisons. Les comités de sûreté-générale et de salut public se concerteront pour former et organiser ces commissions. Les prévenus de conspirations qui se soustrairont aux poursuites de la justice seront mis hors la loi. Les comités révolutionnaires qui auront laissé en liberté des individus notés d'incivisme, seront destitués (remarquons par parenthèse que tout fonctionnaire public qui, à cette époque, étoit destitué, étoit, par cela seul, suspect et incarcéré). Tout citoyen est tenu de découvrir les conspira-

teurs

teurs et les individus mis hors la loi, lorsqu'il a connoissance du lieu où ils se trouvent ; quiconque les recelera chez lui ou *ailleurs*, sera puni de mort. Les individus arrêtés pour cause de conspiration contre la république, ne pourront communiquer avec qui que ce soit, ni verbalement, ni par écrit, sauf la responsabilité *capitale* de ceux qui sont préposés à la garde des prisons. Quiconque aura participé à ces communications, sera regardé et puni comme leur complice ».

Quand on a médité ce que nous venons de transcrire, il est impossible que le sang ne se glace pas d'horreur dans les veines. Qu'on nous dise si, en parlant de la dignité, de la sûreté de la convention, il étoit permis de lui insulter avec plus de barbarie ; c'est quand on la décimoit, qu'on la mutiloit, qu'aucun de ses membres n'osoit ouvrir la bouche, que cet exécrable comité de salut public parloit avec emphase de sa sûreté. Ce comité avoit réduit cette assemblée dans un tel état de stupeur que Barrère, membre de ce comité, entendant un conventionnel qui étouffoit un cri d'indignation

que lui arrachoit une proposition atroce, s'interrompit, et regardant autour de lui avec un œil menaçant, s'écria : *J'entends murmurer, je crois* ! Qu'on me dise si, d'après le cercle de proscription qu'on vient de tracer, il pouvoit se trouver un républicain, dans la république, qui pût éviter la mort, s'il plaisoit aux tyrans de la lui donner.

Comme cette mesure avoit pour objet de frapper particulièrement les individus dont nous avons parlé plus haut, le cadre fut bientôt rempli par Robespierre. En conformité du plan que s'étoient tracé ce dernier, ainsi que les comités de gouvernement, Ronsin et Vincent avoient été arrêtés par ordre du comité de sûreté générale; on craignoit l'influence que ces deux individus, qui se permettoient tous les actes arbitraires les plus despotiques, vouloient prendre dans la société des Jacobins, dans les bureaux de la guerre, et particulièrement au club des Cordeliers, où ils avoient beaucoup de partisans.

En effet, dès que ce club, où se réunissoient les Hébert, Momoro, Dufourny,

Carrier et autres révolutionnaires de cette trempe, fut informé de l'incarcération de Ronsin et de Vincent, il cria au meurtre, à l'assassin, vociféra que la liberté étoit perdue, et mit tout en usage pour les faire rendre à la liberté : Hébert, particulièrement, qui sentoit à merveille que les discours de Robespierre et de Saint-Just décéloient un coup d'autorité dont il ne tarderoit pas à être la victime, osa attaquer de front plusieurs membres du comité de salut public, et s'appuya de Collot-d'Herbois, qu'il combla d'éloges pendant qu'il dénigroit les autres : sa feuille étoit hardie : les Cordeliers firent tant qu'ils intéressèrent les Jacobins, et les déterminèrent à solliciter, conjointement avec eux, la mise en liberté de Ronsin et de Vincent, qui furent effectivement élargis par le comité de sûreté générale. Mais, soit que ce comité se repentît de cette condescendance, soit que les Cordeliers se fissent craindre effectivement, en poussant l'audace jusqu'à prêcher une nouvelle insurrection, en demandant de nouveaux massacres, et en voilant la déclaration des droits de l'homme, Vin-

cent et Ronsin furent mis de nouveau en arrestation par le tribunal révolutionnaire, qui reçut ordre de se charger de cette affaire, et qui les mit aussi-tôt en jugement et les condamna à mort, ainsi qu'Hébert, Momoro, Ducroquet, Laumur, les étrangers Anacharsis Clootz, Desfieux, Péreira, Dubuisson et plusieurs autres intrigans de leur trempe, pour avoir, étoit-il dit dans leur acte d'accusation, *coïncidé entre eux*, à la même époque, dans les moyens et le but de détruire la représentation nationale, et la livrer, ainsi que le peuple, à la fureur des scélérats détenus, en leur ouvrant les prisons.

Il est bon de remarquer ici le mot de *coïncidé* : c'étoit une manière commode de justifier l'amalgame inoui des condamnés, dont plusieurs ne s'étoient jamais vus. Pour aller plus vîte en besogne, le tribunal révolutionnaire, quand il avoit soixante individus à condamner à mort, imaginoit un seul chef d'accusation, une prétendue conspiration émanée de la tête de Fouquier Tinville, et envoyoit à l'échafaud, pour un seul fait, cinquante ou soixante indivi-

dus qui, loin d'avoir pu conspirer ensemble, étoient, les uns du nord, les autres du midi, et se voyoient pour la première fois au tribunal révolutionnaire.

On vit généralement avec plaisir la mort d'Hébert : il avoit été si atroce, il avoit tant vexé de monde, il s'étoit tant moqué des malheureux qu'on égorgeoit à la journée, qu'il fut couvert de huées et de sarcasmes pendant tout le cours du trajet qu'il eut à parcourir pour arriver de la prison à l'échafaud : il n'avoit fait que des escroqueries avant la révolution ; depuis la révolution il n'avoit commis que des forfaits ; il avoit renié Dieu publiquement ; il étoit baffoué en allant au supplice : dans cet instant fatal quelle dut être la torture de ce monstre ! Son châtiment fut regardé comme l'aurore de la justice qui alloit renaître : le journal de Camille, qui ne prêchoit toujours que la clémence, qui redemandoit le règne de l'humanité, fortifioit dans l'espoir où l'on étoit, que la pitié alloit se faire entendre, et que les comités de gouvernement vouloient adoucir les formes hideuses du régime révolutionnaire : cette

espérance s'évanouit en un moment, car le malheureux Camille fut jeté dans un cachot, l'instant d'après celui où l'hypocrite Robespierre venoit de le presser sur son cœur, et traîné à l'échafaud peu de jours après.

En effet, Hébert et autres avoient été condamnés par le tribunal révolutionnaire, le premier germinal, et dans la nuit du 10 au 11 de ce mois, Danton, Lacroix, Phelippeaux et Camille-Desmoulins furent arrêtés par ordre des comités de gouvernement Le patriotisme de ces individus, la popularité dont ils avoient joui, leur influence dans la convention, tout cela sembloit rendre impossible le nouveau coup d'autorité que s'étoient permis les comités de gouvernement contre la représentation nationale; elle en fut atterrée.

Cependant la nouvelle officielle n'en étoit point encore parvenue à la convention, qu'un homme à caractère, et vraiment courageux, Legendre, osa prendre la défense de son ami Danton. « Je ne suis, disoit-il avec amertume, je ne suis que le fruit du génie de la liberté, je ne dévelop-

pérai qu'avec une grande simplicité la proposition que je vous fais : mon éducation n'est pas l'ouvrage des hommes, je ne la tiens que de la nature : n'attendez de moi que l'explosion du sentiment. J'ai le droit de craindre que des haines particulières et des passions individuelles n'arrachent à la liberté des hommes qui lui ont rendu les plus éminens services. Il m'appartient de dire cela de l'homme qui, en 1792, fit lever la France entière par les mesures énergiques dont il se servit pour ébranler le peuple ; de l'homme qui fit décréter la peine de mort contre quiconque ne donneroit pas ses armes, ou n'iroit pas en frapper l'ennemi. L'ennemi étoit aux portes de Paris, Danton vint et sauva la patrie : j'avoue que je ne puis le croire coupable : il est dans les fers, de cette nuit ; on craint sans doute que ses réponses ne détruisent les accusations dirigées contre lui ; je demande qu'avant que la convention entende aucun rapport de ses comités, les détenus soient mandés et entendus ».

Il n'est pas douteux que si la demande de Legendre eût été appuyée, que si la

convention eût eu le courage de convertir cette proposition en décret, et que Danton et Camille, tirés de leurs cachots, eussent paru à la tribune, il n'est pas douteux, disons-nous, que leur présence n'eût ralumé l'énergie de leurs collègues, et de ce moment, Robespierre et ses comités étoient pulvérisés. Robespierre le savoit bien : Robespierre n'ignoroit pas que Danton pouvoit encore beaucoup dans son cachot, et que tant qu'il respireroit, il y auroit tout à craindre pour lui. Il entra à l'assemblée au moment où Legendre achevoit de parler. Furieux de ce qu'on ose résister aux ordres absolus des comités de gouvernement, il roule des regards menaçans sur tous ceux qu'il soupçonne de vouloir ravir à ses griffes sanglantes la proie qu'il se dispose à dévorer ; il ose proclamer traîtres à la patrie, ceux qui veulent appuyer la proposition de Legendre, et demande impérieusement la question préalable. Legendre est obligé de se taire ; et quand il eût insisté, il n'eût fait qu'appeler la hache sur sa tête, sans pouvoir sauver celle de son ami.

Danton, Camille-Desmoulins, Phelippeaux, Lacroix, Hérault de Séchelles, Fabre-d'Églantines arrêtés, il falloit bien ourdir une grande conspiration, dont tous ces conventionnels seroient les agens; il falloit ourdir cette trame très-promptement; le moindre retard pouvoit être funeste à Robespierre, au comité de salut public. Le verbeux Saint-Just en fut encore chargé: c'étoit particulièrement Danton qu'il falloit noircir, déchirer, rendre hideux; il n'épargna rien pour y parvenir; il l'accusa d'avoir servi la tyrannie; d'avoir été vendu à d'Orléans et à Dumourier; d'avoir été du parti de Lafayette et de Brissot; d'avoir été couler d'heureux jours à Arcis-sur-Aube, pendant que les patriotes étoient persécutés; d'avoir voulu se coucher dans la nuit qui précéda la journée du 10 août; d'avoir fait nommer d'Orléans et Fabre-d'Églantines à la convention; d'avoir enrichi, pendant son ministère, ce même Fabre-d'Églantines, qui, à cette époque, prêchoit tout haut le fédéralisme; d'avoir protégé Vergniaux et la Gironde; d'avoir empêché Duport-du-Tertre d'être assas-

siné dans une émeute; enfin, d'avoir été l'ennemi de Marat et l'ami intime de Lacroix, conspirateur depuis long-tems décrié, avec l'ame impure duquel on ne pouvoit être uni que par le nœud qui associe des conjurés; et pour terminer cette longue suite de crimes que nous ne faisons qu'analyser très-succinctement, Saint-Just ajoutoit que Danton étoit un homme si corrompu et si pervers, qu'il comparoit l'opinion publique à une femme de mauvaise vie; que, selon lui, l'honneur n'étoit qu'un ridicule, la gloire et la postérité qu'une sottise,

Danton et les cinq autres députés que nous venons de nommer furent donc traduits aussi-tôt devant le tribunal révolutionnaire : on leur amalgama Delaunay d'Angers, Chabot, Bazire, d'Espagnac, Junius Frey, Étienne Frey, Gusman et d'autres individus moins connus. Interrogés, comme c'étoit l'usage, sur leur nom, demeure et profession, Camille répondit; « J'ai l'âge du sans-culotte Jésus, trente-trois ans quand il mourut ». Danton : « Ma demeure sera bientôt dans le néant; quant

à mon nom, vous le trouverez dans le Panthéon de l'histoire ». Hérault de Séchelles : « Je m'appelle Marie-Jean, noms peu fameux parmi les saints ; je siégeois dans cette salle, où j'étois détesté des parlementaires ». Le tribunal révolutionnaire tenoit effectivement ses séances dans le lieu où avoit siégé le parlement de Paris, dont Hérault avoit été membre.

Les accusés demandèrent que le rapport fait contre eux par Saint-Just leur fût communiqué ; on accéda à leur demande ; mais après en avoir entendu la lecture, ils déclarèrent formellement qu'ils ne s'expliqueroient pas, qu'ils ne répondroient pas aux calomnies qui étoient dirigées contre eux, tant que les membres des comités de gouvernement ne seroient pas présens aux débats, afin qu'ils pussent s'expliquer avec eux, et nommément avec Robespierre, Couthon et Saint-Just. Ils en appelèrent au peuple et crièrent contre la tyrannie des comités de gouvernement avec tant de force, que le président du tribunal révolutionnaire, Herman, et l'accusateur Fou-

quier, se décidèrent à en référer aux comités.

Ils écrivent en conséquence à Robespierre et à ses complices, qu'un orage terrible gronde au tribunal révolutionnaire depuis que la séance est commencée; que les accusés réclament, comme des forcenés, l'audition de témoins à décharge; qu'ils en appellent au peuple du refus qu'ils prétendent éprouver; que, malgré la fermeté du tribunal, leurs réclamations multipliées troublent la séance, et qu'ils annoncent hautement qu'ils ne se tairont pas que les témoins qu'ils demandent ne soient entendus. Herman et Fouquier invitent en conséquence les comités à leur tracer définitivement une règle de conduite sur cette réclamation, l'ordre judiciaire ne leur fournissant aucun moyen de motiver ce refus. Cette excuse de Fouquier n'étoit qu'un subterfuge de sa part; car dans l'affaire de la Gironde et le procès de Custine et de tant d'autres, il avoit bien su déclarer, pour assassiner son monde, que le tribunal étoit suffisamment instruit, et qu'il étoit inutile

inutile d'entendre des témoins : mais ici le cas étoit différent, par la nature des accusés, dont les cris et les raisonnemens commençoient à soulever l'auditoire en leur faveur ; et dans la crainte d'une émeute, il ne vouloit pas les assassiner sans qu'un décret le lui ordonnât impérativement ; ce décret devoit être son excuse et celle du tribunal aux yeux de la multitude : le décret desiré leur fut envoyé.

Ce fut encore le bourreau Saint-Just qui se chargea de l'arracher à la convention. Que disons-nous l'arracher ? la convention n'avoit pas osé s'opposer à ce que les prévenus fussent traduits au tribunal sans être entendus dans l'assemblée ; il n'est pas douteux qu'elle n'eut pas le courage de les soustraire aux scélérats qui étoient prêts de les frapper, à moins que par un mouvement spontané d'indignation, par un assentiment unanime, et par cela seul presqu'impossible, elle ne se fût à l'instant même insurgée contre la tyrannie des comités.

Saint-Just donc, immédiatement après avoir reçu la lettre de Fouquier, se rendit

à la convention, où, après avoir dit que les accusés prouvoient leur crime en résistant à la justice, *et en récusant la conscience publique*, il obtint un décret portant que tout prévenu qui *résistera* ou insultera à la justice, *sera mis hors de débats sur-le-champ*. Vouland et Vadier, membres du comité de sûreté générale, se chargèrent eux-mêmes de porter ce décret au tribunal. On le lut aux accusés, ils insistèrent encore pour que l'on entendît leurs témoins; sur-le-champ on les mit hors de débats, c'est-à-dire qu'on les condamna à mort sans les avoir entendus, et de suite on les envoya à l'échafaud. (1).

---

(1) La note suivante est entièrement et fidellement copiée du rapport du représentant du peuple Courtois, imprimé par ordre de la Convention, *Paris, imprimerie nationale, floréal, an 4.*

» On seroit tenté d'admettre une sorte de fatalité qui préside aux destinées de quelques hommes, quand on voit deux colosses de la puissance physique et morale, Danton et Lacroix, *escamotés*, pour ainsi dire, par un embrion politique et lâche, nommé Robespierre, il est vrai qu'il n'a

Danton mourut avec un courage et une fermeté héroïque, sa gaieté ne l'abandonna

---

rien moins fallu que le tour de gibecière de Vadier.... mais le *peintre David* n'auroit-il point à se reprocher aussi d'avoir trempé ses mains dans le sang de l'innocent ? ne seroit-ce pas lui, par hazard, qui auroit dit le matin du jour de ce fameux jugement, *à Topinot, Lebrun, Sambat*, et *Trinchard*, jurés du tribunal révolutionnaire qui lui avouoient franchement qu'il n'y avoit rien à la charge des accusés et qu'il leur répugnoit de se prononcer contre des patriotes ; *Comment, vous êtes assez lâches pour reculer ? vous êtes des modérés : est ce que l'opinion publique ne les a pas déja condamnés ! si vous hésitez encore, je cours vous dénoncer.* — Homme de sang, tu l'as bien mérité ce mot qui t'échappa en présence de plusieurs artistes connus : *que si tu aimois le sang, c'est que la nature t'avoit fait naître pour l'aimer.* Poursuis, ame atroce, poursuis tes projets homicides ; vas, cours attendre au coin *du café de la Régence*, la fatale charette qui conduira au supplice tes anciens amis *Camille-Desmoulins et Danton*, jouis de leur moment suprême, trace, d'après leurs traits flétris par la douleur, les caricatures les plus indécentes, insultes encore à ce dernier en l'indiquant du doigt et en

point ; il consoloit Lacroix, que l'idée de sa femme et de ses enfans jetoit dans une douleur extrême ; il consoloit Camille, qui ne pouvoit se faire à l'idée d'aller à la mort comme conspirateur ; il plaisantoit Fabre-d'Églantines, qui étoit enveloppé d'une mélancolie dont rien ne pouvoit le distraire. La multitude ne vît pas leur supplice avec plaisir, et le silence du peuple sur ce crime des comités, fut peut-être cause, qu'en frappant chaque jour tant d'autres victimes, ils n'oèrent plus frapper aussi subitement d'autres membres de l'assemblée.

Quoi qu'il en soit, ces individus marquans abattus, il n'étoit pas difficile aux comités de se défaire d'autres hommes moins prépondérans qui les gênoient encore, parce qu'ils avoient voulu mettre un

---

criant de toutes tes forces, *le voilà le scélérat ! c'est ce scélérat qui est le grand juge !* Ce souvenir déchirant m'a fait verser bien des larmes, j'ai regretté plus d'une fois qu'avec un cœur aussi gangrené, ce monstre ait déployé dans son art tant de talent.... que je le plains de les posséder à ce prix ».

terme à la tyrannie comitoriale, dont ils avoient prévu qu'ils seroient frappés. De ce nombre étoit le fameux Chaumette, dont le plus grand crime, aux yeux des comités, étoit d'avoir rassemblé autour de lui tous les présidens des comités révolutionnaires de Paris, dont il avoit voulu faire usage pour s'insurger contre Robespierre qui le menaçoit de longue main : on lui adjoignit Grammont, père et fils, l'ex-évêque de Paris Gobel, Arthur-Dillon, Lacombe, Lambert, Lapalue, la veuve Camille-Desmoulins, intéressante par ses grâces et sa beauté, intéressante par l'amour qu'elle avoit pour son mari, auquel elle se fit un plaisir de ne pas survivre ; on lui adjoignit aussi la veuve Hebert, et beaucoup d'autres individus peu connus, qui furent ainsi que lui, traînés à la guillotine, huit jours après l'assassinat de Danton. Les motifs de leur condamnation étoient qu'ils avoient voulu détruire le gouvernement républicain, et donner un tyran à la France. Assurément, si Chaumette étoit coupable de quelque crime, ce n'étoit pas de celui-là.

Si ceux qui avoient servi la république de leur plume, de leurs talens; si ces généraux qui avoient servi la liberté de leur épée, étoient menés à la mort avec tant de facilité, qu'on juge avec quelle facilité aussi, on y conduisoit chaque jour les citoyens qui n'avoient pour eux qu'un nom ancien, ou des richesses, motifs irréfragables de proscriptions. La place de la Révolution, autrefois la place Louis XV, étoit chaque jour inondée de sang qui ruisseloit jusqu'aux extrémités, et dont s'exhaloit au loin une vapeur pestilentielle et noirâtre, qui faisoit respirer aux vivans l'odeur d'une mort prochaine. C'étoit cependant, dans ces momens d'extermination, que les comités avoient l'impudence de faire proclamer à son de trompe, que la justice et l'humanité étoient à l'ordre du jour. Les scélérats ! La justice étoit tellement à l'ordre du jour que, non-contens de confisquer tous les biens des malheureux qu'ils égorgeoient, ils déclarèrent encore que tous les biens de ceux qui se tueroient en prison, ou ayant un mandat-d'amener sur le corps, seroient

également acquis au trésor national ; en sorte que, des pères de famille qui ne trouvoient d'autre moyen pour conserver du pain à leurs enfans, que de se tuer dans les cachots, furent privés de cette consolante et dernière ressource. La justice étoit tellement à l'ordre du jour que, sans forme préalable, on confisqua aussi, et l'on apposa les scéllés sur toutes les propriétés de tous les suspects détenus dans les cent mille maisons de réclusion répandues sur la surface de la France. Bien que ces exécrables comités eussent l'air de favoriser la classe indigente, ils avoient tant de respect pour elle, qu'ils repoussèrent avec insolence la pétition des pauvres, qui vinrent demander qu'on ne tuât pas Fénélon, vieillard de quatre-vingts ans, qui avoit consacré toute sa vie à essuyer leurs larmes. Fénélon fut tué, ils auroient tué l'univers pour se saturer en paix de l'odeur des cadavres qu'ils amonceloient sous leurs pieds.

C'est cependant au milieu de ces horreurs, que l'on décerna les honneurs du Panthéon aux cendres de Jean-Jacques Rousseau ; toute l'assemblée se leva et se

découvrit à la vue de la veuve de ce grand homme, quand elle pénétra dans l'enceinte du corps législatif. Jean-Jacques étoit mort. Robespierre ne craignoit rien de lui laisser rendre des honneurs, mais il n'est pas douteux qu'il ne l'eût fait guillotiner s'il eût vécu. L'homme qui avoit dit qu'une révolution étoit payée trop chèrement, s'il falloit l'acheter par une goutte de sang, n'eût pas manqué de payer cette maxime de sa tête. Lavoisier, le premier chimiste de son siècle, condamné à mort pour avoir mis de l'eau dans du tabac qu'il n'avoit jamais touché ni vendu, demanda quinze jours d'existence pour terminer une expérience qui le conduisoit à une grande découverte, et on lui répondit qu'on n'avoit pas besoin de sciences, qu'il falloit qu'il marchât au supplice sur-le champ, et il y fut. A la même époque encore, les comités de gouvernement craignant que des septembriseurs enrégimentés ne devinssent redoutables s'ils étoient dans la main d'un homme habile, supprimèrent l'armée révolutionnaire. C'est à la frayeur dont ces comités étoient atteints, que

l'on dût ce bienfait. Ils faisoient frissonner d'horreur toute la nation, mais l'excès de leurs crimes les plongeoit eux-mêmes dans une terreur aussi profonde que celle qu'ils inspiroient aux autres ; pour achever de réunir tous les pouvoirs, ils supprimèrent le conseil exécutif, et firent, nommer, à la place des six ministres, douze Commissions, qui leur furent entièrement subordonnées, et auxquelles il fut enjoint de correspondre avec eux le jour et la nuit.

Nous représentons, dans un cadre étroit, une foible partie des crimes qui pesoient sur la France, des horreurs qui glaçoient d'effroi tous les citoyens, et dont la capitale étoit le centre ; mais ce qu'il est curieux de faire connoître aussi, c'est le tableau que présentoit à l'œil consterné, cette même capitale, dans ces tems de terreur et de destruction ; pour y parvenir, nous ne ferons que retracer fidellement ce qui est arrivé à un individu qui nous touche de si près, qu'il n'y a pas un mot à changer au narré qui lui est relatif ; la seule chose inexacte de ce récit, c'est que quelque pinceau que nous employions pour

exprimer la stupeur profonde qui le frappa à l'aspect de Paris, nos couleurs ne rendront jamais l'état d'angoisse et de perplexité auquel il fut réduit pendant les quarante-huit heures qu'il resta dans cette ville.

Agé de vingt-sept à vingt-huit ans, et depuis long-tems domicilié à Paris, le citoyen L***, ami de la révolution, comme tous ceux qui étoient fatigués de l'insolence des nobles et des parvenus, vivoit paisiblement au sein de sa famille, qui avoit besoin de son travail pour subsister; il s'occupoit peu des affaires politiques, lorsque son domestique, qui avoit l'espoir de le voler après sa mort, entreprit, par une fausse dénonciation, de le faire égorger à la faveur des massacres de septembre; c'en étoit fait de L***, si un citoyen généreux qui le connoissoit pour un homme de probité, ne l'eût arraché aux horreurs de la boucherie dans laquelle il devoit succomber. Effrayé des dangers qu'il avoit courus sans se les être attirés, profondément affecté des massacres qui venoient d'avoir lieu, et dont il avoit manqué d'être

la victime, et pressentant que des horreurs de cette nature ne pouvoient être que les hideux avant-coureurs de scènes encore plus désastreuses, L*** se détermine à quitter pour quelque tems la capitale, et muni de quelque argent, se retire, dès qu'on peut sortir des barrières, lui, sa femme enceinte et ses petits enfans, dans une ville peu populeuse, éloignée de Paris d'environ trente lieues, où l'attiroit dans ces momens de crise, un ami qui séjournoit dans cet endroit.

Comme les habitans de cette ville étoient peu nombreux, qu'ils étoient presque tous parens, qu'il n'y avoit jamais eu, ni noblesse, ni prélat dans ce bourg, que d'ailleurs cette commune, au lieu de renfermer des oisifs, et dès-lors de beaux diseurs politiques, ne contenoit que des matiniers ou des gens employés à cultiver la terre, on y étoit infiniment plus tranquille que par-tout ailleurs; et les calamités sans nombre qui se faisoient sentir dans deux villes adjacentes, ne frappoient que partiellement et par *interim* sur celle-ci. Le citoyen L***, se fût bien gardé d'en sortir, ayant la cessation du

règne révolutionnaire, si l'argent qui lui manquoit, ne l'eût, après dix-huit mois de séjour, forcé de revenir à Paris pour y chercher des espèces; ce n'étoit qu'à son grand regret qu'il se déterminoit à faire un voyage dans la capitale, parce qu'il n'ignoroit pas les horreurs qui s'y multiplioient, parce qu'il n'ignoroit pas non plus que l'on y regardoit comme fugitifs et comme devant être déclarés suspects, tous ceux qui avoient quitté cette ville lors des massacres; mais il falloit bien que L*** nourrît ses enfans; après avoir longtems balancé, il les embrassa, et se mit seul en route. C'est le citoyen L*** lui-même, qui va continuer son récit.

« Me voilà donc empaqueté dans une diligence où je n'aperçois que des figures sinistres, car il n'y avoit guère, à cette époque, que des révolutionnaires, des agens du gouvernement qui osassent changer de place; les idées les plus noires s'emparent de moi, chaque pas que je faisois vers Paris sembloit m'approcher de l'échafaud, et, songeant à ma femme et à mes enfans, je m'en voulois de les avoir si imprudemment

prudemment quittés ou de ne les avoir pas embrassés encore une fois avant que de m'éloigner d'eux. Pendant tout le trajet, un rocher, un site agréable ou un arbre que je remarquois sur la route, portoit, dans mon ame, une mélancolie que je ne puis exprimer; je formois des vœux pour les revoir à mon retour : si je les revois encore, me disois-je, c'est que je sortirai de Paris, et si je sors de Paris, je reverrai ma femme et mes enfans.

» Sur le point d'arriver dans cette nouvelle Babylone, nous changeons de chevaux, je descends de voiture pour me délasser; je cherche à écarter les pensées douloureuses qui m'assiégent, je veux m'étourdir, et étant entré dans un cabaret voisin pour manger un morceau, supposé que le poids que j'avois sur la poitrine me le permît, je prends machinalement sur la table un journal, déjà ancien, qui se trouvoit sous ma main, je le parcours des yeux, et le premier article qui me frappe est le supplice d'un homme de bien, le supplice d'un de mes amis. Il avoit été notaire, et, en cette qualité, avoit signé en second et sans

voir, comme cela se pratiquoit, un acte qui lui étoit étranger. Le tribunal de sang l'avoit condamné à mort ; les cheveux coupés, et prêt à avoir la tête tranchée, on l'avoit arraché au fer révolutionnaire ; pour examiner de nouveau son procès ; la convention avoit fait cet acte d'humanité ; mais le tribunal de Fouquier, qui ne vouloit pas qu'on pût croire qu'il condamnoit un innocent, fit, dès le lendemain, reconduire sa victime à l'échafaud, et l honnête et infortuné Chaudot avala jusqu'à deux fois le calice de la mort.

» Ce trait avoit achevé de m'accabler : je me sens foible ; je veux manger, je ne puis en venir à bout ; je porte un verre de vin à mes lèvres, à peine puis-je les humecter ; je me jette de nouveau dans la voiture publique où je reste enseveli dans une profonde mélancolie, jusqu'au moment où un de mes compagnons de voyage s'écrie : *Nous voici à la barrière ; nous sommes arrivés.* Ces mots me tirent de ma léthargie et me font frissonner ; je mets la tête à la portière, il étoit nuit, mais à peine étoit-il huit heures du soir.

» Quel changement ! autrefois, et à l'époque même où j'en étois sorti, cette heure étoit celle où Paris étoit le plus brillant, sur-tout dans les quartiers peuplés. A la lueur de cette immensité de reverbères qui éclairoient les rues, se joignoient les lampes multipliées qui faisoient jaillir la lumière des boutiques de tous les marchands où le luxe et les arts entassoient mille objets plus élégans, plus précieux les uns que les autres ; c'étoit l'heure où les cafés étoient illuminés, où l'éclat des bougies étinceloit de tous les étages, où les chars les plus riches se croisoient avec rapidité, pour se rendre aux différens spectacles, aux concerts et aux bals qui se donnoient dans tous les quartiers de la capitale ; et au lieu de ce tumulte, de cette foule animée, de cet éclat imposant, un silence sépulcral règne dans toutes les rues de Paris : toutes les boutiques sont déjà fermées ; chacun s'empresse de se barricader chez soi, et l'on diroit que le crêpe de la mort est étendu sur tout ce qui respire.

» Nous arrivons au lieu où débarque la

diligence: je descends : je prends sous mon bras un paquet qui renfermoit quelques hardes à mon usage, et je veux sortir du bureau pour me rendre chez un ami auquel je me disposois à demander un asyle. A la porte de ce bureau étoit un factionnaire qui m'enlève mon paquet, me dit que, la nuit venue, je ne peux plus rien porter, et que le lendemain on me le rendra au corps-de-garde : je me retire sans rien répliquer ; je vais chez mon ami qui n'avoit pas reçu de mes nouvelles depuis dix-huit mois, et qui, depuis mon absence, devenu Jacobin pour sa sûreté, songeoit plus à sa conservation, qu'au sort des amis qu'il avoit eus.

» Il étoit près de neuf heures quand je frappai à sa porte: cette heure n'eût pas été indue dans tout autre tems, mais dans ce moment-ci, la manière dont je frappai et l'heure à laquelle je me présentois causèrent une frayeur mortelle à tous ceux qui demeuroient dans cette maison. C'étoit particulièrement dans la nuit que se faisoient les visites domiciliaires et que l'on arrêtoit indistinctement cette foule immense de

citoyens qui encombroient les maisons de réclusion ; chacun frissonna au coup de marteau, mais mon ancien ami eut plus peur qu'un autre, quand il me vit entrer chez lui ; et sans s'informer de ma santé, de ce que j'étois devenu ni de ce qui m'amenoit, il me fit entendre en termes fort clairs, quoique très-laconiques, qu'étant sorti de Paris depuis long-tems, il y avoit du danger pour moi d'y rentrer, et pour lui de me donner un asyle. — Quoi du danger pour une nuit, lui dis-je ? — Oui, pour une nuit, me répliqua-t-il ; si l'on venoit à faire une visite dans ce moment, je serois *perdu*.

» Le compliment étoit trop cru pour insister, et comme il ne m'est jamais venu en idée de vouloir perdre personne, pas même un Jacobin, je le quittai, le priant seulement de m'indiquer, près de chez lui, un hôtel garni où l'on me recevroit. Il eut le courage de me conduire lui-même chez un fruitier qui avoit des cabinets à louer, dans une maison de la plus mince apparence ; mais ce fruitier ayant refusé de me loger à l'heure qu'il étoit, mon ancien ami rentra

à l'instant même, lui dis-je, le comité ne tient pas à l'heure qu'il est, il m'est donc impossible de faire ce soir ce que vous exigez ; donnez-moi seulement à coucher pour cette nuit, et demain, en me levant, j'irai faire viser mon passe-port. — Impossible, impossible, me répliqua cet homme ; si l'on faisoit une visite ce soir, et l'on en fait presque toutes les nuits dans les hôtels garnis, je serois mis en prison pour vous avoir logé, sans que votre passe-port fût visé d'un comité révolutionnaire de Paris ; ainsi, mon cher, hors de chez moi, et sur le champ ; et sur le champ effectivement, mon nouvel hôte m'appliqua sa porte sur la figure, avec autant de civilité que l'avoit fait mon ami le Jacobin.

» De nouveau dans la rue, ce fut alors que la peur me gagna véritablement. Marchant au hasard et ne sachant trop où tourner mes pas, je me proposois de me rendre dans un quartier éloigné où j'espérois plus de commisération de la part d'une personne que j'avois autrefois obligée, lorsqu'après avoir traversé plusieurs grandes rues, sans rencontrer un seul individu,

j'entendis un bruit sourd qui sembloit s'approcher de moi, et des cris inarticulés. Je m'arrête pour voir ce que ce peut être ; et pour n'être pas remarqué, je me blottis à l'angle d'une rue adjacente et dans l'enfoncement d'une porte cochère, que la lueur des reverbères laissoit dans l'obscurité.

» Je ne pouvois choisir un réduit plus commode pour découvrir ce qui alloit se passer et plus opportun en même-tems pour me faire arrêter. En effet, le bruit sourd que j'avois entendu n'étoit autre chose que la marche de deux files d'hommes armés de piques, qui conduisoient au milieu d'eux une voiture dont les glaces étoient baissées, sans doute pour que l'on n'entendît pas les cris de ceux qui étoient renfermés dedans. Ma curiosité fut satisfaite au de-là de mon desir, car le cortége s'arrêta vis-à-vis d'une porte qui étoit peu éloignée et presque en face de celle où je m'étois réfugié. Je n'osois pas bouger ; les gens armés entourèrent cette porte qui étoit celle d'un ancien monastère, qui sans doute servoit maintenant de prison, ouvrirent la portière de la voiture pour faire

descendre une personne qu'ils alloient incarcérer, et, qu'au son de la voix, je reconnus pour être une femme : *inhumains*, s'écrioit-elle, *après avoir assassiné le père, faut-il encore arracher la mère à ses enfans, non, je ne descendrai pas...., vous me tuerez plutôt... mon Arsène..., mon enfant.... c'est moi qui le nourrissoit, il mourra...., non je ne descendrai pas.... eh bien ! oui, je descendrai.... j'y vais.... mais donnez-moi mon enfant ! ! ! mon enfant ! ! !*

» J'avois aussi un enfant qui se nommoit Arsène, c'étoit mon dernier né, celui que ma femme allaitoit ; cette scène me fit dresser les cheveux ; la poitrine haletante, la tête perdue, je crois que, si ces bourreaux m'eussent reconnu, m'eussent vu et arrêté dans ce moment, c'étoit fait de moi, par les vérités atroces que je leur aurois dites ; mais après avoir arraché cette femme de la voiture et l'avoir jetée dans la prison, ils s'éloignèrent rapidement, parce qu'une pluie froide qui tomboit en ce moment, ne leur permettoit pas de rester long-tems en place.

» Comme je ne savois où aller, que d'ailleurs je ne songeois plus à me rendre nulle part, je restai près de deux heures collé au même endroit, les bras croisés sur mon estomac, et les yeux fixés sur la porte du couvent où cette malheureuse femme venoit d'être traînée. Cependant le timbre d'une horloge qui sonna minuit, m'arracha du vague de mes réflexions ; mes pieds étoient engourdis par le froid, je sentis un frisson me saisir et j'essayai de marcher pour le dissiper. Mais j'avois à peine fait cent pas, qu'au débouché d'une rue, je tombai dans une patrouille qui, suivant la prophétie de mon charitable ami, me tint en chartre privée, et ne consentit à me relâcher, qu'après être venue au bureau des diligences, où il y avoit du monde toute la nuit, vérifier s'il étoit vrai que j'arrivois. Le registre et mon paquet ayant attesté la vérité du fait, la patrouille me laissa dans le bureau où je priai le commis, qui sommeilloit auprès d'un poële, de vouloir bien permettre que je partageasse sa chambre à coucher, dans laquelle je m'endormis, étendu sur des ballots.

» Quand je me réveillai, c'étoit un autre commis qui étoit à la place du précédent ; ce changement me fit plaisir ; oubliant que j'étois venu chercher de l'argent, et n'étant plus tourmenté que du desir de sortir de Paris, je demandai quand il partoit une diligence pour le lieu d'où je venois d'arriver ; on me répondit qu'il en partoit une, tous les jours, à huit heures du matin ; je ne m'en sentis pas de joie ; je retins aussi-tôt une place ; on me donna ma quittance de paiement et, comme il étoit sept heures du matin, je courus déjeûner dans un café, près du bureau des voitures, et, craignant de manquer ma chère diligence, je revins me jeter dedans aussi-tôt. Les chevaux étoient mis ; on alloit partir, quand un commissaire de police demande à tous les voyageurs s'ils sont en règle. Je tire ma quittance. — Ce n'est pas cela. — Quoi donc ? — Votre passe-port. — Le voilà. — Descendez, vous n'êtes point en règle. — Comment ? — Ce passe-port n'est pas visé du comité révolutionnaire de la section sur laquelle vous étiez logé. — Citoyen, je n'ai logé nulle

part ; je suis arrivé hier soir, à sept heures, j'ai terminé mes affaires à huit, j'ai passé la nuit dans ce bureau, et je pars. — Il n'y a point d'affaire qui tienne, on ne peut quitter Paris, sans avoir fait rafraîchir son passe-port à un comité révolutionnaire ; l'arrêté de la commune est précis à cet égard, on peut, dans ce comité, avoir des notes sur vous, et il est bon que vous montriez votre figure à ceux qui sont chargés de la décomposer.

» Il fallut descendre, ce colloque ennuyoit déjà le cocher, qui fouetta ses chevaux avec humeur, et emporta, et mes espérances, et le prix de ma place qu'on ne me rendit point, et, par dessus le marché, mon paquet que j'oubliai de retirer de la voiture, tant j'avois la tête troublée.

» Pour cette fois, comme il faisoit jour, on me reçut dans un hôtel garni où je dis que je venois m'installer jusqu'au lendemain matin, tems auquel je me promis bien de ne pas manquer la nouvelle diligence qui devoit partir, et de suite je demandai à mon hôtesse qu'elle m'indiquât sur quelle section elle étoit logée, afin que

j'allasse

j'allasse faire viser mon passe-port au comité révolutionnaire de son arrondissement. Elle m'indiqua le nom de sa section et le lieu où siégeoit le comité, me recommandant bien de ne pas rentrer sans avoir rempli cette formalité, sans laquelle il lui seroit impossible de me donner à coucher.

» Je me mets en route : le grand jour et le monde qui avoit l'air de circuler librement me rendirent un peu de hardiesse, et je marchois avec assez de courage, quand je fus frappé d'une bigarrure à laquelle je ne m'attendois point. Toutes les portes, toutes les croisées étoient surmontées d'une espèce de pique, au bout de laquelle flottoit un pavillon tricolor. Quelques patriotes, plus républicains, ou voulant paroître plus républicains que leurs voisins, avoient arboré cette flamme, et, de ce moment, comme il étoit dangereux d'être moins patriote qu'un autre, chacun avoit décoré sa fenêtre d'une banderole aux trois couleurs : j'apperçus également sur toutes les portes et à côté de ces banderolles, de grandes inscriptions coloriées, sur lesquelles on lisoit : *Unité, indivisibilité,*

liberté, égalité, fraternité ou la mort. Sur une autre pancarte, également placardée en tous lieux, on voyoit ces mots : *La bienfaisance, la justice et l'humanité sont à l'ordre du jour.* Un étranger qui seroit tombé à Paris sans savoir ce qui s'y passoit, à l'inspection de ces mots : *fraternité ou la mort*, se fût imaginé qu'il n'y avoit qu'à entrer chez un citoyen et y prendre ses aises, sous peine, pour celui qui lui refuseroit l'hospitalité, d'être conduit à l'échafaud, comme un être vil qui méritoit d'être retranché de la société des hommes. Ce comble de perfidie me rappela une phrase du philosophe de Genève : *On ne parle jamais tant de liberté dans un état*, dit-il, *que quand la liberté n'y existe plus.*

» Tout en comparant cette fraternité mise sur les portes, avec la fraternité avec laquelle mon ancien ami m'avoit reçu, j'arrivai à l'entrée du comité révolutionnaire de la section sur laquelle j'étois logé. Je reconnus facilement l'endroit à l'inscription qui étoit sur le lieu, au volume du drapeau tricolor qui flottoit largement sur la porte, à l'ampleur du bonnet rouge

dont il étoit surmonté, et à la mine patibulaire des piquiers qui en gardoient l'entrée. Le cœur me battit ; j'entrai cependant, puisque tout voyageur subissant une nouvelle visite aux barrières, il étoit impossible de sortir de Paris sans avoir fait viser son passeport par un comité : j'entrai.

» Figurez-vous l'antre de Cacus. Après avoir traversé une petite cour flanquée de murs élevés, et aussi étroite que sombre, dans laquelle se trouvoient des espèces de coupe-jarrets, armés de sabres et de piques, je montai un escalier borgne, au haut duquel étoit une antichambre, dont étoit précédée la salle où se tenoit le comité. Cette antichambre étoit encombrée de mines encore plus hideuses que celles que j'avois vues dans la cour : un goût de pipe, d'eau-de-vie et de viande, renforcé par la chaleur d'un poële ardent, portoit au cœur, et suffoquoit ceux qui venoient de respirer l'air du dehors. Que veux-tu, me dit un de ces horribles personnages après avoir lampé une tasse pleine de vin ? — Je viens faire viser un passe-port. —

Entre dans cette chambre, ajouta-t-il; c'étoit celle où siégeoient les membres du comité : j'y pénètre ; c'étoit pis encore que dans la précédente; même odeur fétide, même tournure de brigands : plus insolens que les premiers, sous les haillons d'une misère feinte, ils portoient un cœur d'acier et le regard d'un despote : du haut en bas, rien n'étoit plus dégoûtant que leur personne. Comme on avoit préconisé le sans-culotisme, et que, loin d'afficher le luxe, on s'étoit jeté dans un excès opposé, afin de paroître pauvre et misérable, ces individus affectoient la misère. C'étoit alors à Paris une espèce de laissez-passer que d'être mal-propre, et personne assurément ne poussoit plus loin la mal-propreté que les individus devant lesquels je comparoissois. Une barbe longue et sale, des cheveux gras et crasseux, des bas troués, des sabots filés, un bonnet rouge sur la tête, des habits en guepilles, les mains gluantes de saleté, le col nud et débraillé jusques à la ceinture, telle étoit l'allure de ces fiers à bras, non moins ignares qu'impudens; de ces misérables tirés de la

fange où ils s'étoient fait remarquer par leurs excès, et qui s'affublant, au milieu de leur crasse, d'un vernis d'antiquité, s'étoient appliqués des noms grecs et romains qu'ils estropioient ridiculement, dès qu'ils entreprenoient de s'appeler entre eux.

Ils ne firent point attention à moi quand je pénétrai vers eux ; ils étoient occupés à donner des ordres à des alguazils, pour qu'ils allassent apposer des scellés chez des individus qu'ils avoient fait arrêter la nuit. Un des membres du comité (il paroissoit en être le président) disoit au chef des alguazils : *A ça, toi, Manliu, t'es calé, t'es des nôtres ? — Oh ! je t'en réponds, foi de brigand ; touche-là. — C'est que je dis, faut apposer ça..... tu m'entends ; y a de la* CRICHE. J'ai su depuis que *criche* vouloit, dans leur jargon, signifier de l'argent.

Quand ces braves gens eurent chuchoté ensemble, et que les apposeurs ou leveurs de scellés furent partis, avec un des membres du comité, pour faire leur expédition, le président me fit la grace de m'apercevoir. — Que veux-tu ? — Faire viser mon

passe-port.—D'où viens-tu? — De Ville.... — Pays d'aristocrates. — *Vous* êtes dans l'erreur, citoyen. — Qu'appelles-tu *vous?* On voit bien que dans ta commune on n'est pas au pas; il n'y a que Pitt et Cobourg qui se donnent du *vous*: apprends que dans un pays libre on doit se tutoyer. — Citoyen, une autre fois je n'y manquerai pas. — Que viens-tu faire ici? — Toucher de l'argent chez un *monsieur* de ma connoissance, et repartir.

A ce mot de *monsieur* qui m'échappa tant j'étois troublé, il se fit, dans le comité, une telle rumeur, que je crus tout de bon que c'étoit fait de ma personne, et que j'allois être incarcéré. — Ah! tu viens chez un *monsieur*; tu es donc un *monsieur* aussi, toi? Mais en effet; dis donc, *Brutu*, il ne manque rien à mon gaillard pour avoir toute l'encolure d'un fédéraliste? — Moi, citoyen? — Allons, tais-toi, et fais nous approcher tes témoins, que nous voyons si leur mine est aussi suspecte que la tienne. — Quels témoins me demandez-vous? — Comment, quels témoins? Monsieur fait l'idiot, ou n'y a pas de bon Dieu! Ap-

prends qu'il n'y a ici que des b..... à poil, qu'on n'engante pas aisément. Allons, laisse-là ton passe-port, sors vîte, si tu ne veux pas qu'il t'arrive quelque chose de pis; et ne rapporte ton museau ici que quand tu seras en règle.

Dévoré de regrets de m'être enfourné dans Paris, honteux, désespéré, je retourne chez mon hôtesse, pour qu'elle m'explique ce que signifioit la demande que l'on me faisoit de deux témoins pour viser mon passe-port. Comme elle étoit au fait, à cause des étrangers qu'elle étoit dans le cas de loger, elle m'apprit que la formalité de deux témoins étoit indispensable pour faire viser un passe-port; que ces deux personnes venoient au comité répondre du civisme de l'individu porteur du passe-port; et que si cet individu, ayant des notes fâcheuses sur son compte, ne se retrouvoit pas, quand le comité le faisoit chercher, on mettoit les deux témoins qui avoient répondu de lui en prison, jusqu'à ce qu'il fût retrouvé.

» Je compris qu'il n'étoit pas facile de trouver des témoins, et que, dans Paris,

y ayant quarante-huit comités révolutionnaires, aussi jaloux les uns que les autres d'incarcérer à la journée, il n'étoit guère possible, quoique la ville fût grande, de trouver des personnes qui voulussent bien s'exposer pour des individus qu'elles ne connoissoient pas.

» Cependant, je priai mon hôtesse de m'indiquer quelqu'un qui pourroit me rendre ce service. Cette femme avoit l'air honnête. — Mais, citoyen, me dit-elle, vous paroissez avoir demeuré à Paris : est-ce que vous n'y connoissez personne ? — Si fait bien, lui dis-je ; mais il y a près de dix-huit mois que j'en suis sorti ; je me garderai bien d'aller près du quartier dans lequel j'étois connu, on me prendroit pour un fugitif, et j'ai grande envie de quitter cette ville, avant que qui que ce soit de ma connoissance m'ait apperçu, et sur-tout un ancien domestique à moi, qui doit sûrement être de quelque comité révolutionnaire, car il a toutes les qualités requises pour remplir dignement ce poste honorable. — Malheureux, me dit-elle, taisez-vous ; si l'on nous entendoit..... Et après

avoir fait un signe de désespoir : Tenez, me dit-elle, je connois un homme qui vous rendra ce service, en payant toutefois, car il en fait métier. — Que m'importe, lui dis je, c'est tout ce que je demande. — Il demeure ici près, la seconde petite boutique à gauche dans la rue de *la Loi*. — Et où prenez-vous la rue de la Loi, lui dis-je ? j'ai demeuré un siècle à Paris sans avoir entendu proférer ce nom. — Elle se mit à rire ; me dit que tous les noms des rues étoient changés ; que c'étoit à présent rue de J. J. Rousseau, rue d'Helvétius, rue de Beaurepaire, rue de l'Égalité, rue de Marat, quai Voltaire, place de la Révolution, section de Mutius-Scœvola, &c. &c. et que la rue de la Loi dont elle me parloit, étoit celle nommée autrefois rue de *Richelieu*.

» Je fus au fait : je trouvai très-bien que l'on honorât la mémoire des grands hommes, ou que l'on consacrât le souvenir des grandes choses par des dénominations qui, prononcées chaque jour, rappeloient ces hauts-faits ou ces personnages illustres à la mémoire du peuple ; mais il me parois-

soit ridicule, pour ne rien dire de plus, que l'on changeât, en un moment, la majeure partie des noms adaptés aux rues; cela pouvoit occasionner beaucoup d'inconvéniens, et étoit fort incommode pour les citoyens, et particulièrement pour les étrangers; mais ce n'étoit-là qu'une vétille (1) : du reste, songeant moins encore

(1) Ceci nous rappelle une scène risible qui arriva dans la commune de Langres, département de la haute-Marne; dans cette petite ville comme par-tout ailleurs, il y avoit, au tems de la terreur, bon nombre d'. révolutionnaires fameux; il y en a bien encore quelques uns qui sont dévorés du regret de ne pouvoir plus déchirer leurs semblables, et qui seront sans doute connus en tems et lieu; comme dans cette ville on singeait Paris, les hommes de génie qui étoient alors à la municipalité, voyant qu'à Paris on changeoit des noms de rues, s'avisèrent un beau jour de faire changer de nom à toutes les rues de Langres. Un régiment passa le lendemain dans la ville; les municipaux croyant faire un trait de génie, donnèrent aux soldats des billets de logement avec le nom des rues nouvelles : comme personne n'avoit encore eu le tems d'apprendre tous ces nouveaux noms, il n'é-

à l'innovation dans la nomination des rues et des places publiques qu'à me procurer

---

toit pas possible d'indiquer aux soldats, où pouvoient être leurs demeures, en sorte que ces braves militaires harassés de fatigue et mourant de faim, étoient encore dans la rue, au déclin du jour, sans avoir pu trouver les logemens qu'on leur avoit indiqués. Il sembloit assez naturel que les petites villes n'éprouvassent pas tous les désastres, toutes les secousses qui pesoient sur les grandes cités pendant le régime de la mort; cependant, si l'on en excepte quelques petits endroits privilégiés, les crimes qui dévastoient les grandes communes, ravagèrent également les petites; il y eut à Langres comme à Paris, des pourvoyeurs de guillotine, des dénonciateurs scélérats et calomnieux, et surtout un tigre qui, parent de banqueroutiers aujourd'hui enrichis, se gorgea de sang et de richesses, et qui dans le principe de la révolution, aristocrate forcené, ne s'affubla ensuite du bonnet rouge, que pour mieux tromper l'espion, se rassasier de la sueur du peuple, agioter impudemment avec les deniers du gouvernement, et devenir un riche aussi impudent qu'il avoit été pauvre et rampant. Comme la minorité factieuse a de tout tems fait la loi à la majorité sage, cinq ou six scélérats déterminés compri-

des témoins, je reconnus la boutique qui m'étoit indiquée, et j'y entrai.

» Je ne trouvai, dans cette espèce de trou, qu'une femme assise près d'une façon de comptoir, où elle avoit l'air d'attendre des chalands, pour débiter du sel et du tabac, seuls objets, et en très-petite quantité, qui paroissoient faire le fonds de son commerce. Je lui demandai où étoit son mari, à qui j'avois à parler; elle me dit qu'il ne tarderoit pas à rentrer; que je n'avois qu'à l'attendre un moment, qu'il étoit seulement allé sur la place de la Révolution voir une trentaine d'aristocrates *éternuer dans le sac*. C'étoit ainsi qu'Hébert, substitut de Chaumette, dans un journal ordurier, de sa façon, intitulé: *la Grande-Colère du Père Duchêne*, qualifioit l'amputation des têtes qui, tranchées par le fer de la guillotine, tomboient l'une sur l'autre et

---

mèrent cette malheureuse ville, où ils regrettent encore hautement le règne de Robespierre et de Marat. Le moment viendra où nous les signalerons et où nous ferons peser sur eux l'indignation publique qui s'attache à leurs pas.

avec

avec célérité, dans une espèce de cuve, où elles nageoient dans le sang qui rejaillissoit en bouillonnant, et inondoit le pavé de la place destinée à ces boucheries journalières. « Pour une aussi *petite fournée*, ajouta-t-elle, ce n'étoit pas trop la peine de se déplacer : je lui avois bien dit de rester là ».

» Son mari, ainsi qu'elle me l'avoit promis, ne tarda effectivement pas à rentrer : je lui expliquai le sujet de ma visite ; il n'eut point l'air de se faire prier pour me servir de témoin ; il se contenta de m'observer qu'il en falloit un second, et ajouta : — Oh ! je l'aurai bientôt trouvé. Tu n'as peut-être pas dîné ? — Non. — Eh bien ! plante-toi sur ce tabouret, nous allons boire un coup et nous ferons notre affaire ensuite. — Volontiers ; mais à condition que je paierai bouteille. — C'est dit. — J'envoyai la femme nous chercher à dîner, et tout en mangeant, mon marchand de tabac, qui avoit été témoin de *l'éternuement dans le sac*, fit des reproches à sa femme de ce qu'elle avoit voulu le retenir à la maison, et lui dit que s'il l'avoit écou-

tée, il auroit été privé d'un grand plaisir, car jamais il n'avoit tant ri.

» Par le récit qu'il nous fit, et qu'il me fallut entendre sans sourciller, j'appris que les personnages qui lui avoient donné la comédie, n'étoient autre chose qu'un des valets du bourreau, et le cocher du membre du tribunal révolutionnaire, qui accompagnoit tous les jours au supplice ceux que ce tribunal avoit condamnés, afin d'être témoin de la mort de ces victimes, et de la constater juridiquement. Comme la guillotine étoit toujours prête, un quart-d'heure ou une heure avant que les condamnés n'arrivassent au lieu du supplice, un des valets de bourreau qui aidoient à la dresser, s'amusoit à danser autour de cet instrument sitôt qu'il étoit debout; et par ses entrechats, ses singeries et ses grimaces, il divertissoit la foule en attendant qu'il lui procurât un plaisir plus réel, celui de faire tomber des têtes. Quant au cocher, il ne le cédoit en rien au premier. La voiture du juge qu'il conduisoit, précédoit toujours les charettes funéraires de ceux qu'on alloit

mettre à mort : il annonçoit, par ses gestes, à la multitude, que les aristocrates le suivoient ; *qu'ils arrivoient ; qu'ils alloient mettre le nez à la chatière.* Ce cocher, grotesquement affublé d'un bonnet rouge et d'une carmagnole de la même couleur, sautoit de dessus son siége, y remontoit d'un saut ; et quand la fournée étoit grande, il montroit une grande joie : sa gaieté étoit en raison du nombre des victimes qu'on alloit égorger : cependant, quoiqu'il n'y en eût qu'une trentaine ce jour-là, il paroît qu'il s'étoit émancipé plus qu'à son ordinaire, car mon convive en rioit de souvenir, et en rioit aux éclats. — Pardieu, ajouta-t-il après ce narré, ces chiens-là sont morts avec bien du courage ; il est bien malheureux que des aristocrates meurent comme ça : il y avoit surtout, dans la bande, une petite poulette de dix-sept à vingt ans, fraîche comme une rose, qui vous a grimpé sur le coffre ni plus ni moins que si elle vous alloit défiler une contredanse. — De dix-sept à vingt ans, lui dis-je ; c'est être aristocrate de bonne heure. — Ah ! bien oui ; dans cette

caste-là, ça vous suce le fédéralisme avec le lait.

» Mon convive qui aimoit beaucoup à parler, mais encore plus à boire, se fût grisé infailliblement, si un tapissier, qui étoit de la maison voisine, ne fût venu, sur ces entrefaites, faire remplir sa boëte de tabac. « Ma foi, voisin, lui dit mon homme, puisque te voilà, tu vas servir de second témoin au luron qui dîne avec moi; c'est un de nos frères des départemens qui n'a pas le tems d'attendre ». Soit crainte de refuser, soit autre motif, le tapissier n'osa pas résister, et nous suivit au comité révolutionnaire; mais à peine fûmes-nous arrivés dans ce repaire, qu'il fut reconnu par un des bandits qui meubloient cet antre, pour avoir, il y avoit près de trois ans, pris, dans une assemblée de la ci-devant église Saint-Roch, le parti des Feuillans contre les Jacobins.

» Ce fut en vain que ce malheureux tapissier voulut se défendre de l'inculpation qu'on lui faisoit. « Je te reconnois bien, nom d'un Dieu, lui dit celui qui l'avoit entrepris; et il y a long-tems que tu serois

à l'ombre si je me fusse rappelé de ton nom, mais puisque te voilà, tu ne sortiras pas d'ici »; et en achevant ces mots, il fait monter des piquiers qui remplissoient la cour, et le fait conduire dans la maison de réclusion affectée à cette section. Cet ordre arbitraire fut exécuté avec tant de dureté, que j'oubliai mon danger pour ne m'occuper que de l'infortuné qui avoit voulu me rendre service : mais au premier mot de réclamation que je voulus faire entendre, on me ferma la bouche en me menaçant, et en me disant que puisque j'avois choisi un témoin de la sorte, il falloit bien que je fusse de même acabit, et qu'autant m'en pendoit à l'oreille.

» — Ah! je dis, pas d'ça, citoyen Coclès, répondit mon marchand de tabac, qui jusqu'alors n'avoit pas ouvert la bouche, pas de ça, s'il vous plaît; ce n'est point ce brave citoyen que j'amène avec moi qui a choisi le témoin que tu viens de faire coffrer, c'est moi qui le lui ai procuré; et si je me suis trompé, je crois qu'erreur n'est pas crime, et qu'en fait de civisme, je vous vaux bien tous tant que

vous êtes. Suis-moi, ajouta-t-il en me regardant; tout à l'heure tu auras ton passeport, ou le diable avalera le comité.

» Étonné de la manière bénigne dont ce comité avaloit l'apostrophe de mon protecteur, je ne me fis pas prier deux fois de le suivre : mon premier soin, quand nous fûmes dans la rue, fut de lui demander s'il n'étoit pas possible de faire sortir le tapissier de la maison d'arrêt. — Le faire sortir, me dit mon homme, il seroit plus facile de prendre la Lune avec les dents que de le tirer maintenant du gouffre où il est : tu ne sais donc pas que tous les gredins qui sont en place ont le pouvoir de faire tout le mal qu'il leur plaît, sans avoir celui de le réparer.

» Quel mot ! et il étoit vrai. Mais étoit-ce bien mon marchand de tabac qui me parloit ainsi ? Le même que celui qui rioit des plaisanteries atroces du valet de bourreau, du cocher de Fouquier ? c'étoit bien lui ; mais il venoit d'essuier l'insolence de ses pairs, et le ressentiment lui arrachoit la vérité. — Où donc me mènes-tu, lui dis-je ? — Ne t'inquiète pas, me répondit-

il. — Ce tapissier est-il marié ? — Il est veuf. — A-t-il des enfans ? — Heureusement non. — Qui de nous deux se chargera d'apprendre chez lui le malheur qui vient de lui arriver ? — Ce sera moi, ajouta ce brave homme qui avoit réellement les larmes aux yeux.

» J'ignore si l'argent, ou un motif plus humain, lui dictoit l'intérêt qu'il me témoignoit ; j'avois donné un billet de cinquante francs à sa femme, lorsqu'elle étoit allé nous chercher à dîner, elle avoit dépensé au plus cent sols, et je lui avois laissé le reste qu'elle vouloit me rendre ; son mari avoit apperçu cet acte de générosité, et sans doute n'y étoit pas insensible. Nous arrivâmes chez un de ses amis, la tournure de ce nouvel animal étoit plus hideuse encore que toutes les physionomies que j'avois apperçues jusqu'alors dans Paris. — Je t'amène un de mes amis, lui dit mon marchand de tabac, une ancienne connoissance, et à qui ces mirlifleurs du comité font mine de vouloir refuser un *visa*, mène-moi ça tambour battant.

» Cet homme à qui il parloit, étoit un

Jacobin renforcé, connu pour tel dans tout le quartier, et aux volontés duquel il n'y avoit pas moyen de s'opposer ; il me tend la main, je lui donne la mienne, qu'il me serra avec une telle force, que je la crus broyée, comme si elle eût été prise dans un étau ; il enfile ensuite son bras dans le mien, et pas de charge, me voilà pour la troisième fois face à face avec les brigands du comité. Notez qu'il étoit seul, parce qu'il étoit d'usage que le témoignage d'un Jacobin valût celui de deux autres témoins. A l'aspect de mon patron, tous les visages se dérident, et dès l'entrée de la cour, il nous plut des *bonjours frères* de toutes les gueules des cerbères qui entouroient cet antre infernal. — On dit que vous refusez un *visa*..... Mon nouveau protecteur n'eut pas le tems d'achever sa phrase, chacun se disculpa, chaque membre du comité le fêtoit, c'étoit l'arrivée, la bienvenue de Grisbourdon aux enfers ; on me fit quelques questions pour la forme. — Y a-t-il une société populaire chez toi. — Sans-doute, et qui chaque jour fait de nouveaux sacrifices pour les défenseurs de

la patrie. — Et en es-tu ? — Assurément ? — Eh que diable ne parlois - tu donc. On me signe mon passe-port, je remercie mon Jacobin, et veux m'en aller, mais avant tout l'on me verse une rasade, qu'il me fallut avaler à la santé *du grand, de l'incorruptible Robespierre.* Je me gardai bien de faire la grimace, je bus, mais avec la restriction mentale et bien fervente, que le vin que j'avalois servît de poison à ce cannibale. Enfin me voilà dehors.

» Comme il n'y avoit pas encore vingt-quatre heures que j'étois à et Paris, qu'il faisoit encore jour, avant que de retourner chez mon hôtesse, j'essayai de me rendre chez un particulier sur lequel j'avois un billet à toucher ; je n'aurois pas été, pour tout l'or du monde, dans d'autres quartiers où j'avois également de l'argent à recevoir ; mais ce particulier dont je parle, se trouvoit sur mon passage, et il ne m'en coûtoit pas davantage d'y entrer, avant que de rentrer à mon hôtel garni. Dailleurs mon passe-port étoit visé, et cette formalité me tranquillisoit un peu ; cependant, comme je traversois la place des Vic-

toires nationales, je crus m'apercevoir que j'étois suivi par deux happe-chair, dont les chuchotemens ne dénotoient rien de bon, *c'est lui*, disoit l'un d'eux, *c'est bien lui*, disoit l'autre : je double le pas, je tourne une rue, et j'entre chez le particulier où j'avois de l'argent à recevoir. Mais je suis à peine au premier étage, qu'une femme, que je reconnus pour être la cuisinière de l'individu chez lequel j allois me présenter, me fit signe de ne pas avancer, et s'approchant à petit bruit, me dit tout bas que son maître étoit arrêté depuis plus de six mois, et que dans le moment actuel on levoit les scellés, ce qui ne signifioit rien de bon pour lui, et qu'également il n'étoit pas bon pour moi de me présenter dans la maison, au moment où l'on faisoit cette perquisition.

» Je descendis quelques marches, et malgré l'avis de cette femme, je me déterminai à garder ce poste, jusqu'à ce que la nuit fût venue, et que les espions qui étoient à ma piste ne pussent me reconnoître pendant le trajet qui me restoit à faire pour gagner mon hôtel. Mais mon étoile en dé-

cida autrement, j'entendis descendre les brise-scellés, et sans plus songer aux mouchards que j'avois à mes trousses, en deux sauts je fus en bas de l'escalier, en trois secondes dans mon hôtel où j'entrai brusquement, sans avoir osé tourner la tête pour savoir si j'étois encore suivi.

» Mon hôtesse témoigna de la joie de me revoir, et je lui en sus si bon gré, que, sans autre préliminaire, je l'embrassai de tout mon cœur, elle me le rendit de même, en poussant un profond soupir, ah! quel siècle, me dit-elle. — Madame, cela ne peut pas durer un siècle, l'arc est trop tendu. Je la priai de m'indiquer la chambre qui m'étoit destinée, elle m'y conduisit, m'alluma du feu, et pendant qu'elle arrangeoit mon lit, elle me donna un journal à lire, c'étoit une feuille du *Père Duchesne*; cet écrit ne respiroit que le carnage et l'athéïsme. Ah! brigands, m'écriai-je, vous pouvez m'ôter la vie, et le peu que je possède; mais m'ôter mon espoir en la divinité, cela n'est point en votre puissance. A peine mon hôtesse fut-elle partie, que je me précipite à genoux, et prie dieu

avec une ferveur que je n'avois jamais éprouvée.

» Ce n'étoit pas le malheur, ce n'étoit pas la douleur qui dans ce moment me rapprochoit de l'Être suprême ; mon passeport étoit visé, j'allois repartir le lendemain, j'allois revoir ma femme et mes enfans, je jouissois d'avance de ce plaisir délicieux ; j'étois heureux enfin, et c'étoit le bonheur qui m'arrachoit des larmes de reconnoissance. L'infortune rapproche de la divinité, et la consolation que la piété nous procure dans ce moment, est une véritable jouissance ; mais il est une jouissance bien plus délicieuse encore, c'est celle que l'on éprouve quand on est dans la prospérité, et que le sentiment de notre bonheur est si vif que, ne pouvant le contenir en nous-mêmes, nous en faisons hommage à Dieu ; rien n'égale cette élévation d'ame, elle purifie ce que le bonheur des autres a d'insultant pour ceux qui souffrent, et nous sature d'une félicité interne dont n'approchent point toutes les jouissances terrestres. Je dormis profondément.

» Mon hôtesse qui vouloit que je réparasse

parasse la nuit de la veille, ne m'éveilla que tard, et l'on mettoit les chevaux à la diligence, quand j'arrivai au bureau des voitures. J'entrai cependant pour payer ma place, il n'y en avoit plus dans la diligence, mais il en restoit une sur l'impériale; quelque incommode et dangereuse qu'elle fût, je la pris et m'en emparai au moyen d'une échelle qu'on me prêta pour y grimper; tout ce que je voulois, c'étoit de sortir de Paris, mais je n'étois pas au bout de mes angoisses.

» A peine eus-je pris possession de ma place, que le même commissaire qui m'avoit fait descendre la veille de voiture, me demanda à voir mon passe-port, après avoir examiné celui des autres; je le lui jetai à terre, parce qu'il voulut m'éviter la peine de descendre, et je ne croyois pas être obligé de quitter mon poste, lorsqu'il me signifia de nouveau que je n'étois pas en règle; — mais voyez la signature des membres du comité, lui dis-je. — Je la vois bien, me répliqua-t-il, je ne suis pas aveugle, mais cela ne suffit pas; outre la signature du comité, il faut encore le *visa*

et la signature de la commune ; ainsi descendez. La diligence partit une seconde fois sans moi. J'étois furieux ; comme j'avois payé deux fois ma place inutilement, j'entrai dans le bureau pour réclamer mon argent, on le garda, en me disant que c'étoit ma faute si je n'étois pas en règle ; j'ajoutai qu'on pouvoit bien, sans se gêner beaucoup, avertir les étrangers de toutes ces formalités ; on me répliqua que le bureau des messageries n'étoit point un bureau d'avis, et que c'étoit à moi à connoître l'arrêté de la commune, qui défendoit aux employés des diligences de donner aucune place dans leurs voitures à ceux qui n'auroient pas un passe-port visé de la commune, encore bien qu'il le fût par les comités révolutionnaires.

Je courus à la commune ; le lieu où l'on visoit les passe-ports n'étoit point encore ouvert, mais il étoit déjà assiégé par une multitude de citoyens qui, rangés à la file pour passer chacun à leur tour, attendoient que l'on ouvrît. Après une faction de trois heures sans désemparer, dans la crainte de perdre mon tour, je fus admis dans la

salle où l'on visoit les passe-ports. Les préposés à cette fonction ne différoient guère par leur tournure, de leurs confrères les membres des comités révolutionnaires. Si le droit de faire relâcher les détenus, n'appartenoit à personne, je crois que le droit de faire incarcérer appartenoit à tout le monde, car j'eus encore la douleur de voir arrêter un individu dans cette espèce de guichet, où l'on n'entroit que quatre personnes à-la-fois. Au moment où l'individu dont je parle présentoit son passeport, à travers une grille, à un des commis viseurs qui le recevoit de l'autre côté de la grille, on lui demanda s'il y avoit longtems qu'il demeuroit hors de Paris, il répondit qu'il ne l'avoit jamais habité, on lui dit qu'il mentoit, on le lui prouva effectivement; on ajouta qu'on avoit sur lui des notes très-significatives, et qu'on avoit des ordres de le conduire à la Mairie; il fut aussi-tôt appréhendé au corps, et selon toute apparence, transféré dans un lieu de détention; comme j'étois également un fugitif de Paris, je tremblois de tous mes membres, une sueur froide me rouloit sur

le corps, lorsqu'au lieu de prendre mon passe-port, on nous annonça qu'on n'en viseroit plus que le lendemain, que la séance étoit suffisante pour ce jour-là. Je sortis, et j'avois besoin de prendre l'air.

» Presque sans argent, craignant d'être apperçu, ne voulant pas m'exposer à repasser par le guichet sépulcral de la commune, ne sachant que devenir, de la Grève où j'étois, je pris le Port-au-bled, je gagnai le quai Saint-Bernard et de-là les boulevards, pour savoir si, en rodant au-tour des murs de Paris, je ne pourrois pas m'esquiver dans les champs et de-là rejoindre la route qui conduisoit à Vil..... Hélas! toutes les grandes et petites barrières étoient si bien gardées, qu'il n'y avoit pas moyen de trouver un défilé. Combien j'enviai le sort des laitières et des marchandes de choux que je voyois avec leurs modestes charrettes, sortir aussi librement que j'étois moi-même étroitement resserré. Tous ces individus qui concouroient à l'approvisionnement de Paris, étoient des dieux pour la capitale; comme on craignoit à chaque moment de manquer de

subsistances dans cette immense cité, on recevoit à bras ouverts tous ceux dont la profession contribuoit à l'alimenter ; une petite carte leur suffisoit pour entrer et sortir librement.

» J'eus beau examiner si je n'apercevrois point quelques issues, quelques petites portes plus faciles à dépasser que les autres ; la manière dont elles étoient investies ne me laissa aucun espoir de ce côté ; il fallut même, au bout d'un certain tems, passer mon chemin très-lestement, car un des piquiers qui étoient à ces barrières, ayant remarqué mon désœuvrement, et devinant peut-être que je cherchois à sortir des murs de la *cité révolutionnaire*, me fixa particulièrement et me fit observer par un de ses camarades qui n'avoit pas l'air plus humain, ni plus complaisant que lui.

» Je n'étois pas loin du jardin des Plantes, la saison n'y avoit pas attiré beaucoup de monde, mon goût et des souvenirs chèrs m'y entraînèrent. C'étoit dans ces lieux solitaires, aujourd'hui trop fréquentés, que j'avois aimé pour la première

fois ; ils me rappelèrent ma femme plus qu'aucun autre objet. Quelque peu engageante que fût la verdure qui se trouvoit sous le cèdre du Liban, je m'y assis, parce que ma femme, autrefois, s'y étoit assise aussi. Je croyois ne plus la revoir ; des larmes vinrent à mon secours, elles coulèrent en abondance, et je restai avec une espèce de délice dans ce lieu agreste, où la verdure noirâtre des pins, que les vents agitoient sur ma tête, ajoutoit encore à ma mélancolie.

» Des ouvriers, attachés à ce jardin, vinrent troubler ma solitude, je me levai, je m'éloignai du cèdre, mais non sans y avoir posé mes lèvres brûlantes ; c'est à ton écorce que je confie ce baiser, lui dis-je, je vais le marquer à ma compagne chérie ; si je dois périr dans Paris, et, qu'un jour, un tems plus prospère l'y ramène, elle reviendra ici sous ce cèdre, elle y recueillera ce dépôt sacré, elle fera baiser cette écorce chérie à mon Arsène ; et, sur cette verdure que j'ai mouillée de mes pleurs, elle lui parlera d'un époux adoré, d'un père comme il n'y en eut jamais.

» Plein des idées affreuses et douces qui froissoient mon cœur et le déchiroient en sens contraire, je gagnai une petite cabane qui est dans ce jardin ; j'y demandai à déjeûner, moins dans le dessein de manger, que de trouver dans cette chaumière la facilité d'écrire. On me procura effectivement de l'encre et du papier ; je confiai à la lettre que je traçois, toutes les sensations qui m'affectoient, sans trop alarmer ma femme ; je lui laissois entrevoir combien il m'étoit difficile de sortir de Paris. Quand ma lettre fut cachetée, il me fallut chercher un bureau pour l'y mettre ; ne voulant point sortir du jardin des Plantes, du côté de l'hôpital des enfans trouvés, parce que je pouvois être reconnu dans un quartier où j'avois habité, je revins sur mes pas pour prendre la porte qui donne sur la Seine, lorsque j'aperçus, au Port Saint-Bernard, et non loin de moi, un coche d'eau qui étoit prêt à partir ; comme on y entroit en foule et que je n'aperçus point de visiteur de passe-ports, je m'élançai comme les autres sur la planche et je gagnai le tillac. On partit.

» Ce coche alloit à Sens : Sens n'étoit qu'à trois lieues de Vil... j'étois dans un ravissement qu'on ne peut exprimer, mais ma joie fut bientôt rabattue par l'apparition de deux commissaires en écharpe, qui étoient eux-mêmes dans le coche et le suivoient jusqu'à ce qu'ils eussent fait l'inspection de tous les passe-ports. Il y avoit tant d'issues et tant de monde dans ce coche, que je n'eus pas de peine à esquiver la visite de mes papiers; il se trouvoit d'ailleurs, sur ce bâtiment, beaucoup de soldats de l'armée révolutionnaire, qui, se croyant tout permis, envoyoient les commissaires au diable, et les chiffonnoient de si près, qu'ils se jetèrent dans un batelet qui suivoit le coche pour les ramener, et prirent le large sans avoir chagriné personne et particulièrement un citoyen qui se faisoit si petit, qu'il me parut au premier coup d'œil, être encore moins en règle que moi. C'est la seule fois peut-être que les soldats de l'armée révolutionnaire reçurent des bénédictions, mais je conviens qu'intérieurement je leur rendois de vives actions de grâces, pour nous avoir délivrés

de ces sinistres commissaires de la commune.

» Je liai conversation avec le citoyen qui m'avoit paru avoir si peur ; soit qu'il fût discret, et c'étoit fort bien fait, soit qu'il me prît pour un espion, et Dieu sait si l'on en avoit semé par-tout, il fut d'abord fort boutonné ; il se familiarisa cependant au bout d'une heure ou deux, et me conseilla de faire comme lui, de quitter le coche, à la première occasion qui s'en présenteroit. Cet homme alloit à Auxerre ou du moins aux environs, cette route étoit bien la mienne ; en outre la voiture qu'il se proposoit de prendre devoit le rendre en moins de douze heures à Sens, et il falloit passer trois jours entiers et trois nuits dans le coche, avant qu'il fût arrivé dans cette ville : cette proposition étoit bien tentante, cependant je ne m'en souciois pas beaucoup ; je me trouvois hors de danger, et ma position du moment étoit si douce auprès de celle où je m'étois trouvé, il y avoit tout au plus trois heures, que je ne croyois pas qu'on pût être aussi bien ailleurs.

» Pourtant les propos atroces, les actions sales dont nous étions les témoins oculaires et auriculaires, me déterminèrent à suivre mon compagnon, qui profita, pour sortir de ce cloaque, d'un bateau qui amenoit quelqu'un dans le coche, en passant près de Ville-Neuve-Saint-Georges. A peine ce bateau nous eût-il mis à terre, que des estafiers nous happèrent au collet et nous conduisirent au corps-de-garde de Ville-Neuve-Saint-Georges, pour faire visiter nos passe-ports par les membres du comité révolutionnaire et très-revolutionnaire de cette infernale ville. Je regrettois fort d'avoir quitté mon coche, nous n'étions encore qu'à quatre lieues de Paris, et je m'en trouvois beaucoup trop près ; il falloit pourtant bien se soumettre; nous entrâmes dans ce comité, et ce qui m'étonna beaucoup, c'est qu'on ne m'y fit aucune difficulté sur mon passe-port, bien qu'il ne fût pas visé par la commune de Paris ; on trouva également celui de mon compagnon très en règle. Nous nous disposions à quitter ce comité, pour prendre

des carioles dans la ville, quand ce comité nous retint, pour nous faire subir une inquisition d'un autre genre.

» On demanda nos porte-feuilles à visiter, nous les donnâmes; on n'y trouva rien de suspect: on nous demanda ensuite si nous n'avions point de papiers cachés sur nous; nous répondîmes que non; mais on nous fit passer dans un cabinet particulier où l'on fit dans nos bas, dans nos souliers et dans tous nos vêtemens la perquisition la plus indécente et la plus horrible. On prit, dans une de mes poches, la lettre que j'avois écrite le matin à ma femme; on la décacheta; on la lut; on tourna en ridicule la manière affectueuse dont je lui écrivois, et après s'être bien convaincu, par la fouille la plus infâme, que nous n'avions rien de suspect, ces scélérats nous laissèrent enfin sortir de leur caverne immonde.

» Fâchés, je crois, de nous voir sortir sains et saufs de leurs griffes, quand je fus à quelques pas de leur repaire, un deux courut après moi et me demanda si je n'étois pas le L... gendre d'un certain Do... qui venoit d'être transféré de chez eux à

Paris, pour être guillotiné (1). Je n'étois pas le citoyen L... dont il vouloit me parler ; je le connoissois ; il me touchoit même de fort près, mais je jouai si bien l'ignorant, qu'il ne se douta pas que j'étois son parent, et me laissa aller. Arrivé au milieu de ma petite famille, je pleurai de joie, bien déterminé à gratter la terre pour la faire vivre, plutôt que de retourner à Paris chercher ce qui m'étoit dû ».

(1) La prédiction de ce membre du comité révolutionnaire de Villeneuve-Saint-Georges, ne tarda pas à s'accomplir. Le Dorival dont il me parloit et que je connoissois beaucoup, fut effectivement conduit à la guillotine avec une suite nombreuse, comme chef d'une de ces conspirations fabuleuses, soi-disant ramées au Luxembourg, contre la représentation nationale, et qui fabriquées par les bourreaux révolutionnaires de la commune et du comité de salut public, n'étoient autre chose qu'un moyen expéditif, imaginé par eux pour faire périr plus promptement les prisonniers, en les amalgamant dans un même acte d'accusation, pour un seul et même fait dont ils étoient innocens. Ce Dorival déja avancé en âge, étoit un honnête homme et qui de sa vie n'avoit eu l'idée de forger une conspiration, ni d'y tremper en rien.

Tant

Tant de sang déjà répandu, sans qu'il en soit encore résulté pour la patrie les avantages qu'osoient lui promettre des charlatans bourreaux, n'a que trop convaincu le lecteur, qu'il est arrivé ce règne affreux de la terreur, appelé par les vœux et amené par les efforts des hommes les plus féroces. Tiré par l'ambition et l'orgueil, poussé par la vengeance, escorté des passions les plus viles et en même-tems les plus implacables, chargé des malédictions de tout ce qui a un esprit droit, un cœur sensible, une ame pure, le char révolutionnaire est enfin lancé dans la carrière de la proscription et du carnage. Assise sur le timon, la mort, l'affreuse mort, mal déguisée sous les vêtemens ensanglantés de la liberté et de la justice, promène au loin sa faulx et moissonne indistinctement âge, sexe, beauté, crimes, vertus, stupidité, génie. Au bout du demi-cercle que parcourt son bras déchaîné, on la voit ramener ses coups sur l'esclave dégradé qui, le front dans la poussière, lui rend des honneurs divins. Amis ou ennemis, le monstre les confond tous dans sa haine aveugle : les cadavres

s'amoncèlent : leur nombre est si grand, que les vallées s'élèvent au niveau des collines. C'est sur cette plaine épouvantable que l'horrible char roule avec une rapidité que chaque instant accélère. De vastes mares de sang et de larmes ne peuvent ralentir sa course. Un bruit affreux, semblable à celui de la foudre, se fait entendre; c'est celui des ossemens broyés sous le poids de ses roues tranchantes. De ce char infernal s'échappent des flammes dévorantes. Un incendie général éclaire cette scène d'horreur : la consternation la plus profonde glace tous les cœurs d'effroi : ce qui respire encore paroît dédaigner l'existence : emportés par un choc irrésistible, les Français ne sont plus qu'à deux pas d'un abyme entr'ouvert, au fond duquel on aperçoit le chaos : tout est perdu, à moins que le char ne se brise...

Mais que cette esquisse rapide retrace imparfaitement encore l'image des calamités enfantées par le gouvernement révolutionnaire ! Le moment est venu cependant de le peindre sous des couleurs qui, lui conservant toute sa laideur, le rendent

à jamais l'exécration de la postérité la plus reculée. Les avantages qu'il a produits et dont nous avons eu le courage de convenir, ne sont point comparables aux malheurs qu'il a causés, encore moins à ceux dont il a laissé un germe fatal que la génération présente transmettra à celles qui lui succéderont.

Il étoit naturel que le dégoût d'une vie misérable ou à chaque instant menacée, enfantât le mépris de la mort. Ce mépris, plus généreux dans certaines ames plus élevées, a formé des héros, dont les uns, dignes imitateurs des Scévola et des Sidney, ont fait pâlir leurs bourreaux sur l'échafaud, et dont les autres, plus heureux, bravant avec gaieté les foudres étrangères, moins redoutables pour eux que celles qui embrâsoient leurs foyers, ont dissipé d'innombrables armées, comme un vent du nord chasse devant lui d'épais tourbillons de poussière et de fumée.

Quels dangers en effet pouvoient épouvanter des hommes qu'un dévouement généreux venoit d'affranchir de toutes les jouissances physiques qui attachoient l'in-

dividu à son ouvrage, à son champ, à ses richesses, à sa ville natale, à ses amis? Elevés par un sentiment jusqu'alors inconnu, dans une sphère supérieure à toutes ces affections naturelles, pénétrés d'horreur pour des monstres qui se font une religion de tout violer, de tout détruire, on les voit embrasser avec enthousiasme la cause de l'humanité, devenue celle de chaque individu. L'intérêt particulier n'est plus en opposition avec l'intérêt général; combattre avec ses frères, c'est préserver sa propre existence. Les armes à la main, on oppose, à des attaques qu'il est impossible de prévoir, une résistance doublée par le courage et le succès, tandis que dans l'interieur de la France, les victimes ne peuvent que se plaindre, ne savent que mourir.

Oh! que de plaies profondes il reste à cicatriser aujourd'hui. La vérité, si longtems persécutée, osera-t-elle enfin se montrer? La morale outragée ne sera-t-elle pas long-tems méconnue? Quand la vertu recouvrera-t-elle son crédit, lorsque tant de scélérats ont prostitué son nom?

Les aîles du génie se reproduiront-elles après avoir été si souvent coupées? L'ingratitude, la délation, la perfidie, ne seront-elles pas long-tems encore des armes familières à tant d'individus, en qui l'ambition, excitée par l'envie, entretiendra sans cesse le besoin du crime? Tous les liens sociaux seront-ils renoués aussi facilement qu'ils ont été dissous? Ce n'est-là qu'un abrégé des maux devenus la suite inévitable de ce régime de terreur et de sang : ils sont assez grands pour nous faire frémir, même sur les plus glorieux triomphes. Pour les nations, ainsi que pour les individus, le bonheur n'est pas toujours où se trouve la gloire ; il est plus difficile à trouver que la gloire même : une seule action d'éclat prouve celle-ci ; celui-là est le fruit d'une multiplicité d'actes obscurs, dont la série doit égaler celle des instans qui composent la vie. A chaque instant donc opposons des vertus nouvelles à des crimes dont les traces subsisteront long-tems parmi nous.

Reportons-nous au milieu de ce drame immense où l'homme osa faire un divorce

authentique avec la nature : en apprenant à connoître des maux incalculables, aggrandissons nos pensées ; que la multitude des traits qui les graveront dans notre mémoire les rende à jamais ineffaçables : les événemens passés depuis peu d'années nous ont donné plusieurs siècles d'existence, et devroient suffir à une éternité de souvenirs.

Comme on juge du meilleur des gouvernemens par les heureux qu'il produit dans toutes les classes, opposons au régime de sang que nous voulons peindre, toutes les victimes qu'il a faites indistinctement, dans tous les âges et dans tous les rangs : commençons par les chercher au fond de leurs cachots, nous les suivrons ensuite au supplice.

A peine le gouvernement révolutionnaire est-il proclamé ; que des milliers de bastilles s'élèvent sur les ruines d'une seule. Chaque commune, chaque section veut avoir la sienne, pour y renfermer ce qu'elle appelle les ennemis de la patrie, mais parmi lesquels se trouvent trop souvent les infortunées victimes des vengeances et des ani-

mosités particulières. Le régime intérieur de ces lieux de détention n'est déterminé par aucune loi; le plus affreux arbitraire en trace le code barbare, et en varie les horribles nuances dans chaque pays, dans chaque ville : par-tout l'humanité semble bannie de ces lieux où l'on est précipité au nom de la justice. Cependant les droits de l'homme ont été solennellement proclamés plusieurs fois; cette déclaration est devenue le nouvel évangile dont chacun est apôtre ou martyr : il y est expressément reconnu que tout prévenu doit être réputé innocent, tant que la loi ne l'a pas déclaré coupable : ce principe est écrit dans tous les cœurs, excepté dans ceux des hommes qui commandent dans les maisons d'arrêt; ils ne voient que des coupables dans les malheureux qui leur sont livrés : leur guichet est un tribunal où ils les jugent sans les entendre, et les condamnent sans appel. Un geolier ivre peut jeter, dans le plus infect des cachots, le prisonnier dont la fierté républicaine oseroit contredire son insolent despotisme.

Disons-le pourtant; toutes les victimes

n'ont pas été également intéressantes : souvent le crime a rougi à côté de la vertu gémissante. Bien des scélérats, qu'en d'autres tems le glaive des loix n'auroit pu atteindre, ont reçu, des monstres qui leur ressembloient, la juste peine due à leurs forfaits. Le peuple, quoique égaré et fanatisé par tous les genres de séduction, n'eût pas si long-tems applaudi aux fatales charretées, si les vrais coupables, qu'il y voyoit placés, ne l'eussent trop souvent trompé sur les innocens qui se trouvoient à côté d'eux. Gardons-nous de penser que même en ces tems désastreux, le peuple fut aussi barbare que les juges-bourreaux qui lui donnoient des spectacles de sang : disons-le, et répétons-le sans cesse pour l'honneur de la nation entière, la hache révolutionnaire n'eût pas frappé si long-tems, si toutes ses victimes eussent été pures.

Ainsi donc, loin d'applaudir aux formes iniques employées pour conduire à l'échafaud des scélérats qui l'avoient mérité, nous trouvons, dans leur supplice même, un motif de plus qui nous fait détester la manière illégale dont il fut prononcé, puis-

qu'il a servi si long-tems à justifier, aux yeux d'une multitude abusée, la mort de ses plus généreux défenseurs et des plus sincères amis de la liberté. Cet amalgame du coupable et de l'innocent fut, n'en doutons pas, le plus redoutable artifice des bourreaux révolutionnaires; mais l'erreur dans lequel il dut jeter le peuple, put-elle être partagée par ceux qui administroient les prisons? Non, rien ne peut excuser ces hommes froidement cruels. Un des caractères les plus odieux de l'ancien despotisme, étoit la persécution exercée par tous ses agens contre les détenus : le moindre crime en ce genre est devenu un forfait depuis la révolution.

Un monument bizarre s'offre d'abord à nos yeux : c'est la Conciergerie. Écoutons un malheureux qui a long-tems gémi dans ses cachots. « Tout le monde connoît, dit-il, l'entrée de cette prison destinée, de tout tems, à renfermer ceux que la loi appelle devant ses magistrats, comme étant prévenus de crimes contre l'ordre et la sûreté publique; mais combien peu de per-

sonnes, en parcourant ces superbes galeries, ces salles immenses du Palais, songent qu'ils foulent aux pieds des hommes, leurs semblables, entassés dans des cachots, surtout depuis que nos convulsions révolutionnaires ont fait refluer les victimes jusques dans les corridors qui conduisent à ces habitations de la misère, du désespoir et de la mort. Quel contraste! Au-dessus des boutiques remplies de parfums, ce que les modes offrent à la coquetterie de plus élégant, d'aimables marchandes, qui, d'un œil agaçant et d'une bouche où siége le sourire, appellent l'attention des curieux; des bibliothèques chargées de livres où il n'est question que de philosophie et d'humanité; au-dessous, à la distance de l'épaisseur d'une voûte, des verroux, des grilles, des gémissemens, des haillons, une puanteur insupportable, un air infect, des guichetiers ivres, parlant un langage extraordinaire, chargés d'énormes clefs, et suivis de chiens monstrueux et menaçans, pour répandre l'épouvante.

» La première entrée est fermée de deux

guichets (1) : ces deux guichets sont à-peu-près à trois pieds l'un de l'autre : ils sont tenus chacun par un porte-clef. Tous les porte-clefs ne sont pas admis indistinctement à l'honneur de ces premiers guichets : on choisit les plus vigoureux et ceux qui ont le coup-d'œil le plus subtil.

» Dans la première pièce, appelée guichet, au bout d'une grande table, sur un fauteuil, est le geolier ou concierge, gouverneur de ce triste séjour ; et en son absence, sa femme ou le plus ancien des porte-clefs. Ces gouverneurs-là sont devenus, dans le tems où nous sommes, des personnages très-considérables. Les parens, amis ou amies des prisonniers, font au concierge une cour très-assidue ; on le salue très-profondément. Quand il est de bonne humeur, il sourit ; quant au contraire il est morose, il fronce le sourcil : c'est Jupiter qui fait trembler l'Olympe.

(1) On appelle *guichet* une petite porte haute d'environ trois pieds et demi, pratiquée dans une porte plus grande.

d'un coup d'œil : aussi les malheureux captifs ont-ils toujours l'attention d'épier ces bons momens, et alors on s'évertue à présenter humblement le placet.

» C'est de ce fauteuil qu'émanent les ordres pour la police de la maison : c'est à ce fauteuil que sont évoquées les querelles des guicheriers entre eux, et des guicheriers avec les prisonniers ; c'est à ce fauteuil que les malheureux prisonniers portent leurs humbles réclamations, quand ils obtiennent la faveur d'y être admis ; c'est de ce fauteuil que part quelquefois un regard de protection qui console, et souvent un coup d'œil qui foudroie.

» A main gauche, en entrant dans le guichet, est le greffe. Cette pièce est partagée en deux par des barreaux : une moitié est destinée aux écritures, l'autre moitié est le lieu où l'on dépose les condamnés : c'est-là qu'ils ont quelquefois attendu trente-six heures, le moment fatal où l'exécuteur des jugemens leur fait subir les redoutables apprêts de leur supplice.

» Du greffe on entre de plein pied, en ouvrant toutefois d'énormes portes, dans

des

des cachots appelés la *Souricière*, réduits infects, où d'énormes rats font une guerre continuelle aux malheureux qui y sont renfermés, leur rongent le nez, les oreilles, mettent leurs vêtemens en pièces, et leur ravissent jusqu'à l'espoir de trouver dans le sommeil un instant d'oubli de leurs longues douleurs.

» Le jour pénètre à peine dans ces cachots; les pailles dont se compose la litière des prisonniers, bientôt corrompue par le défaut d'air et par la puanteur des sceaux, en termes de prisons, *griaches*, où les prisonniers font leurs ordures, exhalent une infection, telle que dans le greffe même, on est empoisonné lorsqu'on ouvre les portes. Il en est ainsi des autres cachots, et c'est dans ces affreuses demeures que des hommes, reconnus ensuite innocens, ont passé des mois entiers.

» Il seroit trop pénible de parcourir en détail tous les lieux de cette vaste et dégoûtante enceinte. Les prisonniers sont, ou à la pistole, ou à la paille, ou dans les cachots; ainsi la pauvreté est un nouveau crime, que les plus cruelles privations et

la plus horrible inégalité expient dans ce séjour d'horreur. Ces prisonniers ont un régime différent, les cachots ne s'ouvrent que pour donner la nourriture, faire les visites et vider les griaches.

» Les chambres de la paille ne diffèrent des cachots, qu'en ce que leurs malheureux habitans sont tenus d'en sortir entre huit et neuf heures du matin. On les fait rentrer environ une heure avant le soleil couché. Pendant la journée, les portes de leurs cachots sont fermées, et ils sont obligés de se morfondre dans la cour, ou de s'entasser, s'il pleut, dans les galeries qui l'entourent, où ils sont infectés des odeurs les plus méphitiques; du reste, même incommodité dans leurs hideuses demeures: point d'air, des pailles pourries, entassés jusqu'à cinquante dans un même trou, le nez sur leurs ordures, ils se communiquent les maladies, les malpropretés dont ils sont accablés. Allez visiter les cachots qui sont pratiqués dans les grosses tours qu'on apperçoit du quai de l'Horloge, ceux qu'on appelle le grand César, Bombec, Saint-Vincent, Bel-air, et vous

ditez si la mort n'est pas préférable à un pareil séjour.

» C'est-là pourtant que des citoyens accusés de délits révolutionnaires, ont été confondus avec des hommes prévenus de vols et d'assassinats, avec des hommes convaincus de ces crimes, et condamnés au chatiment qu'ils avoient mérité.

» Ne croyez pas non plus que les incommodités du logement soient les seules que les prisonniers aient à supporter; il faudroit, pour juger jusqu'à quelle humiliation, jusqu'à quelle dégradation on peut réduire les hommes, il faudroit assister à la fermeture des portes, et à l'appel nominal qui la précède. Figurez-vous trois ou quatre guichetiers ivres, avec une demi-douzaine de chiens en arrêt, tenant en main une liste incorrecte qu'ils ne peuvent lire. Ils appellent un nom, personne ne se reconnoît: ils jurent, tempêtent, menacent: ils appellent de nouveau; on s'explique, on les aide, on parvient enfin à comprendre qui ils ont voulu nommer. Ils font entrer en comptant le troupeau; ils se trompent; alors, avec une colère tou-

jours croissante, ils ordonnent de sortir; on sort, on rentre, on se trompe encore, et ce n'est quelquefois qu'après trois ou quatre épreuves, que leur vue brouillée parvient enfin à s'assurer que le nombre est complet.

» Les chambres des femmes sont aussi divisées en chambres à la pistole et en chambres à la paille. Les pistoles occupent le premier. Les chambres des *pailleuses* sont au rez-de-chaussée, derrière une arcade; elles sont obscures, humides et aussi mal-saines que mal-propres.

» Les chambres à *la pistole*, sont celles où l'on paye le loyer des chambres qu'on occupe. Il y a autant de lits dans une chambre qu'elle en peut contenir. On payoit d'abord pour un lit 27 livres 10 sols le premier mois, et 22 livres 10 sols les mois suivans. On a réduit ce loyer à 15 livres par mois. Le même lit a souvent rapporté plusieurs loyers en un mois. (1).

(1) Dans les derniers tems de la tyrannie de Robespierre, lorsque le tribunal envoyoit les victimes à la mort par charretées, quarante ou cin-

Aussi la Conciergerie peut-elle, quant au produit, être regardée comme le premier hôtel garni de Paris »,

Tel est donc l'affreux tableau d'après lequel il faudra que la postérité juge de l'état des autres prisons de Paris, à l'époque dont nous parlons, bien qu'aucune d'elles n'ait surpassé cet affreux modèle, et que même quelques-unes aient été, par les soins de quelques concierges accessibles à la pitié, et en différens tems, plus ou moins éloignées de cette fatale ressemblance. Mais que pourront penser les siècles à venir, de ces hommes qui faisant sonner si haut les mots d'humanité, de fraternité et de justice, ont su, dans l'état où le criminel lui-même devient intéressant par la privation de la liberté, ce premier bien des êtres vivans, renchérir, indistinctement envers le crime et l'innocence, sur tous les mauvais traitemens suggérés aux plus cruels

---

quante lits étoient occupés tous les jours par de nouveaux hôtes, qui payoient 15 livres pour une nuit, ce qui donnoit par mois un produit de 18 à 22,000 livres.

tyrans par leurs plus lâches ministres ? Déchirer, dévorer, exterminer, c'est le premier effet de la fureur des tigres ; c'est aussi le premier acte d'une passion fougueuse et violemment excitée ; mais se jouer de sa victime, insulter à ses pleurs, sourire à ses plaintes ; compter ses douleurs, distiller le fiel dans ses plaies, retarder à plaisir l'instant de son supplice, pour le lui faire subir mille fois ; tant d'atrocité n'a plus d'exemple dans aucun des monstres de la nature ; l'homme seul enfanta un si affreux prodige.

Rentrons pour quelques momens encore sous les lugubres voûtes de la Conciergerie. Un homme nous y rappelle pour nous dévoiler avec plus d'énergie de nouveaux mystères d'abomination, en nous apprenant à-la-fois l'origine de ses malheurs.

A Bordeaux, nous dit il, les magistrats étoient en fuite, destitués ou arrêtés eux-mêmes. Un mauvais génie invisible sembloit s'être emparé de la ville et ne se plaire qu'à porter les coups dans l'ombre. C'est dans ces circonstances qu'on vit tout-à-coup paroître le buste de Marat, couvert d'un bonnet rouge et promené par un

comédien du Vaudeville, que suivoient quelques hommes inconnus dans la ville. Ces présages affreux qu'ils appeloient une fête, redoubloient la tristesse universelle. On regardoit en silence cette procession traverser les rues, n'entraînant après elle que quelques vagabonds, comme un égoût qui entraîne les immondices. Le triomphe du nouveau *Teutatès* annonçoit que des sacrifices d'hommes alloient se faire. Les foibles digues qui défendoient encore l'ordre public, furent renversées par la destitution totale de la municipalité; des intrigans, des envoyés jacobites se répandirent dans toutes les places.

Tel étoit l'état déplorable dans lequel se trouvoit Bordeaux et l'orage qui grondoit sur lui, lorsque j'y fus arrêté à trois heures après minuit, peu de tems avant l'entrée des lieutenans du vainqueur du 31 mai.

» Je fus conduit au comité révolutionnaire de la section Francklin, le seul qu'il y eût alors et qui étoit sorti comme tout formé des enfers. C'étoit un ramas de clubistes, présidé par des émissaires à cheveux noirs. Ce comité instrumentoit tout aussi tranquillement que si c'eût été la chose la plus naturelle du monde, que d'arrêter la nuit trois ou quatre cents personnes, et de remplir tout de confusion et d'alarmes. Seulement une sorte de satisfaction niaise, mêlée d'étonnement, se peignoit sur la figure des Sans-culottes qui croyoient que, pour cette fois-là, le peuple

alloit être heureux, puisqu'il arrêtoit tous les riches.

» J'avois été arrêté avec un Espagnol. Il étoit venu chercher la liberté en France, sous la garantie de la foi nationale. Persécuté par l'inquisition religieuse de son pays, il étoit tombé en France dans les mains de l'inquisition politique des comités révolutionnaires. Au moment où nous fûmes saisis, un officier municipal accompagnoit la horde toute composée de gens sans aveu, de Savoyards, de Biscayens, d'Allemands même. C'étoit à cette tourbe que des Français étoient abandonnés.

» Bientôt un grand bruit se fait entendre, des hommes armés s'assemblent; je vois passer le représentant du peuple Duchâtel, les mains chargées de fers et attaché au corps avec une corde, qu'un gendarme tenoit en laisse; ce jeune homme retenoit des larmes d'indignation qui rouloient dans ses yeux; la tête haute et le regard courageux et terrible, son caractère de représentant se traçoit sur son front, en traits d'autant plus augustes, qu'il étoit méconnu. Sa taille étoit avantageuse, l'intrépidité respiroit tellement dans tout son visage d'une beauté mâle et vigoureuse, sa jeunesse paroissoit tellement indépendante et libre, que tant qu'a duré la route, je ne me souviens pas d'avoir vu un moment de sécurité aux gendarmes, quoiqu'il eût des fers aux pieds et aux mains, et qu'il fût attaché avec une douzaine de cordes en dedans

et en dehors de la voiture. Il traversa avec majesté tout le long corridor et une partie de la place. Les hommes qui le conduisoient avoient les yeux baissés, comme honteux de descendre du rang de citoyens, au rôle de sbires de la tyrannie.

On nous jeta chacun dans une voiture ; nous partons pour la Réole, où nous devions être interrogés par des représentans. Ce cortége étoit magnifique, et beaucoup trop ; trois berlines à six chevaux, des hommes qui couroient à cheval devant, derrière et aux portières, donnent une idée des dilapidations qui se commettoient dans ces occasions. C'étoit la fête des chars et nous recrutâmes jusqu'aux portes de la ville beaucoup de Sans-culottes à qui leurs camarades disoient de monter : *Prends un cheval, c'est la nation qui paye.*

« A la première pause pour souper, je ne pus retenir mon indignation ; l'Espagnol et moi n'étions point attachés : le redoutable Duchâtel l'était, des mains étrangères suppléoient à l'usage des siennes comprimées dans d'étroits ferremens ; on le faisoit manger. Un innocent, un représentant du peuple, un homme vertueux dans cet état, auquel son semblable insulte à ce point, faisoit bouillonner mon sang, je lisois dans ses yeux, les plus expressifs que j'aie jamais vus, tout ce qui se passoit dans son ame ; je mendiois dans ses regards le signal de la résistance qui nous eût fait massacrer tous trois. Le sou-

rire amer erroit sur ses lèvres et le désespoir dans son cœur. En parlant avec force contre cette indignité, je saisis, sans m'en apercevoir, une bouteille dans l'attitude d'un homme qui veut la lancer ; il n'en fallut pas davantage ; aussitôt trois gendarmes me serrent, m'entourent comme par une manœuvre insensible. Au bout d'un quart-d'heure, je n'eus plus rien à envier à mon malheureux camarade d'infortune et je fus garotté..

Arrivés à la Réole, nous y fûmes interrogés, et remis tous trois, pour nous conduire à Paris, à la discrétion de deux gendarmes qui, spéculant sur nous, nous affamèrent le long de la route. Ah ! s'il étoit de l'essence de la liberté d'avoir des gendarmes, il en faudroit au moins de formés exprès pour elle. J'ai vu les routes couvertes de femmes attachées avec des colliers de fer au cou ; des hommes enchaînés trois à trois ; d'autres courant attachés à la queue d'un cheval, pour avoir été ou Brissotins, ou Rolandins, ou modérés.

On ne pouvoit rien ajouter à la barbarie des traitemens qu'avoit éprouvés dès le commencement de la route, le représentant du peuple. A un relai, il apprend qu'un de ses collègues est à l'auberge ; il demande à le voir ; il obtient pour toute réponse : *je n'ai pas le tems, je dîne.*

Nous arrivâmes enfin à Paris. Ici s'ouvre une scène nouvelle, nous voilà donc tombés tous

trois dans cet abîme des vivans, dans cette Conciergerie de Paris, teinte encor sur tous les murs du sang des victimes du 2 septembre et où le tribunal révolutionnaire a dépassé toutes les bornes connues de la scélératesse et de la férocité. Avant d'y parvenir, nous avions été présentés à toutes les prisons de Paris et ramenés pendant trois heures, du Luxembourg à la Force de la Force à l'Abbaye, dont la vue seule me fit frissonner. On nous reçut à la Conciergerie. On nous porta dans le premier guichet et l'on fit venir des serruriers pour dériver mes fers et ceux de l'Espagnol, ceux de Duchâtel étoient à vis. D'abord on m'assit sur un fauteuil, mais cette posture ne paroissant pas commode à l'ouvrier, on m'étendit à terre; couché comme un animal exposé en vente, j'étois en butte à leurs ris insolents; l'opération finie, je veux me relever; mais n'ayant pas consulté mes forces épuisées, à mon insçu, par une longue marche, je chancèle; aucune main secourable ne se présente; j'étois repoussé de l'un à l'autre, comme un homme ivre dont se joue la populace; bientôt je fus séparé de mes compagnons et plongé dans le cachot le plus infect de la maison; j'y trouvai des voleurs et un assassin condamné à mort, qui croyoit gagner beaucoup en prolongeant sa misérable existence dans un pareil repaire, au moyen d'un appel en cassation qui ne lui réussit pas. Le soir, trois grands guichetiers,

suivis d'énormes chiens, vinrent nous visiter. Je vis mes malheureux compagnons se presser d'aller au-devant d'eux, c'étoient en effet les seuls êtres par lesquels ils communiquoient encore avec le monde. Ce fut à la lueur de leurs flambeaux, qui apportoit la lumière dans cette caverne, où jamais celle du soleil ne pénétroit, que je vis et de quels hommes j'étois entouré et quelle habitation m'étoit échue en partage; elle étoit de douze pieds quarrés au plus; mes compagnons étoient au nombre de trois, l'un condamné pour assassinat, étoit un voleur de cinquante ans, tout mutilé par le crime, boiteux et borgne, la figure balafrée et couverte de rides pendantes; mais il avoit des bras de fer et les épaules d'une largeur demesurée; tout le sceau de l'homicide étoit imprimé sur sa personne, des pieds à la tête: sa voix étoit rauque et terrible.

Le second étoit un marchand d'argent, fabricateur de faux assignats, être dégradé, qui n'avoit pas même le ressort qui peut rester dans l'ame d'un voleur.

Le troisième étoit un jeune homme que le libertinage avoit conduit au vol, auquel il paroissoit s'être livré avec un attrait irrésistible. Ils étoient fort déguenillés et portoient leur profession écrite sur leurs figures sinistres. Les guichetiers les traitoient avec une sorte de bonté, mais avec une grande supériorité protectrice.

Pour

Pour moi, couché sur mon fumier, je gardois le silence. Un guichetier secoua ma jambe d'une main, et la laissa retomber; tandis que de l'autre il me promenoit la chandelle devant la figure. J'ai su depuis que c'étoit la manière dont ils signaloient les nouveaux venus. Je lui dis : *si ta place te donne le droit de me traiter avec cette indignité, tu as raison*, et je tournai le dos. Pendant treize jours que je suis resté dans mon cachot, je ne lui ai plus adressé la parole une seule fois, ainsi qu'à ses confrères.

Malgré leur politesse et même leur amitié pour moi, j'étois au milieu de mes compagnons, navré de tristesse, je ne trouvois aucun rapport entre mon prétendu girondisme et leurs crimes. Nous étions absolument privés de clarté; l'air étoit méphitique, la malpropreté, le plus grand des fléaux, nous recouvroit pour ainsi dire, de nos immondices, elles refluoient jusqu'à nous dans un terrein de douze pieds et où nous avons été entassés souvent sept à la fois. Je savois assez bien, au moyen des arrivans, ce qui se passoit à Bicêtre, à la grande et à la petite Force, tous les vols que faisoient les petits voleurs; mais j'ignorois ce que faisoit Robespierre, le comité de salut public et le reste du monde; j'étois au secret le plus rigoureux; on ne m'interrogeoit point; le désespoir s'empara bientôt de mon ame; je m'abstenois presque entièrement de nourriture, non que je fusses bien déterminé à mou-

tir ; mais je trouvois dans l'appauvrissement de mon sang une patience, une résignation que ne me pouvoient donner toutes les leçons de Sénèque et d'Epictète lui-même. Si je ne briguois pas précisément la mort, j'en acquérois au moins l'immobilité ; je restois sans peine quarante-huit heures couché sur le même côté.

Ainsi donc, les misérables qui remplissent la France de sang et de deuil, ont tout abjuré à-la-fois, le respect dû à l'humanité, au malheur, à l'innocence, et au caractère de représentant du peuple.

C'est à un de ces derniers qu'il appartient de nous parler des souffrances de soixante-treize de ses collègues, incarcérés pendant dix mois. Son récit fera connoître au lecteur une des plus redoutables prisons après celle de la Conciergerie.

Immédiatement après le décret du 3 octobre 1793, qui envoyoit en arrestation 75 représentans du peuple, sans avoir été entendus, ceux des membres qui étoient présens à la séance, furent sommés de sortir par la barre de la convention, à l'appel nominal qui en fut fait, et de se rendre dans un réduit qui donne entrée aux latrines. C'est la place qui leur fut provisoirement assignée par le comité de sûreté générale. Ils restèrent dans cet endroit infect et chargé

d'un méphitisme insupportable jusqu'à nuit close ; de là ils furent transférés au corps-de-garde du Pavillon national. Les tribunes des Jacobins s'y étoient déjà rendues en masse et en occupoient les avenues. Il n'y eut aucune espèce d'outrages que les prisonniers n'eussent à essuyer de la part de ces femmes forcenées qui s'efforçoient de bien gagner leur argent.

Dans cet intervalle, la municipalité avoit reçu l'ordre de nous faire conduire dans des maisons d'arrêt. Ainsi nous fûmes livrés à ce que nous avions d'ennemis les plus acharnés ; car nous n'avions cessé de dénoncer cette municipalité rébelle. A deux heures après minuit, la force armée se présente pour exécuter cet ordre.

Nous défilons d'un pas lent par le Carrousel, le quai du Louvre, le Pont-Neuf, le quai des Orfévres, entourés de la cavalerie qui chasse brusquement tout citoyen que la curiosité arrête pour voir passer ce convoi, et après bien des détours, nous arrivons enfin à la chambre d'arrêt de la Mairie.

Cette prison peut contenir quarante personnes. Un parquet situé le long du mur, couvert d'un peu de paille, quelques bancs et quelques tables en font l'ameublement.

Quand nous y arrivâmes, elle étoit occupée par une cinquantaine de dérenus, nous étions vingt cinq ; il fallut donc passer le reste de la nuit sur des bancs ou, debout, au milieu d'un

méphitisme corrupteur qui arrêtoit presque la respiration. Le lendemain chacun de nous fut conduit à la mise des scellés sur ses papiers, et à la maison de la Force, dans un lieu appelé le Bâtiment neuf.

Ce bâtiment est composé de six étages, tous voûtés en pierres de taille jusqu'au plus haut. Chaque étage ne consiste qu'en un long sallon, où sont placées le long du mur des crèches, ou bières garnies de sacs de paille, avec une couverture pour chaque paire de sacs, sur lesquels il est impossible de coucher, à cause de leur forme cylindrique. Il n'est pas besoin de dire que ces simulacres de paillasse abondoient en vermine de tout genre.

Nous fûmes placés au sixième étage avec une trentaine de malheureux qui y étoient déjà. Nous étions sans lit, et il fallut bien nous accommoder des sacs de paille, qui ressembloient bien plus à des tronçons de bois, si mieux n'aimions passer une seconde nuit debout. Le sallon ne reçoit d'air que par de petites lucarnes; le méphitisme effrayant, et par surcroit d'horreur, un gros baquet, destiné aux besoins naturels de la nuit, étoit placé à la tête du sallon.

La plus grande partie de la maison de la Force étoit occupée par des suspects, les députés se logèrent en différens endroits de cette prison. La majeure partie resta au Bâtiment neuf. Nous ne trouvâmes, sept de mes collègues et

moi, qu'un chétif emplacement de 14 pieds en quarré qui contenoit de plus un escalier et fournissoit le passage à deux autres sallons où étoient entassés une cinquantaine de prisonniers. Cependant il y fallut dresser nos lits et y monter notre petit ménage. Les lits se touchoient ; la moitié du mien étoit même sous celui de mon voisin, et deux autres collègues couchoient par terre, faute d'espace. Pour se mettre au lit il falloit entrer par les pieds, et pour rester dans la chambre, il falloit se tenir sur les lits, ou en démonter quatre ou cinq. L'emplacement étoit à un petit premier, sous les toits, et couvert de biais. L'extérieur répondoit parfaitement à l'intérieur ; la porte étoit fermée au verrou jour et nuit. Pour y arriver il falloit traverser une loge de cochons placée au pied de l'escalier. Ces animaux venoient souvent nous incommoder jusques dans notre gite. Sous les fenêtres, une autre loge de cochons, et à l'autre extrémité les latrines communes. Tout cela, joint ensemble formoit une masse de putridité bien propre à altérer les santés les plus robustes.

Quelle tâche nous aurions à remplir, si nous voulions conduire le lecteur dans chacune de ces redoutables demeures souillées de tant de sang et de crimes ! Les journées du 2 septembre ont à jamais rendu célèbres les prisons de l'Abbaye et de la Force. Mais

qui eût pu croire que des maisons, naguère consacrées à l'éducation publique (1), et ce qui est plus étonnant encore, un palais (2), attestant le faste des rois, transformées tout-à-coup en prisons révolutionnaires, seroient à leur tour horriblement fameuses pour avoir fourni aux hécatombes de Robespierre des milliers de victimes?

Ce fut à la prison du Plessis, dite l'Égalité, que prit naissance la plus atroce des conceptions des bourreaux révolutionnaires, celle du système des conspirations (3), funeste préliminaire des égorgemens en masse. Nous en parlerons dans un

---

(1) Le collége du Plessis, celui de Louis le Grand et des Quatre-Nations.

(2) Le Luxembourg.

(3) Ce fut à propos de l'affaire de Danton, de Camille.....&c. Que l'infâme Couthon imagina l'absurde conspiration des prisons, supposant à des détenus sans liaison au dehors, sans armes, dénués de tout, le projet non-seulement de briser leurs fers, mais d'aller encore massacrer les comités, la convention, et enlever au Temple le fils de Louis XVI pour le remettre sur le trône.

moment. Suivons en attendant le plan que nous nous sommes formé; nous marchons dans le labyrinthe de la mort. Guidés jusqu'à présent par les cris des victimes, bientôt nous les suivrons aux traces de leur sang. Après les prisons dont nous venons de parler, les plus considérables étoient St.-Lazare, Sainte-Pélagie, les Magdelonnettes, les Carmes, la Bourbe, &c..... En toutes, même inhumanité dans les concierges ou dans les guichetiers, par-tout de sombres et puans cachots, des fers, des chiens, de la vermine, du pain souvent gâté, de l'eau corrompue par le méphitisme des vases, des baquets remplis d'excrémens, des jours sans distractions, des nuits sans sommeil, des figures atroces, des menaces, des cris de mort, un concert non interrompu de plaintes, des sanglots de tout ce qui respire dans ces affreux séjours, voilà les prisons de Paris, et celles de plusieurs départemens. Rien n'égale le despotisme des administrateurs chargés de la surveillance de ces maisons. Touché des souffrances de quatre-vingt députés étendus

dans les corridors, sur les escaliers de la prison des Magdelonnettes, un concierge ose demander à un administrateur, du logement pour ces représentans du peuple; il n'y a qu'à les mettre aux *paillaux*, répond-il froidement, c'est assez bon pour des députés. Pourquoi, dit un jour un détenu à un autre administrateur, le vinaigre, qui est si nécessaire dans cette maison, n'y peut-il entrer, quand la loi ne le défend point? Si la loi ne le défend pas, moi je le défens, répond-il du ton le plus brusque.

Semblables à ces avares que la vue de l'or rend plus avides, tous les bourreaux qui torturoient la France à cette époque, devenoient plus cruels à la vue du sang qu'ils faisoient couler. Des loix toutes plus atroces les unes que les autres, achevoient d'étouffer leurs remords, en ouvrant le champ le plus vaste à leur férocité. Bientôt elles leur paroissent insuffisantes. Les motifs ordinaires des actes d'accusation sont épuisés; une multitude innombrable de victimes oppose à leur rage une innocence que respecte l'iniquité même des loix d'après les-

quelles on les juge. Que restoit-il à faire aux juges-bourréaux ? renouveler les massacres de septembre, exciter des soulèvemens dans les prisons, effrayer le peuple sur les dangers de ces conspirations, et faire périr dans un seul jour tant de victimes sous la mitraille des canons, sous les poignards, les piques, les bâtons d'une populace effrénée, et que la première goutte de sang enhardit à le verser par torrens. S'ils n'en vinrent pas à-bout, voici du moins comme ils le tentèrent.

On ne s'occupa plus que des moyens de créer des prétextes à la rébellion, par des vexations de tout genre. L'enlèvement de toutes sommes au-dessus de 50 livres, fut des premièrs mis en usage. Les administrateurs de police, à qui on laissoit le détail de l'exécution, s'acquittèrent, au gré de leurs maîtres, de cette opération. On fouilloit dans les malles, les paillasses, les coins, les réduits, et jusqu'aux habillemens. Cette mesure s'étendit même jusqu'aux députés captifs; cependant on n'ignoroit pas qu'ils recevoient tous les mois leurs indemnités, par ordre de la convention nationale,

Cette mesure ne produisant pas le mécontentement qu'on en attendoit, on en employoit une seconde ; on enlevoit les rasoirs, couteaux, canifs ; on poussa cette exécration au point, à l'égard des femmes, de leur enlever jusqu'aux aiguilles, les privant ainsi du seul passe-tems utile qui leur restoit dans leur captivité (1). Dans tous ces momens de crise, il n'étoit pas permis de recevoir, ni de renvoyer, soit linge, soit provisions, de manière que la majeure partie de ce qui étoit envoyé se trouvoit égaré. On vouloit, disoit-on, priver les prisonniers de tout ce qui eût pu devenir une arme

(1) Ce brigandage en *termes de geole*, s'appellait *rapiater*. Les femmes offroient à la brutalité des geoliers tout ce qui pouvoit éveiller leurs féroces desirs et leurs dégoûtans propos. Les plus jeunes étoient déshabillées, fouillées : la cupidité satisfaite, la lubricité s'éveilloit et ces infortunées, les yeux baissés, tremblantes, éplorées, devant ces bandits, ne pouvoient cacher à leurs yeux étonnés ce que la pudeur même dérobe à l'amour trop heureux. La vertu étoit alors à l'ordre du jour et la multitude célébroit l'Etre suprême, Robespierre et la guillotine.

dangereuse entre leurs mains, et on leur enlevoit, bagues, bourons de manche, boucles à jarretières, à col et de souliers, montres, tabatières, &c... Pour donner plus d'alarmes, on choisissoit le milieu de la nuit, tems où le bruit des verroux devient plus effrayant, par les sursauts qu'il occasionne.

Succède enfin la table commune, plus connue sous le nom de *gamelle*, institution précieuse en elle-même, si elle n'eût pas été abandonnée à des hommes avides qui spéculoient pour empoisonner ou faire mourir de faim les citoyens qu'ils devoient nourrir.

Comme le nombre étoit infiniment supérieur à l'espace, on avoit divisé les repas en trois tems, distribués à tour de rôle parmi tout les détenus. Ceux qui étoient du deuxième ou troisième tems, prenoient sous le bras tout l'attirail nécessaire, se tenoient debout derrière les premiers, à-peu-près comme les laquais de l'ancien régime, et bravant l'ardeur du soleil, ils attendoient patiemment qu'on leur cédât la place. L'amalgame des tables étoit sin-

gulier. Galeux, assassin, voleur, homme de bien, tout étoit pêle-mêle; c'étoit l'emblême du chaos présenté sous celui de l'égalité, tant l'ignorance a la manie de confondre toutes les idées. (1).

Au Plessis, le farouche Hali, ne sachant qu'imaginer pour torturer les détenus, avoit établi son cousin grand sommelier de la maison. Celui-ci, insolent et frippon, faisoit transférer à Bicêtre ceux qui trouvoient son vin mauvais ou trop foible. Le cuisinier avoit le même pouvoir, et employoit la même ressource quand on lui représentoit que ses viandes étoient gâtées, couvertes de vermine, ou entièrement pourries. *C'est un plat de ci-devant*, répondoit Hali, en riant aux éclats.

Les détenus ne prenoient qu'un repas par jour, car l'introduction particulière de

(1) A Troyes, le conseil général de la commune ordonna qu'on versât et mêlât dans un même tonneau toutes les boissons que les détenus recevroient du dehors, sous prétexte que l'égalité vouloit que la nourriture et la boisson fussent la même pour tous.

toute espèce d'aliment et boisson étoit sévèrement interdite. Vouloit on se plaindre? le tribunal révolutionnaire, c'est-à-dire l'échafaud, attendoit impitoyablement le plaignant.

Le défaut de nourriture, et sur-tout sa mauvaise qualité, devoient produire des effets pernicieux sur les meilleurs tempérammens. Qu'on juge de ceux qu'ils devoient produire sur les vieillards et les infirmes.

Tant de vexations ne produisant rien, on résolut d'appesantir les chaînes des détenus, s'il étoit possible. Le charme consolateur de l'amitié n'est nulle part aussi puissant que dans ces tristes habitations. Rapprochés par un sort semblable, bientôt on est uni par des sentimens réciproques. Chacun cherche autour de lui un cœur qui lui réponde, quand tout l'univers l'abandonne. Cette douce harmonie régnoit-elle entre les prisonniers? l'administrateur se faisoit un devoir de la rompre, en les faisant transférer tous dans des maisons différentes.

Arrachés ainsi sans cesse à leurs plus douces affections, les prisonniers gémissoient, mais en silence. C'étoit en vain.

qu'on avoit tenté de porter les détenus à quelque soulèvement tumultueux, qui pût effrayer le peuple par son éclat, il fallut avoir recours à des conspirations soi-disant ourdies dans l'ombre. Une nuit, cent soixante-neuf victimes sont arrachées au sommeil, pour être traînées du Luxembourg au tribunal révolutionnaire. Qui pourroit peindre l'effroi et la consternation de ceux qui avoient vu partir de leurs chambres des camarades, des amis, des parens, pour être traînés à l'échafaud ? Cependant on vit revenir triomphans ceux qui avoient été déposer contre eux au tribunal. Des cent soixante-neuf victimes il n'y en avoit pas une seule d'acquittée. Les dénonciateurs étoient au nombre de sept. Un d'entre eux avoit rempli, presqu'à lui seul, toute la séance du tribunal ; il avoit parlé une heure et demie sur l'existence d'une prétendue conspiration au Luxembourg, dont aucun détenu n'avoit jamais eu le moindre indice ; et de plus, on mit à la Conciergerie un des premiers guichetiers du Luxembourg, pour avoir déclaré qu'il n'avoit aucune connoissance de cette conspiration.

Chaque prison avoit son comité de délation, composé d'un certain nombre d'hommes (1), parmi lesquels on trouvoit des nobles et des personnages fort riches, qui, prisonniers en apparence, dressoient ou recevoient les listes de proscription, et servoient à dénoncer tour-à-tour les victimes que l'on choisissoit.

Ils montoient au greffe de la prison, faisoient leur dénonciation : le lendemain, ils étoient mandés au tribunal avec les personnes qu'on destinoit à l'échafaud ; ils attestoient devant elles leur infâme délation, et après avoir vu partir pour le supplice des innocens dont ils avoient hâté la proscription, ils rentroient dans la prison jouir des regrets des détenus, et chercher d'autres victimes. Quand il se trouvoit un prisonnier sur le compte duquel on n'avoit pas d'indices certains, Fouquier Tinville disoit : *Il n'y a qu'à le remettre à la première conspiration que nous ferons.* Les

(1) Un mot bien doux servoit à désigner ces monstres. On les appeloit *Moutons*.

conspirations prétendues étoient composées de trente, quarante, cinquante personnes : un jour même la liste en monta jusqu'à cent cinquante-six L'accusateur public avoit soin de laisser sur cette liste des places en blanc, pour ceux qui pourroient, disoit-il, encore venir dans la journée augmenter le *casuel*. Aussi des prisonniers, qui n'étoient détenus que depuis quinze jours, étoient mis sur la liste des conspirations qui avoient existé long-tems avant leur entrée (1); d'autres s'y trouvoient, qui déjà avoient été guillotinés; d'autres qui avoient été transférés dans des prisons différentes; d'autres enfin qui avoient été élargis. Cette mal-adresse coûta la vie à quelques dénonciateurs qui, pour avoir trop parlé, furent guillotinés à leur tour.

---

(1) On leur demandoit au tribunal : connoissez-vous tels et tels ? Avez vous entendu parler de cette conspiration ? L'accusé répondoit, non. Je savois bien que vous n'en conviendriez pas, disoit Fouquier, à un autre ; et ils étoient jugés à mort.

Dans chaque prison, il se faisoit alors des *commandes* d'hommes pour le tribunal, comme s'il se fût agi d'envoyer des troupeaux à la boucherie.

A ces funestes tableaux combien d'autres pourrions-nous joindre encore, si, après avoir tracé l'intérieur des prisons, il ne nous restoit à suivre les victimes aux supplices divers qui les attendent. Ce que nous avons dit des prisons, pourroit déjà suffire pour faire à jamais exécrer la mémoire de tant de monstres qui, dans ces tems désastreux, y jetoient pêle-mêle, parent, ami, bienfaiteur, pupille, créancier, quiconque osoit contredire leur rage insensée, ou traverser leurs projets sanguinaires. Tout dire en une pareille matière seroit impossible : les volumes se multiplieroient sans l'épuiser. Quels spectacles affreux ne trouverions-nous pas dans la plupart des prisons qui couvroient, à cette époque, le sol de la France ? il n'étoit si petite commune qui ne comptât la sienne. Mais quels souvenirs s'éveillent aux seuls noms de Commune-Affranchie, auparavant Lyon ; d'Orange, de Nantes, d'Ar-

ras, &c.....! Essaierons-nous de peindre les prisons de la première de ces communes ? Dirons-nous combien l'aspect seul de la prison dite de Roanne est horrible ? Adossée à des rues obscures, l'intérieur en est méphytique et mal-sain. L'entrée ouvre sur une petite place, et annonce un lieu de peine et de terreur. Dans l'intérieur, partout des voûtes sombres, des cachots; partout des portes étroites et épaisses roulent sur des gonds énormes; par-tout retentit le bruit de larges cadenats et de quadruples verroux : les brouillards voisins de la Saone couvrent en hiver une cour serrée, qu'aucun air ne rafraîchit en été. Architectes du despotisme et de la tyrannie, si désormais encore vous êtes chargés d'édifier des prisons, d'y inhumer des êtres vivans, allez visiter Roanne et y consulter ce modèle.

Peindrons-nous la grande salle où quelquefois l'on étoit renvoyé après un premier interrogatoire, pour être interrogé de nouveau ? Au moins deux cents prisonniers respiroient l'extrême infection de ce lieu. Cette pièce vaste et ornée, qui servoit à la réunion des citoyens heureux, à l'appareil

riant des fêtes publiques, ne réunissoit plus que des infortunés ayant le spectacle de toutes les calamités humaines; les uns malades, les autres solitaires et abandonnés. Ce lieu, dévasté par le boulet et la bombe, en offroit par-tout les profondes traces : les murailles étoient dégradées, leurs pierres brisées, emportées. Le plafond étoit horrible à voir : tout le plâtre en étoit tombé : la charpente avoit cédé en divers endroits; la bombe y avoit fait de vastes trouées : on éprouvoit un involontaire effroi en voyant suspendus au-dessus de soi, d'énormes madriers qui menaçoient de leur chûte, de fortes pièces de bois qui paraissoient ne plus tenir au comble. Le jour, on s'attendoit au jugement de mort, la nuit, a être écrasé.

Dirons-nous comment on étoit perdu si l'on tournoit à droite, en descendant de l'escalier qui mène du tribunal aux caves? Soudain une porte s'ouvroit et se refermoit : là se trouvoit un long et sombre corridor qui passoit sous la grande cour. A peine le guichetier avoit-il introduit le condamné, que plusieurs hommes s'en

approchoient et le dépouilloient inhumainement de tout ce qu'il avoit de plus précieux. Vouloit-il résister ? on le frappoit. Cherchoit-il à adoucir ces cerbères ? ils étoient impitoyables. On ne rougissoit pas de lui prodiguer des injures. *Vas, scélérat*, lui disoit-on, *demain tu ne diras mot, tu danseras la carmagnole.* Une seconde porte étoit gardée par des sentinelles ayant la bayonnette au bout du fusil : ils la présentoient à quiconque vouloit sortir. Cette porte étoit celle de la cave dite *mauvaise.*

Dans le tems des premières exécutions, lorsqu'on fusilloit, sur la place, en face de cet horrible lieu, les balles y pénétroient de toutes parts, faisoient voler des éclats de pierre, et changeant de direction par la résistance, réfléchissoient leurs coups, et venoient blesser les prisonniers. Ils ne pouvoient plus se plaindre, leur sang n'étoit bon qu'à être versé : mais un guichetier ayant eu le bras cassé, on cessa alors de fusiller devant les soupiraux de cette cave, et on plaça fixement dans les Brotteaux le champ de mort.

Telles et aussi horribles étoient les prisons d'Arras, où le féroce Lebon exerçoit son affreux proconsulat. A Nantes, les maisons d'arrêt étoient tellement encombrées, que cinq à six détenus, et par la suite une trentaine, mouroient par jour dans chaque salle, et les cadavres y restoient abandonnés pendant plus de trente-six heures. La corruption fut si contagieuse, qu'elle s'étendit au dehors, et plusieurs factionnaires en perdirent la vie. Quarante malheureux dévoués à la mort, consentirent seuls à essayer de les nettoyer, pour racheter leur vie au prix de ces dangers; mais plusieurs y périrent sur-le-champ, et le peu qui survécut fut indignement fusillé par ordre de Carrier.

Quel spectacle à Orange! La prison n'est qu'une cour peu spacieuse : au bout est un tas de paille remplie d'ordures. Plus de deux cents personnes, la pâleur de la mort sur le visage, l'ame abîmée de désespoir, attendent-là le moment fatal qui doit les arracher à la vie; ils n'ont point d'autre asyle que cette misérable cour, pour le jour ni pour la nuit : dans ce réduit obscur, ils

mangent et satisfont aux besoins de la nature. Cependant de nouveaux prisonniers y arrivent encore, hommes et femmes, tous tant qu'ils sont, on les refoule indistinctement sur les malheureux qui y sont déjà entassés : il ne reste plus même à chacun une place pour s'appuyer sur une muraille dégoûtante. Ce n'est qu'en se pressant et en se gênant, qu'on parvient à étendre par terre une femme malade qui n'a pas la force de se soutenir.

Rien ne pouvoit contribuer plus rapidement au systême de dépopulation, si conforme aux vues du comité de salut public, que l'égorgement des femmes et des enfans. *N'épargnez pas les femmes*, disoient ces monstres à leurs agens, *elles engendreroient trop, si on les laissoit vivre.* Les enfans à la mamelle ne trouvent point de grace auprès de ces bourreaux : en vain les mères, au moment de périr, demandent à genoux qu'on épargne ces innocentes victimes. *Bah !* s'écrient les dignes échos de la morale de Carrier, *ce sont des louveteaux qu'il faut étouffer.* Qu'ils sont épouvantables les maîtres qui trouvent des pro-

sélytes en enseignant de pareilles leçons ! Voulons-nous en connoître quelques-uns ? Jetons nos regards sur le tribunal révolutionnaire de Paris. Parmi les jurés se trouve un fabricateur de faux assignats ; plusieurs sont flétris de la justice. Les juges y prononcent et répètent le mot de *feu de file*, qui veut dire que tous les accusés présens doivent être condamnés sans exception, et sans qu'il soit besoin d'entendre leur justification : on s'y joue impudemment et sans pudeur, de la vie des hommes. La canaille des huissiers, des sous-greffiers et de tous les subalternes, composée d'anciens recors ou de misérables qui savent à peine lire, se déchaîne contre l'existence des citoyens. Dans leur griffonnage barbare, ceux mêmes qu'ils assassinent, ils les insultent d'une manière atroce. Une femme reçoit un acte d'accusation sur lequel est écrit : *tête à guillotiner sans rémission*. Souvent un malheureux reçoit un acte destiné à une autre personne, alors l'huissier se contente de substituer son nom à celui qu'il efface : plusieurs fois, en buvant avec les guichetiers, ils en fabriquent tout-à-

coup, et de gaieté de cœur. Des femmes entendent dicter leurs accusations au milieu des ris. *Joignons celle-là à son mari*, crient-ils en s'enivrant, et la victime est immolée.

A Lyon siége une commission temporaire, source de l'autorité dans tout le département du Rhône. Marino, parisien, peintre de porcelaine, homme dur, farouche, et mêlant le lourd sarcasme à l'atrocité, en est le président.

C'est la commission temporaire qui dirige à son gré le glaive exterminateur. Instruite en secret, dit-on, du plan politique adopté par le gouvernement, elle fait servir l'existence ou le trepas de la génération présente à ses vues. Le tribunal révolutionnaire n'est que son bras : cinq membres le composent ; un d'entre eux est un ouvrier en soie. Dans la salle où ils siégent, ils ne sont entourés que d'hommes à moustaches, d'égorgeurs, de ces hommes qui font un trafic de dénoncer leurs propriétaires, leurs marchands, leurs créanciers, leurs bienfaiteurs : un simple signal est l'énoncé de l'opinion des juges : souvent ce signal va-

rie.

tie. Les juges touchent leur hache, pour désigner la guillotine ; ils portent la main au front, en condamnant à la fusillade ; ils étendent les bras sur la table, pour accorder la liberté : mais trop souvent ces signes sont équivoques, mal aperçus, et diverses victimes paient de leurs têtes la funeste erreur.

Un ex-Génovefin, un ex-procureur, deux ex-Oratoriens, un meunier, un ancien laquais ; un chirurgien, le fils d'un valet de casernes, un perruquier, un ex-capucin, un misérable vuidangeur, composent le tribunal révolutionnaire d'Arras : tout couverts d'armes meurtrières, leur aspect seul inspire l'effroi : la maxime qui retentit dans leur bouche, c'est que la révolution est un coup de foudre, et qu'il faut frapper. Juges et jurés ne suivent d'autres loix que les caprices du sanguinaire Lebon, qui toujours armé d'un long sabre, n'ouvre jamais la bouche que pour insulter aux victimes et prononcer des arrêts de mort.

A Nantes, Carrier expédie l'ordre d'enlever de l'entrepôt une quantité de détenus, parmi lesquels on comptoit beaucoup de

femmes enceintes et plusieurs enfans en bas âge. Le président et l'accusateur public du tribunal criminel, qui pourtant avoient déjà prononcé une multitude d'arrêts de mort, se transportent dans cette maison d'arrêt, pour s'opposer à une extraction si contraire aux loix.

Instruit de l'opposition des membres du tribunal, Carrier les fait mander le lendemain. « C'est donc toi, s'écrie-t-il au président dès qu'il l'aperçoit, vieux coquin, qui t'oppose à mes ordres ? Tu dis que tu veux juger; eh bien ! juges donc; et si dans deux heures l'entrepôt n'est pas vuide, je te fais fusiller, ainsi que ton tribunal ». Le vieillard se retire interdit, tremblant; il arrive chez lui, ne se connoissant plus : on l'interroge ; il répond *qu'il est un homme perdu.* Il se met au lit, la fièvre le saisit; au bout de quarante-huit heures il expire.

C'est bien alors que la mort parut être la seule et véritable souveraine en France. Transformés en bourreaux, les membres des tribunaux criminels sont les exécuteurs de ses loix. Les voit-on frémir à l'aspect

du sang ? A leur tribunal succèdent sur-le-champ commissions militaires, tribunaux révolutionnaires, dont il n'est pas un seul membre qui n'ait juré d'exterminer au moins la moitié de la génération présente. Armés d'un pouvoir sans bornes, plus despotes cent fois que les tyrans de l'Asie, des législateurs épars tiennent le glaive suspendu sur la tête de ces assassins subalternes. Cinquante mille comités révolutionnaires toujours en activité, sont les infatigables pourvoyeurs de ces ateliers de destruction : les membres qui les composent sont au nombre de cinq cent quarante mille.

Ah ! si pourtant, par un contraste consolateur, nous pouvions, sans excéder les bornes que nous nous sommes prescrites, citer en détail une multitude de faits qui ont honoré ce sexe, si horriblement tourmenté depuis la révolution, par tant d'héroïsme et de vertu, combien nous ajouterions encore à l'exécration que le lecteur a vouée aux monstres qui ont déclaré aux femmes une si implacable guerre ! Mais la marche rapide des événemens nous entraîne

vers d'autres objets ; la scène doit changer, pour nous offrir des atrocités d'un genre non moins révoltant. C'est ici qu'il faut s'armer de courage : les victimes n'auront plus que le choix de leur supplice. Disons ici, que les femmes dont la sensibilité est plus grande, le courage plus résolu, l'ame plus compatissante, plus portée à secourir, ont presque toujours été les seules qui aient osé pénétrer dans les plus affreuses prisons, tant que la liberté des communications a subsisté. Quand il ne leur fut plus possible de s'y introduire, elles passoient les journées exposées aux regards de ce qu'elles aimoient, tant qu'elles purent en être aperçues ; privées de cette dernière ressource, on les vit assiéger la porte d'entrée pour recevoir les derniers adieux des victimes qu'elles accompagnoient jusqu'à l'échafaud. Combien d'entr'elles tardoient peu d'aller rejoindre ceux qu'elles avoient pleurés !

La révolution, nous le dirons encore, a mis à découvert le côté foible des hommes, égoïstes, craintifs ou dissimulés : ils ont toujours marché de profil, recherchant les hommes en place, les sacrifiant à leur

chûte. Les femmes au contraire, ont retrempé leurs ames dans le désordre commun. Elles ont tout bravé pour donner consolation à l'infortune, et asyle à la proscription.

De tous les coins de la France, on charrioit des victimes à la Conciergerie, d'où elles ne sortoient que pour reparoître un instant devant le tribunal révolutionnaire, et monter ensuite à l'échafaud. Des guichetiers, chargés d'actes d'accusation, les colportoient de chambre en chambre pendant la nuit. Les prisonniers, arrachés au sommeil par leurs voix épouvantables et insultantes, croyoient que c'étoit leur arrêt. Ainsi ces mandats de mort, destinés à soixante ou quatre-vingts personnes, étoient distribués chaque jour, de manière à en effrayer six cents. Jour et nuit, les verroux s'agitoient. Soixante personnes arrivoient le soir, pour aller à l'échafaud le lendemain. Elles étoient aussitôt remplacées par cent autres, que le même sort attendoit les jours suivans.

D'abord les bourreaux avoient entassé quinze personnes dans leurs charrettes meur-

trières; bientôt ils en mirent trente, enfin jusqu'à quatre-vingt-quatre. Un peuple immense environnoit et suivoit chaque jour ces sanglans convois. Blâsé bientôt sur ces affreuses tragédies, la multitude seule des têtes, roulant sur l'échafaud, pouvoit exciter encore les transports de sa joie féroce; aussi les monstres qui dirigeoient les exécutions, ne surent que trop profiter de cette disposition des esprits pour marcher à pas de géans, vers leur système chéri d'une dépopulation générale. Nul obstacle ne s'opposoit à leurs desseins de la part des victimes. C'étoit vers les trois heures après midi, que ces longues processions de victimes descendoient du tribunal, et traversoient lentement, sous de longues voûtes, au milieu des prisonniers qui se rangeoient en haie pour les voir passer, avec une avidité sans pareille.

Bientôt chaque département eut une ou plusieurs guillotines à sa disposition. Pour les bourreaux, il s'en trouvoit par-tout. Dans la suite, plusieurs proconsuls ordonnèrent la permanence de la guillotine, dans les principales villes soumises à leur

juridiction. L'instrument de mort étoit perpétuellement levé sur la tête des citoyens, et un clin d'œil du despote qui étoit venu leur prêcher la tolérance et la fraternité, le faisoit mouvoir et tomber à son gré. Non moins sanguinaire que celui de Paris, l'affreux tribunal d'Arras n'admet aucune forme légale. La soif du sang qui dévore le tyran, y dicte les arrêts, et les chars de la mort voiturent les victimes au nombre de douze, quinze, vingt et vingt-cinq à-la-fois. C'est là qu'un juge de paix, choisi par Lebon, instruit de la prochaine arrivée de ce proconsul, fait la motion qu'il soit coupé quatre têtes pour lui en faire hommage. C'est-là qu'un juré du tribunal se compare à un grand Seigneur, qui peut chaque jour offrir à ses amis un plat de têtes de guillotinés. C'est-là qu'un autre trempe la main dans le sang qui ruisselle au bas de l'échafaud, et s'écrie : Ah! que cela est beau! à quoi Lebon, répond-, en y plongeant son sabre, il y a long-tems que je desirois cela. Un autre refuse de faire doubler de cuirs le panier qui reçoit les têtes, afin de voir couler le sang. Un autre

enfin s'écrie, après le meurtre d'une femme : as-tu vu comme le lait couloit avec le sang ? C'est à Lebon que s'adressoit cette horrible question, à Lebon qui assistoit à toutes les exécutions, avoit fait placer un orchestre à côté de l'échafaud, contraignoit les mères de famille à se transporter sur la place des exécutions avec leurs enfans, et qui, monté lui-même au balcon de la comédie, faisoit de-là entendre le cri de vive la république à chaque tête qu'il voyoit tomber. Tremblans, éperdus, les malheureux Artésiens joignoient leur voix à la sienne. Une larme qu'ils eussent laissé échapper les eût infailliblement conduits à l'échafaud. Lebon n'avoit pas fait un mystère de sa mission dans ces départemens. Un maître de poste étant venu le prier de lui faire avoir des chevaux pour le service public, *adresse-toi*, lui dit-il, *aux représentans près des armées ; ma mission ici est de faire couper des têtes.*

Ainsi périssent environ deux mille personnes, tant à Arras qu'à Cambrai. Les prisons encombrées, et devenues le tombeau d'une infinité d'individus de tout âge

et de tout sexe, cinquante mille familles ruinées et dispersées, ne satisfont pas encore ces tigres altérés de sang et de brigandage. On creuse sous l'échafaud une fosse capable de contenir soixante-quatre têtes à-la-fois.

Et c'est à Lebon que le comité de salut public écrit : « Secouez sur les traîtres le flambeau et le glaive. Marchez toujours, citoyen collègue, sur cette ligne révolutionnaire que vous décrivez avec courage. Le comité applaudit à vos travaux. *Signé*, BARRÈRE, CARNOT, BILLAUD-VARENNES ».

Qui pourroit compter les têtes qui tombent chaque jour à Nantes, sous le tranchant de la guillotine ? La faulx de la mort est dans les mains de Carrier, qui se plaît à frapper ceux qu'elle-même eût épargnés. Un jour, un jeune enfant de treize ans, avoit été conduit à l'échafaud ; étendu sur la planche fatale, il regardoit le bourreau avec douceur, et demandoit avec une naïveté intéressante : *Me feras-tu bien du mal ?* Aussitôt la hache tombe.... mais

son col n'atteignant pas la ligne où frappe le coup mortel, l'innocente victime a le crâne partagé en deux, et n'a point encore expiré. Il faut recommencer, rajuster son corps pour les dimensions fatales, et sa vie prolongée par cette opération, se termine par plusieurs supplices.

Un autre jour, six jeunes filles, douées de tout ce qui commande aux hommes l'intérêt et l'amour, apprennent l'arrêt de leur mort *Qu'on nous juge au moins*, s'écrient elles, *qu'on nous entende !* Tout est sourd à de si justes réclamations; n'ayant plus d'espoir que dans le ciel, elles se prosternent la face contre terre, et s'adressent à l'Éternel, consolateur des opprimés; une heure après, elles sont guillotinées sans jugement. Le supplice de ces six infortunées fait une telle impression sur l'esprit de l'exécuteur, qu'il en meurt huit jours après.

Carrier en met un des départemens voisins en requisition. Et telle est l'épouvantable atrocité qu'il veut donner à l'instrument de mort, qu'un jour le bourreau dé-

clare être fatigué, harassé au point de ne pouvoir plus remuer les bras pour continuer de guillotiner.

A Lyon, les cris de *vive la république*, que pousse au milieu des décombres, et dans les tourbillons de chaque écroulement tout un peuple démoralisé, se font aussi entendre à chaque fois que la mort détache une tête. Les dispositions sont si bien prises, que par une série de cannibales et de mégères, placés de distance en distance, les exclamations que chaque tête tombante excite autour de l'échafaud, se répètent autant de fois dans les quartiers les plus éloignés ; on eût dit qu'une espèce de chaîne électrique attachée à l'instrument homicide, portoit au loin tous les transports des atroces spectateurs.

Qu'il est affreux, le châtiment infligé à cette ville, dont nous avons raconté plus haut le courage et les erreurs. ! Où sont-ils ces soldats généreux, dont aucun désordre ne souille l entrée dans une ville qu'ils sont venus punir, qui offroient eux-mêmes du pain aux citoyens exténués ? Un seul homme a tout changé, et par le plus

affreux de tous les rapports, pousse la convention au plus terrible des excès.

« Laisserez-vous subsister, s'écrie Barrere, laisserez-vous subsister une ville qui par sa rébellion a fait couler le sang des patriotes ? elle doit être ensévelie sous ses ruines. Que devez-vous y respecter ? la maison de l'indigent, les manufactures, l'azyle de l'humanité, l'édifice consacré à l'instruction publique ; mais la charrue doit passer sur tout le reste. Le nom de *Lyon* ne doit plus exister : vous l'appellerez Ville Affranchie, et sur les ruines de cette infâme cité, il sera élevé un monument qui fera l'honneur de la convention et qui portera pour inscription ce mot qui dit tout : Lyon fit la guerre à la liberté, Lyon n'est plus. Il faut un grand exemple. Il faut qu'une commission de cinq membres soit créée pour faire périr militairement les contre-révolutionnaires de cette ville. Il faut avoir le tableau des propriétés que le riche y possède pour les affecter à l'indemnité des patriotes. »

Couthon veut donner lui-même aux maisons le premier coup de massue. Il se fait porter auprès de l'un de ces superbes corps de bâtimens qui embellissoient la place de Bellecour, et lorsque sa main, plus hideuse et plus destructive que celle du tems, applique à l'édifice le fatal marteau,

il

Il prononce ces mots : *La loi te frappe.* Et les maisons tombent à l'instant sous les coups des démolisseurs attirés par les récompenses qu'il leur fait promettre. Ces démolisseurs sont les ouvriers eux mêmes qu'on force, en leur supprimant toute autre ressource pour gagner leur vie, à démolir les maisons de leurs bienfaiteurs, afin de trouver dans leur ruine les moyens de subsister.

Alors sont établis les commissions temporaires, les tribunaux révolutionnaires, les comités de séquestre, les comités de démolition. Des représentans imaginent une fête en l'honneur de Châlier; son apothéose devient le sujet d'une cérémonie solemnelle. « Châlier, nous te devons vengeance, s'écrie Dorfeuille, ce président de la commission de *justice populaire* qui, pour condamner ses victimes à mort, se contentoit, disoit-il, de lire le crime sur le front des coupables, Châlier, tu l'obtiendras, je te la promets, au nom du peuple français; le sang des scélérats est l'eau lustrale qui convient à tes mânes ».

Le mouvement est imprimé; les soldats

de l'armée révolutionnaire se répandent dans tous les domiciles ; ils se saisissent des citoyens dans leurs maisons, les arrêtent dans les rues ; les prisons sont encombrées ; depuis que des signes mal compris ont fait conduire à la mort des individus absous, deux d'entre les juges ont chacun un registre ouvert devant eux ; un des registres contient le nom de ceux qu'on dévoue au supplice, l'autre est le registre des absolutions. Celui qui tient le premier, ne cesse presque jamais d'écrire, tandis que l'autre prend rarement la plume. Toutes les dix minutes, sept infortunés sont présentés, interrogés, inscrits, et font place à sept autres.

Du lieu de leurs séances, et les juges et les municipaux et la commission temporaire, ont sous les yeux le spectacle de l'instrument de mort. Combien ils peuvent s'en rassasier ! Le sang coule par torrens ; la place des Terreaux en est inondée, les pieds en sont baignés. Le puits creusé sous la guillotine, tout profond qu'il est, ne peut encore l'absorber entièrement. Impatient d'aller teindre les eaux du Rhône et

de la Saône, le sang coule dans le ruisseau des rues ; son abondance l'en fait extravaser, il se répand sur le pavé, il atteint les murailles, il pénètre dans les caves par leurs soupiraux ; la corruption s'engendre dans ces souterreins, et la peste menace d'ajouter ses ravages à ceux du fer et de la flamme.

Mais bientôt les représentans du peuple craignent que cette énorme quantité de sang ne finisse par irriter le peuple ; on transporte ailleurs le théâtre du carnage et, pour excuser cette nouvelle forme de donner la mort, ils disent au peuple que sa vengeance n'est pas assez prompte, que ses ennemis doivent périr en masse, et que la foudre seule en peut hâter la destruction.

Soixante-neuf individus, choisis dans toutes les classes et dans tous les âges, attachés deux-à-deux, traversent la ville au son d'une musique guerrière, et arrivent aux Brotteaux. Là, se trouve une allée d'arbres sur les côtés de laquelle on a creusé des fossés parallèles, pour recevoir les corps des morts et des mourans. Des soldats bordent de chaque côté la ligne et mena-

cent du sabre et du fusil ceux qui tenteroient de s'écarter de la direction du boulet qui doit les frapper. Garottés deux à deux, et à la suite les uns des autres, les condamnés voient d'un coup d'œil la tombe qui les attend et les farouches exécuteurs qui s'apprêtent à les y précipiter. Ils entendent la manœuvre du canon. Au milieu de ces terribles apprêts, les jeunes gens offrent de concert et spontanément leurs derniers hommages à leur patrie ; ils font retentir les airs de ce généreux refrein ;

Mourir pour sa patrie
Est le sort le plus beau, le plus digne d'envie.

Prêts à le recommencer, ils sont interrompus par l'horrible décharge. Tous sont frappés, mais tous ne périssent pas. Le canon et la mitraille dispersent dans les airs des membres fracassés, et laissent sur le champ du supplice un tronc douloureux. On entend les cris plaintifs et les gémissemens prolongés de ces infortunées victimes ; elles conjurent leurs bourreaux de terminer leurs souffrances. Ceux-ci couvrent, par le feu de leurs armes dirigées sur elles, leurs plaintes qui s'exhalent dans

les airs ; ensuite, le sabre à la main et la bayonnette en avant, ils s'avancent et plongent le fer dans le sein, dans toutes les parties du corps de leurs victimes ; le sang jaillit à grands flots et les cadavres déchirés par la mitraille ou hachés par le fer meurtrier, s'entassent pêle-mêle et vont ensanglanter le Rhône.

Le lendemain, deux cent neuf autres malheureux, extraits de la même prison, sont jugés en masse le même jour et conduits aux Brotteaux, au milieu de nombreux bataillons de gardes et de gendarmes. Le même genre de supplice doit s'y exécuter d'une autre manière. A chaque arbre d'une longue allée de saules est fixée une longue corde à laquelle on attache chaque condamné, avec celle qui lui comprime les mains derrière le dos. A mesure qu'on lie ces victimes, un piquet, placé à quatre pas en avant, attend l'ordre de les fusiller.

Le signal se donne et le plomb atteint les victimes : mais cette décharge opérée par des hommes peu experts dans le maniement des armes, ne fait que prolonger

leur supplice. On voit la plupart de ces malheureux tomber, se relever et le visage couvert de boue, de sang et de meurtrissures. Tous font entendre cette affreuse prière : *Achevez-moi.... mes amis.... ne m'épargnez pas.* Par leurs cris, ils cherchent à fixer l'attention du soldat ; et soulèvant une tête languissante, ils lui montrent le sein sur lequel il doit diriger son feu : leur grand nombre rend l'immolation excessivement longue ; la lassitude des assassins ne leur permet pas de la consommer Combien palpitent long-tems encore! combien respiroient encore le lendemain, lorsqu'ils sont dépouillés, inhumés avec les autres par des fossoyeurs qui les achevent à coups de pelles et de pioches et couvrent leurs corps avec de la terre et de la chaux dans le moment même du passage de la vie à la mort. On a voulu les compter ; il s'en trouve deux cent dix au lieu de deux cent neuf : une des victimes étoit parvenue à s'évader et l'on ne savoit à quoi attribuer cette augmentation de cadavres, lorsqu'on se rappelle que tandis qu'on garottoit les détenus, deux commissionnaires

avoient été saisis : envain ils avoient élevé la voix et offert de prouver qu'ils ne se trouvoient là que pour rendre aux prisonniers des services dépendans de leurs fonctions mercenaires, on fut sourd à leurs réclamations. Ils furent liés et poussés jusqu'au lieu de l'exécution à coups de bourrades. Ils venoient d'y trouver la mort.

Ainsi donc, tandis que dans la ville, on faisoit périr les Lyonnais en détail, par le fer de la guillotine, aux *Brotteaux* on les foudroyoit en masse, et comme les cadavres devenoient trop nombreux et qu'il en eût trop coûté pour les enterrer, on prit le parti de les jeter de part et d'autre dans le Rhône. Du même coup d'œil on pouvoit voir les horribles résultats de ces supplices simultanés. Le fleuve étoit forcé d'engloutir en même-tems, d'un côté, par les quais de la ville, des têtes détachées de leurs troncs, des corps décapités; de l'autre côté des cadavres encore, que le fer et le feu avoient déchirés, dépecés.

Tous les atterrissemens formés sur le Rhône, ainsi que ses deux rives, pendant plusieurs lieues au dessous de Lyon, of-

froient une horrible pâture aux animaux carnivores. La quantité de corps, charriés par les eaux, étoit si considérable, que, ne pouvant les porter tous aux mers ensanglantées, suivant le projet de Châlier et le vœu de Barière, le fleuve en rejetta un grand nombre sur ses bords. La navigation en étoit interrompue et les habitans de ces rivages infectés craignoient déjà la contagion. Ces inconvéniens, exposés dans les remontrances qu'ils firent à ce sujet, décidèrent seuls à donner la sépulture aux cadavres.

Alors la guillotine est presque par-tout menacée de tomber en désuétude, comme un instrument de mort insuffisant aux innombrables assassinats que chaque jour voit commettre. Mais s'il est vrai que la vue du sang en excite la soif, et que celle-ci devient plus dévorante à mesure qu'elle s'en abreuve avec plus d'abondance, malheur à celui qui, par l'effet d'une mécanique aussi simple que rapide, apprit aux hommes à faire couler le sang de leurs frères avec plus de facilité que celui des animaux qu'on égorge pour les besoins de

la vie ! Les cœurs les plus durs s'émeuvent à l'aspect des souffrances convulsives d'un malheureux luttant contre le trépas ; mais si, frappé d'un coup aussi prompt que la foudre, on le voit, au même instant, privé du sentiment de ses douleurs et de la vie, la pitié n'a pas, en quelque sorte, le tems de naître. Il n'est plus tems de s'appitoyer sur un cadavre défiguré et immobile : et dès-lors la multitude seule des victimes peut opérer sur la foule automate ou cruelle des spectateurs, ces sensations vives, produites auparavant par l'agonie douloureuse de quelques criminels. Aussi les charriots de la mort s'emplissent chaque jour d'une plus grande quantité de malheureux destinés au supplice ; et le peuple qui les suit, n'éprouvant plus d'autre commotion violente que celle que lui imprime le bruit causé par la chûte du couteau et la vue des jets de sang qui s'élancent avec rapidité, voudroit que chaque instant pût lui reproduire ce spectacle funeste, borné pour ses yeux à quelques minutes, tandis qu'autrefois un malheureux, broyé et vivant sur la roue, lui en offroit un plus terrible, pro-

longé quelquefois pendant une journée entière. La mousqueterie, le canon, l'explosion des mines, remplissant le lieu de la scène, de sang, de poussière et de fumée, devoient donc trouver des spectateurs avides de ces horreurs.

Assez long-tems nous venons de remettre sous les yeux de nos lecteurs des scènes dont le récit a dû affecter douloureusement leur sensibilité. Au point où nous sommes parvenus, nous ne pourrions plus faire un pas sans avoir à fouler des cadavres, à entendre les cris des mourans, à contempler, sur des milliers de figures humaines la consternation ou l'indifférence pour la vie, tandis qu'une joie barbare éclate sur mille autres; mais cette tâche seroit au-dessus de nos forces, et ce qui nous reste à dire ne justifiera que trop notre répugnance à retracer des tableaux dont l'horreur et la continuité, en peignant, trop vivement peut-être, les maux d'une licence effrénée qui nous égara tous, pourroit finir par nous rendre moins chère une liberté sage, qui fut, dans l'origine, le seul but des travaux de nos premiers réformateurs, et dont

nous pouvons, plus que jamais, espérer le triomphe sur toutes les factions, forcées de céder, à la fin, à l'ascendant de la vertu, quand celle-ci dominera de toutes parts dans le cœur d'un peuple régénéré à l'école de l'expérience et du malheur.

Citons donc encore quelques traits d'une barbarie sans exemple, et nous nous serons acquittés d'un des devoirs les plus pénibles que l'historien puisse avoir à remplir.

Une proclamation, faite par Carrier, assuroit une amnistie aux rebelles qui se rendroient à Nantes. En effet, quatre-vingt cavaliers, tous armés et équipés, arrivent dans cette commune, et après avoir rejetté tout le blâme de leur insurrection sur leurs chefs, ils offroient de les livrer pieds et poings liés. Les administrateurs s'assemblent et arrêtent qu'il en sera référé à Carrier: l'ordre est aussi-tôt donné par ce représentant, de les conduire à l'entrepôt; et le lendemain ils sont fusillés dans la plaine de Sainte-Mauve.

Au même endroit est fusillé un déta-

chement d'infanterie qui se rendoit volontairement.

Quatre-vingt-six cavaliers remettent leurs armes au poste du Bourg-Fumée ; arrivés à onze heures du matin, à une heure ils n'existoient plus.

Environ quatre-vingt femmes, extraites de l'entrepôt, traduites au champ de carnage, y sont fusillées ; ensuite on les dépouille et leurs corps restent trois jours sans sépulture.

Cinq cents enfans des deux sexes, dont les plus âgés avoient quatorze ans, sont aussi conduits au même endroit pour y être fusillés. Jamais spectacle ne fut plus attendrissant et plus effroyable. La petitesse de leur taille les met à l'abri des coups de feu : ils délient leurs liens, s'éparpillent jusque dans les bataillons de leurs bourreaux, cherchent un refuge entre leurs jambes qu'ils embrassent fortement, en levant vers eux leurs visages où se peignent à-la-fois l'innocence et l'effroi ; rien ne fait impression sur ces exterminateurs ; ils les égorgent à leurs pieds. D'autres parviennent à

s'écarter

s'écarter de ces bataillons de la mort : des soldats se détachent et le plomb arrête leur course en les renversant sur la poussière ; des cavaliers les atteignent et les massacrent ; les plus proches sont hachés en morceaux par ces cannibales : la vigueur de l'âge les fait relever plusieurs fois sous les coups qu'on leur porte ; autant de fois ils sont renversés, jusqu'à ce qu'ils soient privés de la lumière. Un soldat perd connoissance à la vue de ce spectacle horrible, le fer acheve de le plonger dans les ténèbres. Un officier demande grâce, il est traduit au milieu d'un de ces groupes d'enfans et fusillé avec eux.

Les routes sont couvertes de prisonniers de tout sexe et de tout âge voyageant par centaines : chaque jour en voit croître le nombre et chaque jour les voit disparoître ; on suppose que les brigands approchent, et des milliers de malheureux sans défense sont massacrés et fusillés.

Transportons-nous maintenant sur les bords de la Loire, nous y verrons ses flots grossis par les cadavres : les enfans à la mamelle ne trouvent point de grâce auprès de

ces bourreaux : en vain les mères, au moment de la submersion, demandent à genoux qu'on épargne ces innocentes victimes : « ce sont, s'écrient les dignes échos de la morale de Carrier, ce sont des louveteaux qu'il faut étouffer ». Six cents enfans sont compris dans une seule noyade.

Les premiers qui subirent ce nouveau genre de supplice, furent quatre-vingt prêtres du département de la Nièvre. Carrier les fit conduire sur une gabare où, selon ses expressions, le décret de déportation fut exécuté verticalement.

La seconde noyade eut lieu la nuit du 24 au 25 frimaire an 2 ; (14 au 15 décembre 1793) on conduisit cent trente-huit détenus au corps de garde de la Machine, en leur faisant accroire qu'on les conduisoit à Belle-Isle. Pendant ce trajet, un des détenus parvient à s'échapper ; un des membres du comité révolutionnaire renverse d'un coup de pistolet celui avec lequel il étoit attaché. Arrivés à la gabare, les échelles se trouvent trop courtes pour les descendre au fond. On pourvoit à cet inconvenient, en les précipitant la tête la première, à

fond de cale. Aussitôt on ferme l'écoutille, les conducteurs chavirent la gabare, les charpentiers soulèvent les sabords, le fond s'ouvre et tout est englouti; quelques-uns cependant échappent aux flots.

Le comité, pour se garantir de ces évasions, qui mettoient au grand jour ses forfaits, avoit pris la précaution de faire garotter ceux qu'il destinoit à ce supplice. La compagnie *Marat* étoit chargée de cette fonction; on faisoit sortir les détenus de leurs cachots à coups de sabre, on les lioit ensuite par douzaine; et les soldats de Marat s'amusoient à les percer de leurs bayonnettes, en attendant l'instant du départ.

Une masse de huit cents individus ainsi garottés, fut conduite à bord de la fatale gabare.

Dans une autre circonstance, cinq-cents sortent de l'entrepôt à onze heures du soir. Entrés dans la barque, on leur enlève leurs vêtemens, on avoit même projeté de les dépouiller entièrement. Les femmes demandent en grâce qu'on leur laisse au moins le linge qui les couvre. L'indignation des

matelots appuie cette prière, et cette triste consolation leur est laissée en mourant. A peine ces victimes sont-elles précipitées dans la Loire, qu'elles sont assommées à coups de crosse, et les soldats-*Marat* font un feu continuel sur la surface qui les entoure; le bruit des vagues, celui de la mousqueterie, et les chants affreux des principaux agens de ces supplices, étouffent les cris des mourans. Les habitans des bords de la Loire ont entendu plus d'une fois, dans le courant de la nuit, ces mousquetades qui se prolongeoient pendant plusieurs heures.

Le comité avoit d'abord choisi la nuit pour ces expéditions; mais cet essai de la tyrannie, effectué sans le moindre obstacle, le rendit plus audacieux. Il jeta tout-à-fait le masque, et le soleil éclaira bientôt ses nombreux forfaits.

Des hommes, des femmes, des enfans, totalement nuds, sont précipités du haut des gabares dans les flots. Les bourreaux s'amusent sur le pont à les frapper à coups de sabre; ils tranchent la tête aux uns, ils en saisissent d'autres par les jambes, et les

culbutent dans la Loire. Lorsque le nombre des victimes est trop considérable, tout est prévu pour qu'aucune n'échappe ; les crocs, les rames, le plomb, plus sûrement dirigés, les atteignent de toutes parts.

Une quantité de femmes, la plupart enceintes, et d'autres pressant leur nourrisson sur leur sein, sont menées à bord des gabares ; les cris les plus lamentables se mêlent aux sombres murmures des flots ; ces infortunées n'attendent plus rien de la pitié des hommes. Leur douleur se manifeste sous les traits les plus affligeans ; une d'elles venoit d'accoucher sur la grêve, les bourreaux lui donnent à peine le tems de terminer ce grand travail ; ils avancent, toutes sont amoncelées dans la gabare, et après les avoir dépouillées à nud, on leur attache les mains derrière le dos ; les cris les plus aigus, les reproches les plus touchans de ces malheureuses mères se font entendre de toutes parts contre leurs bourreaux ; les monstres y répondent à coups de sabre ; et la timide beauté, déjà assez occupée à cacher sa nudité aux scélérats qui l'outragent, détourne en frémissant ses

regards de sa compagne défigurée par le sang, et qui, chancelante, vient rendre le dernier soupir à ses pieds ; mais le signal est donné, les charpentiers, d'un coup de hache, lèvent les sabords, et l'onde les ensevelit pour jamais.

On fait monter à vingt-cinq le nombre des noyades qui ont eu lieu à Nantes. On ne peut affirmer au juste le nombre des individus qui ont été précipités dans les flots. Mais quelle idée sera-ce en donner, en disant que pendant long tems, et dans une étendue de dix huit lieues, la Loire étoit, depuis Saumur jusqu'à Nantes, toute rouge de sang ! Enflée par la foule immense des cadavres qu'elle rouloit avec ses flots, elle portoit l'épouvante avec l'Océan ; mais tout-à-coup une marée violente repousse jusques sous les murs de Nantes, ces affreux monumens de tant de cruautés; toute la surface du fleuve est couverte de membres flottans çà et là, que se disputent avec acharnement les poissons qui les déchirent. Quel spectacle pour les Nantais ! Une sage prévoyance leur interdit l'usage de cette eau, et des poissons qu'elle

nourrit. L'un et l'autre empoisonneroient infailliblement les sources de la vie.

Mais comme si le ciel eût voulu épouvanter le crime lui-même, par le spectacle forcé des victimes de ses forfaits, une multitude considérable de ces cadavres, portée tout-à-coup par le remoux de l'onde sur les grêves, y reste déposée lors de la baisse de la marée. Les oiseaux de proie, les animaux carnaciers, les déchirent par lambeaux. L'effroi éloigne d'abord tout secours; mais bientôt des invitations pressantes et le sentiment de la conservation personnelle, font courir en foule les habitans riverains, qui consacroient plusieurs jours aux devoirs de l'inhumation.

Ainsi périrent des milliers d'individus; mais les outrages qu'on leur fit éprouver avant de leur donner la mort, furent si variés, les agens de ces atrocités y portèrent un tel raffinement, que la plume ne peut saisir tous les traits que ces phénomènes de cruauté inventoient à chaque minute.

Habiles dans la funeste science de donner la mort, ils créèrent un nouveau genre

de supplice qu'ils nommèrent : *mariages républicains*. Cette horrible cérémonie consistoit dans l'assemblage de deux personnes de différent sexe, nues et attachées l'une à l'autre. La bizarre imagination de ces monstres y réunit tantôt la vieillesse à côté de la vieillesse, la jeunesse à côté de la jeunesse, et quelquefois ces deux âges furent entremêlés. On peut d'abord se faire une idée de l'ironie et des sarcasmes que vomissoient les auteurs de ces atroces tragédies : mais on se peindra difficilement les impressions douloureuses qui déchiroient ainsi la pudeur, et combien étoit terrible pour le cœur sensible et aimant ce jeu cruel, qui consistoit à exposer à nud, avec d'aussi horribles circonstances, des charmes que l'imagination ne se peint jamais que sous les couleurs du plaisir et avec l'idée du bonheur.

Tant de forfaits seroient-ils moins affreux, quand ils n'auroient eu pour objet que les royalistes sanguinaires et fanatiques de la Vendée ? L'arbre de la liberté est coupé à Bédouin, distant de trois lieues de Carpentras, département de Vau-

cluse ; le cri de *vive le roi* se fait entendre dans l'enceinte de cette ville infortunée ; Maignet, représentant du peuple, en mission à cette époque dans ce département, prend un arrêté par lequel il proscrit, non-seulement les habitans de cette commune, mais encore ceux des communes environnantes. Son dernier arrêté, en date du 17 floréal, condamne la ville de Bédouin aux flammes. Un arbre coupé pendant la nuit, cause la destruction de toute une ville, anéantit ses habitans et son commerce. Les coupables devoient périr sans doute, mais tous les habitans de Bédouin l'étoient-ils, puisqu'eux-mêmes allèrent porter à Maignet la première nouvelle du délit. N'importe, soixante pères de famille ont rougi l'échafaud de leur sang. Le signal est donné, et des incendiaires lancent la flamme de toutes parts ; ceux des habitans qui ont évité la hache du bourreau, cherchent leur salut dans les montagnes voisines ; des pelotons d'hommes armés, épars dans la campagne, se font un jeu de leur donner la chasse à travers les rochers ; ceux-là seuls peuvent leur échapper, qui sont par-

venus à s'enfoncer dans le creux des montagnes, après avoir vu la flamme ne leur laissant plus aucune retraite dans leur malheureuse patrie. L'incendie a tout dévoré, des enfans au berceau, des femmes enceintes, des vieillards. Ce malheureux pays avoit cependant fourni deux cent-soixante volontaires à l'armée. Leurs lettres à leurs parens contenoient les expressions de leur amour pour la république, long-tems après la destruction de leurs foyers, et le massacre de leurs parens. Après cette expédition, digne des peuples les plus barbares, l'audacieux proconsul condamne le territoire à une éternelle stérilité. Ici le délire le dispute à l'atrocité; ceux qui purent survivre à cette catastrophe, errèrent longtems dans les bois et les montagnes, n'ayant d'autre asyle que quelques trous creusés de leurs mains, et ne devant leur subsistance qu'à la pitié de leurs semblables. Robespierre est instruit de ces affreux événemens, on lui en peint l'horreur: *Le comité est satisfait de la conduite de Maignet*; telle est sa réponse.

La guillotine étoit aussi à Paris en grande

activité ; des pétitionnaires demandoient impunément à la convention, que la mort fût à l'ordre du jour, d'autres envoyoient de l'argent pour entretenir le fer de la hache révolutionnaire, et payer les réparations dont il pouvoit avoir besoin, lorsque Robespierre, fort embarrassé peut-être de sa toute-puissance, et ne sachant déjà trop comment se maintenir dans le haut degré de pouvoir où il étoit étonné de se voir lancé, imagina un moyen d'entretenir ou rehausser l'état de son crédit : ce fût de faire arrêter et célébrer une fête en l'honneur de l'Être suprême. C'étoit beaucoup d'honneur à Dieu, que Robespierre voulût bien s'occuper de lui, et la conduite que ce scélérat pervers tenoit dans ce moment, étoit bien opposée en apparence à celle d'un des membres de son comité de salut public qui, peu de tems avant, s'étoit permis de dire publiquement, que *Dieu avoit sagement fait de se tenir invisible, car, lui représentant, n'eût pas manqué de le faire déclarer* SUSPECT *tout comme un autre.*

Ambitionnant de paroître aux yeux de

la France, le restaurateur des principes religieux que la crainte comprimoit depuis long-tems dans les cœurs, Robespierre donc, s'étant réservé un rapport sur la nécessité d'instituer des fêtes nationales, osa, de sa bouche hypocrite, proférer à la tribune ces paroles remarquables, qui renfermoient sa propre condamnation. Nous rapporterons quelques-unes de ses phrases à cette occasion, parce qu'elles servent à faire connoître toute la scélératesse de ce tartuffe atrabilaire.

« Ne consultez, disoit-il à ses malheureux collègues, ne consultez que le bien de la patrie et les intérêts de l'humanité. Toute institution, toute doctrine qui console et élève les ames doit être accueillie, rejettez toutes celles qui tendent à les dégrader, à les corrompre. Ranimez, exaltez tous les sentimens généreux et toutes les grandes idées morales qu'on a voulu éteindre, rapprochez par le charme de l'amitié, et par le lien de la vertu, les hommes qu'ils ont voulu diviser ».

« Qui donc t'a donné la mission d'annoncer au peuple que Dieu n'existe pas ? (Qui donc ? toi barbare qui pouvois arrêter d'un mot la doctrine de l'athéisme ; toi qui n'as laissé propager aux athées leurs principes que pour te fournir

un

un prétexte glorieux pour toi, de les écraser ensuite ; toi qui n'as commencé à t'opposer aux progrès de leur doctrine, que quand les temples ont été ravagés et que l'or qu'ils receloient a été versé au trésor national pour servir à tes projets ;) qui donc t'a donné la mission d'annoncer au peuple que Dieu n'existoit pas ? A toi qui te passionnes pour cette aride doctrine et qui ne te passionnes jamais pour la patrie ? Quel avantage trouves-tu à persuader à l'homme qu'une force aveugle préside à ses destinées et frappe au hasard le crime et la vertu ; que son ame n'est qu'un souffle léger qui s'éteint aux portes du tombeau ? ».

« L'idée de son néant lui inspirera-t-elle des sentimens plus purs et plus élevés que celle de son immortalité ? Lui inspirera-t-elle plus de respect pour ses semblables et pour lui-même, plus de dévouement pour la patrie, plus d'audace à braver la tyrannie, plus de mépris pour la mort et pour la volupté ? Vous qui regrettez un ami vertueux, vous aimez à penser que la plus belle partie de lui-même a échappé au néant. Vous qui pleurez sur le cercueil d'un fils ou d'une épouse, êtes vous consolés par celui qui vous dit qu'il ne reste plus d'eux qu'une vile poussière ? *Malheureux qui expirez sous les coups d'un assassin, votre dernier soupir est un appel à la justice éternelle, l'innocent sur l'échafaud fait pâlir le tyran sur son char de triomphe.* Auroit-elle cet

ascendant si le tombeau égaloit l'oppresseur et l'opprimé ».

« Malheureux sophiste, de quel droit viens-tu arracher à l'innocence le sceptre de la raison, pour le remettre dans les mains du crime ; pour jeter un voile funèbre sur la nature, désespérer le malheur, réjouir le crime, attrister la vertu, dégrader l'humanité ? Eh ! si l'existence de Dieu, si l'immortalité de l'ame n'étoient que des songes, elles seroient encore la plus belle de toutes les conceptions de l'esprit humain ».

« La nature a mis dans l'homme le sentiment du plaisir et de la douleur, qui le force à fuir les objets physiques qui lui sont nuisibles et à chercher ceux qui lui conviennent : le chef-d'œuvre de la société seroit de créer en lui, pour les choses morales, un instinct rapide qui, sans le secours tardif du raisonnement, le portât à faire le bien et à éviter le mal. Or ce qui produit ou remplace cet instinct précieux, ce qui supplée à l'insuffisance de l'autorité humaine, c'est le sentiment religieux qu'imprime dans les ames l'idée d'une sanction donnée aux préceptes de la morale, par une puissance supérieure à l'homme. Vous vous garderez donc bien de briser le lien sacré qui nous unit à l'auteur de notre être. Il suffit même que cette opinion salutaire ait regné chez un peuple, pour qu'il soit dangereux de la détruire ; car les motifs des devoirs et les bases de la moralité s'étant néces-

sairement liés à cet idée, l'effacer, c'est démoraliser le peuple ».

A la suite de son rapport, il fit décréter que le peuple Français *reconnoissoit l'existence de l'Etre suprême, et l'immortalité de l'ame*; que le peuple français mettoit au rang de ses devoirs, *de détester la mauvaise foi et la tyrannie*; qu'il seroit institué des fêtes qui rappelleroient les événemens glorieux de la révolution; que tous les ans la république française célébreroit à l'avenir, le 10 août, le 21 janvier, jour de la mort du roi, et le 31 mai, jour où le massacre des Girondins fut arrêté. Il fut décrété aussi qu'il seroit affecté une fête à chaque jour de décadi. Voici l'énumération de ces fêtes: A l'Être suprême et à la Nature; (il fut arrêté que celle-là auroit lieu le 20 prairial, lors prochain). Au Genre humain; au peuple français; aux Bienfaiteurs de l'humanité; aux Martyrs de la Liberté, à la Liberté et à l'Égalité; à la République; à la Liberté du monde; à l'Amour de la patrie; à la Haine des tyrans et des traîtres; à la Vé-

rité; à la Justice; à la Pudeur; à la Gloire et à l'Immortalité; à l'Amitié; à la Frugalité; au Courage; à la Bonne-foi; à l'Héroïsme; au Désintéressement; au Stoïcisme; à l'Amour; à l'Amour conjugal; à l'Amour paternel; à la Tendresse maternelle; à la Piété filiale; à l'Enfance; à la Jeunesse; à l'Age viril; à la Vieillesse; au Malheur; à l'Agriculture; à l'Industrie; à nos Aïeux; à la Postérité et au Bonheur. Pour que l'univers fût instruit de ce discours, et de l'institution nouvelle dont il avoit été suivi, on en ordonna la transcription dans toutes les langues. C'eût été merveilleusement fait, sans-doute, si tous les peuples eussent été instruits de ce qui se passoit, si on eût pu leur cacher que, dans le moment où l'on vouloit avoir l'air de respecter l'enfance et la vieillesse en France, on y égorgeoit impitoyablement la vieillesse et l'enfance; que quand on parloit d'y honorer le malheur et la vertu, on y érigeoit des autels sanglans au crime, à la guerre civile, au carnage, à la délation, à l'impiété, à la destruction, et

que le fer des bourreaux y étant émoussé, on employoit le bronze, la flamme et les flots, à l'extermination du peuple.

C'est en effet, au moment où Robespierre prononçoit un discours aussi touchant, au moment où il faisoit décréter de pareilles fêtes, que l'on mettoit à exécution, avec la dernière rigueur, un décret rendu peu de jours auparavant, sur le rapport de Saint-Just. Il est impossible d'en passer sous silence les principales dispositions. On a vu que ce Saint-Just, ainsi que tous les beaux diseurs des comités de gouvernement, ne venoient jamais demander un décret, que leur projet ne fût accompagné de phrases bannales et insignifiantes; Saint-Just donc, fit précéder le décret dont nous allons analyser les principales dispositions, d'un discours qui n'exciteroit que le rire de la pitié, s'il ne provoquoit l'indignation la plus forte. On y remarquoit ces phrases :

« *Un homme révolutionnaire* est plein d'honneur et de probité; il est policé sans fadeur, mais par franchise, et parce qu'il est en paix avec son propre cœur. Il croit que la grossièreté est une marque de tromperie et de remords, et

qu'elle déguise la fausseté sous l'emportement. Les aristocrates parlent et agissent avec tyrannie ; l'homme révolutionnaire est intraitable aux méchans, mais il est sensible, il est si jaloux de la gloire de la patrie et de la liberté, qu'il ne fait rien inconsidérément ; il court dans les combats ; il poursuit les coupables et défend l'innocence devant les tribunaux. Il dit la vérité, afin qu'elle instruise et non pas qu'elle outrage. Il sait que, pour que la révolution s'affermisse, *il faut être aussi bon aujourd'hui qu'on étoit méchant autrefois*. La probité n'est pas une finesse de l'esprit, mais une qualité du cœur bien entendue. *Marat* étoit doux dans son ménage, (il vivoit avec une prostituée aussi hideuse de figure qu'atroce par le cœur) il n'épouvantoit que les traîtres. *Jean Jacques Rousseau étoit révolutionnaire*, et n'étoit pas insolent ; d'où je conclus qu'un révolutionnaire est un *héros de bon sens* et de probité ».

Et après cette belle conclusion, Saint-Just fit décréter, entre autres choses, que tous les prévenus de conspiration seroient traduits, de tous les points de la république, au tribunal révolutionnaire de Paris ; que les comités de salut public et de sûreté générale rechercheroient promptement les complices des conjurés, et les feroient traduire au tribunal révolutionnaire

sans délai. Il fut enjoint à tous les tribunaux civils, et à toutes les administrations, de terminer dans trois mois, à compter de la promulgation du présent décret, les affaires pendantes, à peine de destitution, et à l'avenir toutes les affaires privées, dans le même délai, sous la même peine. Il fut enjoint aux nobles, non encore reclus, et aux étrangers de quitter Paris, de ne point approcher de cette ville ni des places fortes, de les vuider sous trois jours, sous peine de mort; et l'on prononça la peine de déportation à la Guyanne, contre ceux qui vivroient sans travailler.

En ordonnant que tous les prévenus de conspiration seroient envoyés des départemens à Paris, pour y être jugés par le tribunal révolutionnaire, les comités avoient pour but d'empêcher que quelques détenus ne leur échappassent; car, encore bien que la mort planât sur tous les points de la république, et particulièrement dans toutes les villes où il y avoit des représentans en mission, il est vrai de dire qu'il existoit quelques communes où les tribunaux cri-

minels ne jugeoient pas aussi révolutionnairement qu'a Paris, et sauvoient la vie à quelques victimes ; et en les faisant conduire à Paris pour être jugées par Fouquier, il étoit certain qu'elles n'échapperoient pas à la mort.

Cette loi barbare ne laissoit effectivement plus d'espoir aux détenus. Ceux des départemens se voyoient déjà condamnés en arrivant à Paris. Comment d'ailleurs auroient-ils pu conserver quelqu'espérance ? Couthon, le vil complaisant de Robespierre, annonçoit lui même à la tribune, que les innocens qui se trouvoient parmi les incarcérés étoient en si petit nombre, que d'après les renseignemens donnés par la commission populaire en activité, ils se trouvoient seulement dans la proportion d'un à quatre-vingt ; en sorte que si, tant dans Paris que dans les départemens, il se trouvoit encore quatre-vingt mille suspects ou incarcérés, il falloit en égorger soixante-dix-neuf mille.

Plus on abattoit de têtes, plus les tyrans se mettoient dans la nécessité d'en abattre ; l'extermination de la Vendée,

les mitrailades de Lyon, les noyades et fusillades de Nantes, tout cela dépeuploit le sol de la France au gré de leurs desirs, mais les effets étoient encore trop lents ; la guillotine, quoiqu'elle abattît soixante têtes dans soixante minutes, n'étoit point encore un instrument assez expéditif. On vouloit multiplier et accélérer encore davantage ces asssasinats, mais il falloit des ménagemens ; le sang qui ruisseloit de l'échafaud, empestoit l'air, le murmure étoit sur les lèvres de quelques gens du peuple qui commençoient à s'appercevoir que Fouquier et son tribunal tuoient les gens sans les entendre. Cependant les dignes membres des comités de gouvernement, qui ne se décourageoient pas pour si peu, envoyèrent chercher Fouquier pour savoir si, au lieu de condamner à mort soixante individus par jour, il ne pourroit pas en faire périr cent cinquante, ou au moins cent par fournée.

Il faut dire à la louange de ce misérable Fouquier, que cette proposition le révolta ; il se mit dans une fureur étrange, il accusa les membres des comités d'être des

monstres qui avoient l'impudeur de le charger de l'odieux de tous leurs assassinats, et sortit du lieu où ils étoient, en leur déclarant qu'il n'en condamneroit pas à mort plus de soixante par jour. Fouquier avoua même depuis, lors de son procès, qu'en sortant de ces comités où l'on venoit de lui faire une pareille proposition, son bon sens, sa raison l'abandonnèrent; qu'en traversant le pont royal, il lui sembloit que la Seine ne rouloit que du sang et des cadavres, que ses cheveux se hérissèrent et qu'il croyoit voir sortir de chaque pavé sur lequel il marchoit, les spectres mutilés de tous ceux qu'il avoit égorgés.

Justice du ciel, tu te fais donc sentir aux scélérats! Ah! cette certitude est la seule consolation de l'homme de bien, puisque tu ne peux exister contre le crime, sans exister aussi pour la vertu.

Parmi les nombreuses victimes frappées par le tribunal de Fouquier, et dont nous ne pouvons donner les noms à cause de leur multiplicité, il en est une pourtant sur laquelle nous ne pouvons nous dispenser de dire quelque chose. Nous parlons de la

sœur du roi, madame Elisabeth. Louis XVI et sa femme avoient été condamnés seuls, mais à l'époque que nous avons atteint, le tribunal ne pouvoit pas perdre une séance pour un seul individu. On accola donc à madame Élisabeth beaucoup d'autres gens qu'on vouloit assassiner; entr'autres, toute la famille des Loménie de Brienne, à l'exception du cardinal archevêque de Sens et ancien premier ministre, qui s'étoit donné la mort quand on vint pour l'arrêter.

La relation exacte de l'interrogatoire fait à cette princesse, par le président du tribunal révolutionnaire, suffira pour donner l'idée des crimes qu'on lui imputoit, ou plutôt pour prouver, s'il en étoit besoin, que les formalités que ce tribunal observoit encore pour la condamnation des accusés n'étoient plus que des simulacres faits pour en imposer au vulgaire.

Le président. Où étiez-vous dans les journées des 12, 13 et 14, c'est-à-dire aux époques des premiers complots de la cour contre le peuple?

Élisabeth. J'étois dans le sein de ma famille: je n'ai connu aucuns des complots dont vous me parlez; et ce sont des événemens que j'étois

loin de prévoir et de seconder. — Lors de la fuite du tyran votre frère à Varennes, ne l'avez-vous pas accompagné ? — Tout m'ordonnoit de suivre mon frère, et je me suis fait un devoir, dans cette occasion comme dans toute autre, de ne point le quitter. — N'avez-vous pas figuré dans l'orgie infâme et scandaleuse des Gardes-du corps, et n'avez-vous pas fait le tour de la table avec Marie-Antoinette, pour faire répéter à chacun des convives le serment affreux d'exterminer tous les patriotes, pour étouffer la liberté dans sa naissance et rétablir le trône chancelant ? — J'ignore absolument si l'orgie dont il s'agit a eu lieu, mais je déclare n'en avoir été aucunement instruite et n'y avoir pris part en aucune manière. — Vous ne dites pas la vérité, et votre dénégation ne peut vous être d'aucune utilité, lorsquelle est démentie, d'une part, par la notoriété publique, et de l'autre par la vraisemblance qui persuade à tout homme sensé, qu'une femme aussi intimement liée avec Marie-Antoinette que vous l'étiez, et par les liens du sang et par l'amitié la plus étroite, n'a pu se dispenser de partager ses machinations, et de les favoriser de tout son pouvoir ; vous avez donc nécessairement, d'accord avec la femme du tyran, provoqué le serment abominable, prêté par les satellites de la cour, d'assassiner et d'anéantir la liberté dans son principe ; et vous avez également provoqué les outrages sanglants faits

aux

aux signes précieux de la liberté qui ont été foulés aux pieds par tous vos complices — J'ai déjà dit que tous ces faits m'étoient étrangers. — Où étiez-vous dans la journée du 10 août 1792 ? — J'étois au château, ma résidence ordinaire et naturelle. — N'avez-vous pas passé la nuit du 9 au 10 août dans la chambre de votre frère ? et n'avez-vous pas eu avec lui des conférences secrètes qui vous ont expliqué le but et le motif de tous les mouvemens et préparatifs qui se faisoient sous vos yeux ? — J'ai passé chez mon frère la nuit dont vous me parlez ; jamais je ne l'ai quitté, il avoit beaucoup de confiance en moi, et cependant je n'ai rien remarqué dans sa conduite ni dans ses discours qui pût m'annoncer ce qui s'est passé depuis. — Votre réponse blesse tout-à-la-fois la vérité et la vraisemblance : et une femme comme vous qui a manifesté dans tout le cours de la révolution, une opposition aussi frappante au nouvel ordre de choses, ne peut être crue, lorsqu'elle veut faire croire qu'elle ignore la cause des rassemblemens de toute espèce qui se faisoient au château la veille du 10 août. Voudriez-vous nous dire ce qui vous a empêchée de vous coucher cette même nuit ? —Je ne me suis point couchée, parce que les corps constitués étoient venus faire part à mon frère de l'agitation des habitans de Paris et des dangers qui pouvoient en résulter. — Vous dissimulez en vain, sur-tout d'après les différens aveux

de la femme Capet qui vous a désignée comme ayant assisté à l'orgie des gardes-du-corps ; comme l'ayant soutenue dans ses craintes et ses alarmes, le 10 août, sur les jours de Capet et sur tout ce qui pouvoit l'intéresser. Mais ce que vous niez infructueusement, c'est la part active que vous avez prise à l'action qui s'est engagée entre les patriotes et les satellites de la tyrannie : c'est votre zèle et votre ardeur à servir les ennemis du peuple, *et à leur fournir des balles, que vous preniez la peine de mâcher*, comme devant être dirigées contre les patriotes et destinées à les moissonner : ce sont les vœux contre le bien public que vous fesiez, pour que la victoire demeurât aux partisans de votre frère, et les encouragemens en tout genre que vous donniez aux assassins de la patrie. Que répondez-vous à ces derniers faits ? — Tous ces faits qui me sont imputés sont autant d'indignités dont je suis bien loin de m'être souillée. — Lors du voyage de Varennes, n'avez-vous pas fait précéder l'évasion honteuse du tyran, de la soustraction des diamans dits de la couronne, appartenant alors à la nation, et ne les avez-vous pas envoyés à votre frère d'Artois ? — Ces diamans n'ont point été envoyés à d'Artois ; je me suis bornée à les déposer entre les mains d'une personne de confiance. — Voudriez-vous nous désigner le dépositaire de ces diamans, ou nous le nommer ? — Monsieur de Choiseuil est celui que j'avois choisi pour faire

ce dépôt. — Que sont devenus les diamans que vous dites avoir confiés à Choiseuil ? — J'ignore absolument quel a pu être le sort de ces diamans, n'ayant point eu l'occasion de revoir monsieur de Choiseuil, et ne m'en suis nullement occupée. — Vous ne cessez d'en imposer sur toutes les interpellations qui vous sont faites, et singulièrement sur le fait des diamans ; car un procès-verbal du 12 décembre 1792, bien rédigé en connoissance de cause par les représentans du peuple, lors de l'instruction de l'affaire relative au vol de ces diamans, constate, d'une manière sans réplique que lesdits diamans ont été envoyés à d'Artois.

Ici l'accusée garde le silence.

Le président. N'avez-vous pas entretenu des correspondances avec votre frère, le ci devant *Monsieur ?* — Je ne me rappelle pas en avoir entretenues, sur-tout depuis qu'elles sont prohibées. — N'avez vous pas secouru et pansé vous même les blessures des assassins envoyés par votre frère, aux Champs-Elisées, contre les braves Marseillais ? — Je n'ai jamais su que mon frère eût envoyé des assassins contre qui que ce soit : s'il m'est arrivé de donner des secours à quelques blessés, l'humanité seule a pu me conduire dans le pansement de leurs blessures. Je n'ai point eu besoin de m'informer de la cause de leurs maux pour m'occuper de leur soulagement. Je ne m'en fais point un mérite, mais

je n'imagine pas que l'on puisse m'en faire un crime. — Il est difficile d'accorder ces sentimens d'humanité dont vous vous parez, avec cette joie cruelle que vous avez montrée en voyant couler des flots de sang dans la journée du 10 août. Tout nous autorise à croire que vous n'êtes humaine que pour les assassins du peuple, et que vous avez toute la férocité des animaux les plus sanguinaires pour les défenseurs de la liberté. Loin de secourir ces derniers, vous provoquiez leur massacre par vos applaudissemens; loin de désarmer les meurtriers du peuple, vous leur prodiguiez, à pleines mains, les instrumens de la mort, à l'aide desquels vous vous flattiez vous et vos complices, de rétablir le despotisme et la tyrannie. Voilà l'humanité des dominateurs des nations, qui de tout tems ont sacrifié des millions d'hommes à leurs caprices, à leur ambition ou à leur cupidité. L'accusée Elisabeth, dont le plan de défense est de nier tout ce qui est à sa charge, aura-t-elle la bonne foi de convenir, qu'elle a bercé le petit Capet de l'espoir de succéder au trône de son père, et qu'elle a ainsi provoqué la royauté? — Je causois dans ma prison, familièrement avec cet infortuné qui m'étoit cher à plus d'un titre; et je lui administrois, sans conséquence, les consolations qui me paroissoient capables de le dédommager de la perte de ceux qui lui avoient donné le jour. — C'est convenir, en d'autres

termes, que vous nourrissiez le petit Capet des projets de vengeance que vous et les vôtres n'avez cessé de former contre la liberté, et que vous vous flattiez de relever les débris d'un trône brisé, en l'inondant de tout le sang des patriotes.

Tels furent tous les débats du procès d'Élisabeth : Fouquier Tinville conclut à la mort, et les jurés de son tribunal prononcèrent, en leur ame et conscience, qu'elle avoit mérité la mort. Sa jeunesse et les grâces dont elle étoit pourvue, n'attachèrent point cette femme a la vie ; elle avoit trop souffert sans l'avoir merité ; elle entendit son arrêt, le sourire sur la bouche, monta sur l'échafaud avec aisance et sérénité, et tendit le col au bourreau avec indifférence. Avec elle mourut aussi une femme intéressante par ses malheurs, la veuve Montmorin, dont le mari avoit été massacré dans les prisons, le 2 septembre, dont presque toute la famille avoit été égorgée avant elle, et a qui il ne restoit qu'un fils âgé de 19 ans, qu'elle vit périr sur le même échafaud que celui où elle monta.

Si l'on considère un moment les occu-

parions multipliées des Lebas, Couthon, Saint-Just, Vadier, Vouland, Amar, Collot-d'Herbois, Robespierre et autres tigres, membres des deux comités de gouvernement, si l'on réfléchit à leurs voyages dans les départemens, à la multiplicité des affaires qu'expédioient ces deux comités où tout venoit aboutir; si l'on considère que ces individus, outre les séances de leurs comités, assistoient encore aux séances de la convention, aux séances des Jacobins, et que dans toutes ces assemblées il n'y avoit guère que pour eux à parler; si l'on pèse enfin toutes leurs démarches et leurs opérations, on sera tenté de croire que la soif de la domination et le desir de conserver le pouvoir, occupoient uniquement toutes leurs facultés physiques et morales : cependant on sera dans l'erreur; presque tous ces décemvirs, aussi prodigues de la fortune publique dans leur intérieur, que prodigues du sang humain à la tribune de la convention, avoient, dans les environs de Paris, des lieux de plaisance, des maisons secrétes et isolées, où, se vautrant dans les débauches les plus

crapuleuses, ils renouveloient, de nos jours, les scènes de Caprée.

Comme il n'entre pas dans notre plan de décrire toutes les orgies auxquelles se livroient tous ces membres des comités de gouvernement, il nous suffira de parler de celles qui étoient familières au vertueux Robespierre, dont les discours publics respiroient la philantropie et l'amour des bonnes mœurs. Ce monstre avoit dans la commune de *Maisons*, à deux petites lieues de Paris, un château magnifique, entouré d'un parc superbe, et provenant d'un émigré. Il fesoit occuper ce château par un aide-de-camp d'Henriot, qui lui servoit à-la-fois de concierge et de pourvoyeur. Cet aide-de-camp avoit soin, quand Robespierre arrivoit à petit bruit et particulièrement la nuit, de tenir le château garni de femmes de mauvaise vie et d'une table somptueusement servie, où l'on se livroit à des excès de tout genre. C'étoit là, c'étoit au milieu des images lubriques réfléchies par des glaces nombreuses, au milieu des peintures lascives éclairées par cent bougies, à l'odeur des

parfums brûlant dans des cassolettes précieuses, à la fumée des vins les plus exquis, que le dieu Robespierre, entouré de Couthon, Saint-Just, et Henriot, d'une main tremblante de débauche, signoit de nombreuses proscriptions, et laissoit imprudemment échapper devant des prostituées, *qu'il y auroit bientôt plus de dix mille Parisiens égorgés d'un coup, et que tels députés qui se promenoient tranquillement dans Paris, seroient bientôt guillotinés.*

La terreur étoit si profonde, le nom de Robespierre en imposoit tellement aux malheureux habitans de Maisons, que quelle que fût à leur égard l'insolence du pourvoyeur *Deschamps*, compagnon de débauche de Robespierre, et son *factotum* en cette partie, ils n'osoient murmurer ni se plaindre. Ce Deschamps, en se rendant à Maisons, traversoit les rues avec tant de rapidité, qu'il tuoit ou estropioit de son cheval tous ceux qui se rencontroient sur son passage : un procès-verbal dressé après le 9 thermidor, par les autorités de la commune de Charenton, atteste, qu'en un jour, ce misérable cassa le bras d'un enfant

et estropia un vieillard. Que ne lui étoit-il pas permis de faire ? il étoit si avant dans les bonnes grâces de Robespierre qu'il avoit servi de parrain à un fils que ce dernier avoit eu d'une Messaline nommée *Rosalie*.

Le satyre Couthon, quoiqu'il n'eût que le buste d'animé, et que le reste de son corps fût paralysé, quoiqu'il fût des saturnales de son protecteur Robespierre, avoit aussi une petite maison à un quart de lieue de Paris, à Passy, où, honteux de son impuissance, il cherchoit cependant à s'en consoler, par les complaisances d'un tas de bacchantes dont il s'y faisoit entourer. Croyant sa puissance bien solide, dans le moment même où il ensevelissoit sa turpitude dans les boudoirs ou les bosquets de sa maison de Passy, il se faisoit construire un palais superbe à *Chamalière*, près Clermont : quatorze millions devoient être employés a embellir ce Louvre, dont le plan étoit déjà dressé par les autorités constituées des lieux, qui ne s'occupoient qu'à flagorner cet impotent triumvir.

Froidement féroce jusqu'au sein des voluptés, plus d'une fois le tyran Robespierre

fit périr ceux qu'il avoit admis à ses orgies, dans la crainte qu'un propos qui lui étoit imprudemment échappé, ne reçût une publicité dangereuse et contraire à ses desseins : témoin l'assassinat de la femme Sainte-Amarante et de sa fille qui venoit d'épouser le fils de l'ancien ministre Sartine; mais avant que de dire un mot de ce fait, il est bon de parler de la mort de la fille Renaud avec laquelle il se trouva lié.

Le mitrailleur de Lyon, le comédien et farouche Collot-d'Herbois étoit revenu à Paris, siéger au comité de salut public; et après avoir, dans le Midi, appaisé une partie de sa soif sanguinaire, cherchoit à l'éteindre entièrement dans la capitale, en présidant, pour sa part, aux égorgemens commandés à Fouquier par son comité (1),

(1) Ce misérable Collot-d'Herbois, qui appeloit *les massacres une transpiration du corps politique*, pourroit être peint par un seul trait; si l'on n'en avoit pas cent mille non moins féroces à lui reprocher. Parmi les soldats que l'on forçoit à fusiller les proscrits sur la place des Broteaux à Lyon, il s'en trouva un à qui l'idée qu'il alloit fusiller des frères, fit détourner

lorsqu'un certain Lamiral, son ancien favori, mais brouillé avec lui, depuis quelque tems, pour des motifs d'intérêt pécuniaire, tenta de l'assassiner le 4 prairial. Le tigre Collot étoit, à cette époque, un être si important, que cet événement fit beaucoup de bruit, excita beaucoup de rumeur et fixa sur lui l'attention particulière de la multitude. On regarda comme une faveur du ciel, que le comédien Collot, qui déjà commençoit à rivaliser de puissance avec *l'incorruptible* Robespierre, eût échappé aux coups que lui avoit portés son assassin; on ne se borna pas à lui donner des marques stériles de l'intérêt qu'il inspiroit. Un

---

la tête; Collot s'en aperçut, lui arracha son arme et lui dit, en fixant les victimes et en la déchargeant sur elles avec tranquillité, *voilà comme tire un républicain.* Ce monstre, mauvais histrion de profession et dans la plus profonde misère avant la révolution, n'avoit été si acharné à dépeupler Lyon, que parce qu'il avoit été autrefois hué et conspué dans cette ville, lorsqu'il y jouoit la comédie pour gagner du pain. *Inde mali labes.* Il rendit au centuple des coups de poignards pour des coups de sifflets.

homme aussi brave que généreux, nommé Geoffroy, avoit reçu deux coups de feu en volant à sa défense; la convention lui fit sur-le-champ une pension de 1500 livres; les honoraires des chirurgiens qui pansoient les blessures de ce Geoffroy, furent payés par le trésor national, et de plus, le bulletin de sa santé étoit lu, chaque jour, à l'ouverture des séances de l'assemblée. A ces soins rendus par la convention au défenseur de Collot, se joignirent des adresses de toutes les communes qui environnoient Paris, des adresses de beaucoup de sections de la capitale, qui venoient féliciter l'assemblée, de ce qu'un de ses membres les plus estimés avoit échappé au fer d'un assassin payé par les rois, pour anéantir les colonnes de la république: il n'en fallut pas davantage pour donner de l'ombrage à Robespierre, on ne parloit plus que de Collot, on ne félicitoit plus que Collot, on ne formoit des vœux que pour la conservation de Collot, les rois étoient ligués contre Collot; et, comme depuis le décret sur l'Être suprême, il étoit permis de parler de Dieu, il y avoit des communes qui

poussoient

poussoient la stupidité et la dépravation du bon sens, jusqu'à dire et à écrire à la convention, qu'elles reconnoissoient bien maintenant qu'il y avoit un Être suprême et que la conservation de Collot-d'Herbois en étoit une preuve. Robespierre donc, jaloux de ces honneurs, et craignant d'être bientôt éclipsé par un rival, que son assassinat avoit rendu si intéressant, imagina, pour partager l'encens qu'on lui prodiguoit, de se faire assassiner aussi, sans néanmoins qu'il y eût du risque pour sa personne, car le scélérat avoit toute la férocité du crime, sans aucune énergie.

Les sicaires dont il avoit grand soin de de se faire escorter depuis quelque tems, et qui étoient dévoués à ses fureurs, n'eussent pas manqué, en ramenant Robespierre chez lui, d'assommer, la nuit, quelqu'un dans les rues, de crier au meurtre et de dire qu'ils n'avoient tué cet individu que parce qu'il avoit voulu attenter à la vie du grand homme, si, quatre jours après l'assassinat de Collot-d'Herbois, une circonstance ne leur eût épar-

gné la peine de chercher plus long-tems une victime.

Une jeune fille qui, retirée dans le sein de sa famille, entendoit peut-être ses parens gémir sur les horreurs dont se souilloit Robespierre, exaltée sans doute par les imprécations secrètes que ce monstre inspiroit, se présenta à son domicile, demanda à lui parler; sur la réponse qu'on lui fit que Robespierre étoit absent, elle répliqua, avec humeur, qu'étant fonctionnaire public, il étoit fait pour répondre à tous ceux qui se présentoient chez lui. Elle avoit à peine achevé ces mots, que les nombreux satellites à moustaches, dont l'antichambre du tyran étoit toujours remplie, enveloppent cet enfant, et la conduisent à un comité révolutionnaire, en disant qu'elle a voulu assassiner Robespierre.

Il étoit possible que ce fût l'intention de cette jeune fille, qu'elle eût été gagnée, entrainée par l'exemple de Charlotte Corday, qui s'étoit fait un genre d'immortalité en frappant le tigre Marat; il étoit possible que Cécile Rénaud fût mue par le fa-

fatisme comme la première ; mais il se peut aussi, comme plusieurs le soutiennent encore aujourd'hui, que Cécile, abandonnée de Robespierre, dont on prétend qu'elle avoit été éprise, ait été sacrifiée par ce dernier qu'elle osa fatiguer de son amour et même menacer. Quoi qu'il en soit, nous ne garantissons point cette dernière assertion : cette jeune fille étoit peut-être aussi irréprochable, aussi pure dans ses mœurs, qu'éloignée du desir d'attenter aux jours de ce monstre. Elle n'avoit peut-être, en venant chez Robespierre, d'autre desir que de le voir, d'autre dessein que de savoir, comme elle le dit elle même dans son interrogatoire, comment étoit fait un tyran, qualification qu'elle entendoit sans doute prodiguer à cet homme dans l'intérieur de la maison de son père, à un homme qui faisoit d'ailleurs tant de bruit et que la seule curiosité l'entraînoit à voir. Elle avoit en outre deux frères qu'elle chérissoit, que la réquisition avoit enlevés à son vieux père, dont ces jeunes gens estimables faisoient le bonheur et la consolation ; en falloit-il plus pour exaspérer la tête d'une

jeune fille qui croyoit que ses frères ne se sacrifioient que pour un tyran, et qui étoit d'autant plus fondée à le croire, qu'à cette époque, on n'appeloit les soldats français que les soldats de Robespierre; ajoutez à cela qu'elle vivoit aussi avec deux tantes, ex-religieuses, qui, révoltées des impiétés qu'elles voyoient commettre, ne manquoient pas sans doute d'en témoigner leur indignation devant leur nièce. Il est douloureux que, sur un événement de cette nature, nous ne puissions fixer l'opinion du lecteur, mais nous ne pourrions le faire qu'aux dépeus de la vérité, et ce n'est pas notre intention. Il existe bien un procès-verbal qui constate l'interrogatoire de Cécile Renaud, mais ce procès-verbal, bien qu'il ait le cachet de la vérité, peut être falsifié, tronqué; ce sont des membres de comités révolutionnaires, dévoués à Robespierre, près desquels la jeune Renaud a d'abord été conduite; ce sont des fonctionnaires publics d'alors qui ont dressé ce procès-verbal, tous étoient aussi dévoués à Robespierre, auroient-ils osé y insérer quelque chose à sa charge? les satellites

qui avoient arrêté cette jeune fille, disoient hautement qu'elle avoit voulu assassiner Robespierre ; quel homme eût osé constater le contraire par écrit ? s'il s'en fût avisé, on l'eût assassiné lui-même. Quoi qu'il en soit, voici l'extrait de cet interrogatoire que nous livrons à la sagacité du lecteur.

Demande. Quel est votre nom, votre âge, votre profession, votre demeure ? *Réponse.* Je m'appelle Aimée-Cécile Renaud, âgée de 20 ans, demeurant chez mon père, marchand papetier, rue de la Lanterne, section de la Cité. *D.* Quel motif vous avoit amenée chez Robespierre ? *R.* Pour lui parler ? *D.* Quelle étoit l'affaire dont vous vouliez lui parler. *R.* C'est selon que je l'aurois trouvé. *D.* Quelqu'un vous a-t-il chargé de lui parler ? *R.* Non. *D.* Aviez-vous quelque mémoire à lui présenter ? *R.* Cela ne vous regarde pas. *D.* Connoissez-vous Robespierre ? *R.* Non, puisque je demandois à le connoître. *D.* Quel étoit votre motif ? *R.* Pour savoir s'il me convenoit. *D.* Expliquez-vous clairement sur ces mots, *pour savoir s'il me convenoit.* *R.* Je n'ai rien à répondre. *D.* N'avez-vous pas témoigné de l'humeur de ce qu'il n'étoit pas chez lui ? *R.* Oui. *D.* Connoissez-vous la rue de l'Estrapade ? *R.* Non. *D.* Avez-vous dit aux citoyens qui vous ont arrêtée chez le citoyen Robespierre, que vous verseriez tout votre sang

s'il le falloit pour avoir un roi ? *R.* Oui. *D.* Le soutenez-vous ? *R.* Oui. *D.* Quels sont les motifs qui vous déterminent à desirer un tyran ? *R.* Je desire un roi parce que j'en aime mieux un que cinquante mille tyrans, et je n'ai été chez Robespierre que pour voir comment étoit fait un tyran. *D.* Pourquoi êtes-vous munie d'un paquet de hardes. *R.* Parce que m'attendant bien à aller dans le lieu où je vais sûrement être conduite, j'étois bien aise d'avoir du linge blanc pour mon usage. *D.* De quel lieu entendez-vous parler ? *R.* De la prison ; pour aller de-là à la guillotine. *D.* Quel usage vous proposiez-vous de faire de deux couteaux qu'on a trouvés sur vous ? *R.* Aucun, n'ayant intention de faire mal à personne.

Cet interrogatoire, à qui l'on affecta de donner une grande publicité, fût-il vrai d'un bout à l'autre, ne prouvoit pas que Cécile Renault eût réellement voulu assassiner Robespierre ; mais il n'en falloit pas davantage pour vociférer par-tout que l'incorruptible avoit failli de tomber sous le poignard des rois, et pour justifier aux yeux du peuple, que Ladmiral, assassin de Collot, et Cécile Renaud, assassin de Robespierre, n'avoient été dirigés dans leur action que par les puissances couron-

nées, auxquelles les comités de gouvernement, et particulièrement Robespierre, se disoient toujours en butte. Ces mêmes comités trouvèrent à-propos de faire périr ces individus avec soixante autres, et notamment avec un homme d'un certain nom, le baron de Batz, qu'on qualifioit d'agent de conspirations émanées des puissances étrangères; tous ces individus, dont les trois quarts ne s'étoient jamais vus qu'au tribunal révolutionnaire, furent condamnés comme assassins de Robespierre et de Collot-d'Herbois, et conduits en chemises rouges au lieu du supplice. On ne mit pas deux heures à les juger en masse; de leur nombre étoit Hippolite-Montmorency Laval, jeune homme âgé de 26 ans, d'une phisionomie superbe, plein d'érudition et de talens; de leur nombre aussi étoient la femme Sainte-Amarante et sa fille Sartine, dont nous avons parlé plus haut, en disant que souvent les compagnons de table de Robespierre, payoient cher l'honneur qu'il leur faisoit de les admettre dans son intimité.

En effet, la femme Sainte-Amarante,

exécutée ainsi que sa fille, comme complices d'une conspiration ourdie par les puissances étrangères, pour assassiner Collot et Robespierre, ne durent leur mort qu'à une indiscrétion lâchée devant elles par ce dernier. Elles avoient dîné avec Robespierre, qui ayant bu plus que de coutume, se permit inconsidérément de laisser échapper quelques mots sur le projet qu'il avoit de faire périr un grand nombre de députés. Robespierre, étourdi par les fumées du vin, ne songeoit plus le lendemain à ce qu'il avoit dit la veille, lorsqu'un certain Trial, acteur du théâtre Italien, membre de son comité révolutionnaire, et par-dessus tout, grand ami du tyran, vint le trouver au chevet du lit, le gourmanda sur le propos qu'il avoit tenu, et lui fit remarquer que cette indiscrétion pouvoit le compromettre; Robespierre sentit toute la justesse de la réprimande, et demanda les noms de ceux qui avoient assisté à ce dîner; Trial les lui nomma; il les inscrivit sur un morceau de papier, et envoya cette liste à Fouquier-Tinville, avec ordre de faire arrêter

sur-le-champ, et promptement exécuter, les personnes dont il lui adressoit les noms; ce qui fut fait.

Le jour destiné à la célébration de la fête dédiée à l'Être suprême arrivé, Robespierre se trouvoit président de la convention; à l'exception de trois ou quatre députés, tous lui avoient donné leurs voix; il sembloit qu'il régnât dans la convention et dans les comités de gouvernement un accord unanime pour l'écrâser sous le poids de la gloire et de la puissance; cette conduite étoit très-politique, tant de la part du sénat qui se voyoit mutilé et menacé sans cesse par ce tyran, que de la part des membres des comités qui ne lui étoient pas vendus, et qui redoutoient son pouvoir: quand un homme est parvenu au dernier période de la puissance, il ne peut plus que décheoir. Nommer Robespierre président, pour qu'il fût le pontife de la fête de l'Éternel, c'étoit parer la victime de fleurs. Cette fête eut lieu, et fut célébrée avec une pompe extraordinaire; Robespierre sembloit être le Dieu à

qui cette cérémonie étoit consacrée : il se montroit à la multitude avec une complaisance, avec une affectation qui désignoient assez combien il aimoit à dominer au-dessus des autres ; isolé du reste des députés qui le suivoient à une certaine distance, il étoit charmé de faire voir combien il y avoit de disproportion entre eux et lui, il savouroit avec ivresse l'encens qui fumoit sur la montagne élévée à dessein, au milieu de la place dans laquelle se passoit la cérémonie; ce n'étoit point au ciel, c'étoit à lui que s'adressoient les vœux d'une multitude insensée. Mais si le peuple étoit égaré, les conventionnels ne partageoient pas cet enthousiasme ; au moment où ce monstre planoit sur eux dans toute la plénitude de sa gloire, ils formoient le projet salutaire de lui plonger au plutôt le poignard dans le cœur ; et l'un d'eux, Lecointre, fut si peu maître de l'indignation qui le transportoit, en voyant ce scélérat affecter la dictature avec si peu de ménagement, qu'au moment même, où encore sur son char de triomphe, il venoit de débiter un

discours en l'honneur de l'Être suprême, il lui dit très-haut : *J'aime la morale de ton discours, quant à toi, je te méprise.*

Assurément cette apostrophe étoit hardie, et dut faire pressentir au tyran le sort qui l'attendoit ; mais il dissimula sa haine, et se proposa d'envelopper Lecointre dans le massacre prochain qu'il méditoit.

Cependant, ses projets ultérieurs, qui n'étoient soupçonnés que par quelques individus, n'empêchoient pas qu'une classe nombreuse de citoyens honnêtes, qui n'étoient point encore incarcérés, ne crussent, qu'après une fête où l'on avoit prêché l'humanité, le système de la terreur alloit insensiblement se tempérer. Bercé de cette idée consolante, on s'endormit d'autant plus avec cette douce sérénité, qu'il avoit été défendu à toutes les autorités révolutionnaires de faire des arrestations ce jour-là, à tous les tribunaux et commissions révolutionnaires, de condamner à mort. Grand Dieu, que le réveil fut terrible!

C'étoit le 20 prairial, que la fête à l'Être suprême avoit eu lieu. Le 22, Couthon paroît à la tribune avec un code de

sang. Jamais Dracon n'imagina rien d'aussi infernal, jamais Marius et Sylla ne signèrent une proscription en masse aussi délirante. Ce n'étoit point assez de toutes les loix atroces déjà rendues, pour faire juguler tous les citoyens, il en falloit une encore plus expéditive. Couthon, après s'être plaint de ce qu'on donnoit aux accusés le tems de parler, de ce qu'on leur laissoit la faculté d'avoir des défenseurs; après avoir dit qu'on avoit eu tort d'en donner un à Louis XVI, que c'étoit une conspiration contre la liberté, que de laisser parler un homme prévenu de conspiration, proposa la loi suivante:

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de salut public, décrète ce qui suit:

ART. I. Il y aura au tribunal révolutionnaire un président et trois vices présidents, un accusateur public, quatre substituts et douze juges.

II. Les jurés seront au nombre de cinquante.

III. Ces diverses fonctions seront exercées par les citoyens dont les noms suivent. (Ces citoyens désignés par le comité de salut public pour exercer l'office en titre de *carnifex* à gages, et dont nous supprimons la nomenclature dégoutante, quoique tous ces scélérats obscurs aient bien mérité d'être

d'être signalés, étoient tirés tant de Paris que des départemens et présentoient le ramas le plus infect de tout ce que les cloaques révolutionnaires de la république pouvoient vomir de plus immonde).

IV. Le tribunal révolutionnaire est institué pour punir tous les ennemis du peuple.

V. Les ennemis du peuple sont ceux qui cherchent à anéantir la liberté soit par la force, soit par la ruse.

VI. Sont réputés ennemis du peuple ceux qui auront provoqué le rétablissement de la royauté, ou cherché à avilir ou dissoudre la représentation nationale et le gouvernement révolutionnaire et républicain dont elle est le centre:

Ceux qui auront trahi la république dans le commandement des places ou de l'armée, entretenu des intelligences avec les ennemis de la république, travaillé à faire manquer les approvisionnemens et le service des armées:

Ceux qui auront cherché à empêcher l'approvisionnement de Paris, ou à causer la disette dans la république:

Ceux qui auront secondé les projets des ennemis de la France, soit en favorisant la retraite ou l'impunité des conspirateurs et de l'aristocratie, soit en persécutant et calomniant le patriotisme, soit en corrompant les mandataires du peuple, *soit en abusant des principes de la*

révolution, des loix ou des mesures du gouvernement, par des applications fausses et perfides:

Ceux qui auront trompé le peuple, ou les représentans du peuple, pour les induire à des démarches contraires aux intérêts de la liberté:

Ceux qui auront cherché à inspirer le découragement pour favoriser les entreprises des tyrans ligués contre la république:

Ceux qui auront répandu de fausses nouvelles pour diviser ou pour tromper le peuple:

Ceux qui auront cherché à égarer l'opinion et à empêcher l'instruction du peuple, à dépraver les mœurs et à corrompre la conscience publique, et altérer la pureté et l'énergie des principes révolutionnaires et républicains, ou à en arrêter les progrès, soit par des écrits contre-révolutionnaires et insidieux, soit par toute autre machination:

Les fournisseurs de mauvaise foi qui compromettent le salut de la république, les dilapidateurs de la fortune publique:

Ceux qui, étant chargés de fonctions publiques, en abusent pour servir les ennemis de la révolution, pour vexer les patriotes, pour opprimer le peuple:

Enfin tous ceux qui sont désignés dans les loix précédentes, relatives à la punition des conspirateurs et des contre-révolutionnaires, et qui par quelque moyen que ce soit, et de quelques

dehors qu'ils se soient couverts, auront attenté à la liberté, à l'unité, à la sûreté de la république, ou travaillé à en empêcher l'affermissement.

VII. La peine portée contre tous ces délits, dont la connoissance appartient au tribunal révolutionnaire, est la mort.

VIII. *La preuve nécessaire* pour condamner les ennemis du peuple, *est* toute espèce de document soit matériel, soit moral, soit verbal, soit écrit, QUI PEUT NATURELLEMENT OBTENIR L'ASSENTIMENT DE TOUT ESPRIT JUSTE ET RAISONNABLE. *La règle des jugemens est* la conscience des jurés éclairés par l'amour de la patrie; *leur but*, le triomphe de la république et la ruine de ses ennemis, *la procédure*, les moyens simples que le bon sens indique pour parvenir à la connoissance de la vérité dans les formes que la loi détermine.

IX. Tout citoyen a le droit de saisir et de traduire devant les magistrats, les conspirateurs et les contre-révolutionnaires. Il est tenu de les dénoncer dès qu'il les connoît.

X. Nul ne pourra traduire personne au tribunal révolutionnaire, si ce n'est la convention nationale, le comité de salut public, le comité de sûreté générale, les représentans du peuple, les commissaires de la convention et l'accusateur public.

XI. La loi donne pour défenseurs aux patriotes

calomniés, des jurés patriotes; elle n'en accorde point aux conspirateurs.

XII. L'accusateur public ne pourra, de son autorité privée, renvoyer un prévenu adressé au tribunal, ou qu'il y aura fait traduire lui-même, dans le cas où il n'y auroit pas nature à une accusation devant le tribunal. Il en fera un rapport écrit et motivé à la chambre du conseil qui prononcera. Mais aucun prévenu ne pourra être mis hors de jugement, avant que la décision de la chambre n'ait été communiquée au comité de salut public qui l'examinera.

On se rappelle que la convention, courbée depuis long-tems sous le joug des comités, n'osoit plus discuter les loix, qui toutes étoient reçues et adoptées par acclamation; celle-ci parut à l'assemblée le comble de l'horreur, et plusieurs membres qui sentoient bien qu'ils n'avoient plus qu'à périr, osèrent enfin faire entendre quelques murmures; ces plaintes, à la vérité, ces représentations étoient étouffées; ils n'osèrent pas donner à l'indignation dont ils étoient transportés, l'élan qu'elle devoit avoir naturellement; mais au moins plusieurs osèrent se prononcer contre cette table de proscription générale, et ce fut beaucoup; un pre-

mier cri de désespoir commençant à s'échapper, étoit un signe de rébellion, une preuve d'insurrection contre les scélérats qui gouvernoient, et du moment que l'on osoit, les comités de gouvernement durent se sentir perdus.

Que l'on pèse attentivement cette monstrueuse nomenclature de coupables, que l'on examine combien de corollaires s'échappoient des points cardinaux établis par cette horrible loi, et l'on sera convaincu que la faulx de la mort planoit indistinctement sur toutes les têtes. Parmi les nombreuses victimes que frappoient journellement les assassins patentés aux gages de Fouquier-Tinville, il s'en trouvoit, parfois, une ou deux (*rari nantes in gurgite vasto*) qui échappoient, comme par miracle, au carnage commandé par ce tribunal révolutionnaire; eh bien, d'après cette loi, ce tribunal peut juguler à son aise, mais il ne lui reste pas la faculté de mettre un seul individu en liberté, il faut que cet individu, en sortant d'être acquitté par des bourreaux, retombe dans les serres du comité de salut public. Il faut que

chacun dénonce, ou s'expose à être dénoncé soi-même. Plus de conseils à un accusé, plus de faits matériels pour établir un corps de délit, c'est sur la figure que vous portez, qu'on doit vous juger, et le défenseur que l'on vous donne pour vous protéger, c'est l'assassin qu'on a payé pour vous poignarder : c'est bien le cas de dire, la France divisée alors en deux classes, n'offroit plus que des assassins d'une part, et que des cadavres de l'autre.

Couthon avoit à peine lu le dernier article de cette loi, que *Ruamps* s'écria : que si elle passoit sans être discutée, il ne resteroit plus aux députés qu'à se brûler la cervelle. Sur cette exclamation hardie, un des membres du comité de salut public, l'astucieux et insolent Barrère, étonné de cette résistance imprévue, demande avec hauteur, si l'ajournement réclamé par Ruamps, est un ajournement indéfini. « Non, s'écrie Lecointre de Versailles, nous ne demandons que deux jours ». Robespierre étouffant de rage, et pressentant les suites que pouvoit avoir une pareille liberté de parler qu'osoient s'arroger les députés, monte à la tribune, et quittant son air

mieleux, s'écrie : « Que bien que la liberté de demander un ajournement soit incontestable, quoiqu'on le couvre de motifs spécieux peut-être, cependant cette demande compromet évidemment le salut de la patrie ; il ajoute : que l'on examine cette loi, au premier aspect on verra qu'elle ne renferme aucune disposition qui ne fût adoptée d'avance par tous les amis de la liberté ; qu'il n'y a pas un article qui ne soit fondé sur la justice et la raison. Citoyens, continue-t-il, en adressant la parole aux députés, on veut vous diviser, on veut vous épouvanter ; eh bien ! qu'on sache donc que c'est nous qui avons défendu une partie de cette assemblée (le reste de la Gironde) contre les poignards que quelques hommes animés d'un faux zèle (quelques Montagnards) vouloient aiguiser contre vous. Nous nous exposons aux assassins particuliers, pour poursuivre les assassins publics. Nous voulons bien mourir, mais nous voulons que la patrie et la convention soient sauvées ».

Il n'y avoit rien de plus perfide que ce discours ; Robespierre armoit le Marais ou

le reste de la Gironde contre la Montagne, il vouloit les diviser pour les écrâser ensuite d'un seul coup ; quelle terreur ces paroles funestes ne durent-elles pas jeter de nouveau dans la convention ? Bourdon de l'Oise, qui étoit contre la nouvelle loi, ne se tient pas pour battu, il insiste pour l'ajournement. Robespierre de son côté, insiste pour qu'elle soit admise sur-le-champ, et pour appuyer sa prétention, il dit que, depuis long-tems, la convention ne discute plus les loix, parce qu'elle n'est plus asservie à l'empire des factions, que d'ailleurs, celle présentée par Couthon, n'est ni plus compliquée, ni plus obscure que celles que le comité de salut public a antérieurement proposées pour le salut de la patrie. Robespierre l'emporte, la loi passe à l'unanimité.

Bien que Robespierre et son comité eussent triomphé ce jour-là, la lutte n'étoit pas définitivement terminée, et le lendemain on revient sur ce qui s'étoit passé la veille. — *Bourdon de l'Oise.* Malgré l'aigreur qui s'est mêlée hier à la discussion qui a eu lieu au sujet du décret *salutaire*

(qu'on juge par ce mot, de l'effroi qu'inspiroient les tyrans, et quels détours il falloit employer pour les combattre) que nous avons rendu relativement au tribunal révolutionnaire, il faut en revenir aux principes. Je demande, qu'en explication du dixième article, nous déclarions formellement que ni les comités, ni les représentans en mission, ni l'accusateur public, ne puissent traduire un député au tribunal révolutionnaire, sans un décret préalable. — *Merlin de Douai.* Je demande la question préalable, mais avec un considérant ainsi conçu : « La convention nationale, sur la proposition d'un membre, tendante à ce qu'il soit décrété que par le décret d'hier, concernant le tribunal révolutionnaire, elle n'a pas entendu déroger aux loix qui défendent de traduire au tribunal révolutionnaire aucun représentant du peuple, sans qu'au préalable il ait été rendu un décret d'accusation contre lui ; considérant que le droit exclusif de la représentation nationale de décréter ses membres d'accusation, et de les faire mettre en ju-

gement, est un droit inaliénable, décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer ».

La question préalable et le considérant sont adoptés ; mais de quoi servoit cette précaution ? on a vu dans l'affaire de Danton, comment les comités de gouvernement avoient respecté cette prérogative sacrée du corps représentatif. Cependant, quelques députés osent encore élever la voix. L'un des articles, dit *Charles-Lacroix*, met au rang des crimes de contre-révolution la dépravation des mœurs ; je demande que ces mots soient expliqués par un décret précis, afin qu'on ne traduise pas au tribunal révolutionnaire des citoyens qui, en société ou même sur un théâtre auroient dit quelques plaisanteries. — *Malarmé*. Moi je demande ce que Couthon et ce que la loi proposée ont voulu dire par ces expressions : *La loi accorde pour défenseurs, aux patriotes accusés, des jurés patriotes, elle n'en donne aucun aux conspirateurs ?* Je demande que le comité veuille bien nous dire ce qu'il entend aujourd'hui par ces mots *conspi-*

rateurs, défenseurs et jurés patriotes ? »

Le coup étoit à bout portant : *le sycophante Couthon* prend la parole : « Toutes ces propositions, dit-il, ne permettent plus au comité de garder le silence ; on nous accuse d'avoir voulu nous réserver le privilége de traduire, de notre autorité privée, les députés au tribunal révolutionnaire ; quelle absurde et atroce calomnie ! On nous accuse de vouloir usurper la domination, nous qui abhorrons l'idée seule d'une autre domination que celle du peuple ! Eh ! quels seroient donc aujourd'hui les scélérats assez insensés pour prétendre à une puissance individuelle ? s'il en existoit dans le comité, croyez que ce ne seroit pas vous qui auriez l'honneur d'en faire justice. Je ne prétends pas faire révoquer le décret rendu hier, mais le *considérant* qui le précède est offensant pour le comité de salut public. Aujourd'hui encore on fait une chicane sur un mot, on demande ce que c'est que *dépraver les mœurs* ; on craint les abus : eh ! les jurés n'ont-ils pas une conscience ? Je demande que vous frappiez toutes ces propositions

du juste dédain qu'elles méritent. — *Bourdon de l'Oise.* Eh quoi ! veut-on nous faire un crime de nos inquiétudes, peut-être mal placées ? qu'ils sachent les comités de gouvernement, que s'ils sont patriotes, nous le sommes comme eux. J'estime Couthon, j'estime le comité de salut public, mais j'estime aussi l'inébranlable Montagne qui a sauvé la liberté. — *Robespierre.* Ce n'est pas par d'éternelles rétractations, ce n'est pas par des discours qui, sous les apparences de l'accord et du patriotisme, concourant au système si souvent interrompu et si souvent repris, de diviser la représentation nationale, que l'on peut justifier ses démarches ; étoit-ce bien le moment de demander ce que c'est que dépraver les mœurs, quand les plaies faites à la morale publique par les Chabot, les Hébert, les Danton, les Lacroix saignent encore ? Le préopinant a cherché, dans la discussion, à séparer le comité, de la Montagne. *C'est une intrigue qu'il faut étouffer dans sa naissance* : Oui, montagnards, vous serez toujours le boulevard inébranlable de la liberté publique, mais vous n'avez

n'avez rien de commun avec les intrigans et les pervers, quels qu'ils soient, avec ces méprisables hypocrites qui veulent se faire chefs de parti. — *Bourdon de l'Oise.* Je n'ai jamais voulu me faire chef de parti ; je demande que l'on prouve ce qu'on avance ; on dit assez clairement que je suis un scélérat. — *Robespierre.* Je n'ai pas nommé Bourdon, malheur à qui se nomme lui-même. — *Bourdon de l'Oise.* Je défie Robespierre de prouver que..... — *Robespierre.* Mais s'il veut se reconnoître au portrait que l'on m'a forcé de vous tracer, il n'est pas en mon pouvoir de l'en empêcher ; il faut dire ici un trait qui prouve que tout ce que nous avons dit n'est pas chimérique ».

Ici Robespierre fait le narré d'une dispute qui avoit eu lieu depuis quelques jours entre Tallien et des couriers du comité de salut public que ce député avoit traités d'espions vendus aux comités de gouvernement. Tallien, sans chercher à se disculper, rétablit les faits dans leur exactitude et rectifie sans crainte et assez durement, les erreurs sciemment avancées par Robespierre sur cette circonstance.

Robespierre. Trois cents témoins ont vu et entendu ce que je rapporte ; vous devez juger maintenant, citoyens représentans, de quoi sont capables ceux qui soutiennent le crime et le mensonge; il est aisé de prononcer entre les assassins et les victimes.—*Billaud de Varennes.* La convention ne peut pas rester dans la position où l'impudeur atroce vient de la jeter. Tallien a menti impudemment ; je demande que la convention ouvre enfin les yeux sur les hommes qui veulent l'avilir et l'égarer. Ces paroles font trembler une partie de ceux qui s'étoient mis en avant, et Charles Lacroix retire lui-même la proposition qu'il avoit faite et demande l'ordre du jour sur l'interprétation de ces paroles : *dépraver les mœurs.*

Bien que d'après cette lutte, le décret n'en existât pas moins dans toute sa plénitude, le coup étoit porté, il n'y avoit plus à reculer. En vain Robespierre ne menaçoit qu'une partie de la Montagne ; comme cette partie ne se trouvoit pas totalement désignée, chacun trembloit pour soi. Robespierre et les comités de gouvernement

prolongèrent le moment de leur vengeance, ce fut ce qui les perdit ; ils donnèrent à la Montagne le tems de se rallier, de se parler, et dès-lors l'anéantissement de l'exécrable gouvernement fut juré ; au lieu que si ces scélérats, aussi expéditifs dans cette circonstance qu'ils l'avoient été dans les autres, eussent, dès le soir même, fait arrêter Bourdon, Tallien, Charles Lacroix et Ruamps, et les eussent placés sous la hache révolutionnaire, le 9 thermidor seroit peut-être encore à éclore, ou du moins eût été retardé de quelque tems, et le sang eût continué de couler.

Robespierre, qui étoit aussi lâche qu'il étoit sanguinaire, n'a su se décider que dans quelques momens importans ; s'il eût toujours eu de la hardiesse, peut-être aujourd'hui seroit-il tout-puissant ; mais, pour faire un grand coup, il falloit qu'il s'y prît de longue main et qu'il commençât par remporter une victoire sur lui-même avant que de remporter une victoire sur ses rivaux ; il étoit véritablement un nain politique, qui pouvoit avoir quelques vues, mais que cent mille circonstances avoient

servi, et qui se trouvoit au sommet de la roue de la fortune, parce que quand cette roue tourne, il faut bien qu'il y ait quelqu'un au faîte, comme il en est nécessairement qui sont précipités en bas.

A peine la loi proposée par Couthon fut-elle rendue, qu'elle fut mise à exécution avec toute l'atrocité qu'elle comportoit. Saint-Just avoit dit que la révolution ne pouvoit être comparée qu'à un coup de foudre ; sa comparaison fut exacte, du moment que cette loi fut parvenue au tribunal révolutionnaire. Fouquier et les siens mirent, dès ce moment, une activité beaucoup plus grande dans leurs boucheries journalières ; ils travailloient véritablement à la dépopulation avec un zèle infatigable ; la guillotine étoit en permanence ; le tribunal révolutionnaire condamnoit le jour et la nuit ; la hache mortuaire tomboit à coups précipités, et les têtes s'amonceloient dans des cuves d'où le sang s'écouloit ensuite dans un réservoir souterrein, pour que son abondance ne vînt pas faire une mare sous les pieds de ceux qui entouroient l'échafaud et se repaissoient de ce carnage abominable.

La mort n'étoit plus une peine, elle n'étoit plus un supplice, elle n'effrayoit plus : comme tous ceux qui étoient détenus dans les innombrables maisons de réclusion savoient qu'ils n'échapperoient pas au glaive assassin, c'étoit un bonheur, dans les cachots, quand on recevoit son acte d'accusation, quand on vous en tiroit pour vous conduire au tribunal, parce qu'on avoit moins long-tems à souffrir; ceux qui alloient à la mort disoient à ceux qui n'étoient point encore jugés : *Oh Dieu, que nous vous plaignons ! mais consolez-vous, votre tour viendra bientôt : adieu, amis, adieu, nous vous laissons plus à plaindre que nous.*

On a vanté les philosophes de l'antiquité, les héros de l'ancien tems qui sont morts avec résignation, avec un calme qui décéloit une grande ame; non, jamais ces philosophes et ces héros ne sont morts avec un courage égal à celui des victimes dont nous parlons; toutes alloient à la mort avec joie, le sourire sur les lèvres et souvent la plaisanterie à la bouche. On ne

pouvoit supporter la vie. La princesse de Monaco, parée de tous les charmes que peut départir la nature, belle comme la fleur qui vient de s'entr'ouvrir aux premiers rayons du jour, éprouve un frissonnement involontaire au moment où l'on vient la chercher pour monter sur l'échafaud; pour reculer ce fatal moment, elle se dit enceinte, un chirurgien, plus indulgent pour elle que d'autres chirurgiens qui avoient laissé périr des femmes véritablement grosses, prétend qu'elle est enceinte; on ramène mad^e. de Monaco dans sa prison, jusqu'à ce qu'elle ait mis au jour le fruit qu'elle porte dans son sein; mais, dès le lendemain, cette femme, fatiguée de l'existence, et peut-être réellement enceinte, écrit à Fouquier qu'elle n'est pas grosse, qu'elle a voulu le tromper pour reculer un moment sa mort, mais qu'elle s'en repent et qu'elle demande qu'on exécute le jugement qui la condamne à perdre la tête. Fouquier fait sur l'heure exécuter le jugement. Fouquier étoit toujours prêt à rendre ce service à quiconque le lui demandoit. Un jeune homme lui

écrit : *Vous avez fait périr mon ami, c'étoit le seul bien qui me restoit au monde; je ne me sens pas le courage de me donner la mort, voulez-vous avoir la bonté de me délivrer de la vie : je vous envoye mon adresse.* Fouquier le fait prendre et exécuter.

Pour *déblayer* (c'est l'expression de Barrère) pour déblayer le sol de la république de cette immensité de prétendus conspirateurs, dont il étoit surchargé, on trouva un moyen expéditif : comme ces conspirateurs étoient presque tous innocens, qu'on ne pouvoit pas perdre du tems à chercher ou à supposer un crime à chacun d'eux, on imagina de les accuser de conspirer dans leurs prisons ; personne n'étoit là pour contredire cet horrible mensonge ; d'ailleurs, qui donc eût osé dire que les bourreaux en avoient menti ? Bien sûrs de n'être point contrariés ni démentis dans leur infame assertion, les comités de gouvernement affirmèrent que les prisonniers se soulevoient dans les maisons de réclusion et qu'ils formoient le projet d'assassiner la représentation nationale et de renverser

le gouvernement républicain : dès-lors, sous le prétexte d'une conspiration, on tua tous les prisonniers d'une prison ; on mettoit même si peu de vergogne et de vraisemblance, dans le crime qu'on imputoit aux détenus d'une maison d'arrêt, que souvent on envoyoit à la mort, comme ayant conspiré dans une prison, tel homme qui avoit toujours été reclus dans une autre ; c'est même ce qui arriva au fils du célèbre Buffon. On le fit monter au tribunal révolutionnaire avec un grand nombre d'individus qui furent tous, ainsi que lui, condamnés à mort, pour avoir ourdi une conspiration dans les prisons du Luxembourg ; l'arrêt bannal prononcé, le jeune de Buffon dit qu'il a toujours été renfermé à Saint-Lazare et qu'on ne peut pas le condamner pour avoir conspiré au Luxembourg. *C'est égal*, lui dit Fouquier, *tu as toujours conspiré ;* et effectivement il fut exécuté avec les prétendus conspirateurs du Luxembourg.

Dans ces fournées, on réunissoit souvent les individus les plus opposés par les principes. Thouret marchoit à la mort

avec Despréménil, Chapellier avec la vieille duchesse de Grammont : des générations disparoissoient en un jour ; le respectable Malesherbes, âgé de quatre-vingt ans, périt avec sa sœur, sa fille, son gendre, la fille et le gendre de sa fille. La jeunesse et les grâces d'un sexe foible, au lieu d'attendrir les bourreaux, sembloient au contraire rallumer leur soif du sang. Quatorze jeunes filles furent condamnées à mort pour avoir assisté à un bal donné par le roi de Prusse, à Verdun, et lui avoir présenté des dragées ; elles avoient, en allant à l'échafaud, l'air de jeunes vierges qu'on a parées pour l'hyménée. Vingt paysanes, amenées du Poitou, entendirent leur sentence, sans faire paroître aucune émotion, à l'exception d'une d'entre elles qui allaitoit un jeune enfant : on le lui arracha au moment même qu'il suçoit une nourriture dont le bourreau alloit tarir la source : l'infortunée fit retentir les airs de cris perçans ; ce fut en vain, elle ne trouva de terme à ses déchiremens que dans le coup qui lui ôta la vie.

C'étoit peu pour les scélérats patentés,

qui égorgeoient juridiquement au tribunal révolutionnaire, que de frapper leurs victimes par milliers et sans le plus léger prétexte; souvent ils ajoutoient le sarcasme et la plaisanterie au coup de poignard qu'ils vous portoient. Une vieille femme sourde et aveugle, traduite devant ces bourreaux, ne savoit point où elle étoit, ni ce qu'on lui vouloit: on parvint à force de crier bien haut, à lui faire entendre qu'elle étoit devant un tribunal criminel, qui l'accusoit de conspiration: « Eh! comment aurois-je pu conspirer, s'écrie cette femme octogénaire, je suis *sourde. Vous l'entendez*, s'écrie un des juges assassins, *elle avoue son crime, elle a conspiré* SOURDEMENT. En prononçant un arrêt de mort contre un maître en fait d'armes, un autre juge dit à cet infortuné: « *Allons, pare cette botte-là* ».

Plus le tribunal révolutionnaire vuidoit les prisons, plus les prisons se remplissoient. Depuis la loi qui vouloit que les conspirateurs arrivassent à Paris, de tous les points de la république, les routes étoient encombrées de charriots chargés

de suspects, que l'on amenoit dans la capitale, des quatre coins de la France ; des femmes, des vieillards, des filles, des enfans chargés de chaînes, tel étoit le spectacle dont on étoit frappé sur les routes. La fatigue, les mauvais traitemens, le manque de subsistance, et plus que tout cela, la barbarie des conducteurs faisoient périr en chemin une partie des victimes ; celles qui échappoient, étoient, en arrivant à Paris, plongées dans des maisons d'arrêt, où alloient les prendre, pendant la nuit, des charriots couverts et cadenassés qui les transféroient dans les prisons de la Conciergerie, près de laquelle siégeoit le tribunal révolutionnaire, qui ne laissoit pas long-tems languir ces malheureux dévoués au supplice. Cependant beaucoup périrent dans les cachots, de douleur et de misère.

Mais c'est assez : oublions tant d'atrocités, pour nous soulager par quelques traits sublimes nés du sein de ces horreurs. Rome ancienne, ne sut point prononcer sur la moralité de l'action de Brutus envoyant son fils à la mort ; il fut indécis, chez elle, si ce père, surmontant les affections du

sang, fut un martyr de son amour pour la liberté, ou s'il ne fut qu'un monstre dévoré d'ambition ; il n'appartenoit qu'au règne de la terreur de déifier cet être amphibie et d'en faire un homme vertueux ; mais ce qui n'est pas douteux, c'est que, quel que soit le sentiment qui ait fait agir le farouche Brutus, la postérité lui préférera le sublime et vertueux Loiserol.

Loiserol et son fils étoient détenus dans la même prison ; un huissier de ces maisons infernales, un précurseur de la mort appelle Loiserol le fils, et lui remet son acte d'accusation ; quelque tems après, on vient le chercher, l'appeler de nouveau pour monter au tribunal révolutionnaire ; le père s'apperçoit que son fils s'est éloigné de la salle des détenus dans ce moment, et qu'il s'est absenté pour quelque chose ; il suit le guichetier, se présente au tribunal pour son fils, il est condamné comme tel et va subir la mort pour lui, sans détromper ses juges. Un frère fait le même sacrifice pour son frère. La femme du commandant de Longwi étoit dans la salle où le tribunal tenoit ses audiences, lorsque ces bourreaux condamnent

condamnent son mari, elle s'écrie aussitôt : *Vive le roi.* A ces mots, les juges la font monter sur le siége fatal, et au lieu d'attribuer cette action au désespoir qu'éprouvoit cette femme, en entendant l'arrêt de mort de son mari, ils la condamnent à perdre la tête avec lui : « C'est tout ce que je demandois, leur répondit-elle, en souriant ».

Rarement les victimes insultoient à ces juges féroces; quand les condamnés avoient entendu leur arrêt, ils saluoient ordinairement et remercioient leurs assassins. L'ancien greffier du parlement de Paris, nommé Isabeau, leur fit une superbe réponse. Comme le président du tribunal révolutionnaire lui demandoit, lors de son interrogatoire, s'il reconnoissoit la salle où il se trouvoit (cette salle étoit celle où le parlement avoit tenu ses audiences), Isabeau lui répondit : *Oui je la reconnois ; c'est ici où, naguère, la vertu jugeoit le crime ; et où le crime aujourd'hui égorge l'innocence.* Le comte d'Estaing, patriote dès le principe de la révolution, et qui s'étoit distingué dans la guerre contre les An-

glais, comparoissant devant ce tribunal atroce, et interrogé sur son nom, se contenta de répliquer : *Il est assez connu ; quand vous m'aurez fait trancher la tête, envoyez-la aux Anglais, ils ne la méconnoîtront pas et vous la paieront cher.*

Par les massacres, journellement établis par l'accusateur public, le président, les juges et les jurés du tribunal révolutionnaire, on voit assez quelle étoit la férocité de tous ces monstres ; on pourroit placer ici la liste de tous ces scélerats, pour les vouer à l'exécration publique, mais il nous suffira d'en faire connoître un plus particulièrement et d'après lequel on pourra les juger tous. C'étoit un nommé Payan, sorti des contrées méridionales de la France, que Robespierre connoissoit pour un homme digne de le seconder, et qui jouera tout à l'heure un rôle plus important, parce que le comité de salut public, après la mort d'Hébert et de Chaumette, le tira du tribunal révolutionnaire, pour en faire un agent national près de la commune de Paris.

Voici comme ce Payan écrivoit à un cer-

tain *Roman-Fonrousa*, devenu membre de la commission populaire d'Orange, et qui conservoit quelque scrupule dans les fonctions de sa place.

Payan, ex-juré au tribunal révolutionnaire et maintenant agent national près la commune de Paris, à Roman Fonrousa, juge de la commission populaire d'Orange. « J'ai été long-tems, mon cher ami, membre du tribunal révolutionnaire, et je crois te devoir, à ce titre, quelques observations sur la conduite des juges ou des jurés. Il est bon de t'observer d'abord, que les commissions chargées de punir les conspirateurs, n'ont absolument aucun rapport avec les tribunaux de l'ancien régime, ni même avec ceux du nouveau. *Il ne doit y exister aucune forme ;* la conscience du juge est là, et les remplace. Il ne s'agit point de savoir si l'accusé a été interrogé de telle ou telle manière, s'il a été entendu paisiblement et long-tems lors de sa justification, il s'agit seulement de savoir s'il est coupable. En un mot, ces commissions sont des commissions révolutionnaires, c'est-à-dire, des tribunaux qui doivent aller au fait et frapper sans pitié les conspirateurs : elles doivent être aussi des tribunaux *politiques* : elles doivent se rappeler que tous les hommes qui n'ont pas été pour la révolution ont été pour cela même contre elle, puisqu'ils n'ont rien fait pour la patrie. Dans une place de ce genre, *la sensibilité individuelle*

doit cesser ; elle doit prendre un caractère plus grand, plus auguste ; elle doit s'étendre à la république. Tout homme qui échappe à la justice nationale est un scélérat qui fera un jour périr des républicains que vous devez sauver. On répète sans cesse aux juges, *prenez garde, sauvez l'innocence ;* et moi je leur dis, *au nom de la patrie, tremblez de sauver un coupable.*

Dans la position où tu te trouves, je soutiens qu'il est impossible, avec la plus grande sévérité, que tu condamnes jamais un patriote. Le tribunal est entouré d'hommes probes, de citoyens du pays même, et la démarcation est tellement établie entre les amis de l'humanité et ses ennemis, que tu ne frapperas jamais que ses ennemis. Je t'en conjure au nom de la république, au nom de l'amitié que je t'ai vouée, je t'en conjurerois au nom de ton intérêt particulier lui-même, si l'on devoit en parler lorsqu'il s'agit de l'intérêt général : laisse des formes étrangères à ta place, n'aies de l'humanité que pour ta patrie, marches d'un pas égal avec tes collègues. *Fauvetty* sait l'impulsion qu'il faut donner au tribunal, il a acquis l'estime et l'amitié de tous les républicains. On applaudit toujours à sa justice, et les aristocrates seuls dont il détruisoit les partisans, lui reprochèrent sa rigueur. Il n'y a point de milieu, il faut être totalement révolutionnaire, ou renoncer à la liberté. Les demi-mesures ne sont que des palliatifs qui augmentent sourdement

les maux de la république. Tu as une grande mission à remplir, *oublie que la nature te fit homme et sensible.* Rappele-toi que ta patrie t'a fait juge de ses ennemis. Elle élèvera un jour sa voix contre toi, si tu as épargné un seul conspirateur, et dans les commissions populaires, l'humanité individuelle, la modération qui prend le voile de la justice, est un crime. Je n'ai vu dans ces genres de tribunaux que deux sortes d'hommes, les uns qui trahissoient les intérêts de la liberté, et les autres qui vouloient la faire triompher. Tous ceux qui prétendoient être plus sages et plus justes que leurs collègues, étoient des conspirateurs adroits, ou des hommes trompés, indignes de la république. Choisis entre l'amour du peuple et sa haîne. Si tu n'as pas la force et la fermeté nécessaires pour punir des conspirateurs, la nature ne t'a pas destiné à être libre; tu sens, mon ami, que ces réflexions me sont inspirées par l'amour de la patrie et par l'estime que j'ai conçue de toi; elles sont jetées à la hâte sur le papier, mais elles sont bonnes. Lis-les sans cesse et sur-tout avant le jugement des scélérats que vous avez à frapper ».

Cette lettre suffit pour donner une idée de l'agent national Payan, et prouver qu'il étoit à la hauteur des principes professés par les comités de gouvernement et particulièrement par son patron Robespierre.

Le peu de tems qu'il passa à la commune, après la chûte de Chaumette et d'Hébert, jusqu'à celle de Robespierre, fut employé à propager les principes du tyran et à lui faire des partisans. Vil instrument des atrocités sanglantes des oppresseurs de la France, sa tâche, à la commune, étoit sur-tout de célébrer, comme un bienfait, le gouvernement révolutionnaire, de préparer l'esprit du peuple aux exécutions sanguinaires qui convenoient aux vues des scélérats qui règnoient, et d'applanir, à *l'incorruptible*, le chemin de la dictature. Semblable à son maître, il avoit adopté le langage de l'hypocrisie la plus perverse; à l'entendre, dans ses réquisitoires, la France n'avoit jamais eu un gouvernement plus juste et plus humain; tout avoit été remis dans l'ordre; la république entière étoit un temple consacré à la justice et à la probité; jamais la divinité n'y avoit eu un culte plus pur, ni reçu des hommages plus dignes d'elle.

« Autrefois, (disoit-il, dans un discours prononcé dans le temple qu'on appeloit alors le *Temple de la raison*) au-

trefois l'esprit public étoit anéanti, le despotisme avilissoit tout, détruisoit tout; on voyoit le brigandage uni avec le pouvoir; tous les principes du gouvernement étoient corrompus, les caprices du despote tenoient lieu de toutes les loix; la tyrannie exercée à l'ombre de la justice, enlevoit aux tribunaux leur énergie et aux particuliers leur liberté; il falloit une révolution aussi étonnante que la nôtre, pour parvenir à une résurrection morale et perdre jusqu'au souvenir de nos mœurs ridicules et barbares. Les méchans se rapprochent pour conspirer contre nous, unissons-nous tous pour nous insurger contre le vice. Nous avons battu les tyrans, détruisons la tyrannie des hommes corrompus! Nous avons conquis la liberté, rappelons-nous que les vertus en sont les conservatrices, et que tout partisan du vice, est l'ennemi de la république ».

Peut-on sans, indignation, entendre un tel langage sortir de la bouche d'un pareil scélérat. Si le succès eût couronné l'ambition de Robespierre, il n'y a pas de doute que Payan n'eût joué un grand rôle sous

sa dictature ; il régnoit entre ces deux personnages une intimité et une confiance parfaites. Robespierre avoit même une très-grande déférence pour le génie malfaisant de Payan ; c'est d'après les notes de ce dernier, que le tribunal révolutionnaire d'Orange, son pays natal, fut organisé. Voici la manière dont il en dressa le plan.

Neuf ou dix mille prévenus à mettre en jugement. Impossibilité de les transférer à Paris, puisque cette translation exigeroit, dans une distance de deux cents lieues, une armée pour escorte. Inconvénient de déplacer trente mille citoyens au moins, voilà les motifs de l'établissement.

Quant à l'organisation, on propose les articles suivans :

1°. *Créer un tribunal révolutionnaire qui siégera à Orange, à l'effet de juger les contre-révolutionnaires du département de Vaucluse et ceux des Bouches-du-Rhône.* 2°. *Le composer d'un accusateur public et de six juges.* 3°. *L'autoriser à se diviser en deux sections en cas de surcharge de travail.* 4°. *Il jugera révolutionnairement sans instruction écrite* ET SANS ASSISTANCE DE JURÉS. 5°. *Nommer pour le composer* FAUVETTY, *etc. etc.*

On envoya les individus qu'avoit nommés Payan, et peu de jours après ce Fau-

vetty lui écrivoit : « Enfin, mon cher Payan, nous allons ; nous avons plus fait dans les six premiers jours de notre activité, que n'a fait, dans six mois, le tribunal révolutionnaire de Nîmes ; nous avons rendu cent-quatre-vingt-dix-sept jugemens dans dix-huit jours ; je te promets que nous mettrons ici *la probité à l'ordre du jour* ».

Ainsi, et particulièrement depuis la loi du 22 prairial, la mort planoit sur toute la France, sans trouver aucune espèce de résistance. On avoit la force de mourir, et l'on n'avoit pas celle de résister à ses bourreaux; cet amalgame d'héroïsme et de lâcheté, seroit incompréhensible pour quiconque n'en auroit pas été le témoin. Il est vrai que le système de délation étoit si bien organisé, sur tous les coins et recoins de la république, que personne n'osoit ouvrir la bouche, ni communiquer ses craintes ou sa fureur à son voisin, dans l'appréhension d'être dénoncé par lui ; et cette terreur universelle ne fut pas le moindre des leviers qu'employèrent les égorgeurs des comités de gouvernement, pour

mouvoir toute la France à leur gré et la mutiler par parcelles. Le même système de délation qui pesoit dans l'intérieur de la république sur tous les citoyens, pesoit également aux frontières sur tous les officiers de nos armées : la vie leur étoit à charge, sur-tout aux officiers supérieurs qui, voyant chaque jour tomber les têtes de leurs anciens amis, sous la hache révolutionnaire, ne cherchoient plus que la mort dans les combats. Quant aux soldats, ils furent plus heureux que nous sous le règne de la terreur; quels qu'aient été leurs maux, leurs privations, leurs souffrances dans ces tems désastreux, ils n'ont point été torturés par les angoisses qui déchiroient les citoyens dans l'intérieur. Ils n'avoient que l'ennemi à combattre, et ils étoient Français; ils ignoroient les abominations qui se commettoient dans leur patrie; on ne leur laissoit parvenir qu'un imprimé mensonger, fabriqué par ordre des comités de gouvernement, un imprimé qui les mettoit si peu au courant des choses, que beaucoup d'entre eux, après le 9 thermidor, rentrant un moment

dans leurs foyers, pour embrasser leurs parens, ne trouvèrent plus ni pères, ni mères, ni amis; pendant que ces braves versoient leur sang aux frontières pour le soutien de la liberté, les tyrans des comités, avoient, au nom de cette même liberté, fait disparoître leur famille du nombre des vivans.

Depuis la fête à l'Être suprême, et la loi *Couthon* qui l'avoit couronnée, que faisoient cependant ces comités de gouvernement, que faisoit Robespierre, que faisoit la convention ? La convention, Robespierre et les comités de gouvernement, avoient tous un intérêt différent, marchoient tous à un but opposé; et tous étoient frappés de la terreur la plus profonde : Robespierre vouloit à lui seul écraser les comités de gouvernement et la convention, pour établir *une puissance* UNE, dont il étoit le type. Les comités vouloient écraser la convention qui les gênoit encore, et Robespierre qui les offusquoit; et la convention froissée entre ces assassins, qui lui mettoient le poignard sur la gorge, de quelque côté qu'elle se

retournât, ne cherchoit, à l'exception de quelques zélés Montagnards qu'elle renfermoit dans son sein, qu'à se tirer des serres de ces vautours, ou à périr par un coup d'éclat.

Étoit-ce pour flatter Robespierre, dont le plan d'élévation lui étoit connu ? étoit-ce au contraire pour lui tracer un plan, que quelque tems avant le 9 thermidor, Payan écrivoit à *l'incorruptible* : qu'il falloit qu'il se dépêchât de renverser Bourdon et ses complices ; qu'il falloit qu'il fît périr tous les journalistes qui avoient eu la malveillance ou la lâcheté, lors de la discussion sur la fameuse loi du 22 prairial, de ne pas prendre la défense du tribunal révolutionnaire, de ne pas parler contre Ruamps, Tallien et autres, dans la crainte, en combattant les membres de la convention, de paroître attaquer la représentation nationale ? « Apprenez à tous les citoyens de la France, continuoit Payan, en écrivant au nouveau Cromwel, qu'une mort infâme attend tous ceux qui s'opposeront au gouvernement ; qu'ils tremblent ! que les suggéreurs de rapports fassent des

réflexions

réflexions salutaires, et que le comité de salut public, acquierre, s'il est possible, et plus de force, et plus d'importance, et plus d'autorité; qu'il emploie *toute la masse* du pouvoir qu'on lui confie, au salut de la république; *augmentons, augmentons cette masse, pour qu'elle écrase plus facilement.* Toute l'autorité que nous gardons est inutile à la patrie, qu'elle aille se vivifier, *s'utiliser* au centre du gouvernement. Vous ne pouvez pas choisir de moment plus favorable pour frapper tous les conspirateurs; on sait que toutes nos victoires sont le fruit de vos travaux. Voulez-vous atterrer en même tems tous les malveillans et *les députés ?* remportez de grandes victoires dans l'intérieur; faites un rapport qui frappe à-la-fois toutes les conspirations; décrétez des mesures salutaires pour les journaux; que les fonctionnaires publics responsables, puisqu'ils sont les ministres de la morale, soient dirigés par vous : qu'ils servent à *centraliser*, à uniformiser l'opinion publique, c'est-à-dire le gouvernement moral, car vous n'avez encore centralisé que le gouverne-

ment *physique*, il faut que tous vous aient en vue. Faites, je vous le répète, un rapport vaste qui embrasse tous les conspirateurs, qui montre *toutes les conspirations réunies en une seule :* que l'on y voie des *Fayétistes*, des *Royalistes*, des *Fédéralistes*, des *Hébertistes*, des *Dantonistes* et des *Bourdons de l'Oise. Travaillez en grand* ».

Payan, en écrivant de la sorte à Robespierre, le prioit de brûler sa lettre ; soit, nous le répétons, qu'elle fût conforme au plan que ce dernier s'étoit tracé, soit qu'il voulût la méditer, au contraire Robespierre la trouva trop précieuse pour la livrer aux flammes. Depuis long-tems, en effet, Robespierre songeant à centraliser l'autorité en lui seul, cherchant à abattre les comités, après avoir abattu la convention ; depuis long-tems, disons-nous, Robespierre avoit proposé aux comités de salut public et de sûreté générale réunis, de suspendre les séances de l'assemblée, et de dissoudre insensiblement la représentation nationale ; il avoit éprouvé de la résistance dans ce projet, de

la part des comités de gouvernement, qui déjà ne soupçonnoient que trop ses vues ambitieuses. Les membres qui composoient ces comités de gouvernement, n'avoient une force si prépondérante, que par l'existence de la convention, qui paroissoit leur avoir délégué toute sa puissance, mais aucun d'eux n'étoit connu, idolâtré, adoré dans les départemens comme Robespierre, qui seul y avoit une influence terrible, qui paroissoit composer à lui seul tout le comité de salut public, tout le comité de sûreté générale, en sorte que ces comités sentirent bien que la convention, au nom de laquelle ils trouvoient bon de régner, une fois abattue, il ne seroit pas difficile à Robespierre, vu son immense popularité, de les abattre à leur tour.

Robespierre ayant échoué de ce côté, essaya de lutter seul, et contre les comités, et contre la convention; il cessa de se rendre aux séances du comité de salut public, toute-fois en y laissant pour espions, Lebas, Couthon et Saint-Just, ses affidés, qui lui rendoient un compte exact de tout

ce qui s'y passoit. C'est ici le cas de remarquer que, si Robespierre, qui par goût, ou pour l'exécution de ses desseins, faisoit verser tant de sang, a été accusé dans un tems, d'avoir lui seul dressé les listes de proscription, et commandé à Fouquier tous les massacres du tribunal révolutionnaire, cette accusation n'est pas entièrement conforme à la vérité ; car il est bon de dire, que, pendant le mois qu'il cessa d'aller au comité de salut public, ce comité fit mettre en jugement et exécuter plus de citoyens, dans cet intervalle, qu'on en avoit mis à mort dans les deux mois précédens.

Cependant, Robespierre, après cette rupture ouverte avec ses collègues du comité de salut public, n'en conservoit pas moins une portion majeure de l'autorité que s'étoit arrogée ce comité, et faisant passer, soit par lui-même ou par les siens, des projets de décret à la convention, ne daignoit pas les communiquer aux autres membres des comités de gouvernement ; entouré de ses créatures, il travailloit à

mettre à exécution les *maximes* suivantes, qu'après sa mort l'on trouva chez lui écrites de sa main.

Il faut une volonté une. Les dangers intérieurs viennent des bourgeois. POUR VAINCRE LES BOURGEOIS, *il faut rallier le peuple. Il faut que les* SANS-CULOTTES *soient payés et restent dans les villes. Il faut leur procurer des armes,* LES COLÉRER *et que l'insurrection s'étende de proche en proche sur le même plan. Il faut proscrire les écrivains comme les plus dangereux ennemis de la patrie; punir surtout* LES DÉPUTÉS *et les administrations coupables. Si les députés sont renvoyés chez eux, la république est perdue, ils continueront d'égarer leurs départemens.*

D'après ces lignes, tracées de la main du tyran, il ne reste plus de doute sur le projet qu'il avoit d'anéantir tous les riches pour consolider sa puissance, en faisant passer une partie de leur fortune dans les mains de ceux qui n'en avoient pas; cette mutation des propriétés étoit un des ressorts les plus puissans de son pouvoir, puisqu'il attachoit à son char tous ceux qui n'avoient rien et qu'il promettoit d'enrichir: il ne reste plus de doutes sur le projet qu'il avoit de faire périr tous les députés; ce projet étoit aussi hardi de sa

nant à son idée première, il trouva plus opportun de frapper d'un seul coup la

---

Il ne figura jamais dans les deux assemblées, que comme partisan de d'Orléans, avec qui il étoit étroitement lié.

Delmas est un ci-devant noble, intrigant taré. Il étoit coalisé avec la Gironde et intimement lié avec *Lacroix*. Ce ne peut être que par un revirement d'intrigue qu'il a paru se déclarer pour la Montagne dans l'affaire de *Marat*, dont il avoit été le persécuteur. Il s'est depuis intimement coalisé avec *Danton*; c'est lui qui, au tems de l'accusation portée contre ce dernier et ses complices, lutta scandaleusement contre le comité de salut public.

Thuriot ne fut jamais qu'un partisan de d'Orléans. Son silence depuis la chûte de Danton et depuis son expulsion des jacobins, contraste avec son bavardage éternel avant cette époque. Il se borne à intriguer sourdement. C'est lui qui le premier fit une tentative pour arrêter le mouvement révolutionnaire, en prêchant l'indulgence sous le nom de morale, lorsqu'on porta les premiers coups à l'aristocratie. Il cabala d'une manière visible pour armer la convention nationale contre le comité de salut public, lorsque ce comité fit le rapport contre Danton, Chabot et autres.

Bourdon-de-l'Oise s'est couvert de crimes

généralité de la représentation nationale ; et déjà de vastes souterrains, des catacom-

---

dans la Vendée, où il s'est donné le plaisir dans ses orgies avec le traître *Tunk*, de tuer des volontaires, de sa main ; il joint la perfidie à la fureur. Il a fait la motion de ne plus payer d'impôts directs, celle de dessécher les étangs, dans un moment où l'on manquoit de viandes, pour nous enlever la ressource du poisson. *Il a déclamé dernièrement contre le décret sur le tribunal révolutionnaire.* Il a été le plus fougueux défenseur du système de l'athéïsme. Il n'a cessé de faire du décret qui proclame l'existence de l'Etre suprême, un moyen de susciter dans la Montagne des ennemis au gouvernement, et il a réussi. Le jour de la fête à l'Etre-suprême, en présence du peuple, il s'est permis sur ce sujet les plus grossiers sarcasmes et les déclamations les plus indécentes. Il faisoit remarquer avec méchanceté, aux membres de la convention, *les marques d'intérêt que le public donnoit au président* (à lui Robespierre) pour tirer contre lui des inductions atroces dans le sens des ennemis de la république. Il y a une lettre de Bourdon-de-l'Oise, déposée à la police et par lui écrite à un contre-révolutionnaire, dans laquelle il dit que les détenus seront bientôt mis en liberté et qu'on mettra à leur place ceux qui les ont fait incarcérer. Ce Bourdon

bes sont creusés pour qu'on puisse y entasser en un moment des immensités de cadavres ; la boucherie générale, commandée par ce tigre, doit avoir lieu le jour destiné à la célébration d'une fête en l'honneur du jeune *Viala* âgé de 13 ans, mort sur les bords de la Durance, par un accident ordinaire. Robespierre l'avoit fait déifier par la convention, et c'étoit au moment où la représentation nationale déposeroit l'urne de ce héros fabuleux, qu'elle

---

se promene sans cesse avec l'air d'un assassin qui médite un crime, il semble poursuivi par l'image de l'échafaud et par les furies.

Léonard Bourdon n'est pas mieux traité que le précédent dans les notes de Robespierre ; entr'autres faits, il lui reproche d'avoir été le premier à avilir la convention par des formes indécentes, comme d'y parler le chapeau sur la tête et d'y siéger avec un costume ridicule. Robespierre ne devoit pas être fâché de ce que Léonard-Bourdon avilissoit la convention par son costume, puisque lui vouloit la perdre, et que le moyen le plus efficace d'anéantir un corps quelconque est toujours de commencer par l'avilir. Mais cette inculpation n'étoit qu'un reproche apparent.

regardoit comme martyr de la liberté, dans le Panthéon destiné aux grands hommes, qu'elle devoit être attaquée, violée, et entièrement massacrée. Les torches triomphales du jeune Viala, vont devenir les torches funèbres des représentans du peuple ; et quand ce coup hardi aura été exécuté, un autre non moins audacieux, non moins nécessaire à l'affermissement de sa puissance dictatoriale, doit avoir lieu sous peu de tems ; c'est de distribuer des terres à une partie des habitans des fauxbourgs de Paris, d'éloigner de la capitale, ces habitans, dont l'immense population est toujours dangereuse, et de réduire Paris à un tiers de son enceinte.

Faire changer les propriétés de main ; venir à bout d'anéantir la moitié de la population de la France, abattre les comités de gouvernement, égorger toute la convention, pour régner seul, en s'environnant d'un petit sénat, dont les places auroient été confiées à ses sicaires affidés ; quelles ressources physiques et morales a donc ce brigand forcené, pour mettre à fin une entreprise aussi inouie ? Ses res-

sources physiques sont immenses ; ses ressources morales sont heureusement nulles, et c'est-là ce qui doit sauver la France. Robespierre a pour lui les Jacobins de Paris et les citoyens des tribunes, qui journellement viennent l'applaudir dans ce tripot politique entièrement dévoué à ses ordres absolus. Il a pour lui la commune de Paris, dont les officiers municipaux vendus à ses fureurs, sont présidés par Payan et par le maire de Paris Fleuriot Lescot, successeur de Pache, qui lui sont également dévoués ; il a pour lui tous les assassins patentés qui composent le tribunal révolutionnaire de Paris ; présidens, accusateurs publics, juges, jurés, tous ces bourreaux lui obéissent au premier signal, et sont nommés par lui. Il a pour lui plusieurs membres du comité de salut public, qui sont instruits de tout ce qui se passe dans les comités de gouvernement, et qui contrecarrent tout ce que les autres membres de ces comités pourroient tenter pour déjouer Robespierre ; il a pour lui la multitude parisienne, accoutumée à le regarder comme un dieu, et à se prosterner

à son aspect, comme un esclave se prosterne à la vue d'un sultan ; il a pour lui la force armée de Paris, commandée par l'immonde Henriot, qu'il a arraché de la guillotine pour en faire son garde-du-corps, cet Henriot qui, peu de jours avant la fête de *Viala*, désignée pour assassiner les députés, écrit en ces termes à Fleuriot Lescot, qui lui avoit recommandé de bien disposer les conjurés : « Camarade, tu seras content de moi et de la manière dont je m'y prendrai ; va, les hommes qui aiment la patrie s'entendent facilement pour faire tourner tous leurs pas au profit de la chose publique. *J'aurois voulu et je voudrois que le secret de* L'OPÉRATION *fût dans nos deux têtes, les méchans n'en sauroient rien.* Amitié, fraternité, ton frère, *le général* HENRIOT. Il a pour lui les élèves du Camp de Mars, campés sous les murs de Paris, qui ne connoissent dans la France que la convention, dans la convention que Robespierre, que l'on a tirés de tous les départemens, et que l'on avoit habillés et organisés à la manière des Romains, pour les rendre aussi étrangers que possible

possible aux Parisiens, dont on réservoit sans doute le massacre à leurs bras égarés.

Robespierre avoit encore pour lui cette immense popularité qui enchaînoit tous les départemens à son char : si le coup réussissoit dans la capitale, on le proclamoit, dans les départemens, dictateur, protecteur, régulateur, ou *dieu*, d'autant plus facilement qu'on n'y connoissoit plus que lui, que les autres membres des comités de gouvernement paroissoient ne rien être sans Robespierre, que la majeure partie des représentans en mission et qui torturoient les provinces, sembloient ne tenir leur mission que de Robespierre, ne parloient que de lui, et trembloient même en prononçant son nom. Des aggrégations coupables, disséminées sur tout le sol de la république, s'empressoient de lui faire respirer, de toutes les parties de la France, l'encens criminel qu'elles brûloient en son honneur. C'étoit à qui enivreroit l'idole; sociétés populaires, tribunaux, comités révolutionnaires, journaux, tout venoit s'agenouiller devant le dieu qui lançoit la foudre. Des milliers de fanatiques irréli-

gieux ne semblèrent avoir chassé de leurs temples les dieux qu'ils adoroient depuis tant de siècles, que pour se prosterner devant le nouveau dieu *Maximilien*.

Ici, c'est une société qui n'ose offrir à la convention le tribut de ses idées, sans le soumettre d'abord au tyran et lui demander son assentiment (1). Là, c'en est une autre qui a pris pour *mot d'ordre* le nom de *Robespierre*, comme Joseph Lebon, proconsul à Arras, a pris le mot *Pillage*. Là encore, ce sont les membres d'une autre société qui rendent grâces à l'Éternel, de ce qu'il a pris Robespierre sous sa protection, lorsque *Cécile Renaud* vouloit attenter à ses jours.

Ailleurs ce sont des sociétés populaires

(1) Par quelle incompréhensible fatalité, par quel bouleversement d'idées faut-il que par-tout, dans le tems de ce regne de terreur, on s'agenouille devant le crime en lui prodiguant le nom de la vertu ? *La peur ! la peur !* voilà la source du mal. Robespierre fut, de nos jours, une de ces divinités infernales qu'on encensoit jadis, et auxquelles on immoloit des hommes, dans l'espoir d'éviter leurs coups.

de sections qui envoient des députés à Paris pour savoir des nouvelles de la santé de Robespierre. Ailleurs encore, c'est une société-mère qui le conjure de joindre à ses efforts les rares talens que la divinité lui a départis, pour consolider le grand œuvre de la régénération française. Par-tout, même prostitution d'encens, de vœux et d'hommages. Par-tout, chacun est prêt à verser son sang pour sauver les jours de Maximilien. Qu'importe la convention, qu'importe la république, que Robespierre vive, *vive Robespierre!* voilà le vœu général, le cri de ralliement de toutes les sociétés, ou du moins de presque toutes les sociétés populaires.

Du sein de ces hommages collectifs s'élève encore le nuage formé par la vapeur de l'encens des *particuliers*. Ici, c'est *l'incorruptible Robespierre qui couvre le berceau de la république de l'égide de son éloquence*. Là, *le vertueux Robespierre* est surnommé *le ferme appui et la colonne inébranlable de la république*.

Ailleurs, tant la flatterie est stupide, *on n'a fait connoissance qu'avec ses ta-*

lens, on veut faire connoissance avec ses vertus. Ailleurs encore, après avoir porté son éloquence aux cieux, on le qualifie *d'homme eminemment sensible, humain et bienfaisant.*

Vient ensuite un original âgé de quatre-vingt-sept ans, qui se glorifie d'avoir vécu assez longuement pour avoir vu dans Robespierre *le Messie annoncé par l'Eternel pour réformer toutes choses.* Un autre barbon, aussi imbécille que le premier, croyant faire un compliment au tyran, lui annonce *qu'il a une ressemblance, par le physique, avec le bienfaiteur de l'humanité et qu'il s'en réjouit tous les jours.* D'autres lui demandent la permission de *donner le prénom de Robespierre à leurs enfans*, comme autrefois on leur donnoit le nom d'un saint; enfin, pour terminer une nomenclature qui dureroit éternellement si nous rapportions la milliéme partie des niaiseries insipides dont on berçoit ce grand homme, nous finirons par citer la dernière phrase d'une lettre qui lui étoit écrite par un fanatique d'Amiens. « Robespierre, tu ne refuseras pas à un de tes plus vrais amis le

plaisir de te voir, de te contempler ; ah ! procures-moi cet avantage. Je veux rassasier mon cœur et mes yeux de tes traits ; et mon ame électrisée de toutes tes vertus, rapportera chez moi une étincelle de ce feu dont tu embrâses tous les républicains. Tes écrits le respirent, je m'en nourris, mais permets-moi de te voir ».

Voilà pourtant, voilà quelle étoit l'influence du tyran ; voilà quelle force armée, quelle masse imposante il pouvoit mouvoir à son gré. Il eut peur, et la France fut sauvée. Plus il approchoit du moment décisif, plus il se faisoit horreur à lui-même, plus il trembloit que son projet n'échouât ; s'il n'eût pas craint la mort, il la donnoit à tous. En matière de conspiration, il ne faut pas délibérer pour réussir. Robespierre parla, il devoit agir. Ses discours, ceux du paralitique Couthon à qui la nature avoit prescrit de végéter sur une chaise ou dans un lit, quelques mouvemens d'amour-propre que le tyran n'avoit pas su dissimuler, tout vint éveiller à la fois la jalousie de ses collègues du comité qui, de soutiens qu'ils étoient d'une puissance

commune à tous, devinrent ennemis jurés d'une puissance qui n'étoit plus que personnelle à Robespierre.

Ce qui acheva de le perdre, ce fut la terreur qu'il avoit portée dans les ames, et qui retomba sur la sienne; juste châtiment des tyrans! son caractère sombre, prenoit chaque jour une teinte plus lugubre; ses yeux petits et ternes se rougirent de taches sanglantes. Son teint se mélangea de la liveur de l'envieux et de la pâleur du criminel; l'assassin de la patrie ne rêva plus qu'assassinats. Son sommeil étoit celui de Néron; son réveil, celui de Néron encore. Il n'eût point eu assez des douze palais de Cromwel pour échapper à lui-même, pour échapper à cette furie invisible qui le poursuivoit sans relâche et qui sous ses fouets sanglans, faisoit tournoyer son cœur féroce. Ceux qui l'approchoient le glaçoient d'effroi, les gardes dont il se faisoit escorter ne le rassuroient point; et comme tous les écrits qui lui étoient adressés ne renfermoient pas des louanges, mais quelquefois des avis ou des injures, il frissonnoit en décachetant ses lettres.

Insensible pour les voluptés qu'il avoit d'abord savourées avec ivresse, sourd aux louanges uniformes de ses courtisans, effrayé de sa solitude au milieu d'un nombreux cortége, ses pensées ne lui offroient qu'un hideux avenir. Ne voyant plus autour de lui que des morts ou des mourans, n'entendant que le cri des victimes, que la voix souterraine des tombeaux qui l'appeloit, et croyant sentir déjà, comme le taureau qui va tomber à l'autel, le coup de hache qui l'attend, Robespierre ne respire plus, ne s'agite plus que pour repousser ce coup; furieux, il erre, ainsi qu'une bacchante frappée du thyrse, au milieu des complices de ses crimes, il les empoisonne de ses fureurs; dans son lit, à la tribune de la convention, à celle des Jacobins, par-tout il ne voit que des spectres livides qui lui présentent un poignard, qui agitent des serpens autour de lui; par-tout, effrayé, haletant sous le poids du remords, il s'écrie: *On veut m'assassiner, j'épuiserai la coupe de Socrate, j'abandonne mes jours....* et cet abandon de la vie, n'est dans la bouche du lâche, qu'un regret de

la quitter. Il n'est plus ce tems où, tournant un œil enflammé sur l'audacieux collègue qui osoit provoquer la discussion d'un projet de décret présenté par son comité de salut public, Robespierre sembloit dire : « Vois-tu, dans ce regard, *l'épée de Gaïnas* qui va te percer le sein! » Non, la menace du tyran n'est plus aujourd'hui qu'un cri de grâce ; ses mouvemens sont les frissons de l'agonie ; il est pâle déjà de sa mort prochaine.

Des caractères terribles, tracés par des mains courageuses, s'offrent par-tout à ses regards ; des mains invisibles écrivent sur la muraille la condamnation du coupable, et il ne peut feuilleter ses papiers sans les y rencontrer encore. « Tu tends à la dictature, lui crie celui-ci (1), tu veux tuer la liberté..... tu as fait périr les plus fermes soutiens de la république..... tremble ! Tremblez tous, nouveaux décemvirs ; des vengeurs de la patrie sont prêts à faire couler votre sang.

(1) Lettres trouvées chez Robespierre après sa mort.

Environne-toi de gardes, de noirs, d'esclaves, je serai parmi eux, n'en doute point! Quoi! *réduire la France à deux millions d'hommes!* et c'est trop encore, as-tu dit.... tremble! »

« Tu es encore, lui écrit un autre, tigre, couvert du plus pur sang de la France, bourreau de ton pays, tu es encore?.... Écoute, lis l'arrêt de ton châtiment. J'ai attendu, j'attends encore que le peuple affamé sonne l'heure de ton trépas: que, juste, il te traîne au supplice.... Si mon espoir étoit vain, s'il étoit différé, écoute, lis; cette main qui trace ta sentence, cette main que tes yeux égarés cherchent à découvrir, cette main qui presse la tienne avec horreur, percera ton cœur inhumain.... Tous les jours je suis avec toi; je te vois tous les jours; à toute heure mon bras levé cherche ta poitrine..... O le plus scélérat des hommes! vis encore quelques jours pour penser à moi, dors pour rêver de moi; que mon souvenir et ta frayeur soient le premier appareil de ton supplice.... adieu; ce jour

même, en te regardant, je vais jouir de ta terreur ».

On fait, disoit Frédéric le grand, un métier de dupe, quand on gouverne les états dans un tems de révolution. Le mot de dupe est trop foible pour Robespierre sans doute, quelle qu'ait été sa chûte; mais on peut dire, que si ce sont-là les roses que ceuillent les tyrans, il est bien étonnant qu'il y ait des hommes qui songent à l'être. Hélas! c'est qu'il est de l'homme de croire qu'on sera toujours plus heureux qu'un autre, et qu'un premier crime commis pour parvenir à l'autorité, en nécessite un second pour se maintenir dans le pouvoir, quand il est acquis.

Ces menaces et beaucoup d'autres, dont on accabloit Robespierre, dans des écrits anonymes, eussent dû lui faire hâter l'exécution de son projet; mais trop foible devant un colosse de puissance dont il vouloit s'imposer tout le poids, elles ne développèrent dans son ame que le sentiment de la peur, encore plus impérieux chez lui que l'amour même de la tyrannie. Tout ce

qu'il avoit tenté avec ses collègues réunis des comités de gouvernement, tous les assassinats commis de concert avec eux, il les avoit soutenus avec un front d'airain ; il étoit étayé ; mais, livré à ses propres forces, elles l'abandonnèrent. La peur le dominoit à un tel point, que la veille d'exécuter l'assassinat de la représentation nationale, il avoit le dessein de s'évader, avant que de s'être souillé de ce dernier forfait.

Par une première lettre, datée de Londres, on voit que telle étoit son envie. Cette première lettre est à peu près insignifiante, mais, par une seconde, à lui adressée quelques jours après la fête de l'Être suprême, on voit clairement qu'il se ménageoit la ressource d'une prompte évasion. Par cette lettre, on le prie d'être tranquille sur les *objets* que son *adresse* a su faire parvenir depuis le commencement de ses craintes. « A présent, vous allez employer, lui dit-on, toute la vigilance qu'exige *la nécessité de fuir un théâtre* où vous devez bientôt paroître et disparoître pour la dernière fois ; il est inutile de vous

rappeler toutes les raisons qui vous exposent; car ce dernier pas, qui vient de vous mettre *sur le sopha de la présidence*, vous rapproche de l'échafaud, où vous verriez cette canaille qui vous encense, vous cracher au visage, comme elle a fait à ceux que vous avez jugés. *Egalité*, dit *d'Orléans*, vous en fournit l'exemple; ainsi, puisque vous êtes parvenu à vous former ici un *trésor suffisant* pour exister long-tems, ainsi que les personnes pour qui j'en ai reçu de vous, je vais vous attendre avec grande impatience, pour rire avec vous du rôle que vous avez joué dans le trouble d'une nation aussi crédule qu'avide de nouveautés... Prenez votre parti d'après nos arrangemens ».

Travaillé par l'espoir de regner, tiraillé par la crainte d'échouer et la peur du supplice, ne sachant quel parti prendre, on voit que le lâche n'étoit pas homme à brûler ses vaisseaux pour se mettre dans la nécessité de vaincre. C'est au milieu de cette incertitude et de cette fluctuation qui devoient le perdre, que le 8 thermidor arriva. Mais avant que d'en venir aux détails précieux

précieux de cette journée, il est bon de dire un mot des comités de gouvernement et de la convention.

Dans cette circonstance, la position des comités de gouvernement étoit très-gênante pour eux; sans doute ils n'étoient pas instruits à fond de toute la noirceur, de toute l'étendue du projet de Robespierre, mais la scission que ce dernier n'avoit pas craint de faire ouvertement avec eux, les gênoit étrangement, à cause de son immense popularité, et ils ne doutoient pas qu'il n'eût des projets de s'élever à leurs dépens, de s'élever seul sur leurs ruines et celles de la représentation nationale. Comment faire pour perdre Robespierre sans se perdre aussi? cela étoit impossible. Les comités ne pouvoient l'anéantir, sans rejeter sur lui toutes les horreurs auxquelles il étoit trop notoire qu'ils avoient eux-mêmes grandement participé, et, du moment que les comités, se servant de la convention pour perdre le tyran, rendoient à la convention son énergie, il étoit clair que la convention ne se dessaisiroit plus de cette énergie recouvrée, et qu'elle s'en

serviroit aussi contre les comités qui, conjointement avec Robespierre, l'avoient mutilée, avilie, septembrisée. C'étoit là toute la frayeur des comités de gouvernement, ils ne pouvoient pas perdre Robespierre, Robespierre ne pouvoit pas être frappé, sans que l'assemblée conventionnelle ne sortît de sa stupeur avec la rapidité de l'éclair, et elle ne pouvoit sortir de cette stupeur, sans ravir aux comités l'autorité énorme qu'ils ne vouloient pas perdre et qu'ils ne pouvoient perdre sans être aussitôt anéantis. Si Robespierre eût pu frapper toute la convention, et les comités frapper ensuite Robespierre, il n'est pas douteux que ces autorités, composées de brigands sans pudeur, n'eussent laissé commettre le crime à *l'incorruptible*, pour en recueillir ensuite le fruit; mais, cela ne pouvoit être, car Robespierre, en égorgeant, au Panthéon, la représentation nationale n'eût pas manqué d'inglober dans le massacre, les membres des comités qui n'étoient pas de son bord. La position de ces comités étoit donc terrible: d'un côté, Robespierre s'élevant, les anéan-

tissoit; de l'autre, Robespierre étant anéanti, la convention reprenoit sa puissance et écrasoit les comités assassins; de cette lutte devoit naître nécessairement leur destruction, et c'est ce qui arriva. Cependant, en attendant cet instant décisif qu'ils s'efforçoient de reculer, ils se tenoient sur la défensive. Billaud de Varennes et Collot-d'Herbois, tous deux membres du comité de salut public, n'avoient pour eux que la puissance comitoriale, dont ils se gardoient bien d'abandonner les rênes un seul instant. Leur collègue Barrère, astucieux et fourbe comme à son ordinaire, flottoit indécis entre les deux écueils, et attendoit le succès, pour se déclarer et se ranger du côté du parti victorieux.

Quant à la convention, elle ignoroit l'immensité de l'abîme où un seul coup alloit la plonger; elle ignoroit que des carrières étoient creusées pour engloutir les cadavres de ses membres; elle ignoroit que la fête prochaine du *héros Viala* étoit le jour marqué pour éclairer ses funérailles; mais les horreurs passées, des propos indiscrets, certains faits et plusieurs circons-

tances lui donnoient clairement à entendre qu'elle penchoit vers sa chûte, et sans prévoir précisément le terme marqué pour son anéantissement, son extermination, elle savoit qu'elle étoit menacée des plus grands dangers.

En effet, jamais tyran, si farouche qu'il ait été, ne poussa plus loin l'espionnage, qu'il le fut, a cette époque, par Robespierre et les comités de gouvernement, contre les malheureux députés. On connoissoit toutes leurs démarches, les plus innocentes comme les plus secrètes; les comités et Robespierre étoient si bien servis par leurs délateurs, qu'ils savoient où Thuriot, Legendre, Tallien, Bourdon de l'Oise, Gaston, Fouché et Bréard avoient passé la nuit, ce qu'ils avoient dit, avec qui ils avoient parlé, les maisons où ils étoient allés, combien d'heures et de minutes ils y étoient restés; si, dans la rue, en rencontrant un de leurs collègues ou une personne étrangère à la convention, ils avoient eu l'air riant ou triste. Le moindre geste d'un député étoit rendu fidèlement aux tyrans. Les députés se

fuyoient tous, ils rentroient tristement chez eux, dans la crainte que, s'ils étoient surpris avec deux ou trois de leurs collègues, on ne les soupçonnât de conspirer contre le gouvernement; et quand la nuit étoit venue, presque tous alloient, hors des barrières de Paris, chercher un sommeil interrompu, dans la maison de quelques amis, qui ne leur donnoient un asyle qu'en tremblant. Ils s'attendoient à être pris et égorgés au premier moment: ils étoient d'autant plus fondés à le croire, qu'ils avoient vu circuler une liste de proscription qui frappoit près de quarante d'entre eux, et que *Garnier* de l'Aube, leur collègue, qui avoit été mandé au comité de salut public, leur avoit garanti que cette liste existoit réellement. D'ailleurs, les menaces insidieuses de Robespierre qui, chaque jour, désignoit de nouvelles victimes qu'il s'apprêtoit à frapper, promenoient la hache révolutionnaire sur eux tous, et leur rendoient l'existence horrible: ajoutez à cela, que les députés étoient instruits des propos de *Jagot*, grand niveleur, grand Robespierrien, qui

répondit à son collègue Gauthier, qui lui demandoit si les comités ne craignoient pas que Paris n'ouvrît enfin les yeux et ne se mit en insurrection : *Nous le voudrions bien, nous traiterions Paris comme nous avons traité Lyon.* Cet état désespérant dans lequel ils étoient plongés ne pouvoit durer plus long-tems. Déjà plusieurs d'entr'eux, qui s'étoient mis plus en avant que les autres, et qui, d'après cela, n'avoient plus rien à ménager, conspiroient sourdement pour assassiner Robespierre et renverser les comités de gouvernement, ces comités si épouvantables qui, au lieu d'être renouvelés tous les mois, comme le portoit la loi de leur institution, avoient inspiré une telle frayeur, qu'au lieu de les renouveler, on n'osoit pas même, dans la crainte de leur déplaire ; introduire parmi eux un nouveau membre pour remplir la place vacante par la mort de Hérault-de-Séchelles qu'ils avoient fait guillotiner.

Parmi ceux qui vouloient porter le premier coup à Robespierre, et qui s'assembloient clandestinement pour exécuter ce

projet hardi, on doit distinguer les députés suivans : *Laurent Lecointre*, *Fréron*, *Barras*, *Courtois*, *Garnier de l'Aube*, *Rovère*, *Thirion*, *Tallien et Guffroi*. D'autres ne furent pas moins généreux. Peu de tems avant la chûte du tyran, les membres qui composoient le comité de division, créé après la destitution totale des ministres s'étoient réunis un soir dans leur local accoutumé. *Gayvernon*, qui étoit de ce comité, demanda, par motion d'ordre, qu'on levât la séance pour s'occuper d'une manière plus directe du salut de la république, et aviser aux moyens de renverser Robespierre et sa tyrannie : animés du même esprit, tous les membres du comité se lèvent aussitôt, et conviennent entre eux de ne point se séparer sans avoir auparavant décidé qu'ils ne s'occuperoient d'aucune matière étrangère à ce grand objet, que la patrie ne fût sauvée ; et fidèles à leur serment, chaque jour ils se rassemblèrent pour y travailler. La justice et la reconnoissance nous font un devoir de nommer les députés qui composoient ce comité, voici leurs noms :

Gayvernon, *Laboissière*, *Basoche*, *Allafort*, *Deydier* et *Siblot*. Ainsi donc les comités de gouvernement sont paralysés, pressés, entre deux feux, et ont tout à perdre si Robespierre est vainqueur ou vaincu : Robespierre, désireux de commettre le crime, est épouvanté du forfait, et du supplice qui l'attend, s'il échoue ; la convention terrifiée aussi, tire au contraire son énergie du trépas inévitable dont elle est menacée. Telle étoit la situation des choses, lorsque la foudre qui devoit pulvériser l'un des partis éclata.

Le 8 thermidor, Robespierre prononce un long discours, dont la moitié est employée à faire l'éloge de sa vertu. Il se plaint d'être calomnié, et signale comme ennemis du peuple, tous ceux qui lui paroissent contrarier ses projets ; il supplie en même tems l'assemblée, de ne pas croire qu'il aspire à la dictature, et s'emporte ensuite contre ceux dont il voudroit se défaire, il déclame successivement contre les comités de salut public, de sûreté générale et des finances, et accuse Cambon, l'ame de ce dernier comité, d'avoir contre-

révolutionné les finances de la république, et promet qu'il proposera les seules mesures propres à sauver la patrie. C'étoit attaquer bien des personnages ; ceux qu'il vouloit proscrire, ne furent que plus convaincus que leur perte étoit jurée, et ne ménagèrent plus rien.

Depuis quelque tems, Robespierre ne prononçoit pas un discours, qu'on n'en décrétât sur-le-champ l'impression, et qu'on n'en ordonnât souvent l'envoi à toutes les communes de la république ; *Lecointre de Versailles* demanda, comme à l'ordinaire, mais dans une toute autre intention, l'impression de celui-ci. *Bourdon de l'Oise* s'y oppose, et demande qu'avant l'impression, ce discours soit renvoyé aux deux comités de salut public et de sûreté générale, pour lesquels il est injurieux. Ce coup étoit adroit, c'étoit mettre les comités de gouvernement contre Robespierre. *Barrère*, encore indécis, insiste pour l'impression, et *Couthon*, l'ame damnée du tyran, demande l'envoi de ce même discours à toutes les communes de la république. Cette dernière proposition est

adoptée, mais elle est si outrageante pour les comités de gouvernement, qu'il faut que ce décret soit rapporté, ou qu'ils succombent. *Vadier*, l'infâme Vadier, qui étoit du comité de sûreté générale, et qui depuis quelques jours avoit encouru l'animadversion de Robespierre, lui porte le premier coup, et l'accuse de vouloir perdre les patriotes. L'attaque étoit indirecte, *Cambon* va droit au fait : « Si j'avois voulu servir des intrigues, s'écrie-t-il, il m'auroit été facile, dans des circonstances critiques, d'exciter des mécontentemens utiles au parti que j'aurois embrassé; mais, étranger à toutes les factions, je les ai dénoncées tour-à-tour, et en dernier lieu on n'a rien négligé pour chercher à connoître jusqu'où pouvoit aller ma fermeté. Il est tems de dire la vérité toute entière, un seul homme paralyse la volonté de toute la convention, et cet homme, c'est Robespierre ».

Attaqué de front, Robespierre balbutie ; *Billaud de Varennes*, *Bentabole*, *Charlier*, *Amar*, *Thirion*, lui portent de nouveaux coups. *Panis* reproche au

tyran l'influence qu'il s'est arrogée, je ne veux pas, dit-il, qu'il puisse en avoir plus qu'un autre. *Fréron* déploie plus de vigueur encore, il s'écrie : « Le moment de ressusciter la liberté est celui de rétablir la liberté des opinions ; quel est celui de nous qui peut parler librement, lorsqu'il craint, en ouvrant la bouche, d'être assassiné, je demande qu'on retire aux comités de gouvernement le droit de faire arrêter les membres de la convention ».

Il y avoit beaucoup de courage à faire une pareille proposition ; mais c'étoit éloigner les comités de gouvernement : c'étoit les rendre indécis entre Robespierre et la convention, puisque des deux parts ils trouvoient leur anéantissement, ce n'étoit pas le moment de les frapper ; aussi *Billaud de Varennes*, frémissant de la proposition de Fréron, chercha-t-il à la réfuter. Cependant, malgré les efforts de Couthon, pour faire maintenir le décret qui ordonnoit l'envoi du discours de Robespierre à toutes les communes, ce décret fut rapporté ; mais que l'on remarque bien que jusqu'à ce moment, il n'y a que

des anciens partisans de la Montagne, et des anciens Jacobins, qui se mettent en avant ; le reste de la Gironde, qu'on désignoit sous le nom de Marais (1), ne bouge pas. Mutilée par les meneurs des Jacobins et de la Montagne, elle se tait dans l'orage, et laisse gronder la foudre qui semble dans ce moment s'éloigner d'elle, et ne menacer que ceux par qui elle fut autrefois écrasée. Ce n'est pas, comme nous l'avons mille fois observé, que dans la Montagne, que dans la société même des Jacobins, il n'y eût d'excellens patriotes, des amis sincères de la liberté, des ennemis de l'anarchie ; et certes, beaucoup d'entre eux n'ont jamais participé aux massacres commandés, exécutés en masse, mais les meneurs de la Montagne et de la société-mère avoient guillotiné, embastillé la Gironde et les premiers fondateurs de la république, et ce ressentiment que conservoit le Marais, joint à l'oubli dans

(1) C'est ainsi qu'on a appelé long tems la partie de la convention qui siégeoit au milieu de la salle.

lequel

lequel le laissoit Robespierre, ne lui permettoit pas de paroître encore dans une lutte, où il sembloit d'abord n'être pas menacé.

Étourdi du premier revers qu'il éprouve à la convention, Robespierre court aux Jacobins, il se met en guerre ouverte avec la représentation nationale; dans cette société composée de ses créatures, puisqu'il en a précédemment fait chasser tous ceux qui lui portoient ombrage, ou qu'il vouloit faire proscrire, il fait lecture du discours dont l'impression a été rejetée à l'assemblée. On accueille ce même discours avec transports, on le couvre d'applaudissemens universels, et l'impression que lui en ont outrageusement refusée ses collègues, cette société la lui accorde avec empressement. Robespierre triomphe dans ce repaire, il attaque avec vigueur les membres des comités de sûreté générale et de salut public, il se déchaîne contre leurs opérations, qu'il taxe de contre-révolutionnaires, et il promet que le lendemain il proposera les seules mesures qui peuvent sauver la république.

Le paralytique Gouthon, qui s'étoit fait transporter dans cet antre, pour étayer de ses poumons son patron Maximilien, propose de chasser sur-le-champ de la société-mère, les autres membres des comités de salut public et de sûreté générale qui sont encore de cette société. *Dumas*, l'un des présidens du tribunal révolutionnaire, étend plus loin la proscription, il fait la motion de chasser de la convention tous les hommes impurs, et sous cette désignation, il entend tous les députés ennemis des boucheries révolutionnaires, tous ceux qui ne sont pas ou ne sont plus dans ce moment unis avec Robespierre, pour coopérer à son élévation. Toutes ces propositions sont accueillies, couronnées du succès le plus prompt; et quiconque veut élever la voix contre ce qu'elles ont d'horrible, est aussitôt conspué, chassé de la société-mère, et désigné comme un conspirateur.

Pendant que cette scène se passoit aux Jacobins, plusieurs membres du comité de salut public réunis en séance, cherchoient à savoir ce qui se passoit dans l'ame de

leur collègue Saint-Just, qui depuis quelque tems leur avoit parlé d'un rapport qu'il devoit faire le 9 thermidor, à la convention, et qui ne leur avoit pas dissimulé que plusieurs d'entre eux y étoient inculpés et dénoncés. Ces membres, craignant quelque coup imprévu, lui remontroient qu'avant de jeter le trouble dans la convention, à qui il étoit juste de dénoncer les choses qui pouvoient compromettre le salut de la patrie, il étoit prudent d'examiner les faits en commun, afin de ne pas occasionner une explosion, qui peut-être n'étoit pas nécessaire. Saint-Just prétendit qu'il ne pouvoit leur communiquer son discours, parce qu'il l'avoit envoyé à un ami, pour qu'il l'examinât; en ce cas, lui dirent ses collègues, faites-nous part de la conclusion; Saint-Just refusa. Sur ces entrefaites, Collot-d'Herbois, qui venoit d'être expulsé des Jacobins, entra au comité de salut public, et considéra froidement Saint-Just, qui lui demanda ce qui se passoit à la société. — Ce qui s'y passe? lui répliqua Collot, quoi! tu nous demande ce qui se passe aux Jacobins?

mais n'es-tu pas le complice de Robespierre? mais Couthon, Robespierre et toi, n'avez-vous pas combiné vos projets ? n'avez-vous pas organisé un infâme triumvirat ? Votre dessein est de nous assassiner, mais je vous le déclare, quand bien même vous réussiriez, vous ne jouirez pas long-tems de vos forfaits, et le peuple qui ne tarderoit pas à être éclairé, vous mettroit en pièces. Cette sortie véhémente pétrifia Saint Just, qui promit de rapporter son discours à ses collègues, mais au lieu de leur tenir parole, et de revenir au comité, dont il s'éloigna aussitôt, il écrivit aux membres qui le composoient : « *Vous avez flétri mon cœur, je vais l'ouvrir à la convention nationale* ». En effet, ce fut lui qui le lendemain 9, se présenta le premier à la tribune.

La nuit fut employée par tous les partis, pour combiner leurs moyens d'attaque ou de défense, mais Robespierre seul avoit beau jeu, s'il eût su en profiter. Les comités de gouvernement se voyoient perdus, soit par la convention, soit par Robespierre, n'importe lequel triomphât, et cette

perplexité les tint dans une coupable apathie, qui manqua de perdre la chose publique. La convention ne pouvoit rien étant désunie; ses membres étant dispersés, le plus grand bonheur qui pût lui arriver, étoit qu'on la laissât s'assembler le lendemain 9, parce que, forte de son union, elle pouvoit éclairer le peuple, et ressaisir l'autorité dont elle étoit depuis si long-tems et si entièrement dépouillée. Elle se réunit effectivement le lendemain, sans obstacle, et c'est-là la faute majeure que fit le tyran; car, si d'après la sortie faite le 8 au soir, aux Jacobins, contre la représentation nationale et les comités de gouvernement, il eût, fort de la commune, des Jacobins, de tous les tribunaux et de la force armée, tourné, pendant la nuit, cette même force armée contre les comités dont il auroit fait enlever ou disperser les membres, contre la convention dont il auroit fait interdire l'entrée aux représentans épars et proscrits, le monstre regnoit seul; mais il voulut mal-adroitement essayer une seconde fois son pouvoir sur la convention, et il échoua.

Tallien jugea si bien la stupidité qui avoit échappé à Robespierre, de laisser les députés se réunir, que, le 9 au matin, voyant Saint-Just qui alloit monter à la tribune pour débiter le discours dont il avoit été question la veille au comité de salut public, il dit à Goupilleau de Montaigu, qui sortoit de l'assemblée : « *Rentre dans la salle, et viens être témoin du triomphe des amis de la liberté; ce soir Robespierre ne sera plus* ».

Saint-Just, placé le 9 au matin dans la tribune, veut débiter à la convention un long discours, presqu'entièrement semblable à celui que Robespierre avoit prononcé la veille. Mais à peine a-t-il fait entendre quelques mots, à peine a-t-il commencé à inculper les comités de gouvernement, que *Tallien* lui coupe impérieusement la parole, reproche à Robespierre la conduite qu'il a tenue la veille, et demande que le voile soit enfin déchiré.

Robespierre, qui depuis long-tems ne pouvoit envisager Tallien, sans qu'il fût aussitôt saisi de frayeur, et qui le regardoit comme son ennemi le plus dangereux, sent ses craintes se justifier, et pâlir de

l'apostrophe qui lui est adressée avec toute l'énergie possible ; Billaud de Varennes, encouragé par les applaudissemens qu'on donnoit à la sortie de Tallien, tombe aussi sur *l'incorruptible*, lui fait des reproches sanglans, et l'accuse formellement de maintenir à la tête de la garde nationale, un homme qui lui est vendu, le scélérat *Henriot*.

Robespierre n'y tient plus, il veut parler, il monte à la tribune ; *à bas le tyran!* s'écrie-t-on, *à bas le tyran !*

Tallien rompt la dernière lance « Tout annonce, dit-il, que l'ennemi de la représentation nationale va tomber sous ses coups.... J'ai vu hier la séance des Jacobins, et j'ai frémi pour la patrie ; j'ai vu se former l'armée du nouveau Cromwel, et je me suis armé d'un poignard pour lui percer le sein, si la convention nationale n'avoit pas le courage de le décréter à l'instant d'accusation ». Et en prononçant ces paroles, Tallien fait briller aux yeux du tyran pétrifié, le fer de Brutus.

Tallien demande ensuite l'arrestation de Henriot et de son état-major, il demande

que la convention se déclare en permanence jusqu'à ce quelle ait fait justice du tyran et de ses créatures ; ces propositions mises aux voix, l'assemblée se déclare en permanence, décrete d'arrestation Henriot et les autres chefs de son état-major, et supprime à l'instant la place de commandant-général de la Garde parisienne. Un membre fait sentir le danger de laisser la force armée de Paris sans chef, et propose de nommer un commandant provisoire. Un autre présente sur-le-champ, au choix de la convention, le citoyen *Aimard* commandant de la cavalerie, qu'il assure être un bon citoyen et sur-le-champ la convention l'adopte pour conduire les soldats parisiens, où la défense de la liberté les appellera. *Lebas* veut en vain défendre Robespierre et nier les crimes qui lui sont imputés par *Tallien*, *Fréron*, *Lozeau*, *Clauzel*, *Bourdon*, *Louchet*, *Merlin* et plusieurs autres ; Lebas est conspué, on le menace de l'envoyer à *l'Abbaye* et sa voix criminelle est étouffée par les cris de la plus vive indignation.

La discussion s'échauffe, tous les traits

comme tous les yeux sont dirigés sur Robespierre et ses complices ; chaque phrase des orateurs qui parlent contre eux, annonce un nouveau crime de la part de ces tyrans ; chaque crime apporte avec lui la conviction et appelle le supplice sur leurs têtes sacrilèges. Robespierre voyant la foudre gronder de tous côtés, oppose d'abord à l'orage un calme feint et apparent : il s'enveloppe comme Catilina du manteau de l'hypocrisie, mais les dénonciations et les charges se succèdent ; enfin bourrelé par sa conscience, agité par ses remords, honteux de la nudité de son cœur atroce, il se tourmente ouvertement et crie ; *qu'on m'envoye à la mort ?—tu l'as méritée scélérat*, lui répond-on, *tu l'as méritée mille fois*. Il insulte alors, il menace, il demande la parole ; *Thuriot*, qui préside en place de Collot-d'Herbois qui est au comité de salut public, Thuriot l'empêche de parler, lui refuse cette parole tant demandée et agite la sonnette avec tant de violence et de continuité aux oreilles de Robespierre, qu'il l'empêche de se faire entendre ; Robespierre ne sachant plus où

il en est, l'appelle *président de brigands*; Thuriot ne se déconcerte point et continue le même manége. Garnier de l'Aube voyant la langue de Robespierre s'épaissir et sa voix s'éteindre, lui crie, *malheureux, ne vois-tu pas que le sang de Danton t'étouffe? il te sort par la bouche.*

Cependant, au milieu de ce tumulte, le tyran parvient à se faire entendre, et voyant qu'il n'a plus rien à espérer du côté de la Montagne, il regarde les députés de la Gironde qui siégeoient au Marais, et dont beaucoup n'avoient encore rien dit, ni pris aucun parti jusqu'alors, parce qu'ils vouloient, en portant un coup à Robespierre, que les députés de la Montagne fussent tellement engagés dans l'action, qu'ils ne pussent plus reculer, et que s'il y avoit du risque à courir, ils ne fussent pas sacrifiés par la Montagne dans cette circonstance, comme ils l'avoient été par elle dans plusieurs autres. C'est donc aux députés siégeant *dans le Marais*, à ces députés si souvent appelés par Vadier les *crapauds* du Marais, que Robespierre s'adresse; il s'adresse à eux avec d'au-

tant plus de confiance, qu'il avoit eu l'adresse de les ménager pour s'en servir au besoin ; *c'est à vous*, leur dit-il, *hommes vertueux*, c'est à vous que je demande la parole et non pas à ces brigands de la Montagne. Mais les députés du Marais au lieu de donner aucun signe d'approbation, gardent un morne silence, tous ont les yeux baissés, tous gardent une attitude sombre et morne, et le tyran lit sur leur front qu'il ne lui reste pas un seul appui, qu'il est perdu enfin. Oui, ce silence terrible fit autant d'effet sur le tyran, que les laves brûlantes dont l'inondoit la Montagne ; une sueur froide coule de son visage, il pâlit ; la rage reprend le dessus, il devient pourpre, ses yeux effarés se promènent au hasard, et de sa bouche écumante, de ses lèvres bleuâtres, il ne sort que des injures étouffées par le désespoir le plus poignant. L'instant est propice, la victoire ne peut plus être douteuse, puisqu'il ne lui reste plus de partisans ; *Louchet*, le premier, demande qu'on décrète sur-le-champ Robespierre d'arrestation ; Thuriot saisit la proposition, la met aux

voix, et par un mouvement spontané et aussi rapide que l'éclair, tous les députés, Montagne et Marais, tout se lève et l'arrestation est prononcée. Robespierre jeune demande à partager le sort de son frère dont il dit avoir partagé *les vertus*. Robespierre jeune est décrété d'arrestation. *Fréron* demande que la mesure s'étende à *Lebas*, *Couthon et Saint-Just*. Couthon Lebas et Saint-Just sont décrétés d'arrestation : et sur la proposition d'un membre, et d'après le décret qui s'ensuivit, Saint-Just, qui resta muet pendant tout le cours de cette scène terrible, déposa sur le bureau du président le discours qu'il tenoit dans ses mains et dont il n'avoit lu que les premières phrases.

Le décret d'arrestation étoit bien rendu, mais n'étoit pas exécuté ; il se faisoit un silence profond, et Robespierre semblable à ces criminels qui se flattent, même sur l'échafaud, qu on viendra les en délivrer, promenoit avec confiance ses regards factieux sur le public, qui remplissoit les tribunes de la convention. Mais ces tribunes qui dans le commencement de la séance s'étoient

s'étoient déclarées pour lui ; avoient fini par se ranger du bord de la représentation nationale, tant elles avoient été frappées des monstruosités reprochées à ce cannibale.

Pour en finir, *Clausel* demande que les huissiers exécutent le décret d'arrestation. Cette proposition ayant été appuyée, on fit passer les coupables à la barre ; la gendarmerie s'en empara et les conduisit au comité de salut public, qui donna des ordres pour qu'on transférât sous bonne escorte Robespierre dans la prison du Luxembourg ; et Lebas, Couthon et Saint-Just dans d'autres maisons de réclusion. Mais les Jacobins présidés par un nommé Vivier, et la commune sur-tout qui tenoient pour Robespierre, avoient déjà pris des mesures contre la convention. Les concierges des maisons d'arrêts avoient ordre de ne recevoir personne ; celui du Luxembourg, malgré les ordres des comités de gouvernement, refusa de recevoir Robespierre qui parvint, ainsi que ses complices, à se soustraire à la vigilance de ses gardes et se réfugia avec eux dans le sein de la com-

mune qui devint le point de réunion des rébelles.

Rien n'égale l'audace et l'activité avec lesquelles le conseil-général de cette commune dirigé par Coffinhal, Payan et Fleuriot-Lescot, organisa une insurrection contre la représentation nationale. Un *comité d'exécution* composé de douze membres, parmi lesquels on comptoit *Arthur* et son associé Grenard, fut aussi-tôt formé dans son sein. Ce comité accueillit Robespierre et les autres proscrits avec enthousiasme; ce comité fit aussi-tôt fermer les barrières et sonner le tocsin contre la convention; il entretint une correspondance active avec la société des Jacobins, qui se déclara également en insurrection contre la convention, et envoya dix de ses membres à la commune, *pour s'unir avec elle et veiller au salut de la chose publique.* Ce comité répandit dans tous les carrefours de Paris des émissaires affidés qui fomentèrent la haine des citoyens contre la convention, qui les excitèrent contre elle en disant, qu'elle assassinoit les sans-culottes et leur

père Robespierre ; il fit convoquer les sections, les fit jurer d'être fidèles à la commune et leur enjoignit de se rendre en armes sur la place de la maison commune, à l'effet de défendre les députés proscrits ; il envoya investir la poste aux lettres pour arrêter les courriers ; il fit garder l'arsenal pour qu'on ne délivrât de poudre que sur les ordres de la commune ; il écrivit au commandant des élèves du champ de Mars, pour qu'il se disposât à marcher à ses ordres. Ce comité fit plus encore ; il dépêcha des courriers dans toutes les communes qui environnoient Paris et leur adressa une circulaire conçue en ces termes. « *Robespierre et les patriotes les plus purs de la convention, ont été arrêtés par des conspirateurs, et remis aussitôt en liberté par le peuple souverain ; accourez à la commune de Paris avec vos armes pour sauver la chose publique. Le tocsin sonne pour donner l'éveil aux amis de la patrie.*

Pendant ce tems Payan harangue les citoyens que l'attente des événemens avoit attirés dans les tribunes du conseil-général

de la commune ; tous ceux qui viennent lui parler ainsi qu'à ses complices, des ordres de la convention, sont jetés dans des cachots ; un décret qui charge la commune et les citoyens de Paris de veiller sur la représentation nationale est lacéré, déchiré, le porteur du décret incarcéré en attendant qu'on le mette à mort, et la représentation nationale insultée, menacée. En même-tems on proteste qu'on va marcher contre elle pour la mettre à la raison et égorger tous les conspirateurs dont elle est remplie.

Pendant ce tems aussi, le commandant de la force armée, le scélérat Henriot, parcourt les rues avec rapidité, excite les citoyens et les gens armés à la révolte, leur ordonne de se rendre à la commune pour marcher ensuite contre la convention qu'il couvre d'imprécations. Deux représentans le trouvent dans la rue Saint-Honoré, occupé à soulever le peuple ; ces deux hommes courageux enjoignent, au nom du caractère dont ils sont revêtus, à six gendarmes qui se trouvent là, d'arrêter le rebelle Henriot contre lequel il y a un dé-

cret d'arrestation, et de le conduire aussitôt au comité de sûreté générale. Ces gendarmes obéissent, se saisissent du traître et le conduisent au comité. La nouvelle s'en répand bientôt à la commune; Coffinhal se détache du *comité d'exécution*, se fait suivre de deux ou trois cents sicaires armés, qui étoient dans les cours de la maison commune, marche droit au comité de sûreté générale, et délivre son camarade Henriot, qui, plus audacieux que jamais, vient jusqu'aux portes de la convention, le sabre à la main, harangue des troupes et des canonniers qui étoient accourus pour défendre les députés, leur monte la tête contre l'assemblée qu'il leur peint comme un amas de brigands qui veulent anéantir les patriotes, fait faire volte-face à ces soldats, et les emmène avec lui à la commune, pour diriger ensuite leur artillerie contre la représentation nationale.

Le danger étoit imminent. Collot qui, quoique président de l'assemblée, restoit dans ces instans périlleux au comité de salut public pour conjurer l'orage, arrive tout effrayé à la convention, court au

fauteuil, et se couvre en signe de détresse ; tous les autres chapeaux sont en bas, il se fait un silence profond. « *Les comités de gouvernement sont forcés*, dit-il, *leurs membres dispersés, les rebelles sont en force, la chose publique est perdue, il ne nous reste plus qu'à mourir sur nos chaires curules, Pères Conscrits ; jurons tous d'y mourir sans lâcheté* ». O dévouement superbe, séance à jamais mémorable ! tous les députés se lèvent à-la-fois, jettent leur chapeau en l'air, jurent d'un concert unanime de mourir à leur poste, et prêts à périr, s'écrient unanimement : *vive la république.*

« Ce n'est point assez que de mourir, s'écrie un membre, sauvons la chose publique, s'il en est tems encore, et du moins mourons utilement pour la patrie ». — Oui, s'écrie-t-on. — Henriot est en insurrection ? mettons Henriot hors la loi. — Aux voix, s'écrie-t-on, et Henriot est hors la loi. — La commune est en insurrection ? mettons tous les membres de la commune hors la loi. — Aux voix, et tous les membres de la commune sont hors la loi.

— Robespierre et ses complices, réfugiés dans le sein de la commune, partagent la rébellion de cette dernière ? mettons Robespierre et ses complices hors la loi.— Aux voix, s'écrie-t-on encore, *et Robespierre et ses complices sont aussi hors la loi.*

Mais cela ne suffit point encore, ce n'est pas avec un décret simplement que l'on riposte à de la mousqueterie, à des canons; *Barras* est nommé commandant de la force armée. Barras accepte avec transport, et s'écrie : *Je ne jure pas de mourir pour la patrie, je jure de revenir vainqueur.* A Barras, sont adjoints d'autres commissaires pour se transporter dans les sections, éclairer le peuple, et ramener les citoyens égarés à leurs devoirs ; de ce nombre sont : Fréron, Ferrand, Rovère, Delmas, Boletti, Léonard Bourdon et Bourdon de l'Oise.

Un homme courageux ose pénétrer jusque dans la maison commune, et remet à Payan le décret qui met le conseil général de la commune *hors la loi*, Payan le fait jeter dans un cachot ; mais il fait plus, il lit ce décret aux citoyens qui étoient

dans les tribunes, et par une insigne fausseté, et dans l'intention d'exaspérer davantage encore ces citoyens contre la convention, après avoir lu que la commune est hors la loi, il ajoute, comme si cela étoit dans le décret, que la convention, par ce même décret, met aussi hors la loi tous les citoyens qui sont dans les tribunes de la commune: ce trait n'étoit pas celui d'un homme qui perdit facilement la tête; mais la ruse eut un tout autre effet que celui que Payan s'en étoit promis. Le peuple des tribunes, au lieu de vociférer contre la représentation nationale, et de demander qu'on marchât contre elle, crut voir la foudre tomber sur lui, et dans la crainte d'être frappé de mort, se dispersa sur-le-champ.

Barras, dans cet instant, marche droit à la commune, à la tête de deux colonnes, dont les soldats sectionnaires étoient venus entourer la convention pour la protéger; le décret de mise hors la loi précéde cette force armée, la lecture que l'on en fait terrifie les citoyens égarés qui, groupés sur la place de la Commune, alloient mar-

cher contre la représentation nationale, les uns fuient à pas précipités, les autres unissent leurs armes aux citoyens fidèles qui se sont dévoués à la cause de la liberté, et qui obéissent à Barras; l'artillerie même, dont la commune s'étoit fait investir, est en un clin-d'œil tournée et dirigée contre elle; les conspirateurs qui sont renfermés dans la maison commune, sont instruits de cet événement; le cri mille fois répété, de *vive la république! vive la représentation nationale!* retentit jusqu'à eux. Ces scélérats ne doutent plus du supplice qui leur est réservé, et bientôt on a pénétré jusqu'à eux.

Le lâche Robespierre ne se tire un coup de pistolet qu'à la dernière extrémité, et se fracasse seulement la mâchoire (1); il respire encore pour éprouver à son tour toutes

(1) On a prétendu, et Bourdon lui-même avoit dit à la convention que c'étoit un gendarme qui avoit blessé Robespierre; ce fait s'est trouvé faux; il est démontré par le témoignage de Bochard, concierge alors de la Maison commune, que c'est Robespierre lui-même qui avoit attenté à sa vie, et non le gendarme en question.

les horreurs du dernier supplice ; son frère se brise, se fracasse le corps, en se précipitant d'une des croisées de la maison commune, et vit aussi, pour accompagner le tyran à l'échafaud, et par sa chûte se préparer des souffrances que le supplice de la guillotine, trop doux pour de semblables criminels, lui eût épargnées. Saint-Just, trop pusillanime pour se frapper lui-même, conjure *Lebas* de lui donner la mort. —Lâche, lui réplique Lebas, j'ai bien autre chose à faire, et en même-tems il se brûle à lui-même la cervelle d'un coup de pistolet ; Coffinhal au désespoir, et furieux contre Henriot qui lui avoit répondu des troupes en faveur de la commune, saisit ce général d'un bras vigoureux, et le jette à travers une croisée dans un égoût, d'où il fut déterré encore vivant, mais couvert d'ordure, de sang et de boue ; et Couthon ne pouvant se remuer par lui-même, à cause de son infirmité, fut trouvé sous une des tables de la maison commune, agitant contre son sein un couteau dont il feignoit de vouloir se tuer : Fleuriot Lescot, Payan et tous les autres conspirateurs furent aussitôt in-

vestis et arrêtés. La convention, en apprenant ce succès, fit éclater des transports de joie et décréta que les sections de Paris avoient bien mérité de la patrie.

On releva Robespierre baigné dans son sang, et après l'avoir placé dans un fauteuil, on rapprocha, avec un mouchoir passé sous son menton et noué sur sa tête, sa mâchoire inférieure de la supérieure, et il fut conduit en cet état au comité de sûreté générale, où on l'étendit sur une table, après lui avoir mis une boîte de sapin sous la tête, en place d'oreiller. Là, il fut outragé de toutes les manières; les uns lui crachoient à la figure, pendant que d'autres, moins exaspérés, essuyoient, avec des morceaux de papiers, les ordures dont on lui couvroit le visage et la salive qui s'arrêtoit à sa bouche ensanglantée. Insensible aux malédictions dont on l'accabloit, sourd aux questions qu'on lui faisoit, il paroissoit plongé dans une léthargie absolue et tenoit machinalement dans sa main le sac de son pistolet.

Il n'y avoit pas de jugement à prononcer; la mise hors la loi n'exigeoit que la

reconnoissance des individus ; avant que le tribunal révolutionnaire eût constaté cette identité, il fut transféré, du comité de sûreté générale, dans les cachots de la Conciergerie ; l'identité constatée, le bourreau s'empara de sa proie. Les principaux personnages qui accompagnèrent ce scélérat au supplice furent : Payan, Fleuriot-Lescot, Couthon, Saint-Just, Vivier qui avoit présidé les Jacobins, le général Henriot, Coffinhal, l'ex-cordonnier Simon, celui-là-même que Chaumette avoit donné pour gouverneur au fils de Louis XVI, Forestier et plusieurs autres rebelles peu connus.

Le 10 thermidor, à quatre heures du soir, le cortége sinistre sortit de la cour du palais de justice. Jamais on n'avoit vu une si grande affluence de peuple : les rues étoient engorgées : des spectateurs de tout âge, de tout sexe remplissoient les fenêtres de chaque étage : des hommes étoient montés jusque sur le faîte des maisons : l'alégresse étoit universelle ; elle se manifestoit avec une sorte de fureur. Plus la haine profonde que l'on portoit à ces scélé-

rats

rats avoit été comprimée, plus l'explosion en étoit bruyante. Chacun voyoit en eux ses ennemis personnels : chacun applaudissoit avec ivresse et sembloit regretter de ne pouvoir applaudir davantage. Les regards s'attachoient sur-tout a la voiture qui traînoit les deux Robespierres, Couthon et Henriot ; ces misérables, mutilés et couverts de sang, ressembloient à des bandits que la gendarmerie a surpris dans un bois et dont elle n'a pu se saisir qu'en les blessant.

Il est difficile de peindre la contenance de Robespierre. Le visage entortillé d'un linge sale et ensanglanté, ce qu'on apercevoit de ses traits étoit horriblement défiguré ; une pâleur livide achevoit de le rendre affreux ; soit qu'il fût accablé par les douleurs que lui causoient ses blessures, ou que le souvenir de ses forfaits le déchirât, il affectoit d'avoir les yeux baissés et presque fermés. Prêt d'arriver au lieu de l'exécution, il fut tiré de sa léthargie par une femme qui fendit la presse, s'élança vers la charrette qui voituroit ce cannibale, s'attacha après un des barreaux et le mena-

çant de la main dont elle conservoit l'usage, lui cria : *Monstre vomi par les enfers, ton supplice m'enivre de joie.* Robespierre ouvrit les yeux et regarda tristement cette femme qui ajouta : *Vas, scélérat, descends au tombeau avec les malédictions de toutes les épouses, de toutes les mères de famille.*

Lorsque la charrette fut arrivée au pied de l'échafaud, les valets du bourreau descendirent le tyran et l'étendirent par terre jusqu'au moment où son tour vînt de recevoir la mort. On observa que pendant le tems qu'on exécutoit ses complices, il ne donna aucun signe de sensibilité ; ses yeux furent constamment fermés, et il ne les rouvrit, que quand il se sentit transporter sur l'échafaud. On prétend qu'en appercevant le fatal instrument, il poussa un douloureux soupir : mais il eut, avant que de mourir, une cruelle souffrance à endurer. Après avoir jeté son habit qui étoit croisé sur ses épaules, le bourreau lui arracha brusquement l'appareil qu'un chirurgien avoit mis sur ses blessures ; la mâchoire inférieure se détacha alors de la supé-

rieure, et, laissant jaillir des flots de sang, la tête de ce misérable n'offrit plus qu'un objet monstrueux et dégoûtant. Lorsqu'ensuite cette tête effroyable eut été coupée, et que le bourreau l'eut prise par les cheveux pour la montrer au peuple, elle présenta l'image la plus horrible qui puissese peindre. Ainsi périt la bête féroce la plus carnacière, le plus monstrueux scélérat qu'ait jamais enfanté la nature. Les deux jours suivans éclairèrent le supplice de quatre-vingt-trois autres rébelles, presque tous membres du conseil-général de la commune, ou ses complices, pareillement mis hors la loi.

En laissant Robespierre sur l'échafaud, c'est peut-être ici le cas de parler un moment d'une opinion qui semble s'accréditer, depuis quelque tems, au sujet des massacres commandés par ce monstre et les comités de gouvernement. On prétend que le grand nombre des assassinats des personnes marquantes, a été dicté par le prétendant et par l'autre frère de Louis XVI qui, de Coblentz, où ils étoient réfugiés, donnoient alors des ordres aux tyrans qui

dépeuploient la France. On prétend qu'il existe à cet égard des papiers très-instructifs, et des hommes sensés, qui ont été les témoins de toutes les horreurs, nous ont dit eux-mêmes, qu'ils ne doutoient point que Robespierre et ses complices, n'eussent été, dans leurs fureurs, les esclaves ou, si on l'aime mieux les agens de *Monsieur* et des émigrés; que c'étoit réellement à Coblentz qu'avoient été prononcés la plupart des arrêts qu'une férocité stupide et aveugle exécutoit dans toute la France contre une foule de républicains, et que les anarchistes de l'an deux, en se couvrant du manteau du républicanisme, n'avoient été que l'instrument des vengeances et de l'ambition des deux frères du dernier roi.

A l'appui de ce système on nous dit: « Ne voyez-vous pas qu'on a poursuivi et égorgé de préférence tout ce qui, dans le principe, a pris part à la révolution, et particulièrement aussi tous ceux qui, devant émigrer par état, avoient refusé de le faire? Quel fut le crime de Chapelier si connu à l'assemblée constituante la nuit du 4 août? Pourquoi Thouret et Després-

mesnil sont ils allés ensemble à l'échafaud ? c'est parce que le premier fut assis sur un fauteuil parallèle et égal à celui du roi, et que l'autre a soulevé le parlement contre l'autorité du trône.

» Des patriotes trompés croient que l'ex-maire Bailly a été guillotiné, pour avoir déployé le drapeau rouge au Champ de Mars ; c'est une erreur. On a puni Bailly d'avoir présidé à la fameuse séance du jeu de paume. Si cela n'étoit pas, tous les municipaux qui l'ont accompagné au Champ de Mars n'auroient-ils pas partagé le sort qu'on a fait éprouver à leur chef ? On ne persuadera jamais que ce soit par des motifs d'humanité, que Robespierre et ses acolytes les épargnèrent.

» Voyez le prix que le général Custine a reçu de ses services ; il étoit noble, il avoit servi la cause de la liberté, c'étoit un crime qu'on ne pardonnoit point à Coblentz. Voyez les généraux Biron et Beauharnais qui désertèrent le parti de la cour, pour embrasser celui de la révolution ; l'échafaud fut le prix des blessures qu'ils avoient reçues en combattant à la tête des

Français. Le comte d'Estaing, qui avoit commandé la garde nationale à Versailles, éprouva le même sort.

» Est-ce pour maintenir ou pour venger la république que le 31 mai a eu lieu ; que l'on a envoyé, d'un seul coup de filet, trente-deux députés girondins à la mort, qu'on les a condamnés sans les entendre, parce qu'on n'avoit rien à leur reprocher ? Non, leur véritable crime étoit de s'être dévoués au service de la cause du peuple, et d'avoir été en partie les fondateurs de la république ; ils ont été jugés en France comme ils l'auroient été à Coblentz, ayant les émigrés pour magistrats.

» Tous les gens excessivement riches, tous les porteurs d'un nom illustre n'ont-ils pas été envoyés à la mort ; et ceux qui ont échappé aux boucheries révolutionnaires, n'auroient-ils pas été massacrés sans le 9 thermidor ? quel étoit leur crime ? de n'avoir pas émigré. D'Orléans, tout immoral qu'il étoit, avoit-il démérité de la faction dominante ? non sans doute, puisqu'il étoit une des causes premières de l'autorité de ceux qui gouvernoient alors. Il

est donc évident que l'ordre de le faire périr partoit des puissances de Coblentz; que c'étoit pour elles que travailloient les pourvoyeurs de la guillotine.

» Et ce malheureux Camille-Desmoulins étoit-il un contre-révolutionnaire, lui qui, depuis l'enfance, ne respiroit, ne rêvoit qu'indépendance et liberté? La révolution l'avoit trouvé républicain, il aimoit la république comme Cicéron aimoit sa patrie; il haissoit la tyrannie comme Tacite. Quel étoit donc son crime? Etoit-ce d'avoir réclamé des mesures de clémence? non; mais le 12 juillet 1789, il avoit donné au peuple le signal de la liberté, en arborant le premier la cocarde nationale; il avoit dirigé la multitude contre la Bastille. Toutes les boucheries révolutionnaires n'ont été que des hécatombes que la sottise et la trahison immoloient à la vengeance royale.

» Portez-vous, ajoute-t-on, portez-vous un instant sur les terres calcinées de la Vendée ou vers ces lacs infectés du sang de la génération présente, qu'y verrez-vous? des émigrés, des royalistes, des prêtres

forcenés égorgeant des milliers de soldats français qui sont présentés à leur fer assassin par des généraux stupides qui ont ordre de faire égorger ceux qu'ils mènent au combat. Qu'y verrez-vous ? le royalisme triomphant ainsi que le fanatisme ; les comités de gouvernement entretenant ce chancre politique avec soin, faisant guillotiner les généraux qui remportent des victoires sur les Vendéens, faisant guillotiner Phélipeaux parce qu'il accuse les comités de soutenir les royalistes et de faire égorger les républicains par milliers dans ces épouvantables parages ; et ces mêmes comités combler d'éloges, de grâces et de faveurs les officiers ignares, les brigands en chef qui menoient nos soldats à la tuerie. Ce n'est que depuis que ces comités infernaux de gouvernement ont été anéantis, et que Robespierre et ses coopérateurs ont été guillotinés, que l'on a sérieusement travaillé à la destruction de la guerre de la Vendée ».

Telle est une partie des raisonnemens que font ceux qui prétendent que Robespierre et les comités de salut public et de

sûreté générale ne travailloient que pour le prétendant et satisfaire ses vengeances. Si l'on ajoute à cela le propos tenu par Collot d'Herbois au démagogue Arthur; *Imbécille, crois-tu que nous travaillons pour l'égalité?* Si l'on considère que plusieurs royalistes connus furent acquittés par la commission populaire émanée du comité de salut public, il est certain que ce système prend une teinte de vérité. Le tems peut dévoiler de grandes choses à cet égard; nous convenons que, pour l'intelligence de toutes les monstruosités qui se sont passées, pour la satisfaction des contemporains et de la postérité peut-être, il seroit bien à desirer que l'on eût à cet égard des choses plus positives que ne le sont des conjectures.

Il est certain qu'on ne pouvoit supposer au prétendant, et à ceux dont il étoit environné, que des intentions très-hostiles contre les riches, et particulièrement contre les nobles qui n'avoient point été se ranger sous ses bannières pour groissir son parti; il est prouvé aussi qu'un roi, quand il s'agit de sa couronne, ne ménage pas plus

le sang de ce qu'il lui plaît d'appeler ses sujets, que Robespierre ne ménageoit celui des républicains ; mais il est bien difficile de croire que ce Robespierre, et ceux qui partageoient son immense puissance, ne travailloient que pour le prétendant ; on n'avoit donc aussi envoyé le roi à l'échafaud, que pour faire passer son sceptre aux mains du prétendant, cela n'est guère vraisemblable. Robespierre, que, dans les tems, on avoit accusé de participer à la faction d'Orléans, avoit donc viré de bord bien promptement. Nous pensons que, si Robespierre avoit des vues ambitieuses, que s'il travailloit, ce n'étoit que pour son propre compte, et sur-tout dans les derniers tems de sa monstrueuse domination. Il n'entre pas dans la nature, de commettre autant de crimes qu'il en a commis, uniquement pour en faire le profit d'un autre. Robespierre, si peu politique qu'il ait pu être, n'étoit pas assez dénué de bon sens et d'expérience, pour ignorer que le prétendant, pour lequel il auroit travaillé, une fois sur le trône, n'auroit pas manqué de se défaire d'un homme auquel il auroit eu tant

d'obligations. Le premier principe des tyrans, et celui dont l'exécution importe le plus à leur tranquillité, est, quand ils sont parvenus à la puissance, de briser les instrumens dont il se sont servis pour cimenter leur élévation. Robespierre avoit lui-même été fidèle à ce principe, dans le cours de ses longues proscriptions, et naturellement il devoit redouter pour lui un sort qu'il avoit fait subir aux autres.

Si nous prétendions que Robespierre, lors de sa puissance, travailloit uniquement pour le maintien des droits du peuple et de la liberté, on auroit raison de nous combattre, et on nous combattroit victorieusement, en nous disant : la preuve qu'il ne cherchoit pas à consolider l'égalité et les droits du peuple, c'est qu'il a fait périr tous les amis premiers de la révolution. Mais loin de prétendre que ce tyran à vues étroites, ait jamais voulu consolider la république, nous soutenons au contraire, et beaucoup pensent comme nous, qu'il n'a voulu fonder que sa propre puissance, et que dès-lors il avoit pour ennemis directs tous les premiers soldats

de la liberté, qu'il étoit intéressé à faire périr, parce que ces hommes énergiques vouloient un pacte-social bien co-ordonné, et non une monstrueuse tyrannie. Voilà sans doute une des causes pour lesquelles tous les premiers défenseurs des droits du peuple ont été massacrés par le héros des anarchistes et par les comités de gouvernement qui, ayant bu dans la coupe du pouvoir, ne se soucioient pas d'abandonner les rênes du gouvernement, après les avoir insolemment arrachées des mains de la représentation nationale, qui ne pouvoit recouvrer ses droits sans placer ces brigands sur l'échafaud.

Les riches et les nobles ont été mis à mort par Robespierre, pour n'avoir pas émigré, ou pour avoir, dans le principe, pris part à la révolution. Mais d'abord il étoit intéressant pour la tranquillité personnelle des décemvirs, de ne pas laisser subsister un grand seigneur, un homme décoré d'un grand titre, autour duquel les mécontens pouvoient se rallier; ces monstres faisoient tant de victimes, qu'il falloit que la bombe éclatât, et dans un moment

de

de désespoir, ceux-mêmes qui avoient le plus déclamé contre les nobles, dans le commencement de la révolution, devenus royalistes par excès de malheur, pouvoient se jeter d'un moment à l'autre dans les bras d'un homme titré, qui les auroit conduits contre un tyran abhorré, contre des comités de gouvernement chargés de l'exécration universelle.

Quant aux riches, ce n'étoit pas parce qu'ils n'avoient pas émigré que Robespierre et ses comités les frappoient sans doute : c'est parce qu'il falloit de l'or, et qu'on ne pouvoit en prendre qu'à ceux qui en avoient; il falloit de l'or et des richesses pour entretenir des armées innombrables ; il falloit d'autant plus le voler, cet or, que les comités, pour avoir le peuple pour eux, le déchargeoient des contributions, et que le trésor national ne pouvoit s'emplir qu'en confisquant les propriétés de ceux dont on tranchoit les têtes. Il falloit des propriétés immenses à ces tyrans, pour les distribuer à leurs satellites ; il falloit prendre les grosses propriétés, parce que les gros propriétaires sont dangereux, par les moyens

pécuniaires qu'ils ont entre les mains ; il falloit morceler, diviser ces grosses propriétés ; parce qu'une grosse fortune qui alimente le commerce chez un peuple policé, nombreux, et qui a besoin d'industrie, doit au contraire, dans un gouvernement absolument despotique et peu populeux, être répartie à l'infini, afin d'anéantir les manufactures, les arts, et d'attacher tellement chaque citoyen à la glèbe, qu'il soit, au lieu de s'occuper de politique, forcé de se courber sans cesse sur son champ, pour en tirer les moyens de subsister.

Robespierre et ses comités laissèrent long-tems triompher les royalistes et les fanatiques dans la Vendée : ils pouvoient la détruire, et ne le firent pas ; ils avoient donc l'intention de seconder les partisans du prétendant ; cela peut être, encore une fois ; il est possible que le plan que l'on impute à Robespierre ait existé, mais encore une fois aussi, il étoit intéressant pour lui, pour ses affidés, que la Vendée engloutît une partie de la génération, la France étoit trop peuplée ; en retranchant un quart de ses habitans, et notamment

tous les gens qui avoient reçu quelque éducation, ou qui avoient des talens et du savoir, on attachoit le réste des habitans au sol, à la terre, on en faisoit des laboureurs, on régnoit alors sur eux, avec autant de facilité que sur des brutes. A-t-on oublié le projet des niveleurs, et les paroles des représentans en mission, *il ne faut que du pain, du fer et des soldats ?*

Mais laissons au tems le soin d'apporter la lumière dans cet abîme d'iniquités ; et laissant de côté pour le moment, tout ce qui nous rappelleroit des images hideuses, des souvenirs déchirans, occupons-nous de la félicité que procure à la France la chûte du plus sanguinaire des tyrans qui jamais aie existé.

Fin du Tome douzième.

586814
SBN

TABLE

Des Matières contenues dans le douzième Volume.

TROISIÈME PARTIE.

TROISIÈME ÉPOQUE.

Assassinat des Girondins : conduite de Robespierre et d'Antonelle à leur égard. pages 1 *et suiv.*

Supplice de d'Orléans, dit Egalité. 15 et 16

Assassinat de Girey-Dupré, Rabaut-St.-Étienne et des amis qui lui donnèrent l'hospitalité. 16

La sensibilité, la pitié deviennent un crime. 17

Persécutions contre les gens de lettres : vandalisme. 21 *et suiv.*

Suppression des Académies. 24 *et suiv.*

Désertion totale des Colléges. 29 et 30

Le mauvais goût s'enracine : multiplicité des théâtres : incarcération des Comédiens français. 31 *et suiv.*

Réflexions sur les théâtres de la capitale. 40

Réforme du Calendrier. 44

Inconvéniens que présente le nouveau. 45 *et suiv.*

Dilapidation des temples, 53

Réquisition de tous les jeunes gens depuis 18 ans jusqu'à 25. 54 et 55
Formation d'une armée révolutionnaire. 58
Propositions atroces faites à la convention: suspension des passe-ports: ordre d'arrêter tous les suspects. *ibid. et suiv.*
Comités révolutionnaires investis du droit d'arrêter jour et nuit, sans donner les motifs d'incarcération 60
Athéisme propagé. 65 *et suiv.*
De l'athée Cloots et de son projet de république universelle. 66 *et suiv.*
Cette conception le mène à l'échafaud. 69
Régistre ouvert pour ceux qui veulent se déprêtriser. 70
Fermeture de toutes les églises. *ibid.*
Pension promise aux évêques et curés qui abdiqueront leurs fonctions. *ibid.*
Remise à la convention, par l'évêque et son clergé, de leurs lettres de prêtrise. 71
Pétition de la commune et du département de Paris pour obtenir une fête en l'honneur de la Raison. 72
Dépouilles des églises apportées à la convention 73 *et suiv.*
Invitations aux prêtres de se marier. 77
Innovation dans l'inhumation des morts. 78
Ossemens de la ci-devant patrone de Paris

ris brûlés en place de Grêve par ordre de la commune. 79
Décret qui décerne à Marat les honneurs du Panthéon. 80
Récompense accordée à ceux qui découvriront des sommes enfouies. 81
Robespierre s'oppose aux progrès de l'athéïsme. 83 *et suiv.*
Parti qu'il se propose de tirer de cette conduite. 87 *et suiv.*
Activité du tribunal révolutionnaire : mort des généraux Houchard, Brunet, Lamarlière, de Cussy, de la Dubarry et autres. 90 *et suiv.*
Les fermiers-généraux sont condamnés à mort et exécutés. 92
Osselin étant traduit au tribunal révolutionnaire, par les comités de gouvernement, les Montagnards commencent à craindre la guillotine. 93 *et suiv.*
Nul député ne sera arrêté sans avoir été entendu. 94
Les Jacobins font rapporter ce décret. *ibid.*
Suprématie des comités de gouvèrnement ; leur tyrannie. 96 *et suiv.*
Arrestation de Julien de Toulouse, Delaunay d'Angers, Chabot et Bazire. 100
Manœuvres de Robespierre et des comités contre les députés et les individus dont ils craignoient l'influence. 102 *et suiv.*

Sur Saint-just et ses crimes. 111 *et suiv.*
Mort d'Hébert, Ronsin, Vincent et autres. 122 *et suiv.*
Procès et mort de Danton, Camille-Desmoulins et autres. 126 *et suiv.*
Mort de Chaumette, de Gobel et autres. 137
Proclamation portant que la justice et l'humanité sont à l'ordre du jour. 138
Confiscation des propriétés de ceux qui se tueront dans les cachots. *ibid.*
Séquestre sur tous les biens des détenus. 139
Les cendres de J. J. Rousseau sont transférées au Panthéon. *ibid.*
Licenciement de l'armée révolutionnaire. 140
Suppression du conseil exécutif. 141
Voyage de quarante-huit heures dans Paris, pendant le régime de la terreur. 142 *et suiv.*
Tableau que présente la capitale à cette époque. 147 *et suiv.*
Passe-ports, flammes tricolores, inscriptions sur les portes. 155 *et suiv.*
Comités révolutionnaires : leur intérieur. 159 *et suiv.*
Gentillesses des valets de bourreaux. 170 *et* 171
Barrières : comité inquisitorial de Ville-Neuve Saint Georges. 184 *et suiv.*

Régime intérieur des prisons. 199 *et suiv.*
La Conciergerie. 201 *et suiv.*
La Force : souffrances qu'éprouvent les soixante treize députés. 218 *et suiv.*
Le Plessis. 222 *et suiv.*
Le Luxembourg et autres prisons. 230 *et suiv.*
Tribunal d'Arras : Joseph Lebon. 247 *et suiv.*
Nantes : Carrier. 249 *et suiv.*
Lyon : fusillades. 251 *et suiv.*
Noyades sur la Loire. 263 *et suiv.*
Incendies à Bédouin. 273 *et* 274
Robespierre fait décréter une fête en l'honneur de l'Être suprême. 275 *et suiv.*
Saint-Just fait décréter que les détenus seront transférés à Paris, de tous les points de la république. 282
Fouquier refuse de condamner plus de cent personnes à mort par jour. 285
Procès de la sœur du roi, et sa mort. 287 *et suiv.*
Débauches de Robespierre. 295 *et suiv.*
Celles de Couthon ; ses dilapidations. 297 *et suiv.*
Assassinat de Collot-d'Herbois. 298 *et suiv.*
Prétendu assassinat de Robespierre, par *Cécile Renaud*. 302
Procès et exécution de cette dernière. 305 *et* 306

Fête de l'Être suprême, présidée par Robespierre. 309 *et suiv.*
Loi du 22 prairial. 312 *et suiv.*
Elle amène la chûte du tyran et des complices de la tyrannie. 316 *et suiv.*
Discussions que fait naître cette loi. 318 *et suiv.*
Elle est admise : ses effets. 320
Prétendues conspirations des prisons. 331 *et* 332
Traits sublimes de dévouement. 336
Sur Payan. 338 *et suiv.*
Scission entre Robespierre et les comités de gouvernement. 347 *et suiv.*
Projets de ce dernier. 350 *et suiv.*
La convention doit être égorgée le jour destiné à transférer les cendres de *Viala* au Panthéon : des carrières nouvelles sont creusées pour recevoir les cadavres. 355 *et suiv.*
Ressources qui sont entre les mains de Robespierre. 358 *et suiv.*
Trop pusillanime pour exécuter son horrible projet, il tremble, il hésite, il est déchiré de remords et veut fuir. 366 *et suiv.*
Position des comités de gouvernement 373 *et* 374
Situation de la convention. 375
État déplorable où sont plongés les députés, plusieurs forment le projet d'assassiner le tyran. 376 *et suiv.*

Journée du 8 thermidor. 380 *et suiv.*
Journée du 9 thermidor. 390 *et suiv.*
Robespierre à l'échafaud. 408
Détails sur sa mort. 409 *et suiv.*
Les massacres de la France attribués au prétendant : réflexions à ce sujet. 411 *et suiv.*

Fin de la Table des Matières.

JE reconnois avoir reçu la somme de neuf livres pour le prix des tomes 12, 13 et 14 de l'*Histoire de la Révolution*, PAR DEUX AMIS DE LA LIBERTÉ; format in-8°. que je livrerai à fur et mesure qu'ils paroîtront. A Paris ce an VI.